REVUE AFRICAINE

VOLUME 80 ANNÉE 1937

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1937

REVUE AFRICAINE

NUMERO 80

ANNEE 1937

DANS CE NUMERO



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES

1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 80

1937

KRAUS REPRINT

REVUE AFRICAINE

Vol. 80

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
12, RUE EMILE-MAUPAS. — ALGER

1937



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)



Liste des Membres de la Société

Président d'honneur :

M. LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Vice-Président d'honneur :

M. Georges HARDY, recteur de l'Académie d'Alger.

Membres d'Honneur :

MM. A. AUDOLLENT, membre de l'Institut, 5, rue d'Amboise, Clermont-Ferrand.

Charles BÉMONT, membre de l'Institut, directeur de *la Revue Historique*.

BOSCH Y GIMPERA, professeur à l'Université de Barcelone.

Americo CASTRO, professeur au Centro de Estudios historicos de Madrid.

Abbé CHABOT, membre de l'Institut.

Alfred COVILLE, membre de l'Institut.

Halvdan KOHT, professeur à l'Université d'Oslo.

Marcel MARION, membre de l'Institut.

Hugo OBERMAIER, professeur à l'Université de Madrid.

Comte PELLATI, inspecteur général des Antiquités à Rome.

PUIG Y CADAFALCH, directeur de l'Institut d'études catalanes, à Barcelone.

Georges SMETS, professeur à l'Université de Bruxelles.

G. P. STEVENS, directeur de l'Académie américaine de Rome.

G. SUSTA, professeur à l'Université de Prague.

V. USSANI, professeur à l'Université de Rome.

Th. WIEGAND, directeur du Musée archéologique de Berlin.

Membres honoraires :

MM. E. ALBERTINI, professeur au Collège de France, 4, rue de Louvois, Paris (IIe).

J. CARCOPINO, membre de l'Institut, 13, rue Marié-Davy, Paris (XIVe).

CHEVREUX (Charles), directeur chargé du Service des renseignements généraux et de la Police administrative, Paris.

H. MASSÉ, professeur à l'Ecole des langues orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).

BUREAU

Président : M. Gustave MERCIER, délégué financier.

Vice-présidents : MM. G. YVER, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
G. MARÇAIS, directeur du Musée Stephane-Gsell.

Secrétaire général : M. G. ESQUER, administrateur de la Bibliothèque Nationale d'Alger, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général.

Secrétaire : M. BRUNSCHVIG, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.

Trésorier : M. BERQUE, administrateur principal de commune mixte, détaché à la direction générale des Affaires Indigènes.

Membres : MM. Général MEYNIER, directeur honoraire au Gouvernement général.
ALAZARD, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
LESPÈS, docteur ès lettres, professeur honoraire au Lycée d'Alger.
LARNAUDE, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris
CANARD, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
LESCHI, directeur des Antiquités de l'Algérie.
VIARD, professeur à la Faculté de Droit d'Alger.
A. BASSET, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger.
Th. FAYOLLE, receveur des Postes et Télégraphes en retraite.
IBNOU ZEKRI, professeur à la Médersa d'Alger.

Membre correspondant : M. Martial DOUËL, inspecteur général des Finances.

MEMBRES A VIE

MM. Le Général AZAN, 37, rue Général-Foy, Paris (VIII°).
BOULOGNE, conseiller de Gouvernement honoraire, 14, rue du Général-Foy, Paris (VIII°).
BOUSQUET, professeur à la Faculté de Droit, rue du Panorama, Alger.
HERBER (Dr), 10, rue des Postes, Sète (Hérault).
JOLEAUD (L.), professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris, 75, rue Denfert-Rochereau, Paris (XV°).
MONCHICOURT (Ch.), docteur ès lettres, boulevard Front de Mer, La Goulette (Tunisie).
PALLARY (Paul), naturaliste, 1, rue Marie-Feuillet, Eckmühl (Oran).
POINSSOT, directeur des Antiquités Tunisiennes, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
RICARD (Robert), directeur d'Études à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
SERGENT (Docteur Edmond), directeur de l'Institut Pasteur, Jardin-d'Essai, Alger.
SERRES (Jean), Consul de France, Tétouan (Maroc Espagnol).

MEMBRES

MM. Général ABD EL WAHAB, gouverneur de Nabeul (Tunisie).
ABOUDOU, chez Janmamode Hacham, Diégo-Suarez (Madagascar).
ALAZARD (Jean), directeur du Musée des Beaux-Arts, professeur à la Faculté des Lettres, au Musée (Jardin-d'Essai), Alger. *Membre du bureau.*
ALCOCER (R. P. Raphaël), 81, rue Bernardo, Madrid (Espagne).
Mlle ALLAIS, professeur au Lycée de Jeunes Filles, Alger.
MM. AMADY SOALIHY M'KOUDOU, commerçant-libraire à Tanambao, Diego-Suarez (Madagascar).
ARCHIVES départementales, Constantine.
ARCHIVES départementales, Oran.
ARCHIVES et BIBLIOTHÈQUE municipales d'Arles en Provence (Bouches-du-Rhône).
ASHER, Buchandlung, W. 8. Behrenstrasse, 17, Berlin.
AVERSENG (Pierre), El-Affroun (Alger).
AYMARD (A.), professeur à la Faculté des Lettres, Toulouse.
BARBÈS (L.), contrôleur des Contributions directes, 6, rue Lys du Pac, Alger.
BASSET (André), professeur à la Faculté des Lettres, 58, Télemly, Alger. *Membre du bureau.*
BATAILLON (Marcel), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 47, avenue Eugène-Etienne, Alger.
BAUDOUIN (Robert), administrateur adjoint, M'Sila (Constantine).
BECKER, administrateur principal de commune mixte à la Préfecture d'Alger.
BEL (Alfred), correspondant de l'Institut, directeur honoraire de la Médersa, Tlemcen (Oran).
BEL (Georges), commerçant, avenue de la République, Batna (Constantine).
BERGÉ (A.), directeur d'Ecole, 14 ter, rue Rochambeau, Alger.
BERNARD (Augustin), professeur honoraire à l'Université de Paris, 10, rue Decamps, Paris (XVI°).
BERQUE (Augustin), administrateur principal de commune mixte, détaché au Gouvernement Général de l'Algérie, 10, rue Lacépède, Alger, *Trésorier.*
BERQUE (Jacques), contrôleur civil adjoint, Fès (Maroc).
BERTHIER (André), archiviste départemental, directeur du Musée Gustave Mercier, Constantine.
BERTRAND (René), professeur agrégé d'histoire au Lycée d'Alger, rue Hoche, Alger.
BESSIÈRE (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée d'Alger.
BIBLIOTHÈQUE populaire, Aïn-M'lila, Constantine.
BIBLIOTHÈQUE de la Société des Anciens Elèves des Ecoles Laïques, Aïn-Temouchent (Oran).
BIBLIOTHÈQUE municipale, rue Général Boissonnet, Alger.
BIBLIOTHÈQUE Nationale, rue Emile Maupas, Alger.

Bibliothèque de l'Université, rue Michelet, Alger.
Bibliothèque des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.
Bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement, Aumale (Alger).
Bibliothèque municipale, Bône (Constantine).
Bibliothèque pédagogique, Bône (Constantine).
Bibliothèque publique, Boufarik (Alger).
Bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement, Bougie (Constantine).
Bibliothèque publique, Canrobert (Constantine).
Bibliothèque publique, Coléa (Alger).
Bibliothèque populaire du Belezma, Corneille (Constantine).
Bibliothèque populaire, Descartes (Alger).
Bibliothèque municipale, Duperré (Alger).
Bibliothèque populaire, El-Biar (Alger).
Bibliothèque publique, Fort-de-l'Eau (Alger).
Bibliothèque municipale, Fort-National (Alger).
Bibliothèque publique, Guelma (Constantine).
Bibliothèque publique, Inkermann (Oran).
Bibliothèque publique, Khenchela (Constantine).
Bibliothèque publique, Lourmel (Oran).
Bibliothèque populaire, Malherbe (Oran).
Bibliothèque populaire, Marengo (Alger).
Bibliothèque pédagogique, Mascara (Oran).
Bibliothèque publique, Ménerville (Alger).
Bibliothèque publique du Djurdjura, Michelet (Alger).
Bibliothèque municipale, Miliana (Alger).
Bibliothèque publique, Mouzaïaville (Alger).
Bibliothèque de la Ligue du Chéliff, Orléansville (Alger).
Bibliothèque publique, Perrégaux (Oran).
Bibliothèque municipale, Rabelais (Alger).
Bibliothèque municipale, Rivoli (Oran).
Bibliothèque publique, Saint-Cloud (Oran).
Bibliothèque populaire, Saint-Leu (Oran).
Bibliothèque de la Société Populaire de Lecture, Sétif (Constantine).
Bibliothèque pédagogique, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Bibliothèque de l'Université Populaire, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Bibliothèque publique, Staouéli (Alger).
Bibliothèque publique, Le Télagh (Oran).
Bibliothèque de la Ligue de l'Enseignement, Ténès (Alger).
Bibliothèque publique, Téniet-el-Haâd (Alger).
Bibliothèque municipale, Tlemcen (Oran).
Bibliothèque pédagogique, Tlemcen (Oran).
Bibliothèque publique, Touggourt (Constantine).
Bibliothèque publique, Trumelet (Oran).

Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (VIIe).
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure, 65, rue d'Ulm, Paris (V^e).
Bibliothèque de l'Université, La Sorbonne, rue des Ecoles, Paris (V^e).
Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Bibliothèque générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
Bibliothèque de la Résidence générale de France, Tunis.
MM. Bossoutrot, interprète judiciaire, 28, rue d'Italie, Tunis.
Boudeville (A.) ingénieur, 122, rue Michelet, Alger.
Boujol, administrateur-adjoint de la commune mixte, Aflou (Oran).
Boulamena (Mohammed), instituteur, le Kef, près Loverdo (Alger).
Mlle Boulbès, professeur à l'E.P.S., avenue Pasteur, Alger.
Mme Bourgarel-Musso, parc Gatliff, Alger.
MM. Bourlon (Henri), chef de gare, La Mare-d'Eau (Oran).
Bouzar (Mohamed), interprète judiciaire, Orléansville (Alger).
Braudel, professeur à l'Université de Sao Paulo (Brésil).
British Museum, Londres (Angleterre).
Brunot (L.), chef de bureau à la direction de l'Enseignement, Rabat.
Brunschvig, maître de conférences à la Faculté des Lettres, 20, rue Auber, Alger. *Secrétaire.*
Bureau des Affaires civiles de la Région de Fez (Maroc).
Cabinet civil du Résident Général de France, Rabat (Maroc).
R. P. Callens (Maurice), des Pères Blancs, Ouadhias (Alger).
MM. Canard (M.), maître de conférences à la Faculté des Lettres, 104, boulevard Saint-Saens, Alger. *Membre du bureau.*
Cantineau, professeur à la Faculté des Lettres, 5, rue Edouard-Cat, Alger.
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, 155, Télemly, Alger.
Carbonel (Jules), imprimeur-éditeur, 8, rue Victor-Hugo, St-Eugène (Alger).
Cardonne (P.), ingénieur agronome, Tlemcen (Oran).
Cassard (D^r), 35 *bis*, rue Es-Sadikia, Tunis.
Cathrin, 14, rue Lamoricière, Hussein-Dey, Alger.
Cauro, administrateur de commune mixte, Port-Gueydon (Alger).
Cauvet, Chef de Bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Cavazza (Conte professore Filippo), direttore di colonizatione, Tripoli.
Cazenave (Jean), professeur agrégé d'espagnol au Lycée d'Alger, 1, avenue de la Bouzaréa, Alger.
Ceccaldi (Charles), ingénieur du corps de l'Aéronautique, 32, rue Charles-Floquet, Paris (VIIe).
Cercle militaire, Fort-National (Alger).
Chambre de Commerce de Marseille (Bouches-du-Rhône).
Champion (Edouard), éditeur, 5, quai Malaquais, Paris (VIe).
Charles (Raymond), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).

MM. Charléty (Sébastien), recteur de l'Académie de Paris.
Chef du Service Sociologique des Affaires indigènes, Safi (Maroc).
Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, Palais d'Hiver, Alger.
Mlle Clerre, libraire, 37, rue Michelet, Alger.
MM. Cobb (Humphrey M.), Vaverley place, New-York City (U. S. A.)
Cochain (Lucien), 41, rue de Paris, Joinville-le-Pont (Seine).
Cockenpot, inspecteur d'Académie, Cahors (Lot).
Coco (J.), 23, rue Duc des Cars, Alger.
Cognard, 4, place des Vosges, Paris (IVe).
Mlle Cohen-Bacrie (Blanche), 4, rue Contencin, Constantine.
M. Colas (G.), interprète assermenté près la Cour d'Appel d'Alger.
Mlle Colle, professeur au lycée de Jeunes Filles, Alger.
Collège de garçons, Blida (Alger).
Collège de garçons, Bône (Constantine).
Collège de jeunes filles, Bône (Constantine).
Collège de garçons, Mostaganem (Oran).
Collège de garçons, Philippeville (Constantine).
Collège de garçons, Sétif (Constantine)
Collège de garçons, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Collège franco-musulman Moulaï Idriss, Fez (Maroc).
Commune d'El-Biar (Alger).
Commune d'Er-Rahel (Oran).
Commune mixte d'Aflou (Oran).
Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).
Commune mixte d'Aïn-el-Ksar, El-Mahder (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).
Commune mixte d'Ammi-Moussa (Oran).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commune mixte de l'Aurès, Arris (Constantine).
Commune mixte du Bélezma, Corneille (Constantine).
Commune mixte de Beni-Mansour, Maillot (Alger).
Commune mixte des Bibans, La Medjana (Constantine).
Commune mixte du Cacherou (Palikao), (Oran).
Commune mixte de Châteaudun-du-Rhummel (Constantine).
Commune mixte du Cheliff, Orléansville (Alger).
Commune mixte du Djebel-Nador, Trézel (Oran).
Commune mixte du Djurdjura, Michelet (Alger).
Commune mixte de l'Edough, Bône (Constantine).
Commune mixte des Eulma, St-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-Medzala (Constantine).
Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Frenda (Oran).
Commune mixte de Géryville (Oran).

Commune mixte de Guergour (Constantine).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de la Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).
Commune mixte de La Mina (Oran).
Commune mixte des Maadids, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Morsott, Tébessa (Constantine).
Commune mixte de Nedroma (Oran).
Commune mixte de l'Oued-Cherf (Constantine).
Commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oum-el-Bouaghi (Constantine).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Saïda (Oran).
Commune mixte de Sebdou (Oran).
Commune mixte de Sedrata (Constantine).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Consul général de Grande-Bretagne, boulevard de France, Alger.
M. Contencin, juge au Tribunal mixte, 4 bis, rue Bou-Chnack (Tunis).
Controle civil de Béja (Tunisie).
Controle civil de Bizerte (Tunisie).
Controle civil de Djerba (Tunisie)
Controle civil de Gabès (Tunisie).
Controle civil de Gafsa (Tunisie).
Controle civil de Grombalia (Tunisie).
Controle civil de Kairouan (Tunisie).
Controle civil Le Kef (Tunisie).
Controle civil de Medjez-el-Bab (Tunisie).
Controle civil de Mactar (Tunisie).
Controle civil de Sfax (Tunisie).
Controle civil de Souk-el-Arba (Tunisie).
Controle civil de Sousse (Tunisie).
Controle civil de Tabarka (Tunisie).
Controle civil de Teboursouk (Tunisie).
Controle civil de Thala (Tunisie).
Controle civil de Tozeur (Tunisie).
Controle civil de Tunis (Tunisie).
Controle civil de Zaghouan (Tunisie).
MM. Cortès, rédacteur à la Direction générale des Affaires indigènes du Gouvernement général, Alger.
Counilhon, professeur agrégé, 14, rue Rochambeau, Alger.
Cour, docteur ès lettres, place Négrier, Constantine.
Cours secondaire de jeunes filles, Blida (Alger).
Cours secondaire de jeunes filles, Philippeville (Constantine).

Mlle Cuvelier, étudiante à la Faculté des Lettres, 22, rue Mogador, Alger.

MM. Dalet, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Darbéda, Architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie de Beaumont, Alger.

Darimont, 15, rue des Saints-Pères, Paris (vie).

Deny (G.), professeur à l'Ecole des langues orientales, 88, boulevard St-Michel, Paris (vie).

Derendinger (Général), 20, quai de Passy, Paris (xvie).

Desparmet (J.), professeur agrégé d'arabe au Lycée, 14, rue Berthelot, Alger.

Despois, docteur ès lettres, professeur au Lycée Carnot, 24, rue de Cronstadt, Tunis.

Dessus-Lamare, conservateur au Musée des Antiquités algériennes, rue Fontaine-Bleue, Alger.

Destaing, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 61, rue de Chalons, L'Hay-les-Roses (Seine).

Di Luccio, professeur à l'Ecole Normale, 27, rue Emile-Alaux, Alger.

Directeur de *La Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (viie).

Mme La Directrice du Cours professionnel des institutrices, Jardin-d'Essai, Alger.

MM. Dolcemascolo (Docteur), Kalâa-Djerda (Tunisie).

Douël (Martial), inspecteur général des Finances, 14, rue Wilhelm, Paris (xvie). *Membre correspondant.*

Dournon (A.), directeur de la Médersa, Constantine.

Dournon (R.), secrétaire de la Rédaction de *La Presse Libre*, 9, rue Trollier, Alger.

Dubosq (Abbé), curé de Tipaza (Alger).

Dumas (Charles), inspecteur général de l'Enseignement des Indigènes, Alger.

Ecole normale, Bouzaréa (Alger).

Ecole normale de jeunes filles, Constantine.

Ecole normale de jeunes filles, Miliana.

Ecole normale d'instituteurs, Oran.

Ecole normale de jeunes filles, Oran.

Ecole régionale berbère, Azrou (Maroc).

MM. Eisenbeth, grand rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.

Esquer (Gabriel), administrateur de la Bibliothèque Nationale, archiviste-bibliothécaire du Gouvernement Général, 12, rue Emile Maupas, Alger. *Secrétaire général.*

Essemiani (Mohammed), instituteur, Téniet-el-Haâd (Alger).

Estaunié, secrétaire de commune mixte, La Mekerra, Sidi-bel-Abbès (Oran).

Fabregoule, Directeur des Services Economiques au Gouvernement Général.

Fabry (de), inspecteur général des Finances, au Trésor, Alger.

MM. Fayolle (Th.), receveur des Postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, Alger. *Membre du bureau.*

Franc (J.), docteur ès lettres, professeur au Lycée, 9, rue Enfantin, Alger.

Froger (Amédée), délégué financier, 108, rue Michelet, Alger.

Garoby, professeur agrégé au Lycée, 29, rue Auber, Alger.

Garteiser (Commandant), 113, quai d'Orsay, Paris (viie).

Gasser (Docteur), conseiller général, Saint-Denis-du-Sig (Oran).

Gaudefroy-Demombynes, professeur à l'Ecole des Langues orientales, 9, rue Joseph Barra, Paris (vie).

Gaudissart, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (xvie).

Mme Gaudry-Boaglio, avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

MM. Gauthier (Docteur), 39, rue d'Isly, Alger.

Gauthier, administrateur adjoint, Sidi-Aïch (Alger).

Gautier (E.-F.) professeur honoraire à la Faculté des Lettres, 11, rue Médicis, Alger.

Gerbier, administrateur principal de la commune mixte, Cherchell (Alger).

Gernet, doyen de la Faculté des Lettres, Dar el Coudia (parc Gatlif), Alger.

Giacobetti (R. P.), des Pères Blancs, Saint-Cyprien (Alger).

Glénat (Jean), conservateur au Musée des Antiquités, Alger-Mustapha-Supérieur.

Mlle Graf, professeur au Lycée Armand-Fallières, Tunis.

MM. Grandchamp (Pierre), chef de service honoraire à la Résidence Générale, 20, avenue Garros, Tunis.

Grellet (Ch.), propriétaire, 9, rue Edmond-Adam, Alger.

Harvard, Collège library, Cambridge, Massassuchets (U. S. A.).

Heurgon, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 220, rue Michelet, Alger.

Hilbert, vétérinaire, 4, rue de l'Artillerie, Oran.

Hirtz, administrateur-adjoint, Trézel, Commune mixte du Djebel Nador (Oran).

Hognon, Lieutenant-Colonel au 3e régiment de Spahis, Batna (Constantine).

Horluc, vice-recteur honoraire, 10, rue d'El-Biar, Alger.

Houel, chef des services municipaux, Casablanca (Maroc).

Howard (E. L.), Hôtel Beauséjour, Alger.

Ibnou Zekri, professeur à la Médersa d'Alger, *Membre du bureau.*

Immarigeon, proviseur du Lycée Gouraud, Rabat (Maroc).

Institut Français d'Archéologie, Palais Azem, Damas (Syrie).

Institut des Belles-Lettres Arabes, 12, rue Djmaa-el-Haoua, Tunis.

Institut des Hautes Études Marocaines, Rabat (Maroc).

Isnard (H.), professeur à l'E. P. S., 5, rue Pirette, Alger.

Jogerst, antiquaire, 91, rue Michelet, Alger.

MM. JULIEN (Ch.-André), professeur agrégé d'histoire au Lycée Montaigne, 1, square de Port-Royal, Paris (XIIIe).
KEHL, avocat, 10, rue Pélissier, Oran.
KEST (Docteur), 12, rue Richelieu, Alger.
KONGELIGE BIBLIOTHEK, Copenhague (Danemark).
LABANDE, archiviste départemental, Alger.
LACOSTE, administrateur en chef de l'Inscription maritime, à l'Amirauté, Alger.
LADREIT DE LACHARRIÈRE (Jacques), professeur à l'Ecole Coloniale et à l'Ecole des Sciences Politiques, 20, rue Vaneau, Paris (VIIe).
LAHERRE, professeur agrégé des lettres au Lycée, Alger.
R. P. LAPEYRE, directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis de Carthage (Tunisie).
MM. LARNAUDE (Marcel), chargé de cours à la Sorbonne. Institut de Géographie, 191, rue Saint-Jacques, Paris (Ve).
LAURENS (Docteur), Aïn-Bessem, Alger.
LAVAYSSE. administrateur détaché à la Sous-Préfecture, Mascara (Oran).
LEBAR (S.), 23, rue Bab-Azoun, Alger.
LESCHI (L.), Directeur des Antiquités de l'Algérie, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Membre du bureau.*
LESPÈS (René), docteur ès lettres, 123, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*
LESTRADE-CARBONEL, administrateur de commune mixte, Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
LÉVI-PROVENÇAL (E.), professeur à la Faculté des Lettres, 146, Télemly, Alger.
LÉVI-PROVENÇAL (H.), notaire à Aïn-Temouchent (Oran).
Mgr LEYNAUD, archevêque d'Alger.
MM. LIARAS (docteur), 20, boulevard Bugeaud, Alger.
LLABADOR (Francis), docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
LORION, 5, rue de Constantine, Alger.
LOVICHI, préfet honoraire, 2, rue Altairac, Alger.
LUNG (Frédéric), conseiller du commerce extérieur, 1, rue du Laurier, Alger.
LUTHEREAU, officier interprète, Tiznit, par Agadir (Maroc).
LYCÉE DE GARÇONS, Alger.
LYCÉE DE GARÇONS, Constantine.
LYCÉE DE GARÇONS, Oran.
LYCÉE DE JEUNES FILLES, Alger.
LYCÉE DE JEUNES FILLES, Constantine.
LYCÉE DE JEUNES FILLES, Oran.
MAGLIONE et STRINI, libraires, 88, via due Macelli, Rome.
MAHDI SADOK, interprète judiciaire, Fedj-M'Zala (Constantine).
MANGION, diplômé d'Etudes Supérieures, 7, rue Edouard-Cat, Alger.
MARÇAIS (Georges), directeur du Musée des Antiquités algériennes, professeur à la Faculté des Lettres, Alger. *Vice-Président.*

MM. MARÇAIS (Philippe), professeur à la Médersa d'Alger.
MARÇAIS (William), membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 99, boulevard Péreire, Paris (XVIIe).
MARCY, directeur d'études à l'Institut des Hautes Etudes marocaines, Rabat (Maroc).
MARTIN, professeur au Lycée, Constantine.
MARTINO (Pierre), recteur de l'Académie, Poitiers (Vienne).
MASSIÉRA, principal du Collège, Sétif (Constantine).
MASSIGNON. professeur au Collège de France, 21, rue Monsieur, Paris (VIIe).
MATHIEU, professeur agrégé des Lettres au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.
MAURY (E.), directeur des Contributions diverses, adjoint au contrôleur des dépenses engagées du Gouvernement Général, Alger.
MAZARD (Jean), substitut du Procureur de la République, Le Havre (Seine-Inférieure).
MÉGNIN (Dr), médecin de colonisation, Sidi-Aïssa (Alger).
MERCIER (Gustave), avocat à la Cour d'Appel, vice-président du Conseil Supérieur, délégué financier (parc Gatlif, Alger). *Président.*
MERLIN (Alfred), conservateur des Antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, Paris.
MERSIOL, professeur agrégé d'allemand au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.
MEYNIER (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général, Dar el Saïdji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
MICHAL, contrôleur civil à Moktar (Tunisie).
MIGON, secrétaire de commune mixte détaché au Gouvernement général, Alger.
MILLON (Gabriel), missionnaire protestant, 15, rue Danton, Alger.
MONTALAND (Charles), architecte du Gouvernement général, 10, rue Michelet, Alger.
MONTANIÉ (Jean), 29, boulevard Carnot, Alger.
MUSÉE DEMAEGHT, Oran.
MUSÉE des Antiquités algériennes, rue Michelet, Alger.
MUSÉE des Beaux-Arts, Jardin d'Essai, Alger.
MM. NESSLER, boulevard de l'Industrie, Oran.
NICK, administrateur de commune mixte, Sous-Préfecture, Bône (Constantine).
NOËL (Jean), professeur adjoint au Lycée, Constantine.
OPPETIT, sous-préfet, Orléansville (Alger).
PARKER (J.), libraire, 27, Broad Street, Oxford (Angleterre).
PÉRÈS, chargé de cours à la Faculté des Lettres, 175, Télemly, Alger
PERRIN. avocat à la Cour d'appel, 77, rue Michelet, Alger.
PHILIPPAR, directeur du Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie, 43, ru Cambon, Paris (Ier).
PIÉDALLU (lieutenant-colonel pharmacien), parc d'Hydra (Alger).
PIGNON, professeur au Lycée Carnot, Tunis.

Pitaud, fabricant de tapis, Tlemcen (Oran).

MM. Poullet, contrôleur civil, Gabès (Tunisie).

Publ. bibl. Ka. SSS. R. W. I. Lenine, Mochawaja, 3, Moscou (U.R.S.)

Rahmani Slimane, instituteur, 2e groupe H. B. M., lettre J, Champ-de-Manœuvre, Alger.

Rattier, inspecteur général des Monuments historiques, 72, avenue Victor-Hugo, Paris (xvie).

Ravenet, Djenan es Skina, chemin Buknal, El-Biar (Alger).

Rémy, huissier, Aïn-M'lila (Constantine).

Le Résident général de la République Française, Rabat (Maroc).

Rey (Rodolphe), ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats, 16, boulevard Bugeaud, Alger.

Reygasse (Maurice), directeur du Musée d'Ethnographie, le Bardo, rue Michelet, Alger.

Riggio (A.), avenue de Madrid, Tunis.

Roffo (Docteur), rue de Polignac, Le Ruisseau (Alger).

Rohrbacher, administrateur de commune mixte, Nédroma (Oran).

Rols (Denys), attaché au Cabinet du Gouverneur Général, Alger.

Romanelli (Dr Prof. Pietro), 2, Viale Tito Livio, Rome (Italie).

Roussier-Théaux, agrégé à la Faculté de Droit, 1, rue Elisée Reclus, Alger.

Rouvier (Paul), professeur à la Médersa d'Alger.

Rozis (A.), Maire d'Alger.

Sabatier (J.), secrétaire général du Crédit municipal, 16, rue des Blancs Manteaux, Paris (ive).

Sabatié (P.), inspecteur de l'Enseignement primaire, Alger.

Sagot (François), docteur ès lettres, 26, rue Pasteur, Dijon (Côte-d'Or).

Saint-Calbre (Charles), directeur honoraire de Médersa, 4, traverse Cas, Blancarde, Marseille.

Salenc, ancien directeur du Collège musulman de Fès, 6, boulevard des Chasseurs, Oran.

Samboeuf (Louis de), avocat à la Cour d'Appel, 11, rue de Constantine, Alger.

Saurel (Jules), avoué, conseiller général, 1, rue de Belleville, Oran.

Schveitzer, professeur agrégé d'histoire au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Section historique du Maroc, 4, rue de Lille, Paris (viie).

Service des affaires indigènes et du personnel militaire, Gouvernement général, Alger.

Simon, professeur au Lycée, 107, boulevard Saint-Saens, Alger.

Socard (Tony), architecte de la Régie foncière de la Ville d'Alger.

Société des Beaux-Arts, Sciences et Lettres, 4, rue Généraux-Morris, Alger.

Soualah (M.), docteur ès lettres, professeur d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Steckert, libraire, 16, rue de Condé, Paris (vie).

Supérieur de la Société des Missionnaires d'Afrique, Maison Carrée, Alger.

Syndicat agricole et viticole, Tlemcen.

M. Tailliart (Charles), recteur de l'Académie, Montpellier (Hérault).

Mlle Teboul (Henriette), 2, rue Sainte, Alger.

MM. Teissier, trésorier payeur général, Basse-Terre (Guadeloupe).

Torki (Général), directeur du Protocole et 1er interprète de S. A. R. le Bey de Tunis.

Torrès Balbas, directeur de l'Alhambra, Grenade (Espagne).

Trouilleur (G.), 4, rue Arago, Alger.

Truillot, secrétaire honoraire de commune mixte, villa Suzanne, Sousse (Tunisie).

Valat (Georges), professeur agrégé d'arabe au Lycée, place Bab-el-Oued, Alger.

Valet (René), sous-chef de bureau, Service du contentieux, Gouvernement général, Alger.

Vallois, professeur à la Faculté des Lettres, Bordeaux (Gironde).

Viard, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre du bureau.*

Viel, administrateur-adjoint, Direction générale des Affaires indigènes, Alger.

Mme Vincent, 14, boulevard Sébastopol, Oran.

MM. Voitelier, administrateur adjoint, Sedrata (Constantine).

Vonderheyden (Maurice), docteur ès lettres, directeur de la Médersa, Tlemcen.

Vrolyck, administrateur-adjoint, Direction générale des Affaires indigènes, Alger.

Yver (Georges), professeur à la Faculté des Lettres, 23, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 17 Janvier 1937

La Société Historique Algérienne s'est réunie en Assemblée Générale le dimanche 17 janvier 1937, dans la Bibliothèque du Gouvernement Général, sous la présidence de M. Gustave Mercier, Président, assisté des membres du Bureau.

Le Président a prononcé l'allocution suivante :

« La Société Historique a témoigné, au cours de l'année 1936, d'une féconde activité, donnant un remarquable exemple de travail méthodique et désintéressé, poursuivi avec continuité malgré le trouble de l'heure présente.

« Ce n'est point cependant qu'elle soit à l'abri des orages, ni qu'un don surnaturel lui permette d'évoluer dans une sphère où les hasards et les soucis matériels n'aient point d'accès. La dévaluation monétaire, autant que la hausse du papier et des frais d'impression, remettent en question l'équilibre assez précaire de son budget. Elle n'a cependant pas voulu réduire ses publications ni comprimer son activité. Elle compte pour rétablir ses affaires à la fois sur le dévouement de ses adhérents et sur la sollicitude des Pouvoirs publics, qui ne lui ont jusqu'ici jamais fait défaut. Elle justifie son nouvel appel par l'intérêt même de ses études, par leur portée d'ordre à la fois scientifique et pratique qui leur confère une valeur indépendante des contingences de l'heure et dont tout le mérite revient au travail désin-

téressé, à la science, à la bonne volonté inlassable de ses collaborateurs. Grâce à eux, c'est un enrichissement du patrimoine moral de nos connaissances, un accroissement de l'encyclopédie africaine qui s'effectue annuellement. Notre Société est fière de pouvoir l'assurer ; elle ne demande rien en échange, ni pour ses collaborateurs ni pour elle-même, que le moyen d'en réaliser la diffusion limitée mais indispensable. Ce faisant, elle collabore utilement à la vie intellectuelle du pays, et c'est un service sans commune mesure avec les valeurs budgétaires où ces intérêts spirituels tiennent une place si infime. Notre Société a donc la confiance qu'on ne voudra point la laisser péricliter. Elle en est à l'avance reconnaissante à M. le Gouverneur Général, auquel rien de ce qui touche les intérêts moraux du pays dont il a la haute direction, ne saurait demeurer étranger ; à M. le Directeur des Affaires Indigènes ; à M. le Recteur et au Conseil de l'Université d'Alger, qui nous ont donné déjà tant de marques de leur constante sollicitude.

« Il a paru à votre bureau qu'un des moyens nécessaires à notre Société pour remplir plus complètement sa mission consistait à obtenir une déclaration d'utilité publique, lui donnant la pleine personnalité morale et juridique, en même temps que la possibilité d'acquérir et de conserver. Nous avons la confiance qu'elle a mérité cette reconnaissance par les services rendus à la science au cours de quatre-vingts années de labeur. Pour nous conformer à la législation en vigueur, nous vous demandons de ratifier par une décision de votre Assemblée générale la demande de votre bureau, et de lui donner toutes les autorisations nécessaires pour suivre la procédure à cette fin.

« Notre chère *Revue Africaine* a publié en 1936 son 78e volume, aussi riche de texte et d'images, aussi varié que les précédents. M. Leschi, dont la science archéolo-

gique est toujours rehaussée par le charme de ses exposés, y donne le compte rendu d'une découverte due à ses propres fouilles, celle d'une basilique et d'un cimetière donatistes à Aïn-Ghorab, au Sud-Ouest de Tébessa ; M. Jean CAZENAVE, une étude historique pleine de détails savoureux sur l'Alger barbaresque, en retraçant la vie d'un consul français du 18e siècle, Langoisseur de la Vallée ; M. TRESSE nous fait un attachant récit de l'affaire du Colonel Churchill au Liban, en 1841 ; M. DESPARMET termine son ethnographie traditionnelle de la Mitidja, recueil d'une inestimable valeur des coutumes, traditions et des croyances de nos indigènes, et d'autant plus précieux que beaucoup semblent en voie de disparition. Enfin, notre Trésorier général, M. BERQUE, qui est un maître incomparable des questions algériennes, nous donne une étude complète de l'habitat indigène, tant en fonction des grandes lois naturelles, géographiques, économiques et sociales, qu'en fonction des initiatives récentes, administratives ou privées, qui ont renouvelé la matière. C'est non seulement la mise au courant très complète de travaux antérieurs, un nouveau témoin de l'évolution algérienne qui montre le chemin parcouru dans le dernier quart de siècle, mais un exposé riche de suggestions, où l'administrateur comme le sociologue pourront puiser des enseignements de première valeur.

« Le 79e volume de la *Revue*, celui de 1937, actuellement sous presse, permettra de publier une étude de M. G. MARCY sur les documents épigraphiques recueillis par M. REYGASSE ; une étude de M. le Docteur LAURENS sur des monnaies romaines des IVe et Ve siècles, trouvées à Bou-Sedda ; un travail de M. ISNARD, sur les élections de 1849 et l'agitation politique à Alger ; de nouveaux documents sur l'affaire Doineau, commentés par M. Claude MARTIN ; divers articles d'archéologie dus à Mme ALQUIER et à Mlle ASTRUC.

« Cette énumération déjà longue ne donne cependant qu'une idée bien incomplète des travaux de notre Société dont le Secrétaire général, M. ESQUER, est l'animateur infatigable. Il faudrait encore parler des Congrès, dont elle assure le parrainage avec la charge des publications. Et comment oublier les promenades dont ils sont l'occasion, l'excursion à Nedroma, les leçons d'histoire données par les frères MARÇAIS sous les oliviers millénaires d'Agadir, et la présidence de ce savant, si précieux par sa connaissance inégalée de l'islam Maghrébin, qu'est M. BEL. La Société Historique a publié en 1935 un gros volume des communications faites au premier Congrès d'Alger. Elle a donné en 1936 un premier fascicule de plus de 200 pages, abondamment illustré, des travaux du 2e Congrès. Le second fascicule est actuellement sous presse. Et déjà s'annoncent pour le 3e Congrès qui se tiendra à Constantine, à Pâques prochaines, sous la présidence de mon vieil ami M. Eugène VALLET, auquel je suis heureux de souhaiter ici la plus cordiale bienvenue, nombre de mémoires et de communications d'un intérêt certain, dans tous les domaines des connaissances relatives à ce pays.

« Ainsi s'affirme une prise de possession scientifique hautement désirable, en même temps que s'intensifie un mouvement intellectuel. Nous sera-t-il permis d'émettre le vœu de voir les indigènes évolués, dont plusieurs ont autrefois tenu ou tiennent encore une place honorable parmi les lettrés, y coopérer de manière effective ? »

M. ESQUER, Secrétaire général, a rappelé que la publication de la *Revue Africaine* est conditionnée par l'abondance et la variété des articles. Si grâce à l'activité de M. LESCHI, directeur des Antiquités de l'Algérie, une discipline fondamentale pour une revue comme la *Revue Africaine*, l'archéologie romaine, est représentée par des

articles nombreux et de valeur, il en est d'autres — non moins importantes — qui devraient l'être plus souvent. Il ajoute qu'en 1937, les sommaires de la *Revue* présenteront plus de variété et qu'elle pourra revenir à sa périodicité trimestrielle.

La Société Historique a continué à assumer la publication des Actes et des Communications des Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. Le deuxième s'est tenu à Tlemcen, à Pâques 1936. Il s'est déroulé dans un climat de cordialité, d'ardeur au travail, de bonne humeur et d'entrain. Son importance que l'on ne saurait sous-estimer a été due au fait qu'il s'est tenu dans une ville dont le rôle dans l'histoire de l'Islam nord-africain a été grand, au nombre et à l'intérêt des communications, au fait que la collaboration des intellectuels musulmans s'y est manifestée avec ampleur. Aussi plus d'un volume a-t-il été nécessaire pour en épuiser la matière. Le premier a été déjà distribué ; le second le sera prochainement.

Le Secrétaire Général de la Société Historique, qui est en même temps celui de la Fédération, donne ensuite des indications sur le programme du troisième Congrès qui se tiendra à Constantine, à Pâques prochaines. En dehors des séances de travail, fixées au 30 et au 31 mars, des promenades et excursions sont prévues, visite de la ville et de ses environs. Le 1er avril aura lieu l'excursion traditionnelle d'une journée (Constantine, Announa, Hammam-Meskoutine, Roknia). Une excursion hors Congrès dans l'Aurès sera également organisée. Il y aura deux caravanes, l'une avant, l'autre après le Congrès. Un programme détaillé va être d'ailleurs distribué.

Le Secrétaire Général se fait, en terminant, un plaisir d'annoncer qu'en 1938 le 4e Congrès de la Fédération aura lieu à Rabat ; en 1939 le 5e Congrès se tiendra à Tunis.

M. Berque, Trésorier, donne ensuite lecture de son rapport sur la situation financière de la Société Historique pour l'exercice 1936.

Excédent de l'exercice 1935		34.955 45

RECETTES

Subventions du Gouvernement Général	34.200 »	
Subvention de l'Université d'Alger	5.000 »	
Cotisations (en retard et de l'exercice 1935)	18.936 20	
		58.136 20
Total des recettes		93.091 65

DEPENSES

Frais d'impression de la *Revue Africaine* et des Actes du Congrès d'Alger	45.745 20
Dépenses d'administration. Gratifications au personnel qui s'occupe du classement des collections et de l'envoi des numéros de la *Revue Africaine*. Frais d'envoi. Vin d'honneur à l'Association Guillaume Briolé	2.466 55
Achat de 5 actions de 1.000 francs chacune de la Société « Les Editions Diderot ». (Dès que les actions seront parvenues, elles figureront dans le compte « Portefeuille » pour une valeur égale	5.000 »
Total des dépenses	53.211 75

Excédent des recettes :

93.091 fr. 65 — 53.211 fr. 75 = 39.879 fr. 90.

Il faut également tenir compte des fonds déposés à la Caisse d'Epargne (77 fr. 29), au Crédit Lyonnais (510 francs). au compte caisse (271 fr. 50), total : 858 fr. 75, et des éléments du portefeuille de la Société Historique déposés au Crédit Lyonnais d'Alger et dont la valeur bancaire au 11 janvier 1937 s'élevait à 9.641 francs ; sommes qui s'ajoutant à l'excédent de recette donnent un total de 50.379 fr. 69.

Les comptes du Trésorier sont approuvés à l'unanimité.



Il est ensuite procédé au renouvellement du Bureau. Ont été élus pour 1937 :

Président : M. Gustave MERCIER.
Vice-Présidents : MM. G. YVER et G. MARÇAIS.
Secrétaire Général : M. ESQUER.
Secrétaire : M. BRUNSCHVIG.
Trésorier : M. BERQUE.
Membres : MM. CHEVREUX, Général MEYNIER, ALAZARD, LESPÈS, LARNAUDE, CANARD, LESCHI, VIARD, André BASSET, FAYOLLE, Ibnou ZEKRI.
Membre correspondant : M. DOUËL.



Le Congrès de Tlemcen avait mis à l'étude un vœu tendant à ce que soit créé, pour désigner l'Afrique Française (Algérie, Tunisie, Maroc), un vocable de nature à exprimer l'unité de cet ensemble réalisé sous l'égide de la France.

Ce vœu a été transmis aux Sociétés faisant partie de la Fédération.

Le Bureau de la Société Historique a demandé à ses membres leurs suggestions à ce sujet.

Il y a eu 94 avis exprimés. Certains ont été motivés avec plus ou moins de détails. Nous reproduisons ici les réponses les plus importantes :

« Nous nous permettons, écrit une correspondante, de proposer « Tualma » au lieu « d'Altuma ». Cette disposition des noms des trois provinces les réunit dans l'ordre classique de l'Orient vers l'Occident, suivant ainsi la marche même des conquêtes romaine et arabe...

« Tu Alma » (Mater) a une signification profonde ; elle donne comme une invocation, une prière latine à la mère nourricière, rôle que l'Afrique a joué dans le passé et jouera sans doute dans l'avenir.

« On demanderait aux poètes du Congrès de composer sur ce thème un cantique sur l'air de « Gaudeamus igitur » par exemple. Les congressistes le chanteraient avec entrain... »

« ...Nous espérons que l'on conservera tout simplement : Afrique du Nord Française... »

Un autre a posé la question suivante :

« A la question posée, on m'excusera de répondre par une autre question.

« Je ne peux m'empêcher de me souvenir que les trois pays de l'Afrique du Nord enferment dans leurs frontières politiques une notable partie du désert. Et je suis souvent embarrassé pour dénommer, en la distinguant du Sahara, la partie de l'Afrique du Nord qui n'est pas saharienne.

« Peut-être ai-je des scrupules exagérés, et la plupart des gens, quand ils disent Algérie ou Afrique du Nord, entendent-ils expressément ne pas parler du Sahara ?

« Dans le cas contraire, il me paraît nécessaire de tenir compte de cette petite difficulté, lorsqu'on s'efforce de trouver un nom commode pour désigner le bloc Algérie-Tunisie-Maroc et attirer l'attention sur son unité... »

Nous ne pouvons, faute de place, reproduire les autres réponses dont le nombre et la variété ont montré l'intérêt de nos confrères pour cette question.

Les 94 opinions exprimées se répartissent ainsi :

Afrique du Nord Française (A. N. F.), 36.
Afrique Française du Nord (A. F. N.), 28.
Afrique du Nord, 9.
Berbérie, 5.
Berbérie Française, 3.
France-Nord Africain, 2.
Afrique Septentrionale Française, 2.
Maghrib. Atlas ou pays de l'Atlas. Altuma. Almasie. Afrinord ou Afrinordie. Africanie. North Africa. Si-Roc-Al, chacun 1.

Le groupe Afrique du Nord Française (36 voix), Afrique Française du Nord (28), France Nord Africaine (2), Afrique Septentrionale Française (2) a groupé 68 voix qui ont ainsi marqué leur intention de voir adopter un vocable exprimant l'unité de l'ensemble Algérie-Tunisie-Maroc réalisée sous l'égide de la France.

***

Sur la proposition du Président, l'Assemblée Générale donne mandat au Bureau de faire les démarches nécessaires pour que la Société Historique soit déclarée d'utilité publique et adopte le principe du relèvement de la cotisation annuelle de 20 francs à 30 francs, sous réserve que tous les membres de la Société seront consultés.

Etude des documents épigraphiques

recueillis par

M. Maurice Reygasse

au cours de ses missions dans le Sahara Central

M. le professeur Maurice Reygasse voulait bien nous remettre en 1933 — aux fins d'en tenter la traduction — une collection de **243** inscriptions *tifinâgh* recueillies par lui au long de ses différents itinéraires à travers la Koudia du Hoggar et les régions limitrophes, au Nord, de la haute vallée de l'Igharghar et du massif de l'Emmidir. Les stations, nouvelles ou non, ainsi utilisées sont, pour le Hoggar même, au nombre de sept : Inamari, Ibergha, Tihi n-Teghatimt, Aoudjerkil, Ifrazi, Touoqqîn, Tazerouk. Deux autres découvertes, faites à Tazzeït et Ti n-Esselmaken, intéressent la vallée de l'Igharghar. Enfin, un contingent massif a été fourni par la station, bien connue depuis longtemps au témoignage de plusieurs explorateurs, de Tighatimîn (Emmidir). De cette intéressante collection documentaire, 98 inscriptions ont déjà été distraites et publiées en 1932 par M. Reygasse [1] ; **145**, toutes en provenance de Tighatimîn, sont encore inédites. L'ensemble apporte une contribution nouvelle, fort importante, à notre connaissance de l'épigraphie berbère saharienne que M. Th. Monod vient d'enrichir de son côté par

(1) Cf. M. Reygasse, *Contribution à l'étude des Gravures Rupestres et Inscriptions Tifinar' du Sahara Central*, Alger, Carbonel, 1932.

la publication de deux cents autres textes, presque tous anciens, relevés dans l'Adrar Ahnet [1]. Mettant à profit le dernier ouvrage ainsi rappelé, ainsi que les textes *tifinâgh* déjà fournis à des dates antérieures par Duveyrier, Faidherbe, Hanoteau, Benhazera, Voinot, F.-R. Rodd, etc... [2] — pour ne citer que les principaux auteurs —, il nous a été possible de faire porter l'investigation demandée par M. Reygasse sur un total d'environ 600 inscriptions, disséminées sur une aire territoriale s'étendant en latitude depuis l'Aïr au Sud jusqu'à l'Emmidir au Nord.

On ne trouvera du moins étudiées ici qu'un certain nombre des inscriptions rapportées par M. Reygasse. Etant donné le caractère assez ardu du problème que pose pour nous l'interprétation des textes *tifinâgh*, il nous est apparu, en effet, que notre premier devoir était d'appuyer les restitutions, dont on prendra ci-dessous connaissance, sur un examen méticuleux de la plus grande masse possible de documents du même type : les conditions du problème abordé sont telles que la valeur des formules mises en avant pour le résoudre, est à raison directe de l'ampleur matérielle de l'investigation entreprise et de l'étendue des champs comparatifs que l'on a pris soin de se ménager. Mais il eût été fastidieux de prétendre donner dans ces lignes un ensemble exhaustif de lectures intéressant la plupart des inscriptions connues. On se rendra

(1) Th. Monod, *L'Adrar Ahnet. Contribution à l'étude archéologique d'un district saharien*, in « Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie », XIX, Paris, 1932.

(2) H. Duveyrier, *Les Touaregs du Nord*, Paris, Challamel aîné, 1864 ; Gal. Faidherbe, *Collection complète des inscriptions numidiques*, Paris, 1870 ; A. Hanoteau, *Essai de grammaire kabyle*, Paris, Challamel, 1858 : M. Benhazera, *Six mois chez les Touaregs du Ahaggar*, Alger, Jourdan, 1908; Lt Voinot, *A travers le Mouydir (Avril-Août 1903). Rapport de tournée*, in « Bulletin du Comité de l'Afrique Française », Supplément, oct. 1904 ; F.-R. Rodd, *People of the Veil*, Londres, 1926 ; etc.

suffisamment compte, par les exemples que nous citerons tout à l'heure, que l'épigraphie berbère est un genre littéraire fort pauvre — disons même indigent — et qui n'honore nullement, par le nombre très restreint de ses formules clichées, toujours les mêmes, et au surplus leur banalité foncière, l'imagination créatrice de ses auteurs. Noms propres, courtes notes de voyage, injures, propos galants surtout, c'est là tout le fond sémantique des textes *tifinâgh*, qui ne font pas ainsi exception aux lois d'insignifiance habituelle des *graffiti*. On ne donnera donc ici qu'un recueil des textes les plus typiques, une espèce de formulaire abrégé d'épigraphie berbère. Notre unique dessein, en publiant ces traductions, est de compléter, — grâce à la documentation notablement plus étendue dont nous pouvons aujourd'hui disposer, — les essais partiels anciens, et portant seulement sur un petit nombre d'inscriptions, déjà tentés d'autre part par des chercheurs aussi autorisés que Duveyrier, Faidherbe, Hanoteau, par exemple, avec ou sans l'assistance de lettrés touaregs.

Plus intéressantes du point de vue scientifique que le piètre contenu intrinsèque de ces inscriptions sont, à notre avis, les conclusions utiles que l'on pourrait extraire d'un examen approfondi des données linguistiques du problème, désormais précisées pour nous à la faveur de cette imposante masse documentaire. Sans doute la considération méthodique de ces données ne nous conduit pas à prendre des aperçus bien fouillés de la langue des plus anciennes inscriptions du Sahara ; il ne faut pas demander à ces médiocres documents plus qu'ils ne peuvent en réalité et ne pourront jamais nous fournir ; les renseignements qu'on en tire à ce dernier égard ne sont cependant pas, on le verra, absolument nuls.

Mais l'examen linguistique de la question des inscriptions *tifinâgh* a un autre intérêt. En nous amenant à

réfléchir sur les conditions précises du problème d'interprétation proposé, il doit nous conduire à fixer les limites mêmes assignables à cette interprétation, et le degré de probabilité auquel on est susceptible d'aboutir en entreprenant celle-ci. Ne serait-ce qu'à ce dernier point de vue, et pour détruire certaines illusions acclimatées par des épigraphistes amateurs, ou dégager plus clairement les raisons, mal aperçues par d'autres, qui dans bien des cas nous imposent une attitude dubitative, cet examen théorique aurait son incontestable utilité. Il faut bien se représenter, en effet, que, dans les conditions défectueuses où nous sommes placés par suite de notre ignorance des parlers berbères, aujourd'hui éteints, dont ces textes sont les seuls misérables et très lacunaires vestiges, l'équation proposée n'a pas toujours pour nous — et ne saurait en tout état avoir pour nous — de racines réelles, et qu'ici les racines « imaginaires » ne sont pas admissibles. Les phrases lues — ne l'oublions pas — doivent rester du berbère et autant que possible du berbère saharien (1).

Telles sont donc les raisons — non dépourvues, on le voit, d'intérêt pratique — qui nous ont conduit à analyser ci-dessous les plus accessibles des documents épigraphiques recueillis par M. Reygasse (2).

(1) C'est le reproche que nous adresserions aux « traductions » données par M. Benhazera ; certaines des phrases *tifinâgh* lues par cet auteur ne vont pas sans étonner beaucoup, par leur structure, un berbérisant qui connaît tant soit peu de touareg.

(2) Quant aux circonstances précises dans lesquelles a été conçu et réalisé le présent travail, — qui vient aujourd'hui seulement à la publication, avec un retard de plus de deux années, — nous prions nos lecteurs de bien vouloir se reporter à la note insérée par nous dans « Hespéris », t. XXII, fas. 1, 1er trim. 1936, pp. 94-95, sous le titre *A propos du déchiffrement des inscriptions « tifinâgh »*. On trouvera d'autre part, dans notre première étude intitulée *Introduction à un déchiffrement méthodique des inscriptions « tifinâgh » du Sahara Central*, — à paraître aussi, très prochainement, dans « Hespéris », — un exposé détaillé de la méthode linguistique originale dont la mise au point séparée, formant le préliminaire technique indispensable à un tel ordre de recherches, pouvait seule nous permettre d'aborder utilement la lecture, puis la traduction des textes à nous confiés par M. Reygasse.

A. — 1° Tighatimine (1) :

1 (56, 1).

I ⁝ · ⊏ I + ⊙ I

*nek *Menatasen* (2)

« Je suis **Menatasen.* »

Le nom propre restitué semble être à suffixe pronominal possessif archaïque de 3e pers. masc. plur. : *-asen*, ce qui pourrait indiquer que le radical **menat-* recouvre un sens concret (3). On connaît un certain nombre de noms propres berbères ainsi composés par addition du suffixe possessif de 3e pers. plur. ; ainsi : *Gĕllīd-asĕn*, *Yaġmor-asĕn*, *Ġomr-asĕn* (cf. de Slane, *Hist. des Berbères*, IV, 582 ;

(1) Sous une section A nous étudions d'abord les textes contenus dans l'opuscule publié par M. Reygasse en 1932 : *Contribution à l'étude des Gravures Rupestres et Inscriptions Tifinar' du Sahara Central.* Chacun de ces textes est accompagné, entre parenthèses, de la référence à la page où il se trouve reproduit ainsi que de son numéro d'ordre dans le sens vertical, du haut en bas. Une section B sera consacrée aux textes inédits rapportés en 1933 par M. Reygasse de Tighatimine.

(2) Chaque fois qu'il nous a été possible, nous avons identifié les noms propres cités dans les inscriptions en utilisant un répertoire personnel de plusieurs centaines de noms dressé à l'aide des auteurs ayant écrit sur le Sahara, et qui, par leur connaissance de l'arabe ou du berbère, offraient des garanties d'une correcte audition phonétique. Ce vocabulaire des noms propres sahariens étant prodigieusement varié, — autant sans doute que l'onomastique française correspondante, — on ne doit pas oublier toutefois que ces identifications constituent de simples hypothèses, et qu'elles ne sont pas nécessairement exactes, sinon assez vraisemblables. Tel est le sens de l'astérisque dont nous faisons précéder ces noms.

(3) C'est sans doute le même radical, employé sans suffixe, qui figure dans une autre inscription de Tighatimine (B, n° 16, *infra*) sous la forme plus complète ⊏ I · + **Menat*. *-at* en finale est vraisemblablement une terminaison d'élatif, rencontrée en ancien libyque avec certains noms de dignités (cf. *ăgĕllidăt*, « roi », auj. *agĕllid*, dans les bilingues de Dougga, *in* G. Marcy, *Les inscriptions libyques bilingues de l'Afrique du Nord*, Paris, Geuthner, 1936, p. 43).

R. Basset, *Sanctuaires du Dj. Nefousa*, in « J. As. », 9e série, t. XIV, p. 109-112, et Doutté, *Marabouts*, p. 57, n° 3. Sur le type correspondant en onomastique arabe, on se référera aussi à G.-S. Colin, *El Maqṣad*, in « Arch. Mar. », XXVI, p. 210). Le nom qui précède a en général la signification de « roi », « chef », « père », « grand », « saint », « refuge », « rempart » ; il s'applique donc — autant qu'on en peut juger — à un personnage de rang assez élevé, ayant plus ou moins un caractère marabouti-que, et qui répand sa *barâka* sur ceux qui se groupent autour de lui ; d'où ce surnom : « leur chef », « leur grand » ou « leur saint ». **Menat-* est peut-être en rapport avec le nom de la tribu touarègue des *Imenân*. Ceux-ci, d'origine noble, sont souvent appelés la « tribu des Sultans » ; Benhazera, se fondant sur ce dernier détail, a suggéré pour le nom touareg une étymologie arabe : *Imenân* correspondrait à une forme plur. berbérisée de l'arabe *imâm* (1). Cette étymologie fait quelque peu difficulté du point de vue morphologique, et, à dire vrai, nous n'y croyons guère. Une autre nous semble beaucoup plus probable, qui verrait, dans le nom des *Imenân*, un dérivé — plus exactement un nom d'agent à préfixe *m-* — du verbe touareg *eni*, « être chef suprême » (2). Tel serait aussi le sens de **Menat* : « chef suprême », « roi ».

Aucune particularité graphique ne permet par ailleurs d'affirmer si l'inscription est ou non ancienne.

2 (56, 2). + I ⌐ II + ⁝ o ƨ II ⌐ o + ·: I
nek Trgly riġ Tlgnt

L'inscription est ancienne, avec emploi de ⌐ pour *g* au lieu de Ծ.

(1) Cf. M. Benhazera, *op. cit.*, p. 101.
(2) Cf. de Foucauld, *Dictionnaire abrégé touareg-français (Dialecte ahaggar)*, Alger, 1918-1920, t. I, p. 246.

Trgly est vraisemblablement un nom de personne ; le radical est peut-être *erġel*, « fermer », « être fermé » (?). Le début de la phrase doit se lire : « Moi, *Trgly*, je veux... ». Le sens général dépend de la nature du complément donné à *riġ*, « je veux ». Le verbe *ïri*, *er*, « vouloir », a en effet différentes acceptions secondaires qui, toutes, paraissent se retrouver plus ou moins dans ces inscriptions rupestres du Sahara. Au sens le plus large, *ïri* correspond à : « nourrir une intention à l'égard de quelque chose ou de quelqu'un ». La valeur précise du verbe dépend de la nature du complément direct qui lui est adjoint dans la phrase considérée ; si ce complément est un nom de lieu, *ïri* signifiera : « avoir l'intention de se rendre à (tel endroit) » ; si c'est un nom de personne, le sens sera : « désirer, souhaiter un rapprochement avec (quelqu'un) (y compris le sens de « rapprochement sexuel ») ». Ici le complément *tlgnt* est sans doute un toponyme. On le rencontre en effet employé à d'assez nombreuses reprises dans les inscriptions de Tighatimine et de l'Adrar Ahnet ; nous l'y avons relevé trois fois sous cette même forme *Tlgnt*, et dix fois sous une forme dépourvue du *t* initial de l'article féminin : *Lgnt*. Un texte de l'Adrar Ahnet, recueilli par M. Th. Monod, semble confirmer cette hypothèse, car il est ainsi conçu : « Moi, *Msntġ*, je désire un homme originaire de *Lgnt* » (1). Peut-être s'agit-il de Reggane sur la bordure ouest du Tidikelt ?

Le sens de la phrase examinée serait donc en définitive : « Moi, *T r g l y*, je veux me rendre à **Talĕggant* (Reggane ?) ».

3 (56, 3). :· o : + II · o II ≡ 3 +

(1) Monod, *Adrar Ahnet*, *cit.*, p. 137, inscript. n° 149.

M. Reygasse a relevé, à Tighatimine également, le même thème répété en sens contraire :

ⵅ ⵣ ≡ ‖ ○ ‖ + : ○ ∴

Dans les deux cas la graphie est ancienne comme le prouve l'emploi du ≡ pour *ğ*, au lieu de ⴶ, ⊥ actuel. La première ligne se lit :

k r ū t l a r L ğ y t

et la seconde :

k r ū t l r L ğ y ṯ

Nous restituons :

**Kĕrūtĕl ăra-Lğyt* (ou *L ğ y ṯ*)

c'est-à-dire « **Kĕrūtĕl*, enfant de *Lğīt* » (1). On trouve deux fois ce dernier nom à Tighatimine sous la forme *Lgt*.

4 (56, 4). ≳ I ⊐ H ⁝ ○ Ծ : ‖ + ∴ I

nek Tlūg riġ Fmny

« Moi, *Tlūg*, je désire *F m n y*. »

5 (56, 5). I ⁚ · + ⵙ ≳ E ○ ⁝ · > ≷ ⊙ + ○ ⁝ ⵃ ‖ ⊙

nek T b y ṯ riġ ag-Y s t riġ F l s

Inscription ancienne avec > pour *g*. Traduction :

« C'est moi, *Tbyṯ*, je désire le fils de *Yst*, je désire *Fls*. »

6 (56, 6). I ⁚ · + ⊏ ⁝ ¯ ○ ⁝

nek Tmġa riġ ...

La phrase est incomplète : « Moi, *Tmġa*, je désire ... »
Inscription ancienne (?) avec *a* rectilinéaire : —

7 (56, 7). I ⁚ · + ‖ ‖ ○ ⁝ ⁚ · ○ ·

Nek T l l riġ K r a

« Moi, *Tll*, je désire *Kra*. »

(1) L'emploi de *ăra*, « enfant, descendant », correspond ici à celui de *ūld* en arabe maghrébin : *'Ali ūld-Ḥsan*, « 'Ali, descendant de Ḥasan ».

8 (57, 1) ⁝ ○ + ∴ n
‖ S ⁝ I : + I + .: ⵃ
I + ᘔ ⊏ + ⁝ ○
I + ○ + ᘔ + ⁝ ○
+ I ⊏ ‖ ⁝ ○ I : H ᘔ I >

D k t riġ
F k tĕnnet wa n- ĕġil.
riġ T g y t n,
riġ T y t r t n,
*din yūf-aun, riġ *Lĕggant*

Il y a deux textes distincts, le premier de deux lignes, le second de trois ; le premier a pour auteur un homme, le second, une femme. Un détail graphique confirme au surplus cette constatation déduite de la lecture : dans le deuxième texte *y* est écrit trois fois ᘔ, alors qu'il est tourné en sens contraire dans le premier : S.

Les deux premières lignes se lisent : *Dkt riġ Fk tĕnnet wa n-ĕġil.*

L'orthographe du premier nom *Dkt* n'est pas sûre ; nous la proposons sous toutes réserves, car nous n'avons retrouvé ce nom dans aucun autre texte. Il se pourrait qu'on doive lire **Gnkt*, + ∴ I ⅂, avec une liaison accidentelle du *g* et de l'*n* ? Plus vraisemblablement, nous avons affaire à une variante du nom d'homme **Dukka*, avec alternance dialectale connue *a* × *t* de la finale morphologique *-a*. Il s'agit bien, en tous cas, d'un nom d'homme. Le deuxième nom, *Fk*, traité au féminin, est peut-être pour *foi*, « Nord », avec une prononciation forte du *y* final (1). La phrase semble être, en effet, un calembour : intentionnellement rédigée à double entente, elle

(1) Sur cette prononciation *k* ou *g* du *y* final, relevée plusieurs fois dans ces textes à titre de particularité dialectale, cf. *infra*, p. 55 et p. 61, n° 10 et G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, pp. 28, 61, 160.

peut s'interpréter, dans une première manière : « *Dkt*, je désire **Fok* qui s'est déclarée pour l'homme fort (*wa n-ĕġil*, littéralement : « celui du bras ») » ; — et dans une deuxième manière : « *Dkt*, je désire le Nord qui s'est déclaré *(sic)* pour le Sud (*wa n-ĕġil* signifie également « le Sud ») » (1).

Le texte no 2 se lit de la façon suivante : « Je me rendrai à *Tgytn*, je me rendrai à *Tytrtn*, là-bas on vous (hommes) surpasse, je me rendrai à Reggane ». Les trois lignes semblent intentionnellement assonancées en finale. Peut-être *Tgytn* et *Tytrtn* correspondent-ils aux deux toponymes voisins : *Hian* *(?) Ag Atan* et *I-n-Ataren*, que nous trouvons figurés sur une carte de M. Th. Monod immédiatement à l'est de la Gara Chemmaa (2) ; ces deux points se trouveraient à peu près à mi-chemin d'un itinéraire assez plausible, joignant Tighatimine à Reggane, en contournant par le Sud l'Ad. I-n-Ataren. Ici les deux noms sont à la forme féminine, fait dialectal déjà constaté dans **Talĕggant*, pour « Reggane » (?).

La deuxième inscription est ancienne.

8 (57, 2). I :· + ⵔ : + ⵙ ⵔ : ⵏ : II ⵖ

nek T r ū t s riġ D ū l g

« Moi, *Trūts*, je désire *Dūlg*. »

9 (57, 3). I ⁝ · + II ∴ ⵗ ⵔ ⁝ ⊏ I ∝

nek T l k y riġ M n g

« Moi, *Tlky*, je désire **Meneg* (ou **Menneg*). »

Une variante fréquente du 2e nom est *Menu* (h.), encore usité chez les Kel-Ahaggar.

(1) *Wa n-ĕġil* a encore un troisième sens et pourrait se comprendre : « le nommé **Ăġil* ». On voit le perpétuel dilemme posé par ces inscriptions qui tournent très fréquemment à de véritables *rébus*.

(2) Cf. Th. Monod, *Adrar Ahnet*, *cit.*, feuille Nord, angle S. W. de la carte annexée en fin de l'ouvrage.

10 (57, 4). ⵛ ⵔ I ⵛ

« **Šarnaš* (h.) ».

Nom propre.

11 (57, 5). I ·: + ⵔ ⊏ ʔ X

nek T r m y ṯ

Inscription ancienne.

12 (57, 6).

*nek T r g l y riġ *Talĕggant*

Inscription ancienne, déjà traduite (cf. *supra*, no 2).

13 (58, 1). ⁞ + ⊐ ⴹ ⵃ I ⵔ I ⵙ :: ⵅ ⊥ ⊥ ·: I

*nek *Aġġaġ ag-*Ḫasan iran *Faṭimatah*

« Moi, **Aġġaġ*, fils de *Ḫsan*, désirant *Faṭimatah*. »

Aġġaġ, nom d'homme, signifie « le lettré » en dialecte ahaggar (1).

L'inscription est récente, comme le prouve l'emploi des noms islamiques **Ḫsan* et **Faṭimatah*. Le traitement connu *ḫ* de *ḥ* et le *h* final de **Faṭimatah* nous montrent en plus qu'il s'agit d'une inscription très nettement touarègue.

14 (58, 2). + ·· ≡   ·I· ⵎ

Ğwt   *Ṭ ū*

Deux noms propres, le second probablement : **Iṭṭo*, nom de femme très courant dans tout le monde berbère ; le premier peut être **Gua* (?) avec alternance *a* × *t* en finale. Inscriptions anciennes.

(1) On trouve aussi en touareg les noms d'homme *Gogo*, *Gôgi* et *Gaga* mais qui s'écrivent avec des *g* occlusifs, ɣ.

15 (58, 3), I ⁚ · + ⊏ ⊙

nek T m s

« C'est moi, *Tms* ».

2° Inamari :

1 (59, 1). ⁚ I ⁚ · o ⋇ ∝ ⊙ + ⋇ ε ∩ +

··· ∩ ⊙ I ·⁚ ‖ ∃ ⁝ ⊞ + ⊐

⊖ ⁚ ⌶ ω ··· ⊏

*ăwa nek *Urzig es-Tzyd* (f.),

*tĕget ĕger *Tuġumut, innan : eken *Sadiq*

iubak zayeqem.

« C'est moi, **Urzig* (h.) [1] (qui m'adresse) à *Tzyd* (f.), se trouvant de passage à l'oued **Tuġumut*, pour lui dire : Fais en sorte que **Sadiq* consente à ce que je fasse ta connaissance. »

2 (59, 2). · ⊞ ⊞ ⋈

+ + ‖ ⋈ ⋇ : ·⁚ I :

II + + ⊏ II ·

*ag -*Baba* (inscription autonome formée d'un simple nom propre).

*ăwa nek *Wazag* (h.) *innân *Tit ult-T m l a* (**Timilla ?*).

« C'est moi, **Wazag*, ayant choisi **Tit*, fille de **Timilla*. »

3 (59, 3). I ⁝ + ⊏ ⊔ ⁝

I :· ⊙ ⊔ I ⁝

··· ⊐ ⊟ ⁝

(1) Il y a aussi un nom *Irzâġ*, mais avec *ġ* spirant, et non occlusif comme ici.

neh (?) (peut-être faut-il lire I ⁚· *nek ?*) *T m d h*

nek S d n h

h b d q

« Moi, *T m d h* (h. ?) »

« Moi, *S d n h* (f. ?) »

« *h b d q* » (?) (peut-être ···> ⊟ ⁝ *eġbâdeq* (?), « je t'adore », le sujet étant une femme ; — le même texte est en effet reproduit une seconde fois, plus loin, avec un *ġ* initial — cf. *infra* n° 15 — ; dans cette seconde inscription, la forme de la 3ᵉ lettre, ⊃, approche en outre beaucoup plus qu'ici de celle d'un *d* : >).

4 (59, 4). o I ⊨ : ε ⊏ : I

*R n f ău-*Šmūn*

« *Rnf*, fils de **Šmūn*. »

Le second nom, autant qu'il semble, est d'origine sémitique ; c'est celui qui a donné le français « Simon » [1].

5 (60, 1). ⁚ — ⁝ = + ⊔ ∴ I —

Wnq (?), ou *Qnū* (?)

*Nek *Mettel*, « Moi, **Mettel* », nom propre d'homme, encore vivant au Sahara touareg.

6 (60, 2). I ⁚ · E + ⊏ :

nek Ḍ t m ū, « Moi, *Ḍtmū* »

(Peut-être E — ⊏ : **Ṭāmō* ? nom de femme).

(1) On trouve déjà ce nom **Šm(ū)n* dans les inscriptions de Dougga (200 environ av. J.-C.) (cf. G. Marcy, *Inscr. lib.*, *cit.*, p. 22).

7 (60, 3). I :· I E ⊏ ∝ o : Φ : o

*nek *Faṭmig* (1) *ăra-*Bağor* (?)

« Moi, **Faṭmi*, enfant de **Abağor* (?) (= « la richesse » ?) »

8 (60, 4). : I :· ʘ ∩ Ɛ ... ⊏ o \\ II ... II ⊏

*ăwa nek *Sadiq, émeri l-elqelem* (pour **n-elqelem* ?)

« C'est moi, **Sadiq*, l'ami de la plume (?). »

9 (60, 5). Ħ ʘ S ... + I +

o ··· o Φ + ·: I :

o ⊏ ξ : ıI + ⊐ ∃ I

Il y a deux textes distincts, le premier composé de deux lignes et le second d'une seule : en effet, il y a deux graphies différentes respectivement pour *f*, — noté Ħ et I —, et *y*, — noté S et ξ . Traduction :

Fsīq (f.), *tĕnnet*

ăwa nek tăbareqqa r[iğ ?] (la phrase semble incomplète).

« (C'est moi), *Fsīq*, ayant dit : Je suis le chemin (je suis d'abord facile); je veux ... (?) »

Le sens général paraît corroboré par l'emploi du nom *Fsīq*, qui est peut-être tout simplement un surnom « professionnel », emprunté à l'arabe فسيق « vicieux, perverti ».

Deuxième texte :

**Faṭimat* (f.) *innan *Wīmir* (h.)

« *Faṭima* ayant choisi **Wīmir* ». Le nom **Wīmir* figure déjà sur une stèle libyque de Kifan Bi. Feredj (Kabylie) (2).

(1) On notera ici l'épenthèse dialectale *-g* de la voyelle *i* finale de *Faṭmi* (n. d'h.) ; ce fait rejoindrait celui déjà constaté *supra* à propos de **Fok* , pour *foi*, « Nord » (cf. *supra*, Tighatimine, n° 8).

(2) Cf. G. Marcy, *Inscriptions libyques, cit.* p. 120.

En dialecte ahaggar actuel, cette phrase serait incorrecte : le sujet du participe étant du fém., on devrait avoir : **Faṭimat tĕnnet* ..., et non *innan*. Sans doute s'agit-il d'une inscription relativement ancienne (1).

10 (61, 1). Ɛ II I

**Šelifa*, nom propre de femme.

11 (61, 3). : I :· ⁝ + ⊏ I Iı # ≥ ··· + + ⁝ + ⊏ II

*ăwa nek *Ġotman innan ẓayeq ta tĕhet Ml* (ou *Mnn* ?)

« C'est moi, 'Otman, ayant dit : « Je connais celle qui est à *Ml* (toponyme) » (?), ou bien : ... « celle qui est des *Imenân* » (?).

11 (61, 4).

+
ʘ
⊏
+

T d b t (?), nom propre.

12 (61, 5).

∩
⊐
····
∴
—

nek H n d g , nom propre.

Inscription ancienne.

(1) Le participe féminin à suffixe *-et* semble être, en effet, une innovation récente des parlers touaregs (cf. G. Marcy, *Note sur le pronom relatif - sujet et le pseudo - participe dans les parlers berbères*, *in* « Bulletin de la Société Linguistique de Paris », t. XXXVII, fasc. 1, n° 109, 1936, pp. 53-54).

13 (62, 1). : I :· o ж ⋉ ʘ + ж ς ∩
… ∩ ʘ I ·: I | ⊔ ∃ : ⊞ + ⊐
⊖ ·: ·* ※ ω … ⊏

*ăwa nek *Urzig es-T z y d* (f.),
*ămatar *Tuġumut-da, innan : « eken *Sadiq iubak ẓayeqem ».*

« C'est moi *Urzig, (m'adressant) à *T z y d* (f.), sous le signe de reconnaissance du **Tuġumut* [1] que voici, pour lui dire : « Fais en sorte que **Sadiq* consente à ce que je fasse ta connaissance. »

Ce *graffito* a, comme on voit, le même auteur que le n° 1 plus haut (Inamari).

14 (62, 2). · ⊞ ⊞ ⋊
+ + I| ⋊ ж : ·: I :
II + + ⊏ II ·

Inscription identique au n° 2 (Inamari).

15 (62, 3). I ⋮ + ⊏ ⊔ ⋮
I :· ʘ U I ⋮
… > ⊟ :

Même texte qu'au n° 3 (Inamari) ; le dernier mot, ortho-

(1) Ce « signe de reconnaissance », *amatar*, consiste ici dans la graphie particulière du nom *Tuġumut* ; c'est en quelque sorte la signature personnelle de l'auteur du *graffito* ; l'emploi des deux lettres « liées », ⊞ et ∃, transforme en effet ce nom en un véritable rébus, incompréhensible à tout lecteur non prévenu : ∃ ⋮ ⊞, *R t ġ ṭ* (?). Il faut lire en réalité : *r T ġ m t*, *r* appartenant au mot précédent, *ămatar*. La confusion est d'autant mieux facilitée que la liaison *rt*, ⊞, résulte d'une orthographe incorrecte : deux consonnes ne peuvent normalement se lier quand elles appartiennent à deux mots différents ; en outre, ∃ a une double valeur : il peut s'interpréter, en lettre simple, *ṭ*, et en lettre double, « liée », + ⊐ soit *mt*. (Sur le mot *ămatar*, cf. le P. de Foucauld, *Poésies touarègues*, Paris, E. Leroux, 1925, t. I, p. 581).

graphié ici *ġ b d q* (?) — avec une lecture douteuse pour le *d* —, signifierait : « Je t'adore ».

6 (64, 1). I ⊐ + : ∞ ⊓ Φ

**Bedda* (ou **Beddi*) *ag-Ġotmān*

« **Bedda* (ou **Beddi*), fils de 'Otmân ».

17 (64, 2). ⊞ ⊞ ≷ ⋮ ⊏ ·

**Bibi* (ou **Baba*) **Ihemma* (h.)

18 (64, 3). : I :· I| # ≥ … + : o ⊢ ·
⊞ ⊞ ≥ I| # S … :· I :· ⋮ ⊏ ·

ăwa nek innan ẓayeq T ġ r ū t a
**Bibī innan ẓayeq K n k-Hma*

« C'est moi, ayant dit : Je connais *T ġ r ū t a.* »
« **Bibi*, ayant dit : Je connais *K n k-H m a* (nom de femme) ».

19 (64, 4). + I Λ I : II ⋮ + I + ·: ⊐ :: Ħ : ε + I ·: I :
· Λ Φ Ħ : o :: II ⊐ I, II ⋮ I| ∩ ⊐ ʘ ⊐ ʘ I o ⊐ ⋮ ·: I :

*ăwa nek *Fâti ult- Aḥamuk tĕnnet ehuleġ-in Dnt.*
*ăwa nek *Ġomar en-*Gemgem-da, innan iehul-in *Emelḥir ult-*Badda.*

« C'est moi, **Fâti* (pour **Fâṭi* ?), fille de **Aḥamuk*, ayant dit : Je salue par là-bas *Dnt.* »

« C'est moi, *'Omar*, de *Gemgem*, ici même, ayant dit qu'il salue par là-bas **Emelḥir*, fille de **Badda.* »

19 (65, 2) : I :· ::· ∝ :: II :: ⊏

*ăwa nek *Aḥu ag-*Aḥlaḥam*

« C'est moi, **Aḥo*, fils de **Aḥlaḥam.* »

20 (65, 3).

⊏⁝... + ⊏ | ⋉ ⋉ ⊔ ⁚· | ⁚· ‖ ⊔ + + | + · | /////// | ·⁚

⁚ | ⁚· + ⫢ ⊥⁝ + | + □ ⁝ ⊞ ○ E ± 3 | □ ⊔ | ⁚· ⊔ | + +

⁝ | ⊙ ⊐ ‖ ⊙ ∃ ∃ ‖ ⊙ 3 ⁝ ⁚ + | + . ⊐ ⊐ ⋊ + ‖ ∴ □ ⁝ ± ·⁚ | ⁚

| ∃ ○ ⦶ + | | . ⊐ ⊐ ⋊ ⋊ ⊔ ⊐ ∷ ⊐ ·⁚ | ⁚

> ⊐ ⊥ ≷ ♉ ... ≷ # + | + ≷ + ⊐ ∷ + ‖ ⁚ ⊡ ⫢ + ·⁚ | ⁚

**Amaġi *Ğotman ag-Gd. Knkldt* (f.) *tĕnnet an//////nk.*
ăwa nek, T k ğ ġ, tĕnnet : riġ ăbaraḍ ittenien....
*ăwa nek, T n ḥ r k, ult-*ag-Mama, tĕnnet: wa hé isel i-ṭeselé musneġ.*
*ăwa nek, *Moḥammed ag-*ag-Mama, innan tibaraḍīn.*
*ăwa nek, T f s ult-*Ḥammati, tĕnnet : ẓayeq ag-Ygmd* (?).

« **Amaġi* 'Otman, fils de *Gd* (?) ». « *K n k l d t* (f.) ayant dit .. (?) »

« C'est moi, *T k ğ ġ* (ou *Tkğq*) (f.) (1), ayant dit : « Je veux un garçon au visage lisse ... (?) » (Nous n'arrivons point à donner un sens satisfaisant au dernier membre de phrase, qui se lit en *scriptio defectiva*, sans voyelles ni séparation des mots : *r d n k d n t t* (2)).

---

(1) Le son *q* n'existe pas en berbère en tant que consonne autonome il ne se rencontre que comme altération accidentelle du *ġ*. Aussi ne possède-t-il point, dans les alphabets libyque et saharien ancien, de notation propre, distincte de celle du *ġ*. La notation des *tifinâgh* actuels: *ġ* = ⁝, et *q* = ⋯, répond, de toute évidence, à un artifice de graphie récent, adopté sous l'influence de l'alphabet arabe où ces deux consonnes sont nettement distinguées. Toutes les fois qu'il s'agit d'un nom propre à initiale *t*, c'est-à-dire ayant les apparences étymologiques d'un substantif féminin, il convient donc de réserver l'hypothèse où le ⁝ final pourrait transcrire un *q*, résultat phonétique, dans les parlers sahariens, de la combinaison d'un *ġ* et du suffixe *-t* de féminin nominal. Ainsi *Tkğġ*, en *scriptio defectiva*, peut très bien noter un substantif féminin : **T- kğġ-t,* dont la base masculine étymologique serait **Kğġ*. De **T-kğġ-t*, on passe normalement en touareg à **T-kğq*, qui, dans l'alphabet saharien ancien, s'écrit de la même façon que *T-kğġ*. (Cf. *infra*, pp. 46, 52, 57, plusieurs autres exemples).

(2) Il faut très vraisemblablement lire à la fin — *ă* (linéaire), au lieu de + *t*; cette notation de *ă* n'est plus usitée dans les *tifinâgh* actuelles,

« C'est moi, *T n h r k*, fille de **Ag-Mama*, ayant arrêté mon choix sur celui qui entendra les nouvelles que je connais » (?) (c'est-à-dire : « sur celui qui veut entrer en relations de galanterie, d'*asri*, avec moi »). La 22e lettre à partir du début de la phrase doit être évidemment lue 3, *y* et non ∃, *ḍ*, *ṭ*. *Téselé*, « nouvelle », est écrit avec ∃, *ṭ*, au lieu de +, faute d'orthographe relevée de façon assez courante dans ces inscriptions à l'initiale des noms féminins (1).

---

mais l'inscription est certainement ancienne, comme le prouve la présence du ⫢ *k*, dans le nom propre *Tkğġ*. Dans ces conditions, le dernier membre de phrase serait à interpréter : *ar-d-nek ar-d-enta*, c'est-à-dire : « lui autant que moi ». Le verbe *tenet* signifiant, d'autre part : « avoir le visage lisse comme celui d'une femme », l'ensemble du texte donnerait, en un berbère parfaitement cohérent et idiomatique : « C'est moi, *Tkğġ* (f.), ayant dit : « Je veux un garçon au visage aussi lisse que le mien ». En d'autres termes, la femme auteur du *graffito* demande pour compagnon un jeune homme aussi joli qu'elle *(sic)*.

Si la correction proposée pour la dernière lettre — — au lieu de + — n'est pas possible, il conviendrait alors de lire pour la fin de phrase : *ar-d-nek ar-d-entat*, soit : « Moi comme elle, moi aussi bien qu'elle » ; — et pour l'ensemble : « C'est moi, *Tkğġ* (f.), ayant dit : « je veux, moi aussi (comme elle), un garçon au visage lisse »... Ce serait une allusion au souhait analogue (?) formulé dans l'inscription précédente par la nommée *Knkldt*, inscription malheureusement tronquée de toute sa partie terminale. Une formule similaire se relève, d'ailleurs, employée comme un « cliché » assez courant dans les poésies touarègues ; elle fait appel, soit au même verbe, *tenet* (cf. de Foucauld, *Poésies*, *cit.*, I, p. 614), soit à son synonyme *islaf (id.*, I, p. 507 ; II, pp. 122. 131, 274) ; l'expression est généralement appliquée à une femme, mais on la trouve aussi usitée pour un homme (I, p. 332).

De toute manière, notre sentiment personnel très net est qu'il n'y a d'alternative qu'entre les deux traductions proposées, la première étant de beaucoup la plus probable.

(1) La phrase serait incorrecte en ahaggar ; on devrait avoir : *wa hé iselin ...*, avec le participe futur. Certains parlers berbères, toutefois, n'ont pas de participe futur. On pourrait également lire deux *n* au lieu de *l*, soit : *wa hé issenen ...*, « celui qui connaîtra ».

Cette dernière hypothèse, en particulier, pourrait rendre inutile la rectification proposée pour la 22e lettre : **t* au lieu de *t*. Il faudrait alors lire la phrase de la façon suivante : ... *wa hi issenen ṭ-ṭéselé musneġ...*, « celui qui me connait, moi, et les nouvelles que je connais ». Quelle que soit d'aileurs l'hypothèse adoptée — un examen direct du *graffito* pourrait seul trancher la question d'une façon décisive —, le sens général du texte est clair et ne s'écarte guère, selon toute probabilité, de celui que nous indiquons.

« C'est moi, Moḥammed, fils de **ag-Mama*, désirant des jeunes filles. »

« C'est moi, *Tfs*, fille de Ḥammadi, ayant dit : Je connais *ag-Ymd* (?). »

21 (66, 1). :· I :· + ⊏ ∩ ⁝ ⊃ # ⊐

ăwa nek T m d ġ

**Āmẓag*

« C'est moi, *Tmdġ* (ou *Tmdq*).**Āmẓag* (= « le sourd » ?). »

22 (66, 2). + E — O ⊂ ⊙ = ∩ X = / O X =

ăwa nek Rdnt tĕnnet Lgnt ... : I :· o ⊔ I +

« C'est moi, *R d n t* (f.), ayant l'intention de me rendre à *Lgnt* (toponyme ; « Reggane » ?) » ... La ligne verticale de droite ne donne aucun sens satisfaisant.

23 (66, 3). o + :: o o o + x

Peut-être *téreut*, « dessin, amulette » (?)

3° Tihi n Teghatimt :

1 (67, 2). : I :· ⊏ :: ⊏ ⊔ | I O ⊏ :· II

*ăwa nek, *Moḥammed, innan S m ū l n*

« C'est moi, Moḥammed, ayant choisi *S m ū l n* (?) ».

2 (67, 3) : — : ∩ = ⊏ :: ⁝ X ∩ ∩ — : · · + : = + : II + ⊞ o ⁝ I ////

*ăwa nek *Malādū ūlt- *ag-Mama*

ăwa nek T ḫ l t ūlt-B r h n

« C'est moi, **Malādū*, fille de **ag-Mama*. »

« C'est moi, *Tḫlt*, fille de *B r h n* (?) (peut-être **Ibrahim)* ».

3 (67, 4). : I :· ⁝ + ⊏ I | I —

*ăwa nek *Ġotmân innan ā* ...

« C'est moi, 'Otman, ayant dit : *ā* ... ».

4° Aoudjerkil :

1 (71, 1). ⊔ + ⁝ ∩ ⊔ ⌶ :· —

*nek *Fâṭi *Ġotma* [*n*] (f. ?). (Il manque très probablement un *n* : I, à la fin).

« C'est moi, **Fâṭi* 'Otman (?). »

Inscription assez ancienne, comme le prouve la présence de ▭ pour *ṭ*.

2 (72, 1). I ⁝ I o ⊔ ʘ + I + ⊟ ∴ ⵞ + ∴ I :

ăwa nek, T f k b t, tĕnnet eseddareneġ innîn ...

« C'est moi, *T f k b t* (f.), ayant dit : « Je désire que ... »

3 (72, 2). I ∴ X ≡ ṫ ∴ ⊞ I ⁝ □ ⁝ < I + ⊏ Λ I

nek, T h n k k r t, nniġ riġ G n t m d n

« Moi, *T h n k k r t,* je dis que je désire *Gntmdn.* »
Inscription ancienne.

4 (72, 3). I ∴ ⊔ : II □ I + ⁝ ⊡ ·
I ∴ Ɛ II ⁝ o I ⊏ ʘ
I ∴ · ∴ Ɛ I ʘ E

nek, D w l, iran T ġ s a
nek, Š l ġ, iran M s
nĕkka, K š n s ḍ

« C'est moi, *D w l,* qui désire *T ġ s ā.* »
« C'est moi, *Š l ġ,* qui désire *M s.* »
« C'est moi, *K š n s ḍ.* »

5 (72, 5). +
O
+

Peut-être *têreut,* « dessin » (?), comme plus haut (cf. Inamari, 24).

5° *Ifrazi* :

1 (76, 3). ʘ II ⊏ // + —

**Salim innan tā*

« Salim (h.) ayant choisi celle-ci. »

2 (77, 1). o ∷ II ⊐

Emelḫir (nom de femme) (= « celle du bien »).

3 (77, 2). · II · · ϴ S ⊏ ⊏ : I ////
+ o +
+ ʘ ⸾ : ⊔ II : ⊏ : I ∴ + + ·
⁝ I : · ʘ ⊔ ⸾ ·
: I ∴ ʘ U Ƨ ⊏ ∷ ⊏ U I + E
⊓
—
⁝ I ∴ ////////////// : I ∴ II ⊏ +
+ ∴ o + ⁝ Λ I + II ⵞ

Les deux premières lignes sont intraduisibles.

3e ligne : *ăwa nek *Sidī.*

4e ligne : *ăwa nek *Sidī Moḫammed innan teḍmān tafult-īn deġ-Trkt* (f.).

5e ligne : *ăwa nek ... ; ăwa nek L m.*

« C'est moi **Sidī* ... »

« C'est moi, Sidi Moḫammed, ayant dit : ma part est réservée sur *Trkt* (f.) (1). »

« C'est moi ... ; c'est moi *L m* ».

4 (77, 3). ⴰ
ⴰ
I ᒋ
I+I
=
·

Ḍ ḍ ak-Ġelā, nom propre d'homme (**Ḍaḍ, *Aḍaḍ,* « doigt » ?).

On peut interpréter *ad lib.* : « fils de *Ġelā* », ou : « des *Kel Ġelā* ? »

Inscription ancienne.

(1) Formule assez fréquente, ayant peut-être la valeur d'une injonction magique destinée à prévenir les infidélités d'un amant ou d'une amante dont on n'a que de trop bonnes raisons de suspecter la conduite.

5 (77, 4). ⊙ ‖ ⊏ // + ·

Salim innan tā. Reproduit le nº 1 plus haut (Ifrazi).

6 (78, 3). (vertical inscription) — ⊖ = = — +I+ =

Ce texte semble être la reproduction d'un autre texte de la même station d'Ifrazi, accompagnant une gravure de lion (Cf. Reygasse, 75, 1). La première copie est défectueuse ; celle-ci, au contraire, est parfaitement compréhensible ; elle se lit :

ăllaġ illeben, « une surcharge de lances (sur lui). »

L'inscription est ancienne ; il s'agit de toute évidence d'une formule magique imprécatoire, destinée à envoûter un gibier dangereux.

7 (78, 4). (vertical inscription)

*ăwa nek *Ḫand,* « C'est moi, Ḫand. »

8 (79, 4). ∘ I ⌶ : ɞ ⊏ : I

R n f ău-Šmūn

Le même nom a été relevé plus haut à Inamari (Cf. Inamari, nº 4). Peut-être ces *graffiti* jalonnent-ils l'itinéraire d'un voyageur ?

9 (79, 6). : I :· ⁝ + ⊏ II # ≥ ... + + ⁝ + ⊏ I

ăwa nek Ġotmân innan ẓayeq ta tĕhet Imenân (ou *Mnn*).

« C'est moi, 'Otmân, ayant dit : « Je connais celle qui est des *Imenân* (?) (ou : « à *M n n* », toponyme) (Identique au nº 11 d'Inamari).

10 (82, 1). : I :· ⊟ ‖ :
: I :· :: ⊏ :·

*ăwa nek *Bellu* (ou **Beleu*), « C'est moi, **Bellu* (ou **Beleu*) (h.). »

*ăwa nek *Aḫamuk,* « C'est moi, **Aḫamuk* (h.). »

6º Touoqqin :

1 (82, 3). : ⊟ + I+I :· + + ·: I :

ăwa nek T t a ūlt-Tbū

« C'est moi, *Tta,* fille de *Tbū.* »

2 (82, 4). S ·: ⁝ I+I :· S ·: ⁝ ·: I :

ăwa nek H k y a ūlt-H k y

« C'est moi, *Hkya,* fille de *Hky.* »

3 (82, 5). ⊐ ⊙ ... ‖ ⊞ I+I :· ⊐ ‖ ·: I :

*ăwa nek *Lemma ūlt-R t l q s m*

« C'est moi, **Lemma,* fille de *R t l q s m* (peut-être : **Belqasem,* en lisant ◫, *b,* au lieu de ⊞, *rt*). »

4 (82, 6). S ∘ X ⊔ ⁝ ‖ ⁝ ⁝ I V ⊐ :: X S ⊐ ⁝ ·: I :

*ăwa nek Ġmī ag- Ḫamed, innan eġheleġ *Degeré*

« C'est moi, *Ġmi,* fils de Ḥmed, ayant dit : « J'aime **Degeré* (f.). »

5 (82, 7). : I ⁝ ⊐ I + ·: I :

ăwa nek T n m ġ n ū

« C'est moi, *T n m ġ n ū.* »

6 (82, 8). I ⊐ Ǝ + ǀI S II ⁝ ·: I :

*ăwa nek, *Ġali, innan teḍmān* ... (inscription incomplète).

« C'est moi, ‘Ali, ayant dit : est garantie ... »

7 (82, 9). + I + ··· II ï + ·: I :
o ⁝ :: I Λ

*ăwa nek, T ġ l q, tĕnnet riġ *Ḫand*

« C'est moi, *T ġ l q*, ayant dit : « Je désire Ḫmed ».

8 (84, 2). + : ⊣ : II □ ·: I :
—
∴
—
Ш
—
+
□
⊓

ăwa nek R l u tĕnnet (au lieu de la copie fautive + : ⊣) : *nekkaniḍ netrem.*

« C'est moi, *R l u* (f.), ayant dit : « Nous autres, nous avons descendu la vallée. »

9 (84, 3). o ·: ⊟ II ŏ – Λ ⊟ :: ·: I :

*ăwa nek *Ḫabda ag- eLbeker*

« C'est moi, *Ḫabda*, fils de *El-Beker*. »

10 (84, 4). V I ⊐ II I+I :· ⁝ I ⁝ ·: I :

ăwa nek Ġnha ŭlt-L m n d

C'est moi, *Ġ n h a*, fille de *L m n d* » (peut-être faut-il lire : ᐱ I ⊐ II, **Limani* ?)

11 (84, 5). ·: o II ·: I :

ăwa nek Lrk, « C'est moi, *L r k* . »

12 (85, 4). ...
O
ŏ
Ж
=

allaġ egereġ, ou : *Lġ ag- *Uraġ*

« J'ai lancé le javelot (?) », ou « *Lġ*, fils de **Uraġ* (?). »

Inscription ancienne avec emploi simultané des deux formes Ж et ⁝ du *ġ*.

13 (86, 3). ⅂
+
∴
—

nek T g, « moi, *T g*. »

Inscription ancienne.

14 (87, 1). :: ⊟ Λ \\ .: II S . □ ⁝

**Ḫabda innan K l y a riġ*

« **Ḫabda* ayant dit : « C'est *K l y a* (peut-être **Āklia*, avec calembour possible entre le nom arabe ‘Abd, d'où dérive étymologiquement **Ḫabda*, et le mot ahaggar *ăkli*, qui ont tous deux le sens d'« esclave ») que je veux. »

15 (87, 2). V ⊐ :: X . ⊐ :: ·: I :
· + ⊐ Ǝ Ж ⁝ ʘ ǀI
S Ш I V Φ ⁝ Ж :

*ăwa nek *Ḫammu ag- *Ḫamed,*
innan riġ (il faut évidemment lire o, au lieu de ʘ)
**Faṭimata,*
*ŭlt-*Ġabd en-Nebi.*

C'est moi, Ḫammu, fils de Ḫmed, ayant dit : « Je désire Faṭimata, fille de ‘Abd en-Nebi. »

7° *Tazzeit :*

(87, 5). ⵎ ⵓ ⴹ ⵏ
+ I + · ⵎ S ⵅ ·: I :

*ăwa nek *Gĭša, tĕnnet ibăraḍen*

« C'est moi, 'Aïcha, qui désire des garçons. »

8° *Tin Esselmaken :*

1 (88, 3). II ⵎ + ·: I :
I+I ⁝ II ≥ + I + ⁝ ⁝ II ⁝ ⊏ ⵓ
II S ⵙ ⁝ ⁝ ⴺ I ⁝ I II +

*ăwa nek *Timilla ūlt-*Ġali, tĕnnet eġheleġ émeri ittelen wanḍeġ hi issînen.*

« C'est moi, **Timilla*, fille de 'Ali, ayant dit : « J'aime l'amoureux empressé qui me connaît bien. »

2 (88, 3). + I ·: ⵎ V ⵅ I+I :· + ⵎ ⴺ ⵎ ·: I :
I
+ⵓ ⁝ # S ⁝ ⵙ V ∝ ⵓ ⵅ ⁝ ⊏ E ⵓ S ⴹ :· + ·

*ăwa nek *Faṭimata ūlt-ag-D š k n, tĕnnet : riġ ẓayeġ *Sid ag-R z ġ ămeḍrai *Bekketa* (1) (La 4e lettre de la l. 1 doit être évidemment lue I, *f*, et non ⵎ, *m*).

« C'est moi, **Faṭimata*, fille de *ag-Dškn*, ayant dit : « Je désire connaître **Sid*, fils de *Rzġ*, frère cadet de **Bekketa*. »

(1) La construction correcte exigerait : *ămeḍrai n-Bekketa*. Peut-être y avait-il une lettre « liée » : *nb*, ⴹ, dont la hampe a sauté à la copie ? L'omission de la préposition *n* du génitif, comme du pronom relatif *a*, est du reste assez fréquente dans ces inscriptions. **Ameḍrai* pourrait encore s'interpréter comme un nom propre isolé signifiant « petit » : *riġ *Sid ag-Dškn, *Ămeḍrai, *Bekketa* ; — ou même comme un surnom suivant le premier nom : *riġ *Sid ag-Dškn Ameḍrai*, « je désire **Sid ag-Dškn*, le petit... »

B. — Tighatimine. — Nous groupons dans ce paragraphe quelques-unes des inscriptions rapportées par M. Reygasse de sa dernière campagne au Sahara Central. Ces textes, encore inédits, sont au nombre de 145. La plupart consistent en simples noms propres. On ne donnera naturellement ci-dessous que les plus caractéristiques ; les exemples déjà fournis par ailleurs illustrent suffisamment la monotonie de ce genre de littérature pour qu'on puisse sans inconvénient se dispenser d'en dresser un catalogue exhaustif.

1 (1). · I · ⁝ ⴹ ⵏ II S ⵅ E ⊏ ·

*anā *Ġabdelli Faṭma*

« C'est moi, 'Abdelli Faṭma. »

Le pronom de la 1re pers., *anā*, est en arabe, fait tout à fait exceptionnel (1).

2 (2). I :·· ⵓ ⁝ H ⵓ ⁝ + ⊏ ⵙ ⵓ ·:·

nekka, R ġ f, riġ timesrak

« Moi, *R ġ f*, je désire des jeunes filles de mœurs libres » (2).

(1) Nous en avons trouvé un seul autre exemple dans une inscription recueillie dans la même région par M. Th. Monod (Cf. Monod, *Adrar Ahnet, cit.*, p. 135, n° 62). Cette inscription, en provenance de Tareġreġa, au Sud de l'Adġaġ Tiġessuin, est ainsi conçue : I ⵏ ⵙ ⁝ ·I·, et se lit par conséquent : *anā, Ġ b d n ...*, « C'est moi, *Ġbdn* ... » Si l'on veut bien admettre que le texte est inachevé, on en reconstituera aisément la partie terminale : · ⵎ ⴺ ⵅ S I | I ⵏ ⵙ ⁝ ·I·, soit : *anā *Ġabdelli Faṭma*. Autrement dit, les deux inscriptions auraient un seul et même auteur, fait déjà reconnu pour un certain nombre d'autres (cf. *supra*, Inamari, n° 4 et Ifrazi, n° 8). A l'appui de cette hypothèse on peut encore invoquer la graphie particulière du *b* qui, dans les deux textes, est à barre horizontale et non verticale : ⴹ au lieu de ⵎ. *d* est également écrit deux fois ⵏ, alors qu'il existe trois variantes possibles : ⵡ, Λ et V (La référence donnée entre parenthèses, avant la phrase en *tifinâgh*, renvoie au n° d'ordre de l'inscription dans la liste des textes recueillis par M. Reygasse).

(2) La forme théorique de ce dernier mot — à partir de la racine

3 (3). ⊡ ∃ H ‖ o Π ⊙ ·: I :

*ăwa nek isiddarenen *Faḍis*

« C'est moi qui désire **Faḍis* (n. de femme). »

4 (8). . . I ⊐ + II : : I ⋮ ·: I

*nek *Hennu ūlt- *Menu.*

« C'est moi, **Hennu*, fille de **Menu*. » Peut-être faut-il lire le 2e nom : ·:I ⊐, **Menek*.

5 (11). I :· + ⊏ 6 II o ⋮ II ⊸ I +

nek Tamašel riġ L g n t

« Moi, *Tamašel* (f.), je veux me rendre à *L g n t* (Reggane ?) »
Inscription ancienne.

6 (12). I :· + ⊙ ⊸ ∩ I o ⋮ S I

nek T s g d n, riġ yen

« Moi, *T s g d n* (f.), je veux un (homme). »
Inscription ancienne.

7 (15). · I :· · ⊙ + ⊨

*a nekka *Ăstaf* (peut-être : I :· *ăwa nekka* . . . ?)

« C'est moi, **Ăstaf*. »

8 (16). I :· o I o : o ⋮ ⊏ :: U

*nek R n r ū riġ *Maḫad*

« Moi, *R n r u*, je désire **Maḫad* (h.). »

verbale *esri*, « pratiquer la liberté de mœurs » — serait : **timesray*.
En dialecte ahaggar actuel le *-y* final s'est amuï, et on a : *timesra*.
Nous avons affaire ici à une autre ambiance, comme le montre la
forme *nekka* du pronom « moi », inconnue en ahaggar : dans le dialecte
attesté par cette inscription le *-y* final de **timesray* est, non seulement
conservé, mais renforcé en *-k*. (Sur un renforcement analogue en *-k*
ou *-g* d'un *-y* final, cf. *supra*, p. 35, n 1).

9 (26). I :· + I ⊙ o ∝ ℓ S ⋮ ⊏ o · X

*nek *Tenessor ag- Šiġ M r ā ṯ*

« Moi, **Tenessor*, fils de Šiḫ *Mrāṯ*. »
Inscription ancienne.

10 (36). ∃ o ⊟ ⋮ o ⊞ ·: + ·: I .

nek, T k l t, riġ ăbaraḍ

« Moi, *T k l t* (**Tăklit*, « l'esclave » ?), je veux un garçon. »

11 (41). I :· + ⋮ II + ⋮ o II ⇀ I +

*nek, *Tăġûlit, ġur-L g n t*

« Moi, **Tăġûlit* (f.), (je veux me rendre) à *Lgnt* (Reggane ?) »
ġur, « chez », paraît avoir ici le sens d'une particule directive, inusuel en touareg, mais fréquent dans les parlers berâber du Maroc Central.
Inscription ancienne.

12 (51). I :· + ⋮ ⊙ + o ⋮ 3 I : II I

nek, T ġ s t (= **Taġsit ?* « lycaon »), *riġ yen iéwălen*

Moi, **Taġsit*, je désire quelqu'un pour veiller (sur moi) (?) »

13 (54). I :· + II Π ⊙ ... II : ⋮ ⊨ o ⋮

nek, T l d s q, eluĭġ, effereġ (?)

« Moi, *T l d s q*, je suis aimable et généreuse en cachette (?). »

14 (60). I :· + I :· X o ⋮ 3 X

nek, T n k g, riġ yeṯ

« Moi, *T n k g*, je veux une (femme). »
Inscription ancienne.

15 (84). I :· ⊏ I · + o + ⊏ II ⋮

*nek, *Menat, ăra-T m l h*

« Moi, **Menat*, enfant de *T m l h.* »

16 (110). I :· E II + I o ⋮ +· II ⌶ +

*nek *ḍaleten, riġ *tăleft* (1)

« Je suis vigoureux, je veux en produire un signe visible. »

Ce texte est très suffisamment éclairé par la gravure qui l'accompagne, figurant un chameau sur lequel est monté un cavalier en érection.

17 (129). I ·: + : II o ⋮ I . o ⋮ o ⊙ ⋮ II ⋃· I +

nek, T w l, riġ ennâreġ erseġ L g n t

« Moi, *T w l*, je veux me diriger vers l'aval, vers *Lgnt.* »

Etant donné que le voyageur s'apprête à « descendre » (*erseġ*, « je vais descendre »), on pourrait penser que ce toponyme énigmatique, *Lgnt*, s'applique bien effectivement, comme on en a émis plus haut l'hypothèse, à Reggane, qui se trouve à l'Ouest et en contre-bas de l'Emmidir où est située la station de Thighatimine.

Inscription ancienne.

18 (137). I :· ≋ ʘ : ⋮ o ⋮ · ⊏ + ∩ ⇉ II X o ⋮ II ⊸ I +

nek, ? s w ġ, riġ ami-Tedikelṭ, riġ Lgnt (2).

(1) Dans l'emploi verbal, la racine *dl*, « être vert, vigoureux », se présente en ahaggar sous un double aspect morphologique : *dalet*, et *eḍlu*, les deux verbes ayant la même signification ; c'est une troisième variante que nous trouvons ici avec **dalet*. **Tăleft* correspond, autant qu'il semble, à ahaggar *ttleft*, « signe, signal, drapeau, fanion, etc... » Il est évident, par ailleurs, qu'on serait autant fondé à lire — n'était la gravure adjointe — : « moi. *Ḍltn*, je désire *Tălft.* »

(2) Dans les noms composés anciens, suivant une loi constante en berbère, on ne fait pas emploi, entre les deux éléments composants

La quinzième lettre à partir de la gauche a été notée ∝ (au lieu de *X) ; ce serait donc un *g*, — hypothèse peu vraisemblable, car la même consonne a plus loin la forme ⊸ dans le toponyme *L g n t*. D'autre part, *g* est exceptionnel à la fin d'un nom féminin, et il est peu probable qu'il figure ici dans *T d k l g ;* selon toute apparence, il faut restituer la lecture fautive ⋉ en X, soit *t*, beaucoup plus probable à cette place. On aurait ainsi pour le sens de l'inscription :

« Moi, *? s w ġ* (**Suġi* ? n. d'homme), je veux me rendre à l'orée du Tidikelt, je veux gagner Reggane (?) »

Ce second texte confirmerait donc le précédent, quant à l'identification probable avec Reggane du toponyme *L g n t.*

19 (144). (cassure) ≋ Θ ⋮ . ⊐ ≥ Ï I o S I ʘ :: ·: I :

*ăwa nek *Ḥasan iran *Ğïša Ġab [ata ?]*

« C'est moi, Ḥasan, qui désire 'Aïcha **Ġab* [*ata ?*] »

20 (145). o ⌽ ·: + ⋮ + + □ ⊞ + I □ ·: ⊞ II ·: I :

*ăwa nek *Ilbâk* (?) (= « le très maigre ») *iran tabarat tĕhet ekubbir* (?) (1).

« C'est moi, **Ilbâk*, qui désire la jeune fille douée de la qualité de porte-bonheur (?). »

du nom, de la particule *n* du génitif (cf. pour le ahaggar, l'exemple donné par de Foucauld, *emikūtei*, « bouche-de-souris », pour **émi n-ekūtei*, in *Dict., cit.*, II, p. 108). Dans de nombreux parlers, *ṭ* spirant final passe à l'occlusive après *n*, — ce qui peut expliquer, de surcroît, ici, *Lgnt* en face de *Tdklṭ*.

(1) Il est intéressant de noter qu'un certain nombre de noms qui sont traités au féminin en ahaggar actuel, sont masculins dans les inscriptions que nous avons étudiées ; ainsi : *éger*, « vallée » (cf. *supra*, Inamari, 1), *amatar*, « signal » (*ibid.*, Inamari, 13), *ekubbir*, « porte-bonheur », etc. ; - ou bien c'est l'inverse : Ex. *téselé*, « nouvelle » (*supra*, Inamari, 20), masculin en ahaggar actuel. Ces divergences de genre portant sur des noms concrets sont un fait fréquent en dialectologie berbère.

C. — Les inscriptions suivantes — inédites — nous ont été adressées récemment par M. Reygasse qui les a recueillies à Ahouogga, Tihount Badedni et Mazouliet (Hoggar).

1° Ahouogga :

1. ШIIIIXI:П·:o‡ЖIIПI:...≥#+I+□Ж+o:·:I:

ăwa nek, W r t f r (f.), *tĕnnet ẓayeq wa-n- D l f n t r k* (h.) *d - wa-n-G l l ẓ* (h.).

« C'est moi, *Wrtfr* (f.), ayant dit : je connais le nommé *D l f n t r k* (h.) et le nommé *G l l ẓ* (h.). »
Inscription ancienne.

2. I ∃ □ Ш + I + I ⊐ :: ⊐ II

L m ḫ m n (f.) *tĕṇnet ibarāḍen*

« *L m ḫ m n* (f.), désirant des garçons. »

3. + Π : Ш + II :· ⊐ ⁝

**Ġeiša ŭlt-D w d t*

« 'Aïcha, fille de *D w d t.* »

4. I ≥ + I + Ш II ·

Ā l d (f.) *tĕnnet yen*

« *Ā l d* (f.), désirant un (homme). »

5. Ж ⁝ + II : + Ж o Π +

T d r f t (= **Tădereft*, « l'esclave affranchie » ?) *ŭlt-Ġ f*

« **Tădereft*, fille de *Ġ f* (**Ḫâfi*, **Ġâfi* ?) »

6. : I :· :· Ш S

*ăwa nek *Ekadei*

« C'est moi, **Ekadei* (ou **Kâdi*). »

7. : I :· II ⁝ :· : II + ∝
Ш I ┼ # + I + I ⊡ ::

ăwa nek L h k (f.) *ŭlt-ag-*
**Ḫasan tĕnnet Ẓ n k n d*

« C'est moi, *L h k*, fille de Ag-Ḫsan, désirant *Ẓ n k n d.* »

8. ⊏ I ·: II + II ⊏ ⊙ +

**Mina ŭlt-*Lmest[fa ?]*

« **Mina,* fille de El-Mostefa (?). »

9. ⁝ Ш Ɛ ·: II + · I ≥ ⊥ II + I +

**Ġadīša ŭlt-*Ā n y ğ l tĕnnet . . .*

« Ḫadīja, fille de *Ānyğl*, ayant dit . . . »

10. : I :· + + : ⁝ + + I +
:: ⊏ Ш ≀ ⋉

ăwa nek T t ŭ ġ t, tĕnnet
**Ḫammadīg*

« C'est moi, *T t ŭ ġ t* (f.), désirant Ḫammadi. »

2° Tihount Badedni :

. Π Ж I| ⊐ + # o ⋌
+
: I :· ⁝ + ⊏ I I| + E ⊏ I +

*ăwa nek, *Ġotman, innan taḍmant*
tenker eẓ-Ẓ t m innan F d a

« C'est moi, 'Otman, ayant dit : la réserve est levée contre *Ẓ t m* (h.) qui désire *F d a* (f.) (**Fôḍa* ?) » (?)

3° *Mazouliet :*

1. | + o | || : ⊙ ·: |

Nek S ū l̦ n r t n

« C'est moi, *S ū l n r t n.* »

2. · ⊙ | || : ⊙ ·: |

Nek S ū l n s ā

« C'est moi, *S ū l n s ā.* »

G. MARCY.

Juillet 1934.

Les Elections de 1849 et l'Agitation Politique à Alger (1)

La Révolution de 1848 avait provoqué quelques troubles dans les rues d'Alger, mais après deux mois d'effervescence, le calme avait reparu ; le 10 avril, quatre représentants modérés : de Rancé, Ferdinand Barrot, de Prébois, Henri Didier avaient été élus à l'Assemblée Nationale ; le directeur général, Frédéric Lacroix, avait pu, sans rencontrer de résistance ni de protestations, fermer les clubs politiques ; selon son mot : « l'enthousiasme qui avait suivi à Alger la révolution du 24 février, n'avait été qu'une éruption républicaine à fleur de peau ».

Or, un an après, en 1849, la situation était complètement renversée ; les démocrates triomphaient aux élections et leur victoire était suivie d'une période d'agitation.

*
* *

Au début de 1849, deux coalitions politiques sont en présence : les modérés et les démocrates. Les modérés, vaguement républicains, s'intitulent le parti de l'ordre ; le 10 décembre, ils ont voté pour Louis-Napoléon Bonaparte et leur organe, *l'Akhbar* mène campagne contre l'Assemblée Nationale.

(1) Voir Archives de la Préfecture d'Alger : série M, Colonisation, carton « Rapports et projets ».

Les démocrates, républicains et socialistes, ont soutenu la candidature de Cavaignac ou de Ledru-Rollin ; leur journal *Le Brûlot* et leurs pétitions protestent contre la proposition de dissolution de l'Assemblée Nationale déposée par le représentant Râteau.

Trois représentants algériens sont restés fidèles à la politique modérée, le quatrième Henri Didier s'est rapproché des démocrates en votant contre la dissolution de l'Assemblée Nationale. Le Gouverneur Général Charon, sans prendre nettement position, manifeste quelque hostilité au préfet républicain Frédéric Lacroix. Enfin, la municipalité algéroise est aux mains des modérés.

Les deux partis se mesurèrent aux élections municipales complémentaires du 4 février 1849 : il s'agissait de nommer 7 conseillers municipaux en remplacement de ceux qui avaient été appelés à remplir les fonctions de maire et d'adjoints. L'*Akhbar* présenta au choix de ses lecteurs une liste de 14 candidats dont le général en retraite Galbois, le contre-amiral en retraite Rigodit, l'avocat Laînné, l'ancien maire de Tours Walwein ; un seul passa : Cœur de Roy. L'élément démocratique dominait au Conseil municipal.

Ce fut une profonde déception pour les modérés : « le résultat des dernières élections municipales, écrit *l'Akhbar* du 11 février 1849, nous a affligé en constatant une fois de plus la déplorable indifférence que montre le parti dont nous sommes l'organe quand il s'agit d'exercer ses droits civils et politiques ». Sur 4.000 électeurs inscrits, 1.100 seulement avaient en effet voté. L'*Akhbar* adjura les modérés de se ressaisir : les élections législatives toutes proches devaient être pour eux l'occasion de prendre une éclatante revanche.

La nouvelle loi électorale avait décidé que le nombre des représentants algériens serait réduit à trois, élus par l'Algérie entière. Des deux côtés, on se mit en campagne. La présentation des candidats démocrates eut lieu le

20 avril, Maison Parodi, rue Cléopâtre : « La société, écrit *l'Akhbar* du 22 avril, était nécessairement très mêlée et les réactionnaires y coudoyaient fraternellement les rouges de toute nuance. » La séance fut tumultueuse. Les candidats démocrates ou leur porte-parole défilèrent à la tribune : le docteur Bodichon, le menuisier Maggiolo, le citoyen Barthélémy au nom du député sortant Henri Didier, Warnier, Emile Barrault. Tous proclamèrent leur adhésion au programme de la Montagne ; mais l'éloquence d'Emile Barrault souleva l'enthousiasme de l'assistance ; *l'Akhbar* dut reconnaître que « Monsieur Emile Barrault, un des apôtres les plus distingués de la doctrine Saint-Simonienne, a pris la parole et a fort éloquemment posé sa candidature. Nous n'avons que des éloges à lui donner comme orateur... Il a un grand, très grand talent de parole. Son organe est plein, sonore et sympathique, son improvisation large et abondante, sa réplique facile et assurée, sa phrase élégante, correcte et colorée. Monsieur Barrault est un orateur » ; et le journal concluait : « il s'est déclaré démocrate et socialiste des plus avancés, ce qui nous impose le devoir de combattre sa candidature. »

Le 6 mai, au même lieu, un scrutin préparatoire réunit les électeurs démocrates qui se rallièrent à trois noms représentant les principales tendances de la coalition républicaine : Henri Didier, le groupe du National ; Bodichon, la Montagne ; Emile Barrault, le Socialisme.

De son côté, l'*Akhbar* fit connaître le 29 avril la liste de ses candidats : de Rancé, Ferdinand Barrot, députés sortants, et Henri d'Orléans, duc d'Aumale. Cette dernière candidature, affirmait le journal modéré, n'avait aucun caractère politique ; elle était une protestation contre l'injustice de la République qui avait exilé les d'Orléans.

Le 10 mai, l'*Akhbar* lança une candidature nouvelle : celle d'Emile de Girardin, directeur en chef de la *Presse* ;

le lendemain, elle fut admise dans une réunion électorale des modérés et l'*Akhbar* du 13 mai publia une liste remaniée de ses candidats : Henri d'Orléans, de Rancé, Emile de Girardin substitué à Ferdinand Barrot « qui n'avait pas fait l'honneur aux électeurs algérois de leur rendre compte de la manière dont il avait rempli son mandat et de leur apprendre s'il tenait à en être de nouveau investi ».

Les élections eurent lieu le dimanche 20 mai : pour être élu au premier tour, il fallait « réunir un nombre de voix égal au huitième de celui des électeurs inscrits » (art. 64 de la loi électorale). Aucun des candidats ne passa ; mais Emile Barrault, Henri Didier étaient en tête, suivis de loin par de Girardin, de Rancé, Henri d'Orléans et Bodichon. Au second tour, le dimanche 27 mai : Emile Barrault (7.567 voix), Henri Didier (7.285 voix), de Rancé (3.325 voix), furent élus. Les autres candidats recueillirent : Bodichon (3.232 voix), de Girardin (3.174 voix) et Henri d'Orléans (2.451 voix).

L'Algérie qui le 10 avril 1848 avait envoyé à l'Assemblée Nationale quatre représentants modérés, venait d'élire à la Législative deux démocrates dont un socialiste : Emile Barrault ; le modéré de Rancé passait de justesse, suivi de près par le troisième candidat démocrate : Bodichon.

Comment expliquer ce revirement de l'opinion publique algérienne à un an d'intervalle ?

Pour se débarrasser des chômeurs parisiens indésirables, la Constituante avait affecté en 1848 un crédit de 50 millions à la fondation de « colonies agricoles » en Algérie. On organisa à la hâte des convois d'ouvriers. Les nouveaux colons, sans expérience et sans ressources, furent presque abandonnés à leur initiative dans des conditions difficiles. Sur la proposition du député Henri Didier, l'Assemblée Nationale avait décidé qu'ils seraient dispensés des six mois de résidence exigés pour les autres citoyens par la loi électorale.

Ils manifestèrent violemment leurs opinions et leur mécontentement aux élections de 1849 : les colonies agricoles votèrent en masse pour les candidats démocrates (1). Comme le préfet Lacroix l'écrira au Ministre dans un rapport du 3 juillet 1849 : « ce sont les colonies agricoles qui ont donné la victoire et une victoire éclatante au candidat socialiste, ce sont elles qui ont encouragé et excité les tendances de quelques esprits malades, jusque là réduits à un ridicule isolement, c'est sur elles que s'appuient les ennemis de l'ordre social, c'est donc un funeste élément que la Métropole a introduit dans sa colonie et l'avenir montrera à quel point cette inoculation de la politique dans les veines de l'Algérie peut nuire au développement de ce pays ».

Des désordres éclatèrent à Alger au lendemain des élections et se prolongèrent durant un mois.



L'agitation commença le 29 mai, à la sortie d'un apéritif offert à Emile Barrault ; elle dégénéra en émeute le 2 juin. Les démocrates avaient décidé de fêter ce jour-là leur député avant son départ : un banquet fut organisé au bazar Gambini pour 7 heures du soir. Le préfet intervint auprès de Barrault qui « s'engagea formellement à user de toute l'influence qu'il exerce sur une partie des démocrates algériens pour les exhorter au calme et les

(1) Vote de quelques colonies agricoles du département d'Alger au premier tour de scrutin :

	Marengo	El-Affroun	Castiglione
De Girardin	18	6	4
D'Orléans	»	2	»
De Rancé	27	5	8
Barrault	176	108	105
Didier	170	93	104
Bodichon	28	40	10

disperser dès le premier symptôme d'agitation » (1) il fit en outre remarquer au Gouverneur Général « que les mesures d'ordre auxquelles pourrait donner lieu le banquet projeté rentraient dans la catégorie de celles qui intéressent hautement la tranquillité publique et qui par conséquent sont de sa compétence en vertu de l'article 6 de l'arrêté organique du 16 décembre 1848 » A sept heures, Charon répondit, de sa main, au préfet : « La présence d'un représentant de l'Assemblée Législative dans un banquet, quelque nombreux qu'il soit, est à mes yeux un sûr garant que l'ordre ne sera pas troublé. C'est à vous qu'il appartient de prendre telle mesure que vous jugerez convenable pour assurer la tranquillité publique ».

Aucune mesure particulière ne fut donc prise. A la sortie du banquet Gambini, vers 11 heures du soir (2), les convives se répandirent dans la ville, parcourant les rues en chantant *La Marseillaise* et *La Carmagnole*, notamment sous les fenêtres des bureaux de l'*Akhbar*. Les manifestants se rassemblèrent au nombre de plusieurs centaines autour de l'arbre de la liberté sur lequel on hissa un drapeau rouge ; le commissaire central Lefebvre qui, aidé d'agents de police, essayait de s'opposer, fut bousculé, sa redingote fut lacérée. On se porta ensuite en colonnes sur le poste de la place d'armes pour tenter de délivrer les détenus. Le maire Lechêne dut recourir à Emile Barrault pour engager les manifestants à rentrer chez eux. Vers trois heures du matin, la tempête était calmée ; quelques arrestations avaient été opérées, deux inculpés furent déférés en police correctionnelle.

Le lendemain, 3 juin, Emile Barrault partit pour la France escorté jusqu'au bateau par ses partisans, drapeaux en tête. L'*Akhbar*, commentant les événements,

(1) Lettre du Préfet au Gouverneur Général, 2 juin 1849, 4 h. 1/2
(2) Procès-verbal du Commissaire Central au Préfet, 3 juin 1849.

ajoutait : « Dieu merci, nous voilà débarrassés pour trois ans des clubs, des banquets, de *La Marseillaise* et du drapeau rouge ». On pouvait croire en effet le calme revenu.

L'agitation n'avait pu se développer librement que par suite d'un conflit d'attributions qui s'était élevé entre le Gouverneur Général et le Préfet : chacun rejetant sur l'autre le soin de prendre les mesures nécessaires et d'en assumer la responsabilité.

Un mois plus tard, l'agitation reprit, mais elle fut rapidement réprimée par le préfet qui trouva cette fois auprès du Gouverneur Général un complet appui.

L'Assemblée avait chargé une commission de sept membres d'inspecter les colonies agricoles. Cette commission présidée par M. de Rancé s'embarqua le 30 juin à Marseille. Le 2 juillet, le *Charlemagne* entrait dans le port d'Alger, à 10 heures du matin, c'est-à-dire à une heure inaccoutumée. Personne n'en avait été informé ; le préfet ignorait même que ce bateau fût signalé. Cependant les démocrates algériens « s'étaient portés en foule à la marine ». Au moment où la Commission débarqua, des cris hostiles éclatèrent : A bas la Commission ! A bas de Rancé ! Vive la République démocratique et sociale !. De Rancé fut pris à parti par un manifestant : Cuningham qui « l'interpella (1) sur la conduite qu'il avait tenue à la Législative en lui disant qu'il avait trahi sa conscience ; alors M. de Rancé lui répondit : Comme homme, je vous répondrai, si vous m'insultez, mais comme représentant je n'ai aucun compte à vous rendre ».

Escortée par quelques agents de police, la Commission entra en ville. Un rassemblement hostile se forma devant l'Hôtel de la Régence où elle était descendue.

(1) Rapport du Commissaire de police Haure au Préfet, 2 juillet 1849.

Cinq chefs démocrates ayant été reconnus dans la foule, furent arrêtés et écroués : Cuningham, Barthélemy, Fauret, Verny et Peurières. Le soir, les démocrates se proposèrent de donner un charivari aux membres de la Commission ; mais les arrestations opérées dans la journées et surtout les imposantes mesures d'ordre coupèrent court à toute manifestation. Le préfet demanda au Gouverneur Général le secours de forces militaires : le poste de la place fut renforcé, une compagnie d'infanterie se tint prête à marcher sur la caserne Médée, une autre compagnie était sous les armes à la caserne Lemercier, tandis que de fortes patrouilles parcouraient les rues de la ville. Le préfet avisa le maire que « dans le cas où des troubles sérieux viendraient à éclater dans le courant de la soirée, il se rendrait à la mairie avec le Procureur de la République pour aviser aux mesures nécessaires ». Alger, sous la menace d'une émeute, semblait en état de siège. Cependant, la plus grande tranquillité ne cessa de régner et, vers 10 heures du soir, la place était entièrement dégarnie.

Le lendemain, dans la matinée, les membres de la Commission rendirent visite au préfet et lui reprochèrent les insultes dont ils avaient été l'objet. Le préfet s'en plaignit vivement au ministre, mais il s'empressa de recommander aux maires des localités où la Commission devait passer « de prendre toutes les mesures de précaution pour garantir le maintien de l'ordre et pour assurer une répression immédiate et sévère en cas de besoin ». D'autre part, il prescrivit au Commissaire Central une enquête sur la conduite de la police, suspecte de sympathie pour les démocrates : le Commissaire de police Haure fut destitué.

Cependant, l'agitation des démocrates avait cessé : le 17 juillet un banquet fut donné sans incident à la Commission, sous les balcons du Café de la Régence ; le 21 juillet, les prévenus arrêtés le 2 passèrent devant

la Cour d'Appel, « deux à deux, les bras enchaînés par des menottes ». Seul, Cuningham fut condamné à 15 jours de prison et 100 francs d'amende.

Le ministre blâma le Gouverneur Général et le préfet « de n'avoir pas reçu la Commission avec les honneurs auxquels elle avait droit de s'attendre ».

Frédéric Lacroix avait cessé de plaire, quelques mois plus tard, le 9 octobre 1849, il était remplacé par Lautour-Mézeray, ami de l'ordre.

H. ISNARD.

Note sur un Voyage au Cap de Fer

(Septembre 1935)

Le 5 septembre 1935 nous nous installions pour quelque temps à Herbillon, point de départ d'une exploration méthodique de la presqu'île du Cap de Fer, ayant pour but de retrouver les ruines antiques déjà connues, pour en compléter l'étude s'il y avait lieu, de rechercher l'emplacement de Muharur et de Zaca, villes indiquées par la Table de Peutinger, enfin pour rechercher et étudier le réseau routier qui reliait les diverses agglomérations antiques de cette région.

Herbillon. — Tacatua

Dans le village d'Herbillon on trouve partout des pierres de taille, des colonnes intactes en remploi dans les maisons. Il ne semble cependant pas que ce fût là l'ancienne Tacatua, nous croyons plutôt que ce fut un lieu de villégiature des habitants de cette ville qui trouvaient en cet endroit une jolie plage sablonneuse.

Le port et la petite ville de Tacatua paraissent plus vraisemblablement avoir été construits au lieu dit La Fontaine Romaine, à deux kilomètres environ d'Herbillon, au fond d'une baie protégée par deux petites pointes rocheuses, et où se trouve une source captée par les Romains.

Après un examen minutieux des vestiges antiques de l'endroit, nous ne trouvons rien à ajouter à ce qu'ont dit nos prédécesseurs.

Les textes épigraphiques trouvés à Tacatua ont été transportés à la Mairie d'Herbillon, ainsi que quelques fragments de mosaïque assez grossière. Nous ne donnons pas de copie de ces textes, qui ont tous déjà été publiés.

La presqu'île du Cap de Fer

Le Cap de Fer est actuellement l'un des points les plus inaccessibles de la côte algérienne. Je dis actuellement parce qu'il n'en était pas de même dans l'antiquité, comme nous le verrons après avoir étudié les ports qui y donnaient accès et le réseau routier qui le sillonnait.

Il est formé par un éperon rocheux, traversé longitudinalement par une chaîne de montagnes dont le point culminant est de 550 mètres. Le pied de ces montagnes plonge brusquement dans la mer en formant des falaises escarpées, ce qui rend l'abord de la côte très difficile. Les oueds qui descendent de ces montagnes sont de véritables torrents qui se déversent dans la mer en formant de petites plages autour desquelles s'étend une bande de terre fertile faite des limons apportés par les eaux.

La végétation de la presqu'île est assez pauvre, elle se compose à peu près uniquement de chênes-verts et de broussailles.

Etant donné cette configuration aussi peu engageante, j'ai loué un bateau à moteur pour faire un voyage de circumnavigation autour du Cap afin d'aborder les points susceptibles de renfermer des restes d'agglomérations antiques.

Le bateau ne pouvant pas aborder à cause des fonds de roches ou d'algues qui risquaient de briser notre hélice, nous avons dû, la plupart du temps, gagner le rivage en nous mettant à l'eau.

Nous lisons dans l'*Atlas* de Gsell, F. 2, n° 4 : « La position de Zaca et de Muharur indiquée par la Table de Peutinger entre Culucitanis et Tacatua est tout à fait

inconnue. M. de Puydraguin est disposé à placer Zaca à 4 kilomètres à l'est de la pointe du Cap de Fer, dans une petite baie mal abritée et Muharur dans la baie de Sidi Akkach ; cependant il n'a constaté de vestiges anciens ni sur l'un ni sur l'autre de ces deux points ».

Voici les données du problème que nous avions décidé de résoudre au cours de notre voyage, pendant lequel nous avons suivi pour nos recherches l'ordre de la Table dans lequel sont placées Tacatua, Muharur, Zaca, Culucitanis, enfin Paratianis étudiée lors d'une excursion antérieure.

Muharur

La Table de Peutinger porte le chiffre VII comme distance entre Tacatua et Muharur.

Nous sommes partis d'Herbillon, un pêcheur, un mousse et moi, pour faire les VII milles indiqués en longeant la côte en direction du Cap de Fer.

Après avoir approximativement parcouru cette distance plus trois milles environ pour doubler le Cap de Takouche, nous étions devant la baie de Sidi Akkach, baie bien protégée des vents, où les pêcheurs viennent s'abriter par gros temps et où le *Goeben* et le *Breslau* se sont cachés durant trois jours pendant la guerre de 1914. Incités par la sécurité du lieu nous avons décidé d'essayer de débarquer. Nous pensions bien qu'un endroit aussi précieux pour la navigation avait dû être utilisé par nos prédécesseurs en Afrique du Nord, auxquels aucun avantage naturel n'échappait.

Nous avons débarqué tout au fond de la baie où il nous semblait apercevoir des blocs taillés de la main de l'homme. Nous ne nous étions pas trompés. Dans la partie Sud-Ouest de la baie, entre une haute falaise et le chabet formé par un oued qui partage la baie en deux parties, s'étend une ruine sur environ 700 mètres de long, sur

200 de large. Partout nous avons trouvé des traces de murs, de pierres de taille. Nous avons vu un sarcophage d'assez grande dimension, sans ornement, sans texte, sans couvercle. Les indigènes nous ont dit avoir trouvé des inscriptions, mais cela ne les intéressant pas, ils les ont recouvertes de terre en cultivant leur terrain. Ils nous ont promis de les rechercher pour nous les montrer à notre prochain voyage, car nous étions pressés par le temps.

Au bord de la mer, sur une falaise de sable, nous avons trouvé une nécropole formée de jarres en poterie que nous nous promettons d'aller fouiller.

Au-dessus des ruines se trouve une bonne source sans trace de captage. Au-dessus de celle-ci, sur un petit plateau de quelques mètres carrés, existent les restes d'une bâtisse qui paraît être un ouvrage défensif. De ce point on voit, en effet, toute la baie et l'amorce d'une route dont nous reparlerons.

Si nous traversons le chabet dont il a été parlé plus haut, nous tombons sur une plage stérile longue de 1 kilomètre et demi environ. Puis nous trouvons un autre groupe de ruines situé à l'entrée de la petite presqu'île sur laquel se dresse le marabout de Sidi Akkach. Il semble que c'est à cet endroit que s'effectuaient les débarquements par de petites embarcations, les gros bateaux restant au milieu de la baie.

Les ruines de la Baie de Sidi Akkach ne sont pas mentionnées dans l'*Atlas* de Gsell et M. Puydraguin, qui est le mieux renseigné sur cette région, les ignore comme nous l'avons vu plus haut. Il pense seulement, d'après la Table, que Muharur devait être dans ces parages.

Quant à nous, notre conviction est faite, c'est bien là la ville de Muharur. Tout plaide en faveur de cette conclusion : les distances qui séparent Tacatua et la ruine que nous supposons être Zaca, correspondent avec celles indiquées par la Table, distances qui ont été parcourues

également par les pistes pour contrôler le voyage par mer. Il n'y a aucune autre ruine dans la région, il n'y a donc pas de possibilité de confusion, enfin la situation privilégiée du lieu où se trouvent les ruines. Seul un texte nous donnerait une preuve indubitable, nous le rechercherons à un prochain voyage.

Zaca

M. de Puydraguin situe cette ville à « 4 kilomètres à l'est de la pointe du Cap de Fer, dans une petite baie mal abritée ».

Nous avons vu cette baie, qui ne peut vraisemblablement pas avoir servi de port, même aux pêcheurs. Elle est encombrée de gros rochers, elle est battue par les vents, la mer y est continuellement agitée. Cependant, contrairement à ce que dit M. de Puydraguin, il y a en cet endroit, à environ 100 mètres du rivage, quelques ruines éparses qui ne peuvent pas toutefois représenter une agglomération.

Par mer, les distances indiquées par la Table, sont difficilement contrôlables, à cause des déchirures de la côte, mais par terre, à environ huit milles de ce que nous croyons être Muharur, au pied du Rocher du Cap de Fer sur lequel était construit un fortin à 250 mètres d'altitude, se trouvent de nombreuses traces de murs sur une sorte de plateau s'étendant de la côte Sud à la côte Nord du Cap, très étroit en cet endroit, long d'un kilomètre, large de 300 mètres. A l'extrémité Nord de ce plateau, il y a une source abondante qui fut captée dans l'antiquité. Derrière cette source part une large voie qui se confond avec la piste actuelle, reliant le phare à Herbillon.

A peu près au centre de ce plateau, part une autre route se dirigeant vers le phare, accrochée au flanc Sud du rocher du Cap de Fer. Elle descend dans une baie où

nous avons trouvé des restes de constructions tout au bord de la mer.

Cette baie, peu profonde, est complètement abritée des vents, même par gros temps la mer n'y est jamais très dangereuse.

A notre avis, les constructions trouvées en cet endroit étaient celles du port de Zaca et la ville proprement dite était sur le plateau, à quelques centaines de mètres au-dessus.

Les distances notées sur la Table ont été certainement calculées du plateau et non du port où il n'y avait que les constructions nécessaires à son activité.

A vol d'oiseau, il ne paraît pas y avoir une distance de huit milles entre les ruines que nous supposons être Muharur et Zaca, mais Muharur étant dans une baie entourée de hautes montagnes, la route a dû suivre les contours de celle-ci pour atteindre le plateau de Zaca, ce qui l'allongeait beaucoup.

Un examen minutieux de la région ne nous a pas révélé la présence d'autres vestiges antiques, ce qui plaide en faveur de notre conclusion.

Un autre élément favorable à notre thèse est le contrôle de la distance de sept milles indiquée par la Table, entre Zaca et Culucitanis, qui paraît exacte.

Nous n'avons pas trouvé de textes épigraphiques en cet endroit.

Culucitanis

Elle est située au lieu dit La Marsa, au marabout de Sidi Bou Merouen, construit sur une petite pointe, à l'abri de laquelle la ville antique s'étend sur une splendide plage sablonneuse jusqu'à l'embouchure de l'Oued Tahar, sur une longueur d'environ deux kilomètres et une largeur de 300 mètres.

Culucitanis se trouve à l'extrémité Nord d'un golfe

bordé d'une plage magnifique, en arrière de laquelle sont des dunes boisées. De l'autre côté du golfe, à l'extrémité Sud, se dressent les ruines que l'on suppose être Paratianis.

Les ruines de Culucitanis n'offrent rien de particulier : pierres de taille, murs en briques, citernes ? Pas de textes épigraphiques. Cependant, cette ville paraît avoir été importante.

Paratianis

Bien que nous n'ayons pas vu cette ruine à l'occasion de ce voyage, il nous paraît logique de la rattacher aux villes que nous venons de décrire, comme étant le dernier relais avant d'arriver à Rusicade en suivant la route de Carthage à Rusubricari.

Paratianis était située, d'après la Table, à seize milles de Culucitanis. Si la route avait suivi le bord de la mer, cette distance serait fortement réduite, mais, à cause des dunes boisées des Guerbess, elle était obligée de pénétrer assez avant dans les terres pour passer entre les dunes et une série de marais.

D'après les vestiges antiques encore visibles, Paratianis ne devait pas être une grande ville, mais seulement un lieu d'embarquement des minerais de fer, des produits forestiers de la région.

Il n'y reste plus que deux ruines, intéressantes par leur état de conservation.

L'une d'elles, orientée Nord-Sud, est formée par une sorte de coupole au fond de laquelle, sur le côté Nord, s'ouvre une fenêtre. Toujours au Nord, de chaque côté de la coupole, partent des murs en direction de l'Est et de l'Ouest qui se perdent dans le sable et dans la broussaille. Cette bâtisse paraît intéressante, quelques sondages en cet endroit donneraient certainement des résultats.

Un peu plus loin, sur une plate-forme rocheuse, se

trouve une grande bâtisse rectangulaire en pierres de taille et briques, dont les murs atteignent parfois 4 mètres de haut. Autour de ce monument il y a de nombreux murs. On trouve partout des scories de fer.

Le réseau routier du Cap de Fer

Comme nous l'avons dit au début de cet exposé, la presqu'île du Cap de Fer est actuellement très difficile à parcourir, faute de routes, et l'on se demande de prime abord comment les anciens faisaient pour atteindre les agglomérations importantes que nous venons de décrire. Ces villes étaient des ports il est vrai, mais elles étaient reliées aussi sur terre par un réseau routier très suffisant, qui suivait les pistes que nous empruntons aujourd'hui pour nous rendre à ces divers points.

Une route carrossable partait de Tacatua pour rejoindre presque en droite ligne les ruines que nous supposons être Zaca, en suivant la crête de la chaîne de montagnes qui sert d'ossature à la presqu'île. En certains endroits, on retrouve encore quelques espaces empierrés, par exemple à 1 kilomètre et demi du marabout de Sidi Bahloul. En 1914, des canons ont pu être transportés au phare par cette voie d'accès.

De cette route centrale partent des voies secondaires qui sillonnent les deux versants de la montagne.

A gauche de la route, en allant vers le Cap, à hauteur de la mechta el Kef part une piste qui mène à Culucitanis et où l'on constate, en plusieurs endroits, des aménagements faits de la main de l'homme.

A 3 kilomètres et demi environ de la mechta el Kef, et à droite, une route descend vers Sidi Akkach en longeant la vallée de l'oued Bou Siba. Elle est empierrée aux abords des ruines.

Un peu avant d'arriver à Sidi Maklouf, une route part à gauche, dans la direction de Culucitanis.

A Sidi Maklouf, une piste assez large descend à droite, vers Sidi Akkach. C'est, croyons-nous, la route qui reliait Muharur à Zaca et qu'il ne faut pas confondre avec un sentier muletier, très en pente, qui part du même point et qui n'a jamais pu être carrossable.

A l'endroit où la route centrale passe au-dessous de Koudiat Tuila, une piste se détache pour descendre vers la mechta El Menadi, Culucitanis et se prolonge en direction de Partianis. Ce doit être la route que l'on empruntait pour aller de Zaca à Culucitanis et Rusicade.

Enfin, la route centrale aboutit à Zaca, en arrière de la source captée et déjà signalée.

Les voies secondaires qui partent de cette artère principale, tout en paraissant beaucoup plus étroites que celle-ci, ont certainement pu, elles aussi, être parcourues par des chariots ; des travaux d'aménagement, aujourd'hui détruits, les rendaient carrossables. On trouve, çà et là, des traces de ces travaux.

Nous avons parcouru ce réseau routier en suivant scrupuleusement les indications de distances de la Table de Peutinger, ce qui nous a permis de retrouver les villes mentionnées et nous pouvons dire, presque avec certitude, que Muharur, Zaca, Culucitanis et Paratianis sont bien aux endroits où nous les plaçons.

JEANNE ALQUIER

Constantine, le 8 décembre 1935.

Un document sur une Princesse hafside de la fin du XVIe siècle

Les articles récents consacrés par M. Monchicourt, dans la *Revue Tunisienne*, aux Ḥafṣides déchus de la fin du XVIe siècle (1), viennent d'attirer l'attention sur cette période mal connue de l'histoire de la Tunisie. A cette occasion, il m'a paru de quelque intérêt de publier le document arabe ci-dessous, qui concerne une princesse ḥafṣide de cette même époque, fille d'un des derniers souverains de la dynastie.

Ce texte, de nature juridique, figure dans un recueil de consultations données aux alentours de l'an 1600 par le mufti Abū l-Faḍl al-Qāsim b. Muḥammad Marzūq b. ʻAzzūm, membre d'une famille très connue de juristes kairouanais. L'ouvrage n'a point d'autre titre que celui d'« Extrait des réponses *(nubḏat ajwibat)* d'Ibn ʻAzzūm ». Il occupe en entier le ms. OR 49 de la Bibliothèque Publique de Tunis, qui est une copie récente (1326 h/1908) d'une compilation remontant à l'année 1136 h/1723-24.

Le passage qui nous intéresse s'étend du fº 20 b au fº 22 a (2). C'est une demande de consultation adressée

(1) Ch. Monchicourt, *Etudes kairouanaises*, VI : *Les Ḥafṣides en exil de 1574 à 1581* ; VII : *L'essai de restauration ḥafṣide (1581-1592)*, dans *Revue Tunisienne*, 1936, pp. 187-221 et 425-450.

(2) L'indication des folios ne se trouve pas dans le ms., qui n'est ni paginé ni folioté.

à Ibn 'Azzūm, le mardi 25 šawwāl 1008/9 mai 1600, avec la copie de cinq actes notariés, par Ḥafṣa al-Muntaṣira, fille de feu le sultan Abū l-'Abbās Aḥmad, au sujet d'un jugement que venait de rendre en sa faveur le grand-cadi de Tunis. Voici l'affaire dont il s'agit :

Le caïd 'Abdarraḥmān b. Tamīm avait laissé à sa mort, pour tout bien de valeur, un immeuble sis à Tunis, se composant de : *a*) une maison dont la porte d'entrée ouvrait au Nord, sur la « Place du Drogman » *(Baṭḥā' at-Turjumān)*, à l'intérieur de la « Porte de la Mer » *(Bāb al-Baḥr)*, et qui était limitée au Sud par le Fondouk Bakr, à l'Est par une propriété (1) appartenant à 'Umar b. Qalīl al-Hamm ; *b*) une maisonnette contiguë à l'Ouest, communiquant avec ladite maison. L'Administration, créancière du *de cujus*, saisit la totalité de l'immeuble et l'estima à cent dinars de nasris (2), estimation que l'autorité souveraine porta — en vue d'une revente — à cent cinquante dinars, en tenant compte de certains frais supplémentaires dus aux Finances et aux fonctionnaires intéressés. Ensuite, le secrétaire faqīh Abū l-'Abbās Aḥmad, fils de feu le faqīh Abū l-Faḍl b. 'Uṣfūr acheta à l'Administration ledit immeuble, sur le visa du « Directeur des services des dîmes et des successions », le šaiḫ faqīh Abū Yaḥyā ar-Raṣṣāṣ, représentant le *bait al-māl* (3) et moyennant le versement de la somme sus-indiquée entre les

(1) Ou plus exactement « un droit » *(ḥaqq)*, dont la nature n'est pas précisée.

(2) Le « nasri » *(nāṣiri)* était une pièce d'argent : dix de ces pièces faisaient un « dinar de nasris ».

(3) Caisse publique de bienfaisance, qui recueille les biens tombés en déshérence — ce qui justifie ici son intervention dans une affaire de succession saisie par l'Etat — et les revenus de certaines fondations pieuses. A l'origine, c'était le Trésor public de la communauté musulmane.

mains de l'amīn Muḥammad al-Yusrī (1). Dans le courant de l'année 996/1588, cet Ibn 'Uṣfūr céda, par acte notarié, la propriété pleine et entière dudit immeuble à son épouse al-Muntaṣira, en échange de la somme de trois cents nasris et cinquante dinars de nasris (2) qu'il déclara avoir reçus d'elle. Plus tard, ayant répudié cette épouse et transporté son propre domicile hors de l'immeuble susdit, il confirmait, par acte du 21 rabī' I 1003/4 décembre 1594, la cession ci-dessus, spécifiant bien qu'il ne s'agissait pas d'un dépôt *(īdā')* aux mains de la bénéficiaire, mais d'une cession totale et sans réserve de la propriété *(milk)*. Quand il décéda, tel de ses héritiers éleva des prétentions sur l'immeuble et réclama par voie de justice une copie de l'acte de cession susdit ; mais le grand-cadi *(qāḍī l-jamā'a)* de Tunis, vers la fin de šawwāl 1008/début mai 1600, le débouta de sa demande, décidant que ladite cession, confirmée par son auteur, était parfaitement régulière et valable, et qu'al-Muntaṣira demeurait, sans contestation possible, propriétaire de l'immeuble en question.

Al-Muntaṣira, non contente de l'avoir emporté devant le juge, consulte aussitôt après le mufti Ibn 'Azzūm sur la même affaire, lui demandant de dire si le jugement du cadi est correct et exécutoire, ou s'il mérite d'être annulé. Réponse d'Ibn 'Azzūm : le cadi a bien jugé, conformément à la doctrine des savants mālikites qui font autorité.

(1) Sur la date de cette opération, cf. plus loin, note 1 p. 85.

(2) Ce qui devait faire trente + cinquante = quatre-vingts dinars de nasris. Le mari a donc cédé l'immeuble à sa femme pour la moitié environ seulement de son prix d'achat, ce qui explique sans doute que l'opération soit qualifiée de « cession » *(taslīm)* et non de « vente » *(bai')*. Il ne me paraît pas qu'il s'agisse ici du *salam* ou vente à terme.

سألتني حفصة المنتصرة بنت الامير المرحوم ابي العباس احمد في يوم الثلاثاء الخامس والعشرين من شوال عام ثمانية والف عن نسخة رسوم بعد افتتاحها **فالاول** يقول من يشهد بعد توجهت الى تقويم جميع الربع الاتي ذكره وتحديده المخالف فيما ذكر لي عن القائد عبد الرحمان بن تميم. فمنه جميع الدار الجوفية الباب الكائنة ببطحاء الترجمان داخل باب البحر من تونس يحدها قبلة فندق بكر وشرقاً حق للفارس (1) عمر بن قليل الهم وجوفاً حيث يفتح بابها وغرباً حيث باب دويرتها الملاصقة لها من الجهة الغربية واحطت بها نظراً واختباراً وتاملاً وقومتها هي ودويرتها المذكورة. **والثاني** بعد ان توفي القائد المذكور عبد الرحمان بن احمد تميم المذكور اعلاه عن جميع الربع المذكور اعلاه وحيز الربع المذكور لجانب المخزن المعمور في حق كان يطالب به ولم يلق عنده ما يخلص به الا من الربع المذكور فقوم الربع المذكور بالقيمة المذكورة اعلاه وقدرها مائة دينار واحدة ناصرية ثم وقعت بعد ذلك زيادة من مقامهم العلي ايده الله تعلى ونصره وقدرها خمسون ديناراً ناصريات فتجمل من قيمة الربع المذكور باضافة بعضه الى بعض ما قدره مائة دينار واحدة ناصريات وخمسون ديناراً من الصفة باضافة الخدمة والزيادة ومنفعة خدمة دار الاشغال السعيدة على العادة وداخل في القيمة الاولى اولاً تسعة دنانير نواصر وثلاثة اثمان الدينار دلالة ومتاع الله واجرة القابض. حضر الان لشهيديه القائد (2) المكرم الاجل الاسعد ابو

(1) Nom propre ou nom commun ?

(2) القائد est peut-être une faute pour الكاتب, titre donné plus loin au même personnage et qui paraît mieux lui convenir ; l'erreur peut provenir du même terme القائد employé plus haut.

العباس احمد بن الفقيه المعظم الاجل المرحوم ابي الفضل بن عصفور واشترى من جانب المخزن جميع الربع المذكور بالقيمة المذكورة اعلاه وامضى له البيع في ذلك الناظر في شغلي الزكوات والموارث (= المواريث) حين تاريخه وهو الشيخ المعظم الفقيه الاجل المبرور ابو يحيى الرصاص واضع علامته هنا حفظه الله تعلى وذلك بحسب النيابة عن جانب بيت المال واحضر المشتري المذكور جملة الثمن المذكور الذي قدره مائة وخمسون ديناراً ناصريات وتولى قبضه منه الامين محمد اليسري واضع اسمه هنا مورخ ثالث عشر رمضان المعظم عام ستة وستين (1) وشهيداه ثانيهما الفقيه عبد الكريم بن سعد المرساوي. **والثالث** بطرة الثاني نصه الحمد لله اشهد الفقيه الكاتب المكرم الاحضى (= الاحظى) الاسعد ابو العباس احمد المالك المذكور امامه انه سلم لزوجته الحرة الزكية الحفصية المشتهرة المسماة بالمنتصرة بنت الامير الاجل المعظم الاعدل المقدم المرحوم السلطان في متقدم التاريخ ابو (= ابي) العباس احمد في جميع الدار والدويرة المذكورتين امامه بحقوقهما ومنافعهما وما عد منهما وما نسب اليهما التسليم التام لقبضه منها العوض عن ذلك وقدره ثلثمائة نواصر وخمسون ديناراً من الصفة القبض التام بحيث انه لم يبق له معها في الدار والدويرة المذكورتين اعلاه حق ولا ملك ولا شركة بوجه من

(1) Cette date du 13 ramaḍān [9]66/19 juin 1559 me paraît peu vraisemblable : le faqīh Abū Yaḥyā ar Raṣṣāṣ intervient encore, plus loin, à un acte très postérieur, en l'année 1003/1594 ; quant à la cession de l'immeuble par l'acquéreur au profit de son épouse, elle n'est elle-même que de 996/1588. La date de l'acquisition de l'immeuble par Ibn 'Uṣfūr n'est-elle donc pas à rectifier en 996 (13 ramaḍān = 29 avril 1588), l'année même de la cession qu'il en fit à son épouse al-Muntaṣira ? Un copiste, influencé par le ستة qui précède, aurait écrit ستين au lieu de تسعين.

الوجوه. شهد على اشهاده بذلك فى الحالة الجائزة شرعاً بتاريخ اوائل رمضان عام ستة وتسعين وتسعمائة فيه معثورات (1) ابو العباس بن محمد المغوزي وشهد عليه بذلك فى اوائل صفر عام ستة وتسعين وتسعمائة احمد بن محمد المسراتي. **والرابع** اسفل الجميع نصه اشهد الكاتب المكرم الاجل ابو العباس احمد عصفور المسلم المذكور اعلاه وبطرته انه اسقط الطعن والمقال فى شاهدي رسم التسليم المسطور بطرته بعد ان عرفهما وعرف ما شهدوا به فلم يكن عنده فيهما حجة ولا مقال الا ما يوجبه الشرع العزيز فى ذلك وطيبه للحرة المنتصرة وهو ملك جميع الدار والدويرة المذكورتين التطييب التام ورفع عنها فيهما النزاع والخصام وما تولده الاحكام وهناها فيهما اتم تهنية مسقطاً فى ذلك الايداع ولا ايداع فيه ما تناهى وتسلسل الى ابعد غاية واقصى نهاية واعترف بانه لم يودع ومهما ظهر منه ايداع فلا عمل عليه وقيام له بها (2). شهد على اشهاده بذلك فى الحال الجائز بتاريخ حادي عشري ربيع الاول عام ثلاثة والف بمعرفته التامة ابو يحيى الرصاص وعبد اللطيف السنويس. **والخامس** بمحول اعلى الاصول المنتسخة ونصه الحمد لله اشهد سيدنا الشيخ الفقيه القاضي قاضي الجماعة الان حضرة تونس وسائر عملها الواضع طابعه بطرته انه حكم بصحة تسليم الكاتب ابي العباس احمد عصفور لزوجه الحرة المنتصرة المذكورة بمحوله الدار والدويرة المذكورتين بمحوله لكونه بعد تسليمه خرج من الدار وسكن بغيرها وطلق زوجته ثم طيب لها ذلك واسقط الطعن

(1) Ces deux mots semblent indiquer qu'un copiste a remarqué une erreur dans l'énoncé de la date; est-ce parce que, pour la même année (996 h), ramaḍān est donné avant ṣafar ? Peut-être faut-il reculer l'attestation du deuxième témoin instrumentaire à ṣafar de l'année 997.

(2) بها à corriger sans doute en به.

والمقال فى شاهدي رسم التسليم حسبما ذلك مقيد باسفل محوله والحالة انها حين اسقاطه الاعذار والتطيب كانت اجنبية عنه حكم بصحة ملكها لجميع الدارين وبصحة التسليم حكماً تاماً امضاه والزم العمل بمقتضاه كما حكم بعدم عطاء نسخة من الرسم المذكور لعدم الفائدة فى ذلك حكماً تاماً امضاه والزم العمل بمقتضاه لتوجه موجبه لديه اشهاداً صدر منه وهو على اكمل حالات المشهودين شرعاً اواخر شوال عام ثمانية والف فلان وفلان. **ونص السوال** بعد افتتاحه جوابكم بعد تاملكم من الرسوم المذكورين بمحوله واعلاه فان الكاتب احمد عصفور المسلم لزوجته والمسقط الاعذار فى تسليمه مات فقام الان بعد موته بعض اهل ورثته وطلب نسخة من التسليم للاعذار فيه فدافعته المطلقة الحرة المنتصرة المسلم لها بذلك التسليم وبخروج الرجل المسلم من الدار واسقاطه الاعذار فى التسليم المذكور واكذب كل بينة بتت له حقاً فى الدارين واسقاط الايداع ومهما ظهر منه ايداع فلا عمل عليه حسبما ذلك بشهادة العدلين باسفل محوله وذلك كله منه يدل على ان خروجه من الدار لاجل تمام تسليمه لا لغير ذلك ودافعته ايضاً بحكم الشيخ القاضي بصحة التسليم المذكور لاجل ما ذكر. فهل رضي الله عنكم ذلك ماض ويعمل بمقتضاه او هو غير ماض ويفسخ والسلام. **الجواب** بعد افتتاحه اذا كان الامر كما ذكر فالقائم وهو المسلم المذكور (1) انما يرث من الحق ما لمورثه وموروثه من اسقط الاعذار فى تسليمه وطيب الملك على الوجه المذكور

(1) Les mots وهو المسلم المذكور (= l'auteur de la cession ci-dessus) sont mal placés, ou en trop, car d'après le contexte, ils ne peuvent s'appliquer à القائم (= le demandeur, héritier d'Ibn 'Uṣfūr), mais seulement à موروثه (= le *de cujus*, Ibn 'Uṣfūr lui-même).

فلم يظهر لتكرر الاعذار وجه لان مورثه قد اسقطه ثم بعد ان تعلق بذلك حكم الشيخ قاضي النازلة حفظه الله تعلى فقد ارتفع الخلاف بحكمه المذكور على حسب ما نص عليه اشياخ المالكية الشيخ ابن محرز والشيخ اللخمي وصاحب التذكرة وغيرهم وحينئذ ذلك ماض ويعمل بمقتضاه والله تعلى اعلم وبه التوفيق.

Cette fatwā, en même temps qu'elle nous renseigne sur la situation matrimoniale, et en partie pécuniaire, de la princesse al-Muntaṣira, nous révèle l'existence même de de cette fille d'Abū l-'Abbās Aḥmad. Celui-ci, qualifié de « feu le sultan », ne saurait être que l'avant-dernier souverain ḥafṣide, fils de Mouley Ḥasan, et connu aussi dans l'histoire sous le diminutif de Ḥamīda. Détrôné par Euldj-'Alī en 1569, il était mort en Sicile en août 1575, alors que, depuis près d'un an, les Turcs étaient définitivement les maîtres de la Tunisie. En octobre-novembre, son corps, accompagné de sa veuve et de domestiques, fut ramené à Tunis où, après trois jours d'exposition publique, il fut inhumé dans la zaouïa de Sidi Qāsim al-Jalīzī. Le texte d'Ibn 'Azzūm nous apprend donc qu'en sus des deux fils qui lui ont survécu assez obscurément, et dont l'un mourut chrétien à Naples (1), il laissait au moins une fille, fidèle à l'Islam et à son pays, notre Muntaṣira, encore vivante en l'an 1600, à cette époque épouse divorcée de feu Ibn 'Uṣfūr, rejeton de la grande famille des lettrés de ce nom.

Ce mariage et cette répudiation, qui dataient, le premier, d'au moins 1588, la seconde d'au moins 1594, ont-ils eu quelque lien avec les vains essais de restauration ḥafṣide qui ont marqué la fin du XVIe siècle, notamment

(1) Sur tous ces événements, cf. Ch. Monchicourt, *Revue Tunisienne*, 1936, pp. 198 et suiv., avec références.

avec celui d'un oncle et homonyme du père de la princesse : Aḥmad, frère de Mouley Ḥasan ? L'hypothèse serait séduisante, qui ferait épouser par un notable de Tunis la fille du feu roi et petite-nièce du prétendant le plus en vue, alors que ce dernier courait sa chance dans le « bled » tunisien depuis 1581 ; — et qui ferait, d'autre part, coïncider le divorce avec la capture de ce Ḥafṣide survenue en 1592. Mais on reconnaîtra volontiers ce qu'une pareille supposition a de hasardeux. Il sera plus sage de constater seulement que les Turcs ont laissé vivre librement dans la capitale de la Régence cette proche parente des monarques déchus et d'un candidat encore actif au trône de Tunis : habileté politique ? plutôt, sans doute, simple générosité de leur part : n'avaient-ils pas déjà, quand ils se furent emparés de Tunis en 1574, doté les deux filles, tombées veuves, du dernier sultan ḥafṣide Muḥammad, frère de Ḥamīda, et quelques-unes de leurs parentes, d'une pension perpétuelle réversible sur la tête de leurs descendants (1) ? Notre Muntaṣira, vu les circonstances politiques, ne fut probablement pas au nombre des bénéficiaires de cette dotation, échue à ses cousines germaines et à leur postérité.

***

La consultation de la princesse al-Muntaṣira nous apporte au surplus, comme on a pu l'entrevoir par l'analyse ci-dessus, quelques renseignements sur l'admi-

(1) Cf. Mohammed Seghir ben Youssef, *Soixante ans d'histoire de la Tunisie (al-Mašra' al-mulki)*, tr. Serres et Lasram, *Rev. Tunis.*, 1896, p. 85, et Abdulwahab, *Les femmes tunisiennes célèbres* (en arabe), Tunis, 1934, pp. 87-89. On rapprochera de cette attitude de la part des Turcs le geste connu du premier Ḥafṣide Abū Zakariyā', accueillant à Tunis les filles d'Ibn Ġaniya vaincu.

nistration et la pratique judiciaire dans la Tunisie de la deuxième moitié du XVIe siècle. Il est fâcheux que l'incertitude de la date du deuxième acte notarié inséré dans ce texte (1) ne permette pas de le rapporter sûrement à la période des derniers monarques ḥafṣides, contemporaine de l'Occupation espagnole, plutôt qu'au début de l'époque turque. Ces informations, qui ne se prêtent pas actuellement, vu surtout leur petit nombre et leur caractère fragmentaire, à un commentaire poussé, pourraient fournir matière à quelque étude, le jour où elles seraient complétées par des données analogues tirées d'actes du même temps. Il ne convient, pour le moment, que de signaler les plus saillantes :

1) L'existence, comme représentant du *bait al-māl*, d'un « Directeur des services des dîmes et des successions *(an-nāẓir fī šuġlai az-zakawāt wa l-mawārīṯ)* » ; *šuġlai* est le duel de *šuġl* (= affaire, poste, service), dont le pluriel *ašġāl* s'applique aux finances publiques ; d'où la *dār al-ašġāl as-sa'īda* (2) du texte, qui désigne l'« Hôtel des Finances » ;

2) La procédure de saisie immobilière par l'Etat, suivie de revente à un particulier avec ratification par le *bait al-māl ;* des frais — indemnité au Trésor et salaire des fonctionnaires (3) — s'ajoutent à l'estimation de l'immeuble au moment de la revente comme de la saisie ;

3) L'emploi de l'expression « *maqāmuhum^{u} l-'alī* » pour désigner l'autorité souveraine ; cf. un exemple kairouanais

(1) Cf. plus haut, note 1, p. 85.

(2) L'épithète laudative et optative « *sa'īd* (= fortuné) » qualifie souvent ce qui touche au souverain et à l'Etat.

(3) Le sens précis de plusieurs des termes qui les désignent nous échappe ici : *dalāla*, par exemple, ne semble pas impliquer de vente aux enchères. La *ḫidma*, sous une forme évidemment différente, n'est pas inconnue de la Tunisie d'aujourd'hui.

de 954/1547, rapporté et discuté par M. Monchicourt, *Revue Tunisienne*, 1933, pp. 88-90 ; il ne me paraît pas, contrairement à l'opinion de M. Monchicourt, que le pluriel contenu dans le pronom affixe prouve nécessairement la pluralité du corps souverain ;

4) La consultation du mufti, par la partie victorieuse elle-même, *après* l'arrêt rendu par le grand-cadi de la capitale, ce qui en dit long : *a)* sur le prestige d'un « prudent » célèbre par rapport au juge le plus élevé, *b)* sur la faible autorité de la chose jugée (voir la discussion menée, à ce sujet, par Morand, *Etudes de droit musulman algérien*, Alger, 1910, pp. 335-357) ; l'émission d'un avis par le mufti, après l'arrêt du juge, ne constituant en aucune manière une juridiction d'appel ou de cassation, peut seulement servir de *prétexte* à rouvrir le procès devant le juge ou au contraire empêcher *moralement* les parties de recommencer à plaider.

***

Pour terminer, je crois devoir mentionner ici quelques noms propres ou quelques détails glanés dans les autres fatwās du même recueil d'Ibn 'Azzūm, et pouvant servir, à des titres divers, aux historiens de la Tunisie :

1) F° 8 a : mi-rajab 1009/env. 20 janvier 1601, consultation demandée par Ḫiḍr Pacha, à Tunis.

2) F° 20 a : 14 šawwāl 1008/28 avril 1600, consultation demandée par Sa'īd aš-Šawwāšī (fabricant ou marchand de chéchias), au sujet d'un jardin *(sāniya)* situé dans une « sebkha », hors de Bāb Qarṭājanna, à Tunis.

3) F° 67 b : 5 ramaḍān 1008/20 mars 1600, consultation demandée par le Juif Ibrāhīm (Abraham) b. Yahūdā (Juda) al-Qal'ī, sur une créance concernant une maison dont les deux tiers valent quatre-vingts « couronnes » (كورونة).

4) F° 80 a : 26 ḏū l-ḥijja 1008/8 juillet 1600, consultation demandée au nom de Muḥammad Beltayyib Zkīzeq, par le buluq-bāšī Muṣṭafā, parent par alliance du *qā'id ad-dīwān* Murād.

5) F° 106 a : 1er ramaḍān 1006/8 avril 1598, consultation demandée par le yoldāš al-Ḥājj Ḥasan, ainsi que par le Djerbien 'Abdarraḥmān, épicier *(sūqī)* au « Souk des Turcs » *(Sūq at-Turk*, souk et Trouk actuel, qui existait donc avant son aménagement par Yūsuf Dey, dont le règne a commencé en 1119/1610, cf. Ibn Abī Dīnār, *al-Mu'nis*, 2e éd., Tunis 1350 h., p. 184).

6) F° 108 b-109 a : 30 ša'bān 1006/7 avril 1598, consultation demandée par le secrétaire Rajab, au sujet d'une esclave qui, cinq mois après avoir été achetée, présente une manifestation cutanée de la syphilis *(al-ḥabb al-ifrānṣī ;* cf. Renaud et Colin, *Documents marocains pour servir à l'histoire du « mal franc »*, Paris, 1935) ; l'acheteur a-t-il le droit de résilier la vente et de rendre l'esclave au vendeur ? réponse : non, car le mal en question ne figure pas dans la liste des « vices rédhibitoires de l'esclave » *('uyūb ar-raqīq)*, dressée limitativement par le šaiḫ al-Ġarnāṭī dans ses *Waṯā'iq*.

ROBERT BRUNSCHVIG.

Ethnographie traditionnelle de la Mettidja

LE CALENDRIER FOLKLORIQUE[1]

CHAPITRE X

EPILOGUE

Nous avons vainement cherché dans le folklore blidéen une personnification de la semaine. Cette distinction est réservée aux divisions temporelles que la tradition a singularisées en les dotant d'un nom propre : les jours, comme nous l'avons vu, les douze mois et les saisons, comme on peut le voir dans les traités manuscrits ou imprimés d'astrologie et de sorcellerie. Mais, si la semaine ne jouit pas d'un culte spécial, elle est utilisée, en tant que symbole de période complète, pour assurer la pérennité aux résultats des opérations magiques particulières à chaque jour Nous donnerons un exemple de ces séries septénaires pour chacune des magies que nous avons vues pratiquées dans les chapitres précédents, la magie djinnique, la magie coranique et la magie sympathique.

Pour le *djleb* (attraction), c'est-à-dire pour s'attacher l'amour d'un homme ou d'une femme, on commande chez le ferblantier juif une lampe indigène, à sept becs ; on y dispose sept mèches faites avec du coton choisi aux couleurs des jours de la semaine ; on la remplit avec de l'huile surfine parfumée et du goudron de laurier-rose

(1) Voir *Revue Africaine*, Nos 366-367, 1er-2e Tr. 1936, p. 135.

passé au tamis ou filtré. On allume à la première heure dès minuit passé, la mèche dont la couleur correspond au jour qui commence. L'on débute par la mèche rose, le vendredi. Et l'on formule son souhait en nommant le roi de ce jour : « O Labiod, attire vers moi une Telle, je t'en adjure, par l'ascendant qu'exerce sur toi 'Aniaïïl et les noms d'Allah, Essabbouh, Elqaddous, le Béni, le Très-Saint ! » Le dimanche, en allumant la mèche jaune, on invoque *Medhab*, etc.. L'adjuration variera dans le développement, mais non dans l'idée, le but étant de forcer le génie du jour à servir la passion de l'adjurateur.

Tseqâf ou immobilisation magique pour retenir un homme qui songe à quitter sa femme. L'iqqach écrit un talisman où il combine les forces surnaturelles contenues dans certains passages choisis du Coran. Nous préciserons, pour le lecteur français, entre deux parenthèses, l'application qu'il en fait ou le sens qu'il leur donne. « Je t'ai fixé, un Tel, fils d'un Tel, le jour de l'Un (le dimanche), par la puissance de ces mots (de la CXII sourate) : Dieu est Un, Eternel ; il n'a point enfanté et n'a pas été enfanté ; il n'a point d'égal » : (Ainsi dois-je rester sans rivale !) — « Je t'ai fixé, un Tel, fils d'un Tel, le deuxième jour (le lundi) par la puissance de ces mots (IX, 40) : Mahomet était le second des deux et tous deux étaient dans la caverne. Il dit à son compagnon : Ne t'afflige pas, car Dieu est avec nous ». (Ainsi nous resterons unis tête à tête dans notre demeure !) — Je t'ai fixé le troisième jour (le mardi) par la puissance de ces mots (XVIII, 24) : Ils restèrent dans leur caverne trois cents ans, plus neuf. (Ainsi nous vieillirons ensemble sous le même toit). — Je t'ai fixé, le quatrième jour (le mercredi) par la puissance de ces mots (III, 122) : Dieu taillera en pièces ceux qui seront infidèles ; il les culbutera ; ils seront renversés, confondus. (Ainsi sera puni celui qui trahira). — Je t'ai fixé, le cinquième jour (le jeudi), un Tel, fils d'un Tel, par la puissance de ces mots

(XXIV, 7) : La cinquième fois (que le mari jurera contre sa femme) il invoquera la malédiction de Dieu sur lui, s'il a menti. (Ainsi Dieu maudisse le volage !). — Je t'ai fixé, le jour de l'assemblée (le vendredi), par la puissance de ces mots (VIII, 17) : Si tu lances un trait, ce n'est pas toi qui le lances, c'est Dieu. (Ainsi Dieu se chargerait de me venger). — Je t'ai fixé (le samedi), par la puissance de ces mots (VII, 163) : Interroge-les sur cette ville située sur le bord de la mer, dont les habitants transgressaient le sabbat, lorsque le jour du sabbat les poissons venaient se montrer à la surface de l'eau et qu'ils disparaissaient les autres jours (Tu serais châtié, si tu cédais à la tentation, comme ces transgresseurs de l'abstention du samedi et tu serais exterminé !). Un Tel, fils d'un Tel, je t'ai immobilisé et séquestré de toute autre union à jamais ! »

La mentalité symbolique, qui crée des amulettes de ce genre par des rapprochements subtils entre les textes coraniques et ses préoccupations, étend l'emploi de notre talisman à bien d'autres cas que celui de l'infidélité de l'homme. On le suspend sur la femme menacée d'abandon, mais aussi dans la maison que l'enfant prodigue veut déserter, dans la chambre de la jeune fille que l'on empêche de se marier. On le roule dans le tuyau d'une plume ou un tube en fer blanc et on le glisse dans une fissure de la porte d'une boutique qui sera frappée de mévente. Pour rendre définitive l'interdiction qu'il comporte, on jette ce maléfice enveloppé de cire dans un vieux tombeau anonyme. Ce faisant, on répète soixante-dix fois ce verset du Coran (IX, 46) : S'ils avaient voulu sortir vers l'ennemi, ils auraient fait des préparatifs. Mais Dieu était dégoûté de les faire partir ; il les a rendus paresseux, et on leur a dit : « Restez avec ceux qui restent. » La puissance mystérieuse qui réalise le but cherché est l'ange que l'on appelle le serviteur (*khedim*) du verset et que l'on se représente comme exécutant aveu-

glément l'idée exprimée dans le verset dès que celui-ci est psalmodié avec une intention incantatoire.

La troisième espèce de ces hebdomades magiques est caractérisée par l'absence de tout *carmen* évocatoire (*'azîma*). Nulle intervention de génies ni d'anges : la volonté humaine agit seule en s'aidant de la nature directement. Nous choisissons comme type du genre un exemple, peut-être un peu scabreux, mais simple et si fréquent. Bien rares étaient vers 1900 les Mettidjiens qui s'ablutionnaient, comme le veut la loi musulmane, après la souillure majeure. C'était, paraît-il, scrupule de bigot. On entendait les gens de bonne maison se vanter de « n'être pas de ceux qui se purifient (*istendjaou*) avec la lavette ». La coutume voulait qu'on y employât la serviette particulière connue sous le nom de *tchellîq elmsîh mla' el djimâ'*, *linteum ad tergendam venerem*. Or cet objet de toilette passe pour une des armes les plus redoutables de la sorcellerie féminine. « Méfie-toi, recommande-t-on au jeune marié, il y a dans ce chiffon danger d'ensorcellement ». La femme le déchire en sept lanières qu'elle fait tremper dans l'huile jusqu'à ce qu'elles en soient gorgées : il faut que chaque mèche dure toute une nuit comme l'amour que l'on veut faire naître doit durer toute la vie. L'opération commence dans la nuit du dimanche. Les ébats que cette lumière magique a éclairés vous laissent un souvenir impérissable. Les veufs inconsolables, les maris qui pardonnent tous les écarts sont des victimes de ce sortilège. Que la divorcée se trouve en mesure de rallumer ces feux et l'homme, sans s'être aperçu de rien, se réveille dans les bras de celle qu'il a répudiée. Le lumignon éteint n'a pas perdu ses vertus : on en émiette le charbon que l'on appelle la morve de la lampe *Khnounet élmosbah ;* on en fait un sachet que l'on place dans le traversin, au milieu, comme trait d'union, « pour que la tête reste près de la tête, toutes les nuits, disent les femmes, c'est-à-dire

pour que les amants ne se séparent qu'à la mort ». La jalouse peut aussi en malaxer la poudre avec du miel qu'elle fait manger à l'homme qu'elle veut s'attacher et il en reste noué à toujours pour toutes les autres femmes. « Vous userez votre crayon ou votre stylo, vous disent les informatrices, avant d'avoir noté tous les services que nous rend le feu dans nos amours, soit que nous les ayons appris de nos mères, soit que nous les inventions nous-mêmes au jour le jour ».

Nous arrêterons ici notre énumération. Si la seule branche des pratiques érotiques est à ce point abondante, que dire du fouillis des croyances, observances et superstitions de toute espèce, qui composent la vie populaire du Maghreb ? L'ethnographie traditionnelle fournit partout une copieuse matière ; mais dans l'Afrique du Nord c'est presque « une mer sans fond et sans limites », comme se plaisaient à la définir, dans leur langue hyperbolique, les Indigènes que nous fatiguions de nos questions. Les documents cités dans ce livre, que d'aucuns jugeront hypertrophique, peuvent donner une idée de l'immensité du sujet. Mais, avant de cesser d'y puiser, il convient de se demander si ce fleuve immense que nous avons trouvé inondant la vie sociale du Maghreb n'est pas aujourd'hui en voie de retrait et de baisse. L'Islam, on le sait, subit une crise d'évolution. Il s'efforce de se régénérer. Il passe au crible de son dogme restauré dans sa pureté primitive, prétend-il, et, en réalité, au crible de la raison scientifique, tous les éléments de sa culture savante et populaire. Il voit, sans la moindre satisfaction et même d'un œil sévère ce que nous appellerions volontiers ses richesses folkloriques. Un journal d'Alger, *Le Maghreb* du 10 juin 1930, dans un dialogue où il met aux prises un jeune Algérien avec un vieux Turban, résume en ces termes les griefs de la génération nouvelle contre

la précédente : « Nos ancêtres vous avaient laissé en héritage un dogme pur, sans aucun mélange de fables, de superstitions ni de coutumes irrationnelles. Nous l'avez-vous transmis tel que vous l'aviez reçu ?... Non, vous nous avez légué des pratiques hétérodoxes et des croyances ridicules qui répugnent au sens commun et qui ont été pour nous des entraves, si bien qu'avec nos qualités et nos dons naturels nous nous sommes trouvés dans l'impossibilité de nous donner carrière dans la voie du progrès. » Depuis les premières années du XX[e] siècle les critiques de ce genre se multiplient ; la lutte devient de plus en plus sévère entre les réformateurs et les traditionalistes : a-t-elle amené quelques changements dans la mentalité générale ? Les champions du vieil esprit sont, dans la Mettidja, la femme, l'iqqâch, le taleb et le marabout. Voyons rapidement comment ils résistent à l'assaut des éclairés (*metnouourin*) et des améliorateurs (*moçlihin*).

La Mauresque pratique toutes les sortes de magies connues, sauf celle qui tire ses procédés du Coran, parce qu'elle ne le sait pas et ignore l'écriture ; mais, quoique usant de la magie évocatoire, elle a une préférence pour la magie naturelle, qui caractérise sa manière. Elle trouve en elle-même des moyens d'action, dans ce que nous appelons son subconscient ou sa conscience organique. Sa prédisposition à la magie lui vient d'une longue hérédité historique : l'antiquité a célébré la « fameuse sacerdote de race Massylienne » (Virgile), la chronique arabe la Kahina, et la littérature islamique la sorcellerie du Maghreb. Elle est la dépositaire zélée de la tradition orale et de la culture ancienne, depuis le conte jusqu'à la médecine populaire ; enfin elle ne reçoit d'autre éducation que celle des vieilles superstitions. Enfermée dans un champ d'action trop étroit, elle cultive son moi invisible et lâche la bride à son activité interne. Elle porte à fleur de peau les forces psychiques que la vie

en société refoule d'ordinaire ; on le devine à la fréquence et à la netteté de ses rêves nocturnes et à l'intensité et à la résistance de ses rêves éveillés. Elle vit en un somnambulisme perpétuel.

Cet état d'esprit effraye au fond les Indigènes. Ils redoutent la sorcellerie du harem qui brave, disent-ils, l'art des professionnels du sexe fort. Ils la combattent avec l'anathème que le Livre Saint a lancé contre la malignité de « celles qui soufflent sur les nœuds magiques ». Ils affectent de vouloir écraser sous leur mépris, qui cache mal leur crainte, ces « choses des femmes » et ne réussissent qu'à rendre les opérations de celles-ci clandestines.

De nos jours, les orthodoxes tâchent d'agir sur ce monde occulte inaccessible, par l'intermédiaire de la sage-femme, la *qabla*, qui est l'émissaire des oulémas et la missionnaire de la loi musulmane dans ces milieux de survivance payenne. D'autre part, l'infirmière européenne et la doctoresse officielle y vulgarisent des méthodes médicales rationnelles. L'influence des unes et des autres, quoique sensible, paraît lente. Les jeunes Algériens préconisent parfois comme remède la diffusion de l'instruction : sans doute celle-ci pourrait-elle arracher la décevante créature à sa psychose en l'habituant à faire le départ du rêve et de la réalité. Mais il semble que seule la vie libre — et on a peur de la lui octroyer — peut lui rendre la santé normale. Et encore, combien de temps son tempérament conservera-t-il la *nîia* ancestrale, comme elle dit, l'aspiration confiante, la volonté de bonheur quand même, la foi à l'impossible, au fond le désir, père des chimères et des prestiges, qui, rebuté par l'objectivité désespérante, se réfugie dans l'illusionnisme ?

La forme la plus estimée de la sorcellerie masculine est la sorcellerie coranique, qui consiste à mettre en œuvre les forces mystérieuses que recèle le texte du

Livre Saint. Si nous en croyons un auteur contemporain Bel Hindi, dans son *Kitab elasrar errebbania fi teskhîr elarouâh errouhânia*, Livre des secrets divins qui mettent à notre disposition les Esprits supérieurs, « on trouve à notre époque deux opinions à son sujet : les uns y voient une technique qui a joui dans les siècles passés d'une vogue méritée ; les autres lui dénient toute base réelle. La raison du discrédit dans lequel elle est tombée, c'est qu'il se trouve trop de gens qui se targuent de la connaître et qui l'ignorent. Quiconque a réuni quelques feuillets sur les vertus des paroles descendues du ciel se pose comme un Rouhani ou Esprit Céleste sans rival. Ces ignorants ne songent qu'à exploiter les gens trop confiants... C'est pourquoi on reproche à notre art d'une part d'être une imposture et de l'autre d'être sans effet ». Mais l'écrivain le défend en rappelant sa glorieuse tradition. « Ces noms divins, ces mystères saints, ces oraisons de flamme, ces versets du Livre Saint, tout cela nous est venu des plus grands hommes parmi les Musulmans, par voie de transmission authentique, après avoir fait ses preuves. Nos pratiques ont été empruntées aux livres écrits par des Saints, par les esprits les plus purs,... aux trésors ésotériques de nos penseurs et de nos sages les plus sublimes. » Cette apologie a été écrite en 1906 et imprimée au Caire : elle paraissait irréfutable aux *iqqachs* blidéens entre les mains desquels je l'ai trouvée. Ils prétendaient qu'Allah lui-même avait consacré leur méthode dans ce passage du Coran (X, 20) : « il vous est venu de votre Seigneur... un remède pour le mal qui ronge vos cœurs. » Mais les réformateurs les traitaient de *dedjdjâl* « d'Antéchrists et Imposteurs » ; et leur métier est assez sérieusement menacé parce que la première tâche d'épuration qui s'impose à l'Islam nouveau c'est de chasser les vendeurs du Temple.

Naguère encore pour dire : être comme chien et chat, l'on disait : être en lutte comme le djinn et le taleb. Celui-ci est aujourd'hui, aussi bien que l'exploiteur des centons coraniques, soupçonné de charlatanisme. Un journal de Constantine (*Nadjah*) — c'est de l'Est que déferle la vague du réformisme — a caricaturé le sacrificateur haut mitré immolant des coqs et des tortues sacrées pour délivrer ses clients de la possession. Il a raillé le culte des esprits de la végétation ; et les femmes de Philippeville enguirlandant les arbres chiffonniers ; ainsi que les génies des ruines et les mauresques de Bône saupoudrant de henné et oignant de leur fard le vieux mur de Lalla Bouna, trop voisine de Saint Augustin pour ne pas être entachée de mécréance. Mais, si l'on flagelle la bizarrerie de leurs rites, nulle part, surtout pas dans la Mettidja, on ne nie l'existence des génies. Un Indigène, dans *La Dépêche Algérienne*, à la date du 4 août 1931, pose aux savants français cette question : « Les esprits djinns (*sic*) sont-ils visibles à l'aide d'instruments physiques divers ? On nous parle (dans les journaux arabes), de revenants, de djinns incendiaires et voleurs et enfin d'un savant vénéré : M. Larbi ben Kachout, d'Aïn-Beïda, qui serait en ce moment la patiente victime des djinns. A quoi bon sourire, chers lecteurs de *La Dépêche* ? Le sourire et la plaisanterie n'ont jamais résolu aucun problème scientifique. » L'auteur, qui a pris rang parmi les romanciers français, est en même temps maître de Coran à la mosquée d'Alger : il ne saurait mettre en doute la réalité des djinns qui est attestée par vingt passages explicites du Livre Saint et de la Tradition religieuse, et tant de monuments de la poésie et de l'histoire islamiques. Il s'attend sans doute, en vrai croyant, à ce que la science européenne confirme quelque jour cette révélation du Coran, comme elle l'a fait de tant d'autres, au fur et à mesure « de ses découvertes qui ne sont que des constatations ». Seuls, dans l'Islam, les Motazélites ont douté

de cet article de la foi musulmane et cela suffisait pour les retrancher de la communauté.

Les génies donc ne sont pas niés ; cependant ils ont perdu singulièrement de leur pouvoir. Il y a trente ans on ne prononçait pas leurs noms, même dans le cercle des hommes : aujourd'hui les poètes les ravalent au rang d'utilités littéraires. L'amoureux invite son amie à le visiter dans sa retraite ; il en donne une description enchantée ; surtout il a pris ses précautions contre la surprise des jaloux : il en fait garder les abords par les rois des génies. « J'ai disposé aussi des gardes armés d'épées indiennes et tranchantes, et des patrouilles contre les alertes. J'ai posté mille nègres des oasis, mille esclaves blanches, deux mille afrites des génies, Mimoun et Borkan, et, avec lui, Dermiât et le maître de la montagne fumante (*mula djebel éddoḥân*) et Ṭeliouch, l'Esprit Céleste, derrière lequel chevauchent deux mille cavaliers enturbannés de serpents, et Dmîrîât le soudanais, Lahmar, Labiod, Chemharouch au rang élevé, Medhab, fantôme se révélant aux yeux et Ibn Elharts. Qui pourrait le chasser du regard (sans combattre) ? » Ces vieilles déités réduites au rôle d'eunuques du sérail ne sont au fond guère redoutées. Elles ne jouissent évidemment que de ce débris de foi et de cette demi-croyance que les élégiaques de l'antiquité ou de la Renaissance prêtaient aux dieux de la mythologie payenne qu'ils mêlaient à leurs amours.

On a pu remarquer que, dans leur déchéance, confondus avec la soldatesque, nos sept rois des génies ont perdu les insignes et le souvenir de leur royauté sur les jours. Il y a longtemps que l'Islam essaye de les détrôner. L'histoire nous a conservé des traces de cette tentative. Le *Nozhat elmadjalis* (I, p. 107) a consigné une tradition où Dieu lui-même établit une répartition nouvelle de l'hebdomade Il révèle à Moïse par la voix de l'inspiration que « le samedi est au prophète des Hébreux,

le dimanche à Jésus, le lundi à Abraham, le mardi à Zakarie, le mercredi à Jean, le jeudi à Adam et le vendredi à Mahomet. » Mais il ne semble pas que cette supplantation ait été jamais acceptée dans la Mettidja.

En revanche, dans nos pays comme dans toute l'Afrique du Nord, les marabouts ont réussi là où les prophètes ont échoué. Chaque centre de peuplement a pris à tâche de distribuer les différents jours de la semaine entre ses principaux santons topiques. Voici, par exemple, pour Blida, le tableau des jours de pèlerinage. Dimanche : l'Ançeur, qui est la source alimentant la ville, sous le patronage de Sidi Aḥmed Elkbir. Lundi : Sidi Ahmed ben Fâres, visité pour les maladies de la peau ; et Moul eṭṭrîq pour tous les maux. Mardi : Emḥammed ben Aouda, spécialité gynécologique. Mercredi : Sidi 'Aly Gaïour à Blida ; Hammam Melouan, à Rovigo ; Mimoun Eghiam, à Boufarik. Jeudi : Sidi 'Abdelqâder, à Montpensier ; Mouleṭṭrîq. à Blida ; Sidi Bou Douma, au Mebdou' (pour la variole). Vendredi: Emḥammed ben 'Aouda, cure des vices de caractères, visite des enfants méchants, des chevaux rétifs, etc. Samedi : Aḥmed élkbir, le patron de la ville, Sidi Iaqoub, son maître; et Mimoun, à Boufarik. Il n'est pas rare d'entendre les dévots, et surtout les dévotes, jurer par « le marché du saint du jour », c'est-à-dire par le pèlerinage de ce jour, tandis que, en dehors des professionnels de la ioqcha, l'on a aujourd'hui généralement oublié les noms des rois de l'hebdomade.

Le culte des saints n'est guère mieux vu dans certains milieux que celui des esprits. Une meute de journaux en pourchasse les manifestations actuellement (1931-32). En effet, le maraboutisme s'ajoutant aux trois espèces de sorcelleries, féminine, coranique et animiste que nous avons signalées, complète la liste des bêtes noires que l'esprit nouveau s'est donné pour programme de traquer. Quelle est la force de cet équipage de chasse ?

Ses rangs se composent des intellectuels, soit qu'ils aient été formés aux disciplines rationalistes dans nos écoles, soit qu'ils aient hérité de la scolastique théologique des médersas du Caire ou de Tunis ; ils s'adjoignent les politiques qui rêvent d'une renaissance de l'Islam par une épuration des croyances et une greffe de la science européenne sur le vieux tronc islamique. En somme, ces réformateurs s'inspirent des idées du Wahabisme et de l'européanisme combinés. La partie adverse est représentée par le vieux fond berbère : d'une part, la masse traditionaliste par tempérament et par situation, les femmes, les ruraux; et, d'autre part, ceux qui joignent au respect du passé le souci de leurs intérêts séculiers, les marabouts avec leurs clients religieux et les chefs des confréries avec la foule de leurs affiliés. Ceux-ci sont les « oiseaux de nuit », si l'on en croit leurs ennemis qui se vantent eux-mêmes d'être les « éclairés » (*metououer*) ; ils seraient le passé, et les autres l'avenir. Le fait est que la jeunesse se déclare pour les progressistes que leur petit nombre ne doit pas faire mépriser, s'il est vrai que les révolutions, surtout intellectuelles, sont l'œuvre des élites. D'ailleurs, il est facile de constater dans les villes et dans leur cercle d'influence, le recul progressif des superstitions. Leur temps est-il donc passé ?

Cela n'est pas absolument certain. Elles comptent des indulgences et des sympathies dans le camp ennemi. Succédanés de la religion, elles peuvent aussi lui servir d'adjuvants. Prenons un exemple récent. Un écrivain égyptien, qui avait combattu le « charlatanisme des soufis » dans un livre intitulé *La Morale dans Elghazali*. « El Aghlaq 'and Elghazali », Zakî Mobarek, s'est rétracté dans une palinodie que publie *le Balaghe*, d'Alger, du 9 octobre 1931. « C'est un fait connu, dit-il, que l'Islam est une religion simpliste et abstraite qui entre tout entière dans un mot : l'unitarisme. Cette simplicité qui a été une des causes de son expansion serait pour lui une

cause de faiblesse. De deux missionnaires qui viennent prêcher la religion chez un peuple idolâtre, l'un lui annonçant l'Islam dans toute sa pureté, l'autre lui présentant un Islam mêlé de soufisme, c'est ce dernier qui aura le plus de succès incontestablement. La raison en est que le prédicateur orthodoxe se bornera à leur prononcer le terme d'unité de Dieu et à leur enseigner quelques principes, après quoi il se retirera. L'apôtre de l'Islam soufique, au contraire, ajoutera au dogme une foule de notions et de pratiques qui auront pour résultat d'attacher le néophyte à sa nouvelle religion. Le soufisme est formé de disciplines spirituelles qui guident le fidèle vers son Dieu, lui inspirent l'amour du divin et entretiennent en lui la vie mystique... Il fournit aux musulmans les règles de conduite que leurs âmes réclament... Bref, le soufisme est nécessaire à leur religion. » Quoique l'auteur ne le dise pas explicitement, le même raisonnement s'étend aux divers éléments étrangers que le Mahométisme s'est assimilés à travers les siècles comme corollaires humains de ses célestes principes. Si les tendresses et les extases du soufisme sont nécessaires aux âmes mystiques de l'Asie, l'animisme est bien utile aussi pour entrer en relation avec le fétichisme des Soudanais, un embryon de mythologie est fait pour plaire à l'imagination dramatique des Persans ; le culte des tombeaux et des marabouts s'impose pour la manie hagiologique de l'Afrique du Nord ; et même, sans considérer l'intérêt de la propagande et à ne regarder que les aspirations des cœurs sensibles dans les limites de la terre d'Islam, la magie des femmes et des professionnels répond à des besoins éternels que la théologie et la liturgie musulmanes ne satisfont pas. « Une église richement décorée, écrit notre auteur, excite davantage la foi des fidèles. Sans doute, le mausolée du Prophète a les murs nus ; mais tel était le goût de son temps et le nôtre est différent ».

Quelque théorie de ce genre peut encore sauver nos superstitions du rigorisme des réformistes et du criticisme européen. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire que les divinités autour desquelles se sont groupées ces superstitions auraient triomphé de difficultés semblables. Déjà Hérodote (*Euterpe*, LXXX) met au nombre des inventions des anciens Egyptiens l'idée de consacrer chaque jour de la semaine à un Dieu. Elle a survécu à leur religion. Nous la retrouvons dans l'Afrique du Nord du temps des Romains : récemment, en Tunisie, au cours des fouilles de Thuburbo Majus, on a découvert « une corniche ornée du buste des sept dieux de la semaine » (*Revue Africaine*, 1927, p. 288). Le polythéisme latin officiel disparaît, mais non ses dieux populaires. Saint Augustin combat leurs survivances (passim) et reproche aux chrétiens de son temps de « désigner les jours par les noms des divinités du paganisme » (In *Psalm.*, XCIII, 3). Le mahométisme qui succède au christianisme parvient à leur imposer une nomenclature ordinale ; mais les noms de leurs génies subsistent dans la sorcellerie savante, dans le gynécée, dans la littérature du peuple. Malgré les anathèmes des évêques et des muftis, nous les avons retrouvés vivants à notre entrée en Algérie. Il est vrai qu'ils se dissimulent sous les apparences d'esprits de plus en plus humbles. N'empêche que leurs concessions opportunes les sauvent et qu'ils sont là toujours prêts à reprendre leur vieux prestige, dans le cas où la sévérité de l'orthodoxie se relâcherait.

Si l'on en croit certaine tradition conservée dans les livres de théologie, le Prophète se serait porté garant de leur éternité. « L'Envoyé de Dieu a dit : « Quand l'heure du Jugement sera venue, Allah fera s'avancer la troupe des Jours de la semaine sous la forme qui est la leur. Il fera marcher en tête Eljem'a (Vendredi) qui est Vénus, l'étoile resplendissante ; et son cortège formé par les autres jours, l'entourera comme le cortège nuptial

qui conduit la mariée à la demeure de l'époux ; Eljem'a brillera pour eux ; ils marcheront à sa lumière. Leur couleur sera la blancheur de la neige ; leur odeur embaumera l'air comme le musc ; leur tête sera couverte de chapelets de camphre ; et la foule des deux races soumises au Jugement, les hommes et les génies, les contemplera et viendra tourner autour de leur groupe pour mieux les admirer, jusqu'au moment où ils feront leur entrée dans le Paradis ». (*Nozhat elmajalis*, I, p. 104).

J. DESPARMET.

Alger, Février 1932.

LA KABYLIE (1)

JALONS ET REPÈRES

Il est encore, fort heureusement, de nombreux touristes pour qui parcourir une région sans avoir souci de son état social, ni essayer d'en découvrir l'âme, est négliger l'essentiel de son attrait particulier. Puissent les quelques notations qui vont suivre, aider ces curieux de folklore à s'y reconnaître.

Les Kabyles. — Actuellement, ils sont environ un million: 450.000 dans l'arrondissement de Tizi-Ouzou (Alger), 400.000 dans celui de Bougie et 100.000 dans celui de Sétif (Constantine) ; le surplus comporte les isolés, à travers l'Algérie et le monde.

On sait peu de chose sur leurs origines. Branche majeure de la vieille souche berbère, refoulés par l'invasion arabe, de quelque lointaine Libye, en un refuge difficilement accessible, les Kabyles semblent les premiers occupants de la terre qu'ils habitent, tout comme leurs proches parents, les Chaouïas de l'Aurès, les Touaregs du désert, les Mozabites du Sud Algérien ou les Chleuhs de l'Atlas marocain.

De part et d'autre de la Soummam, la Kabylie est une contrée des plus variées : à l'Est, terrains crétacés ; à

(1) Nous reproduisons ici le chapitre final du livre de M. Martial Rémond, *La Kabylie*, qui doit paraître prochainement.

l'Ouest, schistes anciens et grès éocènes; mais les calcaires liasiques, aux silhouettes déchiquetées, qui donnent aux cimes du Djurjura tant de grandeur d'allure, ont leur répétition mineure dans la chaîne des Babor, comme il convient à un ensemble harmonieux.

Mieux encore qu'un décor de rochers, une identique parure de végétation, figuiers, oliviers, frênes, chênes variés, cèdres même, apparente nettement les diverses régions de la Kabylie et les couvre du même manteau rapiécé, fait d'un tissu rugueux.

Et aussi, même fonds d'identiques coutumes et pareil langage, mais avec combien de modalités différentes.

Terre de contraste, pays morcelé !

La Kabylie centrale. — Le Djurjura, montagne pleine de force et de grandeur, est par excellence la terre du fragmentaire et du décousu : compartimentage compliqué de terrains ingrats et sans fond, lopins minuscules soutachés d'épais galons de haies vives ou de murettes, vitraux d'église sertis dans de larges lamelles de plomb. Un tel pays devait produire une race énergique et tenace, économe et travailleuse. Qualités primordiales tournant parfois au défaut : obstination, avarice, rudesse et aussi, grande âpreté au gain : « On mange les bœufs quand ils sont gras et les gens quand ils sont maigres », dit un proverbe kabyle. Une atmosphère froide de montagne et de pays fermé ; aucun faste, une race plébéienne, besogneuse et dépenaillée. Et pourtant, son dénûment n'est jamais misère.

Par surcroît, grouillement intense de population, comme il arrive souvent dans les pays pauvres, par on ne sait quelle compensation de richesses. S'expatrier fut, de tous temps, une nécessité vitale et « l'homme au ballot » d'autrefois s'est maintenant fait ouvrier d'usine ou colporteur. De là, peut-être, cette instabilité légendaire du Kabyle. Lui-même le reconnaît, « il tourne

au moindre vent, comme les plumes de la queue du coq ». Ce n'est peut-être, après tout, qu'une spéciale facilité d'adaptation !

Faute d'avoir su, au cours des siècles, s'évader de leurs étroites lisières et taire leurs mesquines rivalités de clans, les Kabyles n'ont jamais joué qu'un rôle de second plan. Une poussière de tribus, un échiquier de petites républiques indépendantes et jalouses les unes des autres, dont le seul mérite est d'avoir duré. Eternels opposants ! Une âme antithétique, a-t-on dit, très justement.

Les autres territoires kabyles sont déjà moins sauvages et moins tourmentés ; la forêt remplace la friche et le rocher cède le terrain aux cultures ; des formes plus harmonieuses, un modelé moins brutal, des coloris plus atténués. Le morcellement de la terre n'est plus la règle générale et les villages sont moins ramassés sur les crêtes. L'homme aussi s'est affiné ; moins de fierté et de susceptibilité, plus de souplesse ; une évolution de mœurs plus prudente. Moins d'âpreté dans la forme et dans le fond ; une race tempérée par des apports extérieurs ; une meilleure aptitude au raisonnement, moins de parti-pris ; une plus grande maîtrise de soi, comme il convient à des terres plus calmes et plus fécondes.

« Kabyles » et « Marabouts ». — L'Islam a fait la conquête pacifique de la Kabylie, vers le neuvième siècle de l'hégire, le quinzième de notre ère ; d'après les traditions locales, des propagandistes originaires de Seguiet-el-Hamra, la rivière rouge des confins marocains, vinrent alors prêcher la foi nouvelle aux gens de la montagne, jusque là voués au paganisme et au culte des forces de la nature Des miracles répétés ayant prouvé leur pouvoir d'intercession auprès d'Allah, ces étrangers devinrent des saints pour leurs nouveaux adeptes, et leurs tombeaux sont objet de vénération ; leur descendance

compose la caste maraboutique, bien distincte des « Kabyles », au point qu'aucun mariage ne se conclut entre ces deux clans.

Les femmes des « Marabouts » sont soumises à la claustration et ne sortent que voilées, comme les femmes arabes. Signe évident de prestige : un « Marabout », fût-il un enfant, est toujours qualifié par un « Kabyle » du titre de « Sidi » ; il échappe également aux corvées que les villages s'imposent, dans l'intérêt général.

Parmi les « Kabyles », il est aussi des « Marabouts », ceux dont la foi exemplaire et la vie austère en ont fait les conseillers écoutés de leurs coreligionnaires ; « Marabouts de poitrine », par opposition aux « Marabouts d'origine ».

Les coutumes kabyles. — Les Kabyles sont musulmans, mais musulmans mitigés ; ils séparent, en effet, la loi civile du dogme religieux, intimement associés dans l'observance normale. Manière d'hérétiques ou de demi-convertis, leur religion est une accommodation de la loi du Prophète à leurs coutumes traditionnelles qu'ils continuent à suivre en matière de mariage, répudiation, héritage des femmes. Ils sont, sous ce rapport, moins évolués que les Arabes ; cela s'explique facilement par leur état social d'autrefois : le village était le pivot de leur organisation ; chaque agglomération veillait jalousement à sa sécurité propre ; aucun organisme n'était chargé d'assurer l'unité d'ensemble, ni la police générale. Il en résultait un état d'alarme permanent; pour y parer, une réglementation quasi militaire et des coutumes draconiennes, qui ont d'ailleurs donné des résultats remarquables, au point de vue police locale, par exemple. Une civilisation de camp retranché, pourrait-on dire !

La femme n'héritait pas, afin d'éviter que, par voie indirecte, un étranger ne pût prendre pied dans la communauté ; pour la même raison de protection, ma-

riage et répudiation étaient régis par des lois sommaires donnant prépondérance entière à l'homme, gardien de la cité.

En Petite Kabylie, pays plus accessible aux influences extérieures, moins replié sur lui-même et peut-être aussi, comportant des éléments plus sociables, les coutumes locales, dont on retrouve encore de nombreuses traces, ne sont plus appliquées depuis longtemps et la femme y est soumise à des règlements beaucoup moins sévères.

L'inobservation, par les Kabyles du Djurjura, de la loi coranique en matière de statut personnel, si elle a eu pour résultat immédiat de laisser la femme kabyle en état d'infériorité par rapport à l'arabe, présente, pour l'avenir, l'avantage considérable d'avoir ouvert une brèche dans une charte jugée d'ordinaire intangible. Il est intéressant de constater comment certains évolués ont estimé pouvoir devenir citoyens français, tout en restant bons musulmans, à la kabyle du moins. Il leur a suffi de remplacer la coutume de leurs ancêtres, maintenant périmée au regard de l'état de sécurité du pays, par les prescriptions du droit civil français ; une mesure de défense, d'un opportunisme évident, est devenue un instrument de progrès. Avantage de la coutume, susceptible d'évolution, sur la loi, difficile à modifier. Une régression initiale est devenue source de progrès.

Mais rien n'est simple en Kabylie ! Aussi ne faut-il pas s'étonner que la pratique courante de la religion ait encore compliqué la question. Sans doute, le dogme est resté entier, mais toute une floraison de rites agraires et de croyances animistes antérieures s'est maintenue, au point de déformer bien souvent la mystique de la religion pure. Persistante survivance du passé, aussi bien que besoin d'extériorisation des âmes simples ! En définitive, un Islam amendé et accommodé à un état social particulier ; formation en vase clos d'un agrégat compact, dont il serait imprudent d'espérer une rapide dissociation.

L'ÉVOLUTION DE LA KABYLIE. — Quand on compare la Kabylie d'aujourd'hui à celle d'autrefois, on n'en est pas moins émerveillé des résultats obtenus en trois quarts de siècle de paix française. Finies les luttes fratricides, les guerres de village à village et l'inquiétude d'un perpétuel état d'alarme ! Ces terres, si longtemps fermées et repliées sur elles-mêmes, sont en passe de compter parmi les plus ouvertes qui puissent exister.

De nombreuses écoles ont réveillé tout un peuple d'une longue léthargie, avivé l'intelligence des jeunes générations et ouvert leurs yeux sur des horizons lointains ; le fils du moissonneur au tablier de cuir est maintenant directeur d'école en France, celui du berger montagnard ingénieur des constructions navales, tant la rude pâte kabyle s'est assouplie sous l'effet d'un puissant levain.

Que de résultats aussi dans l'amélioration d'une situation économique particulièrement précaire ! Sage prévoyance puisque, si l'école émancipe, c'est le mieux-être matériel qui libère. Les sentiers de mulets et de chèvres d'autrefois ont fait place à des routes, souvent audacieuses ; la sécurité aidant, les agglomérations traditionnelles ne sont plus l'obligatoire emplacement d'habitations peureusement amassées sur d'étroits espaces, dans la crainte de perpétuels dangers ; le béret basque commence à remplacer la chéchia et la lande inculte se couvre. de plus en plus, d'arbres fruitiers.

Transformations souvent un peu lentes, au gré des bâtisseurs de temps nouveaux ; mais ne vaut-il pas mieux avoir confiance en une évolution progressive qu'en des changements rapides, sans lendemains durables et qui, par définition même, impliquent un manque de stabilité.

LES OBSTACLES. — Même musulmans, si au lieu d'habiter leurs repaires de montagnes où ils continuent de

vivre en un cycle fermé, les Kabyles occupaient quelque région de France, leur intégration complète dans l'unité nationale serait, sans doute, affaire de relativement peu de temps ; par la force d'un voisinage et d'un exemple immédiats auxquels ils ne pourraient se soustraire et qu'à vrai dire ils rechercheraient même, ils cesseraient d'appartenir à un clan restreint dont le particularisme ne cède jamais que lentement. Isolement, c'est-à-dire pérennité de façon d'agir et de sentir, de manière de vivre et de penser, conceptions particulières ; en définitive, vieux fonds berbère que tant de civilisations ont effleuré, sans jamais l'entamer ! C'est là le point essentiel de la question.

Composant, au même titre que la majorité des habitants de l'Espagne, de l'Italie et du Sud-Ouest de la France, un des éléments de la race méditerranéenne, les Kabyles méritent déjà d'entrer en nombre et sans délai dans la cité française, si l'on tient uniquement compte de leur évolution individuelle ; mais il manque encore à la plupart d'entre eux une formation sociale en rapport avec leur développement intellectuel. Tant que les familles kabyles continueront à former un groupe isolé et ne voisineront pas, de façon durable, avec des familles françaises, il leur sera difficile de ne pas demeurer dans la routine d'une ambiance ancestrale.

Nous en avons la preuve, chaque jour. Parmi les élèves de nos écoles et de nos lycées, beaucoup ont projeté de s'évader d'un milieu qui n'est plus à leur mesure; il en est qui ont fondé des familles françaises, loin de leur pays d'origine où ils ne reviendront plus, précieux exemple à jamais perdu pour la terre kabyle. D'autres avaient cru pouvoir installer dans la maison de leurs pères celles qu'ils avaient épousées en France ; hélas, à moins de vivre en dehors d'un milieu kabyle, les résultats sont le plus souvent désastreux, les convenances locales finissant toujours par l'emporter sur les meil-

leurs intentions. En définitive, après des essais plus ou moins provisoires, la grande majorité de ces évolués d'un moment ne peut résister longtemps au mystérieux appel de la terre natale qui, tôt ou tard, les ramène auprès des tombes de leurs aïeux, fût-ce en un cercueil que l'on brise à l'arrivée, pour réaliser la sépulture traditionnelle. Et le vénérable passé l'emportera, longtemps encore, sur des transformations passagères.

L'entendement courant prétend réduire, en quelques lustres, au même gabarit national les divers comportements de civilisation de tous les Indigènes, de races pourtant si multiples, qui vivent à l'ombre du drapeau français. Il serait, à l'en croire, suffisant de porter chapeau et pantalon long pour s'estimer supérieur à qui conserve chéchia et burnous ; mais ne peut-on arriver à se valoir, sur le plan moral tout au moins, ce qui est l'essentiel, sans participer aux mêmes observances sociales. Et depuis quand faut-il se ressembler complètement pour arriver à s'entendre ? Ou bien y aurait-il je ne sais quelle autre loi d'airain qui condamnerait les collectivités de formations différentes à un nivellement sans grandeur ?

N'est-ce pas aussi la faute des prétendus civilisés, si ceux qu'ils veulent entraîner dans leur sillage, à force d'avoir entendu dénigrer leur comportement de vie, sans aucune discrimination entre ses bons et ses mauvais côtés (au lieu d'avoir essayé de l'expliquer et de le comprendre, de manière à pouvoir le modifier utilement), en arrivent parfois jusqu'à renier leurs origines. Et l'on comprend alors leur souci d'obtenir rapidement, par une imitation souvent servile et superficielle, une égalité complète de traitement avec ceux dont les ancêtres ont longuement peiné pour mériter, par étapes successives et nécessaires, le degré de civilisation où ils sont parvenus.

D'ailleurs, n'est-ce pas « illusion de penser que tous

« les groupements humains, à supposer qu'ils aient le « même point de départ, suivent avec de simples déca- « lages de temps la même route et aboutissent au même « but ; ce que nous voyons actuellement dans le monde « entier semble indiquer, au contraire, que les diffé- « rentes parties de l'humanité progressent chacune à « leur façon » (1). Sages réflexions que devraient méditer longuement ceux qui s'imaginent pouvoir, en un tournemain, transformer un Kabyle moyen en un Français médiocre. Ne faudrait-il pas mieux en faire un Kabyle supérieur, Français de cœur ?

Qui donc trouvera l'heureuse formule d'association, capable de ménager toutes les susceptibilités et de satisfaire aussi bien les Français d'origine que ceux d'adoption sans laisser d'amertume dans leur cœur, à la pensée, les uns comme les autres, qu'ils ne sont pas traités selon leurs mérites.

MARTIAL REMOND.

---

(1) G. Hardy, *Psychologie avant tout.*

Nécrologie

René CAGNAT

(1852-1937)

Avec René Cagnat, professeur honoraire au Collège de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions, qui vient de mourir dans sa quatre-vingt-cinquième année, l'Afrique du Nord perd un de ceux qui ont le plus contribué à éclaircir et à faire connaître la période romaine de son histoire.

Quarante-quatre ans d'enseignement au Collège de France, dans la chaire d'épigraphie et antiquités romaines, vingt ans d'infatigable et multiple activité au secrétariat perpétuel de l'Académie ont donné à Cagnat bien des occasions de travailler dans les terrains les plus variés. Mais ce n'est pas fausser les choses que d'insister sur la partie africaine de son œuvre : l'Afrique a toujours eu une place prépondérante dans sa pensée et dans ses productions.

Disciple de Léon Rénier, qui s'était illustré en publiant les *Inscriptions romaines de l'Algérie* aux temps héroïques où l'Algérie française et l'épigraphie scientifique étaient également neuves, Cagnat fut chargé de mission épigraphique et archéologique en Tunisie, au début de 1881. C'est dans le courant de cette année-là que le protectorat français devait être établi sur la Régence, et Cagnat commença à parcourir la Tunisie avant même l'expédition française. Son exploration, où il eut pour compagnon l'architecte Saladin, dura trois ans ; il en rapporta d'abondants documents, et un attache-

ment qui ne se démentit jamais pour les paysages, les choses et les hommes de l'Afrique du Nord.

Il fit de nombreux voyages en Tunisie et en Algérie ; il était d'ailleurs chargé de l'inspection des musées dans les deux pays, et conserva cette fonction jusqu'à la guerre. En relations amicales avec la Direction des Antiquités de Tunisie et avec le Service des Monuments historiques de l'Algérie, il se tenait soigneusement au courant des fouilles et des découvertes ; les inscriptions et les monuments d'Afrique lui fournissaient souvent la matière de son enseignement, ou le sujet de ses communications à l'Académie. A la Commission de l'Afrique du Nord, chargée de centraliser les documents archéologiques et épigraphiques, il occupait le poste de secrétaire, et son rôle était essentiel ; Gsell écrivait en 1930, après avoir rappelé que la Commission fut créée en 1883 : « Depuis ces temps lointains, M. Cagnat la porte sur ses robustes épaules », et ces mots traduisaient l'impression de tous ceux qui voyaient Cagnat à la besogne.

Sa bibliographie serait très longue. Elle comprendrait, et les travaux dont il est l'auteur unique ou principal, et les entreprises collectives auxquelles il a été associé et qu'il a, dans bien des cas, dirigées ou inspirées ; elle comprendrait aussi bon nombre d'articles publiés dans des revues africaines, car il avait à cœur de participer à la vie des sociétés savantes, dont il connaissait le mérite Nous ne pouvons ici que citer les principaux des travaux qu'il a consacrés à l'Afrique, sans omettre toutefois de rappeler la place que tiennent les documents africains dans ses ouvrages généraux, par exemple dans son *Cours d'épigraphie latine* (4e édition, 1914), et dans son *Manuel d'archéologie romaine* (2 vol., 1917-1920), ou encore dans ses recueils d'articles et de conférences, *A travers le monde romain* (1912), *En pays romain* (1927) :

Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie (3 fascicules, 1883-1886) ;

Nouvelles explorations archéologiques en Tunisie (1887) ;

Voyage en Tunisie (en collaboration avec Saladin ; publié en 1894, mais se rapporte au voyage de 1881-83) ;

Corpus Inscriptionum Latinorum, tome VIII, Supplément (en collaboration avec Schmidt et Dessau, 1891-1904) ;

Atlas archéologique de la Tunisie (en collaboration avec Babelon, S. Reinach, puis Merlin ; depuis 1892) ;

L'armée romaine d'Afrique (1892 ; 2e édition, 1912) ;

Timgad, une cité africaine sous l'Empire romain (en collaboration avec les architectes Boeswillwald et Ballu, 1892-1905) ;

Musée de Timgad (en collaboration avec Ballu, 1903) ;

Lambèse, guide (1893) ;

Musée de Lambèse (1895) ;

Les monuments historiques de la Tunisie. Les temples païens (en collaboration avec Gauckler, 1898) ;

Carthage, Timgad, Tébessa et les villes antiques de l'Afrique du Nord (1909) ;

L'annone d'Afrique (1915) ;

Inscriptions latines d'Afrique (en collaboration avec Merlin et Chatelain, 1923).

Tous les hommes d'âge mûr qui ont un rang aujourd'hui dans les études françaises d'épigraphie, sont passés par l'enseignement de Cagnat, et lui sont redevables d'une large part de ce qu'ils savent. Tous ont eu maintes occasions de connaître sa bienveillance, son obligeance, la cordialité de son accueil. Ils garderont fidèlement le souvenir du maître qui disparaît, plein de jours et sa tâche faite, nous léguant son œuvre et son exemple.

Eugène ALBERTINI.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1936. (Rapport adressé à M. le Gouverneur Général par le Directeur des Antiquités).

Dans le domaine de la préhistoire la mission de M. Reygasse dans le Tassili des Ajjers a été couronnée d'un très grand succès : de nombreux documents intéressant la faune quaternaire ont été recueillis et plus de 2.000 pièces d'outillage chelléo-acheuléen sont venues enrichir les collections du Musée du Bardo. Dans la région de Tébessa, M. Le Dû a prospecté la vallée de l'Oued Hallail où des gravures rupestres ont été découvertes.

De nouvelles inscriptions libyques ont été trouvées par M. Rodary dans les massifs forestiers des environs de Souk-Ahras, des textes libyques ont été vus et copiés également dans la région du Ghrib, et par le docteur Laurens dans la région d'Aïn-Bessem.

Mme Vincent a repris à Saint-Leu (*Portus Magnus*), près d'Oran, la fouille des nécropoles punico-romaines qui continuent à fournir un abondant et précieux mobilier funéraire.

Dans le domaine de l'archéologie romaine proprement dite, les fouilles de Cherchel ont été menées, pendant toute l'année, sur le rempart, au Sud de la Ville. Le mur d'enceinte sur une grande longueur, des tours, des escaliers, tels sont les résultats actuels. A Tipasa, l'exploitation de la nécropole de Sainte Salsa se poursuit, livrant toujours des tombes de types variés. A l'Ouest de la ville, des tombes chrétiennes ont été découvertes fortuitement et ont fourni un beau vase en verre. Une fouille heureuse, accomplie par M. le Consul des Etats-Unis, a mis au jour une mosaïque représentant deux scènes de la vie d'Achille : la présentation au Centaure Chiron, le stratagème employé par Ulysse pour découvrir Achille au milieu des filles de Lycomède.

Les travaux de consolidation du Tombeau de la Chrétienne se poursuivent méthodiquement.

A Djemila, au cours des travaux de dégagement du quartier chrétien, on a reconnu plusieurs rues nouvelles, de nombreuses maisons, une boulangerie. Dans une maison ont été trouvés de nombreux objets en bronze : statuettes de divinités et de personnages mythologiques (Mercure, Bacchus, Silène, Scylla), trépieds articulés, plateaux, lampe chrétienne.

A Timgad, les fouilles du Cimetière de l'Extrême-Sud ont continué, révélant l'existence d'immenses nécropoles où les sarcophages, les tombes en tuiles, les mausolées se pressent autour d'églises, qui ont servi elles-mêmes de lieu de sépulture. Quelques inscriptions funéraires et un certain nombre d'objets ont été retrouvés au cours des fouilles.

A Khemissa, les fouilles ont mis au jour un édifice assez complexe dans le quartier du nouveau Forum. Il sera dégagé entièrement cette année.

Les chantiers de Bône progressent lentement : au Théâtre, il faut enlever une épaisse couche de terre. On a trouvé une belle sculpture, représentant une Ménade dansant, qui provient sans doute du mur de scène. Au Forum, on a continué à dégager des salles donnant sur le portique à colonnes, mais le chantier se trouve trop à l'étroit pour prendre l'extension nécessaire.

Les fouilles de la Société Archéologique de Souk-Ahras se sont poursuivies à Ksiba avec la collaboration de M. Guey, membre de l'Ecole de Rome, boursier de voyage du Gouvernement Général : les thermes, découverts précédemment, ont été en grande partie dégagés et une mosaïque avec figures a été retrouvée. On a relevé de nombreuses inscriptions de la ville antique de Civitas Popthensis.

Dans la région de Constantine règne une grande activité archéologique : à Mchira, près de Châteaudun, M Martin poursuit l'exploration d'églises qui livrent des sépultures et des textes épigraphiques intéressants. A Sila, MM. Logeart et Berthier ont fouillé une église qui a donné des lames de plomb épigraphiques datées du règne de l'empereur Maurice Tibère et qui sont de précieux documents de l'époque byzantine. M. Berthier mène également des fouilles chrétiennes à l'Oued Rezel.

Mme Alquier a exploré les environs du Cap de Fer,

identifiant une série de ruines peu accessibles, dans une région jusqu'ici peu visitée.

M. Massiéra continue à fouiller le site de Tarmount (*ad Aras*) dans le Hodna, dégageant une partie d'un vaste camp fortifié romain et reconnaissant les routes de la région. M. Jules Coco a exploré le Dahra et a relevé dans la région de Francis-Garnier de nombreuses inscriptions funéraires et des traces précises de l'expansion romaine.

M. Grimal, membre de l'Ecole de Rome, boursier de voyage du Gouvernement Général a effectué, sur l'emplacement de l'antique Siga, non loin de l'embouchure de la Tafna, des sondages fructueux qui permettront des recherches futures.

Le Directeur des Antiquités, au cours d'une campagne de fouilles dans la région au sud de Tébessa, a découvert, à Telidgène, un ensemble d'édifices chrétiens : un baptistère bien conservé, l'église d'un évêque Félix, de nombreuses sculptures et inscriptions et, dans un caveau scellé, un reliquaire en métal argenté.

Une découverte sensationnelle s'est produite à Ténès dans un chantier du service vicinal : une petite jarre renfermant un trésor de bijoux en or a été trouvée par hasard et son précieux contenu a été recueilli par M. Barthès, ingénieur du Service vicinal. Ce sont des pièces d'orfèvrerie datant des IVe-Ve siècles de notre ère : bracelets ciselés et sertis de pierres, ferret, plaques et boucles richement ornementées de deux ceintures, plaque de poitrine portant une effigie féminine, deux grandes fibules en forme d'arbalète, deux étuis-reliquaires et une fiole en argent. Cet ensemble, unique dans l'Afrique du Nord, est entré au Musée Stéphane Gsell.

Diverses publications ont illustré les travaux archéologiques faits en Algérie. Dans les *Mélanges de l'Ecole de Rome*, ont paru : « Un triomphe bachique, sur une mosaïque de Cherchel », de M. J. Bérard, et « Une seconde campagne de fouilles à Ksar-el-Kelb », de M. Courcelle. Dans les *Mémoires* publiés par l'Académie des Inscriptions : « Une mosaïque à scènes dionysiaques de Djemila-Cuicul (Algérie) », par M. Louis Leschi.

Louis LESCHI.

LE Ve CONGRES INTERNATIONAL DES ETUDES BYZANTINES

Les études byzantines ont pris un nouvel et brillant essor dans la période d'après-guerre, et les Byzantinistes, depuis 1924, date de leur première réunion internationale à Bucarest, ont tenu régulièrement leurs assises tous les trois ans. On les a vus successivement à Athènes, Belgrade et Sofia. Cette année, le Congrès a eu lieu à la Faculté des Lettres de l'Université de Rome, dans le cadre grandiose de la nouvelle Cité Universitaire, du 20 au 27 septembre, sous le haut patronage de S. M. Victor Emmanuel III et la présidence de S. E. de Vecchi, ministre de l'Education Nationale. Les vice-présidents étaient S. E. Pietro de Francisci, Recteur de l'Université de Rome, et le Professeur G. S. Mercati, le Secrétaire général, le Professeur P. Romanelli.

Une importante délégation française, présidée par M. G. Millet, en l'absence unanimement regrettée de M. Ch. Diehl, assistait à ce Congrès. J'ai eu l'honneur, bien qu'arabisant, — les études arabes et les études byzantines ont plus d'un point de contact — d'y représenter l'Université d'Alger et le Gouvernement Général de l'Algérie. La Belgique avait envoyé, entre autres délégués, M. H. Grégoire, vice-président de l'Institut de Philologie et d'Histoire Orientales et Slaves à l'Université Libre de Bruxelles, un des maîtres incontestés des études byzantines, que l'Université d'Alger connaît bien.

Cinq sections avaient été constituées : Histoire, Philologie, Droit, Archéologie et Histoire de l'Art, Liturgie et Musique. Les communications, nombreuses et du plus haut intérêt, donnèrent lieu, notamment dans la section d'Histoire, aux travaux de laquelle j'ai plus particulièrement participé, à de fructueuses discussions. Je ne saurais, dans ces quelques lignes, donner une idée même approximative de la richesse et de la variété de ces communications, qui seront publiées dans un volume spécial de « Studi bizantini ».

Un grand nombre d'excursions, visites, réceptions et autres manifestations organisées par le Comité du Congrès, permirent aux Congressistes d'admirer des trésors artistiques et archéologiques et d'apprécier l'aimable et

généreuse hospitalité italienne : expositions de manuscrits et miniatures au Vatican et à la Biblioteca Casanatense, visites à l'abbaye de Grottaferrata, à Ostie, aux monastères bénédictins de Subiaco, audience de S. S. Pie XI à Castelgandolfo, réceptions à l'Institut Pontifical Oriental, au Capitole par S. E. le Gouverneur de Rome, au Palais de Venise par le Chef de l'Etat S. E. B. Mussolini, etc. La délégation française fut en outre reçue à l'ambassade de France. Deux voyages conduisirent d'autre part une partie des Congressistes aux monuments byzantins de la région de Naples et de Ravenne.

La prochain Congrès, si rien n'est changé, doit, selon la désignation déjà faite en 1934 à la suite d'une invitation du Gouvernement français, avoir lieu en 1939 en Syrie, où la collaboration entre arabisants et byzantinistes aura une nouvelle occasion de s'affirmer.

M. CANARD.

QUATRIÈME CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS SAVANTES DE L'AFRIQUE DU NORD

—

Le quatrième Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord aura lieu à Rabat la semaine après Pâques, qui tombe le 17 avril 1938.

Les communications devront se rapporter de préférence au Maroc. D'autre part, les Sociétés Savantes de ce pays ont dressé un programme de questions relatives à l'Afrique, que l'on trouvera ci-après. Certaines de ces questions, relatives à l'habitat, aux coutumes, aux industries indigènes ont d'ailleurs été inscrites à l'ordre du jour de tous les congrès de la Fédération. Il en est de même de l'étude et de l'inventaire des collections particulières de préhistoire, d'archéologie, d'art, d'iconographie, et des questions relatives à la méthode et à l'organisation du travail scientifique.

Questions proposées par la Société des Sciences Naturelles du Maroc

1. — Les grandes divisions de la préhistoire Nord-Africaine.
2. — Les milieux zoologiques au Maroc et en Afrique du Nord.
3. — Phyto-géographie comparative de l'Afrique du Nord.
4. — Les unités physiques (géologiques et géographiques) du Maghreb.
5. — Les calamités physiques et biologiques en Afrique du Nord ; leurs conséquences économiques et sociales.
6. — Le milieu marin au Maroc et en Afrique du Nord.
7. — Etude de la flore littorale et océanique de l'Afrique du Nord et ses relations avec le climat océanique en général.
8. — Les milieux biogéographiques sahariens.
9. — Aspect biologique montagnard de l'Afrique du Nord, spécialement celui du Maroc.
10. — L'Endémisme dans l'Afrique du Nord.
11. — Influence et importance du milieu végétal sur le peuplement humain de l'Afrique du Nord.
12. — Historique et évolution des peuplements forestiers du Maroc et en général de l'Afrique du Nord.
13. — Essai d'étude des faunes de quelques biotopes de l'Afrique mineure.
14. — La faune des plus hautes montagnes de l'Afrique du Nord.
15. — La faune des Aphididés de l'Afrique mineure.
16. — Variations des faunes et des flores depuis le Quaternaire ancien en Afrique du Nord.
17. — Indications paléoclimatiques (quaternaires) fournies par la pédologie et les anciennes formes morphologiques.
18. — Parcs nationaux en montagne.

19. — Caractères floristiques et faunistiques propres à chacun des trois pays constituant l'Afrique du Nord.
20. — Comparaisons, analogies et différences entre le Maroc, l'Algérie et la Tunisie.
21. — Origines des flores et faunes Nord-Africaines.
22 — Variations géographiques des espèces dans l'Afrique du Nord.

Questions proposées
par le Comité d'Etudes des Eaux souterraines

Le problème du dessèchement en Afrique du Nord

1. — Rapports entre l'eau tombée et l'eau qui percole.
2. — Rapport entre la chute de pluie et l'évaporation
3. — Les grottes et rivières souterraines.
4. — Les eaux artésiennes.

Question proposée
par la Société de Géographie du Maroc

La zone présaharienne de l'Afrique du Nord.

Questions proposées
par l'Institut des Hautes Etudes Marocaines

Préhistoire :

Les tumuli nord-africains.

Les poteries néolithiques en Berbérie.

Archéologie préislamique :

La maison romaine en Afrique du Nord.

Les chapiteaux romains d'Afrique du Nord.

Archéologie musulmane et arts musulmans :

Les architectures berbères (architectures de bois, architectures de pierre, architectures de pisé et de brique crue).

Les bijoux ruraux et urbains en Afrique du Nord.

Ethnologie et sociologie :

Tribus maraboutiques et tribus hérétiques (rites aberrants, nuits de l'erreur, etc...)

Tribus et confédérations arabo-berbères (résultant de la fusion de tribus berbères et de tribus hilaliennes, soléimites ou maqiliennes).

Langues et littératures orientales :

Le bilinguisme arabo-berbère (formes et extension).

Recherche de textes arabes inédits sur l'histoire de l'Occident musulman.

Histoire :

Les dynasties sanhajiennes (Fatimides, Zirides, Hammadides) et le Maroc.

Le Maroc et les Turcs d'Alger jusqu'à la mort de Moulay Ismaïl.

Questions proposées
par la Société d'Etudes économiques et statistiques du Maroc

Evolution générale de l'habitat, du vêtement, de l'alimentation et des modes de travail et de production indigènes.

Evolution des genres et niveaux de vie indigènes au contact des Européens, en ce qui concerne notamment les fellahs, khammès et ouvriers agricoles.

Evolution respective des divers éléments et des divers débouchés de la production indigène.

Indices, causes, conséquences de la mobilité ou de la fixation des populations indigènes.

Formes et causes diverses des organisations coopératives dans les milieux indigènes.

Méthodes et résultats d'investigations démographiques en milieux indigènes.

Questions proposées
par le Comité d'Etudes juridiques et administratives

Evolution de la condition des terres : les indigènes et l'immatriculation foncière.

Les problèmes posés par la constitution d'un état civil dans les différents milieux indigènes de l'Afrique du Nord.

Juridictions et jurisprudence en pays de coutumes indigène.

Les conflits intercoutumiers.

La colonisation en pays de coutume berbère.

Les aliénations immobilières par des membres de la tribu à des étrangers. Recherches statistiques dans les différentes tribus. Les modalités de l'exercice du retrait, suivant les tribus. L'intervention législative pour la protection des indigènes. Les modifications successives de la législation depuis 1922.

Le rattachement au Maroc du statut personnel à la loi nationale, et les conflits de lois nationales.

Le habous et le patrimoine familial.

Les habous et l'artisanat indigène.

Rôle économique des habous au Maroc.



Les auteurs des communications sont invités à en faire connaître le titre exact aux secrétariats des différentes Sociétés qui les transmettront au Secrétariat général de la Fédération, 12, rue Emile-Maupas, Alger, avant le 31 janvier 1938.

Le Gérant : Jules Carbonel.

Imprimeries « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies

FANTAISIES LIBYQUES

Tel est le titre qui conviendrait au livre (1) dans lequel M. G. Marcy se vante d'être parvenu « à réaliser pour la première fois la traduction intégrale des vingt bilingues nord-africaines, et, par voie de conséquence directe, à fixer une méthode générale de déchiffrement applicable aux autres textes analogues, non-bilingues, de Berbérie ». Dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions (2), j'ai indiqué brièvement en quoi consistait la nouvelle méthode. « Elle consiste, ai-je dit, à transformer les noms propres en expressions communes ; à combler des lacunes imaginaires ; à supposer dans presque toutes les inscriptions des erreurs de graphie ou de copie, et, par suite, à retrancher, ajouter ou modifier quelques lettres ; enfin à donner arbitrairement des valeurs différentes au même signe dans un même texte, parfois dans un même mot ». Et j'ai montré, par un certain nombre d'exemples bien caractéristiques, les absurdes déductions auxquelles a été conduit M. Marcy par l'application de sa « méthode personnelle de déchiffrement ». Je signalerai ici quelques autres de ses nombreuses erreurs.

La première inscription traitée par l'auteur est la grande dédicace punico-libyque de Dougga.

---

(1) *Les Inscriptions bilingues de l'Afrique du Nord,* 1936, in-8°, 191 pages *(Cahiers du Journal asiatique,* n° 5).

(2) *Comptes rendus,* séance du 12 mars 1937.

Dans la transcription du texte punique M. Marcy lit le premier mot תמקרש au lieu de תמקדש. A la l. 4, il lit האר[כ] alors que le texte porte distinctement האד[ר] ; le ר final est un peu endommagé mais reconnaissable ; et la 3e lettre est sans conteste possible un ד, que l'auteur transforme en ר pour le besoin de son interprétation arbitraire.

Dans le texte libyque les mots sont séparés par des points. M. Marcy a imaginé de donner à ces points la valeur de la lettre **A**, qu'il considère comme l'article lorsqu'il rattache le point au mot suivant, ou comme une terminaison lorsqu'il le joint au précédent. Et de là une série de remarques sur l'emploi de l'article, basées sur des lectures imaginaires. Ce point-article a même été ajouté là où il n'existe pas (au début des lignes 1, 4, 5, 6 et dans le corps de quelques mots), mais où il était requis par la théorie de l'auteur.

A ces erreurs de transcription s'ajoutent de nombreuses erreurs d'interprétation. La phrase très claire du punique : « *En l'an 10 de... Micipsa* » serait à traduire : « *A l'époque de l'établissement solide de...* » ; et le nom de Micipsa, correctement écrit dans les deux textes, provient de la maladresse du graveur qui s'est mépris sur le sens de ce passage, sens qui n'a été compris que de M. Marcy, grâce à la correction arbitraire de plusieurs lettres libyques. Le graveur s'est trouvé dérouté par la construction insolite où le titre « prince » précède le nom propre. « Les épigraphistes qui ont tenté avant nous le déchiffrement du texte, dit M. Marcy, ne se sont point avisés de cette remarque qui aurait suffi à leur faire tenir pour suspecte la version fautive proposée par eux : « le prince Micipsa ». M. Marcy ignore que cette remarque a été faite par Lidzbarski et par moi-même ; j'ai même établi, avec exemples à l'appui, que la forme **G L D T** placée après le nom, devenait régulièrement **G L D** devant le nom [1].

La locution très correcte et parfaitement claire du punique האדר חמשם אש : מקלא : *le chef de cinquante hommes, Maqlo (fils de)*, est traduite par M. Marcy « *chef-conducteur des porteurs* » ; ce sens serait appuyé par le correspondant libyque *megakka*, mot qui n'existe pas dans l'inscription. Il y a, en effet, ⇋⊢⊃ (מצך), et non pas ⇋⊏⊃ (מגך) comme a lu l'auteur. Quant au nom propre *Maqlo*, devenu le substantif pluriel « porteurs », il « est évidemment l'un des correspondants en sémitique septentrional de l'arabe نَقَّالَة, même sens » (!!).

Ces quelques remarques suffiraient pour montrer à quel degré d'absurdité conduit la méthode de M. Marcy.

Dans son commentaire de l'inscription, il émet de nombreuses assertions, qui demanderaient à être rectifiées. Je me contenterai de signaler les suivantes :

« La préposition « *à* » du datif : « à Massinissa » est rendue par *ā*, ce qui, devant un substantif, est un fait d'archaïsme » (p. 34). — Or, il n'y a point de préposition devant le nom de Massinissa ; il y a seulement un point séparatif, auquel la fantaisie de M. Marcy attribue la valeur d'une préposition.

« La notation *Ašyn*, de la 6e ligne, où le nom se trouvant à l'état libre, conserve son article » (p. 48). — Le nom est écrit *Šyn*, comme au début de la ligne. Ici encore c'est un point séparatif que M. Marcy transforme en article.

Selon lui il y aurait une distinction à faire entre le + (*t* faible) et le ╳ (*t* normal). Cela est démenti par de nombreux exemples où les deux signes s'interchangent.

(1) *Mélanges épigraph.* (*Journ. as.*, 1921, I, p. 81).

Ainsi le nom *Iartan* (Iuratan ?) est écrit tantôt avec un ✕, tantôt avec un +.

M. Marcy paraît considérer le nom libyque de la ville de Dougga, comme terminé par une consonne redoublée : *Tubegga* ; mais la transcription néopunique [1] montre que les deux *g* sont séparés par la voyelle *a* : תבגעגע

La seconde inscription bilingue de Dougga n'est pas mieux traitée que la première. J'ai relevé dans ma communication à l'Académie les étranges aberrations de l'auteur ; je n'y reviendrai pas ici.

J'ai également noté que dans la bilingue punico-libyque de Mactar [2] le nom propre *Banno* (בעלחנא dans le punique) était lu par M. Marcy *b(ĭ)ḡa'-(a)ḡ(i)*, et traduit par : *Cette pierre*. Et j'ai fait observer que le mot toujours écrit **MNKDH**, était lu à tort *Măkd(a)h* [3].

Une excellente reproduction de la bilingue de Bordj Helal (*R.I.L.*, n° 72) a été donnée par Ph. Berger [4] ; chacun peut constater que la transcription que j'ai donnée dans mes *Punica*, et que M. Marcy reproduit (p. 82), est rigoureusement exacte. Les fautes que M. Marcy découvre dans ce texte et qui sont « une invitation à se méfier de l'orthographe du lapicide », n'existent que dans l'imagination de l'interprète. Je puis lui signaler que le nom propre **IGUKNH** se retrouve ailleurs [5].

Dans la bilingue de Duvivier [6], M. Marcy découvre dans le libyque plusieurs fautes ; et de plus un caractère

(1) Dans deux inscriptions que j'ai publiées dans les *Comptes rendus de l'Acad.*, année 1916, p. 123.

(2) *Rec. Inscr. lib.*, n° 31.

(3) Ce mot ne serait autre chose que le touareg *ămăgdah* signifiant « Dieu » ; sens qui ne convient pas dans plusieurs inscriptions.

(4) *Histoire de l'Écriture*, p. 328.

(5) *Rec. Ins. lib.*, n° 592.

(6) Reboud, 288 ; *R.I.L.*, n° 451.

nouveau formé de quatre traits horizontaux. Or, il n'y a aucune faute, et le prétendu caractère nouveau n'existe que dans la copie de Mougel ; j'ai signalé depuis longtemps [1], après examen de l'original, que le signe final était ☰ et que le copiste avait pris pour un 4e trait le trait supérieur d'un T placé au-dessous.

On trouve dans le texte punique de cette inscription quatre נ, et chacun est correctement exprimé en libyque par un I. M. Marcy prétend qu'il y a là quatre fautes, ce signe étant, suivant sa théorie, l'équivalent de **A** et non de **N**.

La première lettre du dernier mot est parfaitement lisible sur l'original ; le texte porte הנמרסי, c'est-à-dire l'article suivi du nom נמרסי, le *noun* faisant partie du substantif. M. Marcy affirme que ce *noun* est la préposition du génitif et ne fait pas partie du nom propre.

Inscription punico-libyque de Lixus (*R. I. L.*, n° 883). — J'ai longuement étudié ce texte, et je puis assurer que l'interprétation donnée par M. Marcy est erronée, car on lit très nettement au début : אבז ז אש טנא ל... — Or, les lettres טנא ל..., sont transcrites par M. Marcy *dk Ary*.

Avec le secours d'un estampage, envoyé par M. L. Châtelain, et de superbes photographies offertes à l'Académie des Inscriptions par D. César de Montalban, Directeur du Musée de Tétouan [2], j'ai essayé, sans y réussir complètement, de déchiffrer le texte punique. Je crois cependant être parvenu à fixer avec une assez grande probabilité la teneur générale de l'inscription. Je propose ici le résultat

(1) *Comptes rendus de l'Académie*, 1919, p. 213.

(2) Nous donnons ci-contre la reproduction d'une de ces épreuves. La pierre mesure en hauteur 1 m. 12, en largeur au bas du fronton 0 m. 315, à la base 0 m. 375, épaisseur 0 m. 155. La paléographie se rapproche des inscriptions puniques de Constantine.

de mes investigations dans l'espoir que ma tentative sera perfectionnée par un épigraphiste qui aurait l'occasion d'examiner le monument original et de lever le doute qui pèse sur la valeur de certaines lettres.

Nombre d'épitaphes puniques et néopuniques sont rédigées de telle sorte qu'on nomme d'abord le défunt, puis l'auteur de la stèle. *Cette pierre a été érigée à N..., la lui a érigée X...* (1).

Nous avons, je pense, dans l'inscription de Lixus une rédaction équivalente.

Voici la lecture à laquelle je me suis arrêté de préférence :

אבן ז אש טנא לפאב[ר.]
אחת[נ]א ל[בע.]ש[י]ג בן
[י]דנשך עבד[יש]ך בן
ברכא עבד[יש]ך בן
ור[ש]ע[ט]נא עבד[יש]ך

L. 1. *Cette pierre a été érigée à* **POB[R ?]**. La dernière lettre est presque effacée et ne paraît pas reconnaissable : י ? ש ? ע ?

L. 2. Le premier mot est une épithète se rapportant au nom du défunt ou de la défunte. J'avais cru pouvoir lire אשתא « son épouse » ; mais c'était une illusion. Il paraît difficile d'interpréter אחתנא comme signifiant « son gendre » ou « son parent » ; car חתן muni d'un suffixe ne devrait pas être précédé de l'article. Vient

(1) Voir des exemples dans mes *Punica*, dans Lidzbarski, *Handbuch*, p. 436 et pl. XX.

ensuite le nom de l'auteur, suivi de בן *fils de*, et precédé du ל *par*. Ce nom composé de six lettres n'est qu'imparfaitement lisible. Le נ très net qui le termine insinue que le nom n'est pas punique mais berbère.

L. 3. Au début, le nom du père de l'auteur : [I]**DNŠK**, séparé par une épithète de la particule בן *fils de*, qui termine la ligne.

L. 4. Suite de la généalogie : *Barco ... fils de*

L. 5. Nom de l'arrière-grand-père, *Varsatheno* (?) accompagné du même qualificatif.

Ce qualificatif, qui est joint aux trois noms, doit être un titre ou un nom de fonction héréditaire. Il semble formé de deux éléments : עבד, et un second terme dont la lecture n'est pas certaine. La première lettre est י ; la seconde est probablement צ ou peut-être ק ; ou ש ; la 3e est un ך. On a donc le choix entre les lectures יצך, יקך, שצך, שקך. Les lexiques hébreu ou phénicien ne fournissent aucune racine semblable ; nous avons probablement ici encore un mot berbère.

עבד signifie ordinairement « serviteur ». Ce pourrait être aussi le participe du verbe « faire », avec le sens de « faiseur de » ; mais dans ce sens le phénicien emploie habituellement le verbe פעל.

Jusqu'à ce que le mot composé se soit rencontré dans un contexte qui l'éclaire nous devons nous résigner à ignorer son vrai sens.

M. Marcy donne du texte berbère cette traduction :

Cette pierre l'a plantée *Ary-Higa*
En (souvenir de) *Wmḡ*,
fils de *Ymk* (?)
(Et en souvenir) de *Mḡy* fils de *Gāḡy*.

Si cette interprétation est admise [1], il faut reconnaître qu'il n'y a aucun rapport entre les deux textes, et ce n'est qu'au moyen d'une fausse lecture qu'il est arrivé à découvrir les noms *Ary-Ahy, Wamg, Ymk* dans le texte punique.

Inscription latino-libyque de Lixus (*R. I. L.*, n° 882). — L'interprétation de la partie libyque proposée par M. Marcy (p. 158) paraît éminemment suspecte du fait que tous les mots se trouvent coupés, alors que dans toutes nos inscriptions chaque colonne présente un mot complet.

On peut noter que les caractères libyques de ces stèles appartiennent à l'alphabet que j'ai appelé occidental (par opposition à celui des inscriptions de Dougga). Or, la valeur des signes de cet alphabet n'est pas encore fixée, et je ne pense pas que les élucubrations de M. Marcy puissent contribuer à résoudre cette difficulté.

M. Marcy rétablit ainsi le texte latin de la bilingue du Bardo (*R. I. L.*, n° 85) :

Faustus Ase-
renatis f(ilius), n(epos) Ir-
atis, pi(us) vix(it)
annis LXXV.

On avait lu jusqu'ici le nom du père *Asprenatis*, et cette lecture demeure très probable. Si l'auteur de l'inscription avait voulu exprimer aussi le nom du grand-père, il aurait dit *Iratis nepos ;* mais l'imagination de M. Marcy a tiré

(1) Je ne suis point qualifié pour la contester ; mais j'ai la persuasion que M. Marcy se fait illusion quand il s'imagine avoir fixé la valeur des signes de l'alphabet que j'appelle occidental. C'est aux berbérisants qu'il appartient d'en chercher la clef.

une formule anormale de la 3e ligne libyque ; il lit : *ar(a)-Ir(a)h* (**Iras*) les lettres **NRIBH**. Ensuite les lettres latines **CI**, qui terminent le nom mutilé de la tribu, doivent selon lui être changées en **PI**, abréviation de *pi(us)*. — Les latinistes apprécieront la méthode personnelle de l'auteur [1].

J'ai signalé que dans une stèle latino-libyque (*R. I. L.*, n° 193 ; Gsell, *I. L. A.*, n° 145), les deux premières lignes qui portent : **SDILN** *fils de* **RB**, ont été traduites par M. Marcy « *Stèle possédée par un enfant* ».

J'ai également noté comment dans la stèle dite du Vétéran (*R. I. L.*, n° 146 ; *I. L. A.*, n° 137), le nom du père *Maswalet* (en punique מעשועלת) a été transformé en « une espèce d'attribut » signifiant « qui dure ou qui a duré très longtemps », traduction de *veteranus*.

M. Marcy accepte la restitution du texte latin donnée par Gsell :

C(aius) Iulius Gaetulus vet(eranus), donis donatis torquibus et armillis, dimissus et in civit(ate) sua Thullio flam(en) perp(etuus). Vixit ann(is) LXXX. H(ic) s(itus) e(st).

Mais il a cru utile d'ajouter qulques notes grammaticales, à l'usage des latinistes, pour faire remarquer que *Thullio* est au datif ; que *donatis* est une faute de déclinaison pour *donatus*, « de sorte qu'on a *donis donatis* pour *donorum donatus* ». *Donorum* est le génitif du plur. *doni* (p. 172, col. 2).

On voit que ce n'est pas seulement en libyque que M. Marcy a une « méthode personnelle », mais aussi en latin.

(1) Cf. Chabot, *Punica*, p. 228.

La stèle Halévy 39 (*R. I. L.*, n° 150 ; *I. L. A.*, n° 141) a été lue à rebours et traduite :

« *kdā* (?) »
« le Maître de »
« la Protection ».

Elle porte en réalité *Š N T N fils de* **MSIT-KDN**.

Inscription 44 d'Halévy (*R. I. L.*, n° 182 ; *I. L. A.*, n° 152). — Il s'agit d'une inscription mutilée et incomplète. Le nom *Ravae* n'existe pas. Il a été forgé par Halévy qui a cru compléter la copie de Reboud. Celle-ci portait **AVAE** ; mais la copie de Bosc porte ///**NAVAS**/// et signale que le texte est mutilé. Le mot libyque qu'Halévy et, à sa suite, Marcy lisent *Ravae*, n'est autre chose qu'une formule qu'on retrouve dans une vingtaine d'inscriptions, et qui se compose des trois lettres o ⊣ ||| (**R Ç H**). Ce n'est pas un nom propre.

Inscription 24 d'Halévy (*Recueil*, n° 147). — M. Marcy note que la lecture a été rectifiée par Gsell, mais ne tient aucun compte de la rectification. La lecture *Barig* est impossible.

Quant au latin, qui porte seulement *vixit annis VIIII*. M. Marcy fait cette remarque : « Le chiffre romain est évidemment mal lu ou mal copié ; les colliers d'honneur n'ont pas été gagnés par un enfant de neuf ans ». Le chiffre est on ne peut plus clair, sur la stèle, qui est au musée de Bône [1]. Ne doit-on pas plutôt conclure que le mot qu'il traduit « colliers » n'a pas ce sens ?

(1) Après avoir examiné la pierre elle-même, j'ai été amené à penser que les premières lignes du latin ont été effacées intentionnellement quand la stèle a été remployée pour l'inscription libyque ajoutée plus tard.

Inscription 66 d'Halévy (Gsell, n° 162 ; *Recueil*, n° 211). — Les reproductions sont toutes fautives ou incomplètes, et par conséquent les explications de M. Marcy reposant sur ces éditions imparfaites sont sans fondement. D'après un excellent estampage, reproduit dans le *Recueil*, les noms sont à lire : **M Z K L** *fils de* **L T**.

Inscription 73 d'Halévy (*R. I. L.*, n° 252 ; *I. L. A.*, n° 156). — Ce texte présente un bel exemple de la souplesse de la méthode de M. Marcy. A la ligne de gauche le signe libyque | vaut **N**, à la ligne de droite il vaut **A** ; le signe ш à la ligne 2 vaut **Z** (répondant à S du latin), à la ligne 3 il vaut **D**. Il n'y a là aucune difficulté, tout s'explique par la maladresse du graveur ou l'ignorance du rédacteur. — La formule que l'auteur lit **A D F H** et traduit « ci-gît », est en réalité écrite **N Š F H** ; elle constitue une épithète dont le sens est encore indéterminé.

Stèle bilingue de Gentoura (*R. I. L.*, n° 288 ; *I. L. A.*, n° 169). — J'ai montré [1] qu'il fallait lire le nom du dédicant *Rufinus*, au lieu de *Mitinus* proposé par M. Marcy, et que les fautes de graphie supposées par lui n'existent que dans son imagination.

Sur la stèle voisine (*R. I. L.*, n° 289 ; *I. L. A.*, n° 168), M. Marcy a découvert deux fautes dans le texte libyque ; comblant à sa façon les lacunes qui existent au début des lignes, et celle qui n'existe pas au sommet de la ligne 1, il donne cette traduction :

1. « Stèle possédée (par) »
2. « le bénéficiaire (d'insignes), »
3. « *Zaedo.* »

(1) *Comptes rendus de l'Acad.*, 1937, p. 79.

On voit, dit-il, que « le texte berbère comporte une erreur du lapicide qui, au lieu de mentionner le nom du défunt, a indiqué celui de son père » (p. 150).

Le texte latin porte :

D. M. S. Paternus Zaedonis fil(ius), vix(it) annis XXXVII.

Le texte libyque mutilé à la base, par suite de la cassure de la stèle, est à restituer :

III	III		c'est-à-dire :
⊏	o	=	1. *Masdal*
N	1↾	⊏	2. *mskrh*
[•]	X	X	3. *fils de Zaedo.*
[II]	[⊔]	[⊔]	

Il se pourrait qu'au lieu de *Masdal*, il faille lire *Magdal*, la seconde lettre de la 1re colonne étant à demi emportée par la cassure.

A propos de l'inscription de *Lalla Maghnia* (1), dont l'original est perdu, toutes les conjectures sont permises. M. Marcy a découvert plusieurs fautes et des modifications de lettres. Il lit la ligne unique du texte libyque de bas en haut. Je suis persuadé qu'elle doit se lire de haut en bas (comme l'avait déjà remarqué l'abbé Bargès) si on laisse le texte latin dans sa position normale ; mais je pense que la stèle latine a été remployée, et que le libyque a été gravé normalement de bas en haut. C'est le latin qui a été renversé lors du remploi. On trouve un exemple de ce procédé dans la stèle de Duperré (2), monument que M. Marcy a laissé de côté dans sa liste des inscriptions bilingues. Je reconnais volontiers que ma conjecture pourrait être annulée par une interprétation satisfaisante du texte, mais elle est encore à trouver.

(1) *Rec. Ins. lib.*, n° 880 ; *C. I. L.*, VIII, n° 9976.
(2) *R. I. L.*, n° 870.

D'après M. Marcy, dans une inscription libyco-punique d'Aïn-Ramoul (*R. I. L.*, n° 813) (1) « la correspondance sémantique des deux versions ne semble pas douteuse, car on retrouve à la 2e ligne du texte berbère le début du nom propre de la 2e ligne du texte punique » (p. 162).

La 2e ligne berbère, incomplète, n'a que les deux premières lettres **K T** ; le nom propre de la 2e ligne punique est פטר. — Admirable correspondance !

Tout ce que nous venons d'exposer justifie amplement les paroles par lesquelles nous terminions notre communication à l'Académie : « Si l'auteur modifie et corrige avec tant d'audace les textes écrits, quelle confiance pouvons-nous accorder aux renseignements oraux dont il fait état dans ses nombreuses publications ? Le volume que M. Marcy vient d'éditer jette une légitime suspicion sur tous ses travaux. »

J.-B. CHABOT.

(1) Je l'ai éditée dans les *Comptes rendus de l'Académie*, 1936, p. 171. La photographie a été publiée depuis par M. Logeart dans sa note sur les inscriptions d'Aïn-M'lila *(Compte rendu du Congrès de Tlemcen*, t. II, p. 444).

Nous avons communiqué sur épreuves le texte de cet article à M. Marcy, qui nous prie de bien vouloir insérer les réflexions suivantes :

Réponse à M. l'Abbé CHABOT

Ce nouvel article de M. l'Abbé Chabot est, pour une large part, la reproduction abrégée de celui déjà paru sous la signature du même auteur au *Bulletin* de janvier-mars 1937 de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, pp. 71-82 du dit *Bulletin*, et intitulé : *Une prétendue réforme de l'alphabet libyque.* Les passages ainsi simplement reproduits, — quoique dans une rédaction nouvelle plus concise, — de l'article du *Bulletin* sont : la p. 129 ci-dessus (soit 3/4 de p.), l'alinéa 2 de la p. 130 (1/3 de p.), les alinéas 4 et 5 de la p. 131 (1/3 de p.), les alinéas 2, 3, 4 de la p. 132 (1/2 p.), l'alinéa 1 de la p. 133 (1/6 de p.), la p. 137 moins les 6 lignes du haut (3/4 de p.), les alinéas 1 et 2 de la p. 138 (1/4 de p.), l'alinéa 3 de la p. 139 (1/6 de p.), l'alinéa final de la p. 141 (1/4 de p.), — au total : 3 pages 1/2, sur un article de 12 pages 1/4 de texte, soit *largement plus du quart de l'article* ci-dessus, second dans la série des mémoires critiques consacrés par M. l'Abbé Chabot à mon étude des *Inscriptions libyques bilingues.* Or, on remarquera qu'au début de son exposé n° 2 (p. 129 ci-dessus), M. l'Abbé Chabot, évoquant son premier mémoire, déclare : « Je signalerai ici *quelques autres* des nombreuses erreurs de M. Marcy ». Peu importe, on le voit, que le bilan de ces griefs *nouveaux* se trouve matériellement grossi aux yeux du lecteur par l'adjonction discrète de quelques anciens, rajeunis pour les besoins de la cause : l'essentiel est de « faire massif ». J'ai longuement répondu, et avec beaucoup de netteté et de précision, au pre-

mier mémoire dans une brochure d'une soixantaine de pages, actuellement sous presse, intitulée : *A propos du déchiffrement des inscriptions libyques (Réponse à un compte rendu de M. l'Abbé J.-B. Chabot, fait le 12 mars 1937 devant l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).* Je n'ai pas à revenir sur ce que j'y ai dit relativement à l'incidence pratique insignifiante sur mes traductions antérieurement établies des textes libyques bilingues, de la première série de griefs laborieusement édifiée par M. l'Abbé Chabot, — compte tenu de la toute petite portion congrue, vraiment sérieuse, qui en subsiste après passage au crible de l'ensemble impressionnant offert de prime abord par mon recenseur aux lecteurs sans défiance du « Bulletin » de l'Académie. Pour la réponse aux passages de *Fantaisies libyques* qui viennent d'être énumérés, je prie donc les lecteurs de bien vouloir se reporter à ma brochure, qu'ils auront en main par mes soins dans quelques jours. J'ai longtemps hésité, par déférence pour la personnalité scientifique et l'âge de mon contradicteur, à publier cette brochure ; cette nouvelle « charge » de M. l'Abbé Chabot, — m'obligeant à constater qu'il n'a rien abandonné, en dépit des nombreux mois écoulés depuis le compte rendu, de la véhémence de sa première manière, — lève mes derniers scrupules. Où irions-nous, et que deviendrait en particulier la sérénité traditionnelle de nos études orientalistes, si toutes les divergences d'opinions scientifiques se produisant dans nos disciplines devaient être régulièrement élevées à un tel diapason ? Souhaitons vivement que M. l'Abbé Chabot ne fasse pas école à cet égard. Mon travail linguistique de déchiffrement des textes vieux-berbères bilingues fût-il, en effet, complètement nul, — ce qui est loin d'être le cas si j'en crois, du moins, le témoignage écrit des plus éminents sémitisants de France et d'Allemagne, — que cela ne saurait justifier, je ne dis pas : une certaine vivacité critique,

mais le ton absolument outrancier des véritables prises à partie personnelles en lesquelles M. l'Abbé Chabot transforme ses comptes rendus de mon ouvrage (voir en particulier p. 141 sa conclusion « lapidaire » rééditée du compte rendu à l'Académie), ni le caractère, mettons : « discourtois », des épithètes que m'y décerne généreusement mon contradicteur (1). Je place, pour ma part, la discussion sur un autre plan et déplore, en toute sincérité, que l'émotion, — à n'en pas douter fort intense, — provoquée chez M. l'Abbé Chabot par la parution de mon livre, n'ait pu encore trouver, en huit mois, le répit suffisant ni les moyens pour s'apaiser.

Je n'ai donc à répondre dans cette *Revue* qu'aux griefs vraiment nouveaux formulés par mon contradicteur dans *Fantaisies libyques*. Il ne m'est pas possible de le faire intégralement dans le présent numéro. Cet article me surprend, en effet, en cours de changement de résidence et alors que je ne dispose pas pour le moment de ma documentation libyque, et en particulier de mes estampages de textes. Or, la discussion est précisément portée, pp. 130 à 132, par M. l'Abbé Chabot, — à propos de la dédicace du temple de Dougga, — sur la lecture matérielle des textes. Je dois donc remettre ma

(1) A titre de comparaison instructive, je me permets de signaler à ceux des lecteurs qui voudraient en effectuer la vérification, que le nombre des erreurs de lecture matérielle attribuées par M. l'Abbé Chabot à Lidzbarski en ce qui concerne la partie *punique* de la dédicace du temple à Massinissa (cf. Chabot, *Punica*, p. 268 sqq) excède très sensiblement le nombre de celles qui me sont imputées personnellement ci-dessus, pp. 130-132, pour le même texte. Lidzbarski, — au contraire de moi, — était punicisant, ce qui eût dû aggraver son cas. Pourtant M. l'Abbé Chabot s'est borné dans *Punica* à un simple constat objectif des fautes ainsi commises par son collègue, qui deviennent même à l'occasion, — en termes très atténués, — des « différences de lecture ». Bien plus, c'est tout juste si, — dans son compte rendu à l'Académie, cité, pp. 71-72, — M. l'Abbé Chabot ne fait pas reproche au Destin de ce que Lidzbarski, avec toute sa science de sémitisant, ne soit pas parvenu à déchiffrer les inscriptions libyques !

réponse *in extenso* à ces nouvelles critiques au prochain numéro de la *Revue Africaine*. Mais d'ores et déjà je voudrais profiter de ce que les lecteurs auront sous les yeux, « tout frais », le dernier article de M. l'Abbé Chabot, et pourront ainsi aisément vérifier mes assertions à son sujet, pour produire un certain nombre de remarques « édifiantes » concernant la « méthode critique » de mon recenseur et la logique... un peu « particulière » dont elle s'inspire ; autrement dit, je voudrais traiter à mon tour des « fantaisies critiques » de M. l'Abbé Chabot.

De quoi s'agit-il, en effet, et que la critique, — légèrement déviée, — de M. l'Abbé Chabot tend de plus en plus, par un souci de diversion trop compréhensible, à faire perdre de vue à son lecteur qui n'est pas précisément un spécialiste de la question ? — Du travail d'un berbérisant, — le mien, — qui est une étude linguistique de textes vieux-berbères bilingues, et n'a *jamais* prétendu être autre chose. Or, M. l'Abbé Chabot *n'a jamais attaqué directement*, ni dans son premier compte rendu ni dans celui-ci, mes traductions des textes libyques, pour la raison fort simple, dont il a fait l'aveu, qu'il « ignore complètement le berbère » (1). En quoi, il a évidemment agi avec prudence. Mais il s'attaque avant tout à la fidélité, — selon lui très souvent contestable, — des relevés matériels des textes que j'ai utilisés pour servir de base à mes déchiffrements. Fort bien. Je répète ici ce qui est évident dans mon livre et ce que j'ai déjà écrit dans ma brochure à paraître ces jours-ci : « Si erreurs matérielles il y a, elles proviennent toutes (sauf un *lapsus* insignifiant dans la dédicace du mausolée), — *non de fissures dans mon raisonnement*, — mais du fait qu'attaché à Rabat, à longueur d'année scolaire, par un double enseignement, et n'ayant, d'autre part, bénéficié, en ce qui me concerne, d'aucune mission

(1) *C. r. à l'Académie, cit.*, p. 72, alinéa 3.

ni subvention officielle pour entreprendre cette étude, il ne m'a pas été possible de voir sur place la plupart des monuments originaux, — d'ailleurs dispersés de Tunis à Tétouan, et même jusqu'à Londres ». Faute d'avoir vu moi-même les textes (les deux bilingues marocaines exceptées), j'ai utilisé *les meilleurs relevés publiés par des tiers* à la date de confection de mon livre, c'est-à-dire ceux — *parus* — de M. l'Abbé Chabot, ceux de St. Gsell, et à défaut ceux de J. Halévy. M. l'Abbé Chabot a entrepris, depuis plusieurs années, — sous les auspices et avec l'aide matérielle de l'Académie des Inscriptions, — la confection d'un *Corpus* des inscriptions libyques, qui n'a pas encore été donné à la publication, même sous forme de fascicules provisoires. J'ai, dès la première heure, proclamé l'utilité éminente d'un tel travail pour le déchiffrement des inscriptions, et c'est avec une vive impatience que j'en ai attendu, — *en vain*, — la parution avant de publier moi-même mon ouvrage consacré aux bilingues. L'élément fondamental du système de M. l'Abbé Chabot revient, en somme, à me reprocher d'avoir ignoré son *Corpus*, — encore inédit, sans que ma responsabilité personnelle y soit pour rien, — qui rectifie sur certains points les relevés antérieurement publiés par Gsell et Halévy et que j'ai moi-même utilisés faute de mieux, — sans me faire, d'ailleurs, aucune illusion quant à leur exactitude toute relative. Bien plus, cette attitude dubitative, qui m'a conduit à supposer, dans certains de ces relevés, — du fait de la confrontation raisonnée des deux versions de la bilingue, — l'existence de « fautes » de copie imputables aux auteurs, m'est précisément reprochée, dans ses deux comptes rendus, par M. l'Abbé Chabot, lequel ironise sur ma tendance à découvrir dans les copies des textes (*de façon expressément conditionnée*, ce qu'il oublie de dire) des « fautes » et des « rectifications de lettres ». Or, plusieurs de mes « rectifications » ont été vérifiées après

coup par M. l'Abbé Chabot, qui se garde bien de tirer publicité de telles rencontres (j'en vais citer plus loin un exemple bien typique) (1). En fait, les inexactitudes *vraies* des relevés utilisés par moi, — et celles mentionnées dans *Fantaisies libyques*, que j'accepte provisoirement de considérer comme vraies, en attendant d'avoir pu, à leur sujet, consulter mes estampages et donner mon sentiment définitif, — portent : 1° sur des textes libyques ; 2° sur des textes latins ou puniques.

1° *Rectifications à des lectures matérielles de textes libyques*. J'ai déjà contesté dans ma brochure toutes celles avancées par M. l'Abbé Chabot dans son premier article ; les lecteurs apprécieront. Outre ce qui sera dit plus loin à propos de la bilingue n° 2 de Guentoura (cf. *infra* p. 157), le nouvel article ci-dessus en propose deux autres autres importantes : p. 131, alinéa 1, en ce qui concerne *megakka*, — je la contesterai dans le prochain numéro de la *Revue* (2), — et pp. 132-133, en ce qui concerne les deux dernières lettres d'un mot de 3 lettres contenu dans la bilingue de Duvivier, — mot berbère qui, ainsi que je l'ai déjà remarqué dans mon travail sur les bilingues, *n'a reçu aucune traduction dans le texte punique*. Si cette dernière rectification s'avère exacte, — et je le crois, — il n'y aura donc rien de changé à la traduction d'ensemble de mon texte ; simplement, à l'épithète (?), très dubitative, *a-merneh*, « le victorieux » (?), suivant le nom *Hnn* du dédicataire, se

(1) *Infra*, p. 157, à propos de la bilingue n° 2 de Guentoura.

(2) Dès à présent, la remarque toute nouvelle faite ci-dessus par M. l'Abbé Chabot à propos de ce mot *megakka* appelle, cependant, une rectification, — ou plutôt un complément. On lit, en effet, *supra*, p. 131, alinéa 1 : « Il y a (dans le texte libyque) ⇋ ⊢ ⊐ (*mşk*), et non pas ⇋ ┌ ⊐ (*mgk*) comme a lu l'auteur (= M. Marcy). » Cette phrase est à compléter de la façon suivante : ...« comme a lu l'auteur *et, avant lui, M. Chabot* (cf. *Punica*, pl. p. 269, ligne 11). » M. l'Abbé Chabot a tort d'être aussi modeste : s'il corrige — ou prétend corriger — ici quelqu'un, c'est d'abord lui-même...

substituera, dans des conditions parfaitement bien définies, la forme berbérisée *Raggʷeh*, du *cognomen* d'origine latine **Ravae*, qui constitue le deuxième nom du dédicataire.

Donc, pour les rectifications aux textes libyques, bilan *nul* des critiques de M. l'Abbé Chabot, puisqu'il n'en résulte, au maximum, que ce changement de détail insignifiant dans l'ensemble de mes traductions établies.

2° *Rectifications à des lectures matérielles de textes latins ou puniques.* Dans la plupart des « traductions » (?) de textes libyques complétés par une partie latine ou punique, où, — en dépit de son « ignorance complète du berbère », — il s'est risqué, M. l'Abbé Chabot a mis en évidence une absence totale, vraiment remarquable, de correspondance du sens entre les deux parties de chaque bilingue par lui considérée. J'en ai donné un certain nombre d'exemples typiques dans ma brochure à paraître. M. l'Abbé Chabot reste bien ainsi dans la tradition de l'« école épigraphiste », — si parfaitement représentée par les publications de J. Halévy, — qui ne s'est jamais émue d'une telle absence de correspondance entre les deux versions, aboutissant en fait au système (on en conviendra, bien commode pour tous les déchiffreurs-amateurs) qui consiste à ériger en principe plus ou moins avoué — plutôt moins que plus — la non-correspondance habituelle de ces deux versions. Pour l'usage personnel de M. l'Abbé Chabot, comme pour celui d'Halévy, il n'y a donc pas de correspondance nécessaire du sens entre les deux parties d'une même bilingue. Pour les besoins de la critique de mon livre, il y en a une, et très draconienne. Comprenne qui pourra les détours de cette logique, tel est le fait. Et c'est dans l'espoir de ruiner indirectement mes traductions des textes libyques par l'application de ce principe, — qu'il rejetterait avec véhémence si on le lui opposait à lui-même, — que mon contradicteur a fait porter tous ses

soins à mettre en relief mes « erreurs » de lecture matérielle des textes latins ou puniques. Eh bien, j'accepte, quant à moi, de plein gré d'être critiqué au nom de ce principe, car j'admets personnellement sans réserve cette donnée de simple bon sens, — et qui m'est imposée, du reste, par l'évidence de mes déchiffrements, — selon laquelle il y a, dans la grande majorité des cas, une correspondance assez étroite du sens entre les deux versions de chacune de nos vingt bilingues. Je n'hésite pas, en ce qui me concerne, à jouer ainsi la difficulté, persuadé que je suis que M. l'Abbé Chabot, pour son compte, ne m'y suivra pas, cette porte-là n'étant ouverte — et pour cause ! — qu'aux berbérisants.

Mais voyons, sur ce terrain indirect, le bilan positif de la critique de mon contradicteur. Pour ce qui est des textes latins, les rectifications portent toutes, — par un malencontreux hasard (malencontreux pour la thèse fondamentale de M. l'Abbé Chabot, à savoir : la non-valeur de mes traductions berbères), — *sur des passages non-traduits dans la partie libyque.* Je renvoie pour les précédents exemples à ma brochure à paraître. Il y en a un seul *nouveau* ci-dessus, p. 137, lignes 2, 3, 4, 5, 6, à propos de CI à changer, « selon moi », en PI (=*pius* ?) dans la bilingue du Bardo. Il y a bien CI — paraît-il — et non PI, terminant un mot effacé, et irrestituable, mais, — comme le dit mot n'a de toute évidence aucun correspondant dans la partie libyque, et que la formule finale *messewiy makdah* de celle-ci figure sur au moins une autre bilingue latine, qui n'a pas (*pius*) *vixit*, comme ici dans ma supposition, mais simplement *vixit* (1), — la correction est *sans conséquence aucune*, absolument, sur ma traduction du texte berbère.

En ce qui concerne les textes puniques, enfin, j'ai montré comment les quelques corrections apportées par

(1) Stèle n° 29 de Halévy.

M. l'Abbé Chabot dans son premier article à ma lecture matérielle de ces textes *ne changeaient rien à leur traduction française*. Il en est de même des nouvelles avancées ici, — sous réserve de celles qui seraient susceptibles d'être rejetées par moi dans mon prochain article après examen de mes estampages, — mais, provisoirement, j'accepte de les tenir toutes pour exactes. P. 130, alinéa 1, M. l'Abbé Chabot rectifie en **tmqdš* le mot punique lu par moi *tmqrš* ; il a déjà traduit ce mot dans *Punica* : « monument », je l'ai traduit moi-même, dans mon livre, — sous sa graphie fautive, — « monument », adoptant purement et simplement sur ce point la traduction de M. Chabot. Incidence de cette rectification sur le sens français du texte : *néant*. Même page, même alinéa, à ma lecture *harb*, — traduite par moi « le chef », — M. l'Abbé Chabot substitue **hadr*, traduit par lui (cf. p. 131, alinéa 1) : « le chef » ; incidence sur le sens français d'ensemble du texte : *néant*. P. 133, alinéa 3, ma lecture *dk*, « a planté (la stèle) », est remplacée par *ṭna*, « a élevé (la stèle) » ; incidence pratique sur le sens : *néant*, etc...

M. l'Abbé Chabot a donc beau s'évertuer, si sa critique occupe beaucoup de volume, le résultat pratique, on le voit, en est assez mince. Il pourra toujours essayer de donner le change, démontrer que je suis un piètre latiniste, que je n'entends rien au punique, c'est ce qui s'appelle exactement enfoncer une porte ouverte : ne suis-je pas, en effet, le premier à avoir écrit p. 18 de mon livre que mon procédé d'interprétation du punique reposait sur « un principe évidemment *très critiquable* (*sic*), mais qui, *dans ces exemples limités d'application* (*id.*), m'avait fourni des résultats immédiats et très utiles ». Je ne me suis jamais intéressé aux textes puniques et latins que comme *moyens de contrôle* de mes traductions françaises du berbère : tout le reste n'est que poudre aux yeux et diversion facile. Or, précisément, M. l'Abbé Chabot n'arrive point à démontrer la fausseté foncière de mes traductions françaises du punique ou du latin *portant sur les passages utiles à mon contrôle* (c'est-à-dire ceux qui se correspondent *réellement* d'une partie à l'autre de la bilingue), si tant est qu'il y parvienne, — beau coup d'épée dans l'eau ! — pour certains passages non-bilingues. Ce néant régulier de la critique indirecte ainsi dirigée contre mes interprétations n'est pas sans doute le fait du pur hasard, il n'y a point là de miracle : cela tient tout simplement à ce que je suis parti, pour le déchiffrement des bilingues puniques, *essentiellement des textes berbères*, et cela prouve — bien au contraire ! — la solidité de ma méthode d'interprétation de ces textes qu'il est loisible, au surplus, à M. l'Abbé Chabot, de traiter par l'ironie (voir sa p. 129 ci-dessus), car l'ironie, — même forcée, — n'a jamais rien changé aux faits.

Je voudrais, pour terminer, donner encore quelques exemples typiques de la façon dont, — précisément, — mon contradicteur « présente » les faits quand il a l'occasion d'en citer dans ses mémoires critiques qui peuvent servir sa thèse plus ou moins spécieuse. Il y a essentiellement trois procédés, et même quatre :

Premier procédé. — Il consiste à mentionner des passages de mon livre en les tronquant d'une partie de leur contenu, ou les isolant arbitrairement du contexte, de façon à leur faire dire ce qu'ils ne disent point du tout en fait. *Exemple.* P. 130 ci-dessus, dernier alinéa, est citée — incomplètement — cette phrase de mon ouvrage : « Les épigraphistes qui ont tenté avant nous le déchiffrement du texte (la dédicace du temple, partie libyque), ne se sont point avisés de cette *remarque* qui aurait suffi à leur faire tenir pour suspecte la version fautive proposée par eux : « le prince Micipsa », *sur le schéma de la phrase française* » (p. 51 de mon livre). M. Chabot commence par supprimer toute la fin de phrase (en italique)

parce qu'elle soulignait la « naïveté » linguistique des épigraphistes ainsi mentionnés (qu'il s'agit de couvrir puisque l'on en est). Ensuite, de quelle *remarque* est-il question dans mon passage ? — Celle-ci, — qui se trouve dans la phrase précédente de mon livre, dûment passée sous silence par mon contradicteur : « la tournure berbère idiomatique, partout observée dans le restant du texte, veut, en effet, l'épithète *après* le nom ». J'ai donc remarqué en substance que les épigraphistes en question avaient péché ici par ignorance du berbère. M. l'Abbé Chabot *transforme*, pour les besoins de la cause, cette remarque d'ordre linguistique, en une prétendue remarque de fait qui n'aurait visé *que la position de fait* dans le texte libyque de l'épithète berbère *avant* le nom propre. On voit pourquoi a été coupée ici la fin de phrase : « ...sur le schéma de la phrase française ». Et ceci permet à M. l'Abbé Chabot de conclure (ci-dessus, p. 130 *in fine*) : « M. Marcy *ignore* (*sic*) que cette remarque (*id.*, ce n'est plus, malheureusement, la même que celle dont traite en réalité ce passage de mon livre) a été faite par Lidzbarski et par moi-même, etc... ».

J'ai cité d'autres nombreux exemples dans ma brochure à paraître de ce « procédé » de discussion.

Deuxième procédé. — Il consiste à formuler des griefs vagues, dont le lecteur ne pourra vérifier par là même l'exactitude. *Exemple.* P. 130, ci-dessus, alinéa 3 : ...« Sens qui n'a été compris que de M. Marcy *grâce à la correction arbitraire de plusieurs lettres libyques* » (?? où ? lesquelles ? corrigées comment ? aucunes références ni précisions, à quoi bon ?). P. 140, à propos de l'inscription de Lalla Maghnia : « M. Marcy a découvert *plusieurs fautes et des modifications de lettres* » (? où ? dans quel texte : latin ou libyque ? et quelles fautes ? mêmes questions, mêmes imprécisions, car il n'y a toujours aucune référence, — mais l'effet cherché est produit sur le lecteur).

Troisième procédé. — Il consiste à transformer, pour les besoins de la cause, ses opinions personnelles en vérités *de fait* absolues. Le système est simple : quand un texte est de lecture matérielle douteuse sur un passage donné, — M. l'Abbé Chabot ayant *une opinion* personnelle sur ce qu'il convient de restituer, — on écrit : « il y a », là où l'on devrait écrire en réalité : « il semble y avoir ». Il n'est pas exceptionnel de rencontrer ainsi, dans un article de M. Chabot, un détail présenté comme « à vérifier » dans une page qui, trois pages plus loin, est devenu un fait établi. *Exemple*, ici. P. 133 et suivantes, ci-dessus, M. Chabot nous présente un essai d'interprétation du texte punique de la bilingue de Lixus, « dans l'espoir que sa tentative sera perfectionnée par un épigraphiste qui aurait l'occasion d'examiner le monument original (*sic*) et de lever le doute (*id.*) qui pèse sur la valeur de certaines lettres ». Suit le relevé mentionnant 14 lettres douteuses sur un total de 65, soit plus du 1/5 et près du 1/4 du texte ; pour certaines, il y a 2 et même 3 possibilités ! M. l'Abbé Chabot fait état des superbes photographies » (*sic*) de cette stèle offertes à l'Académie des Inscriptions par M. Cesar de Montalban. Il n'oublie de dire qu'une seule chose : c'est qu'il les a obtenues par mon intermédiaire, avoir m'avoir écrit à ce sujet le 26 mai 1933, et que ces « superbes photographies » proviennent exactement du même cliché que celle qui m'a été adressée depuis longtemps par M. de Montalban et se trouve reproduite p. 95, pl. 7 de mon livre. M. Chabot ne dédaignait pas alors de solliciter indirectement mon humble avis sur les limites mutuelles précises des textes berbère et punique de cette stèle, et il englobait, à l'époque, dans le texte punique quelques signes appartenant au texte berbère qui en ont discrètement disparu dans sa nouvelle restitution ci-dessus, postérieurement à la publication de mon livre... C'est une histoire non dépourvue de saveur que je raconterai dans mon prochain article.

Je me contente, entre parenthèse, de signaler que la lettre n° 10 de la ligne 1, lue ici *l*, a été lue *a* par un punicisant parisien non moins distingué que M. l'Abbé Chabot, à qui j'ai soumis cette même photographie, et que l'on m'excusera de ne point nommer ; de même, à la ligne 2, *ḥ* (n° 2), *t* (n° 3), *n* (n° 4), ont été lus respectivement : *h ; n* ou *a ; t* ou *a* ; à la ligne 3, début, [*y*]*dn* a été lu *kb*..., et *in fine : d*[*yš*]*k bn : šatrbt* (!!). N'insistons pas. J'ai au moins cette supériorité sur M. l'Abbé Chabot d'avoir pu examiner longuement *de visu* la stèle elle-même et pu apprécier l'état très fortement dégradé et le caractère quasi-illisible du texte punique. M. l'Abbé Chabot n'hésite pas à restituer *entièrement* la ligne 5, la plus abîmée de toutes ! Et bien ! franchement, j'admire sans réserves, car cela tient du miracle, étant donné ce qui subsiste de cette ligne.

C'est donc à juste titre que, pp. 133-134 ci-dessus, l'auteur a d'abord présenté avec une certaine réserve sa restitution. Mais cette réserve disparaît et sa lecture du texte punique devient vérité établie lorsqu'il s'agit, p. 136, de contester — *indirectement*, toujours — ma traduction du texte berbère. A cette étape, sa « traduction » (?) du texte punique (illisible, ou presque) fait foi contre la mienne du texte berbère, — quant à lui *parfaitement lisible* en son intégralité, — et l'auteur d'écrire: « Si l'interprétation (berbère) de M. Marcy est admise, il faut reconnaître qu'il n'y a aucun rapport entre les deux textes, et ce n'est qu'au moyen d'une *fausse lecture* (*sic*) qu'il est arrivé à découvrir les noms *Ary-Ahy*, *Wamg* [non ! *W(?)amg*, avec un ? après le *w*], *Ymk*, dans le texte punique ». Les lecteurs apprécieront.

De même, ci-dessus p. 141, alinéa 1, à propos de l'inscription d'Aïn Ramoul, il est dit que le nom propre de la 2e ligne punique *est* (*sic*) *Pṭr*. Or, le haut de la première lettre du nom punique ainsi considéré est cassé, et, de l'avis autorisé d'un autre très distingué punicisant, qui a examiné avec grand soin l'estampage de ce texte, — et qu'on m'excusera encore de ne pas nommer. — il y a « un doute légitime » quant à la nature *p* ou *k* de la lettre intéressée ! Si c'est *k*, on a donc bien correspondance entre le berbère *kt*... et le punique *kṭr*, l'alternance inter-dialectale $t \times ṭ$ étant de surcroît connue en berbère (cp. aussi, sur un plan tout à fait similaire, le rapport $t \times ṭ$ entre le nom berbère des *Ilemtéen* et la forme arabisée *Lamṭa* du même nom).

Ci-dessus, encore, p. 133, alinéa 2, la première lettre du dernier mot *punique* de la bilingue de Duvivier est déclarée « parfaitement lisible », ce serait *h*. M. l'Abbé Chabot néglige d'expliquer pourquoi, dans sa reproduction de *Punica* (p. 291), il a donné cette lettre comme illisible. En outre, cette reproduction, qu'il s'est au moins appropriée en la publiant dans *Punica*, devient plus discrètement aujourd'hui, — à la suite des corrections qu'il a dû y apporter après examen, entre temps, de l'original, — la « copie Mougel » (*sic*, p. 133, ligne 3). Il ajoute (même page, même alinéa) : « M. Marcy affirme que ce *noun* (l'*n* qui vient immédiatement après le *h* dans ce dernier mot du texte *punique*, — car il s'agit toujours du texte punique) est la préposition du génitif et ne fait pas partie du nom propre ». J'hésite à me convaincre s'il y a, sur ce point, erreur voulue (l'auteur ayant voulu insinuer que j'« inventais » en punique une prétendue préposition **n*- (?) du génitif), ou confusion : l'*n* du génitif dont j'ai parlé, est, en effet, celui qui figure au début de l'avant-dernier mot du texte *libyque* (et non punique !) et n'est précédé d'aucune autre lettre; la préposition que j'ai proposé de restituer en place correspondante dans le punique est **mn*-, et non pas **n*- (voir mon livre, pp. 89, alinéa 1, et 90, alinéa 2).

Même confusion (intentionnelle ? je ne le saurais dire), p. 138, alinéa 3, à propos du nom *Ravae*. Il est question d'un mot libyque qu'à la suite d'Halévy, je lirais

Ravae (?). Or, ce mot libyque, je le lis *Rgʷh* (mon livre pp. 130-131), et le nom que je lis, — non pas *Ravae*, mais *[R ?]avae*, et accompagné de la remarque supplémentaire que « *R* initial n'est pas net » (*id.*, p. 131), — est le premier mot du texte latin (!).

Quatrième procédé. — Il consiste, pour M. l'Abbé Chabot, à faire état d'une logique toute « spéciale » pour les besoins de sa critique de mon ouvrage. *Exemple typique.* P. 138, alinéa 5 (inscription n° 24, Halévy). N. 1, même page, M. l'Abbé Chabot mentionne sa conviction selon laquelle, après examen de la pierre, il a été amené à penser qu'il s'agissait d'une stèle latine réemployée plus tard pour une inscription berbère, par conséquent d'une *fausse bilingue*, ne comportant par suite aucun rapport nécessaire de sens entre les deux textes : latin et berbère, qui sont indépendants. Bien. A propos de cette stèle, j'ai fait une remarque, — qu'il reproduit quelques lignes plus haut, même p. 138, — montrant que le sens des deux textes : latin, et berbère (tel que je le traduis), était inconciliable ; le texte berbère fait du défunt un vétéran titulaire de « colliers d'honneur », et le texte latin lui attribue 9 ans ! Tout savant non-partisan aurait conclu que nous avons là précisément la preuve, apportée par ma traduction du berbère, que la stèle est bien effectivement une fausse bilingue, comme le croit M. l'Abbé Chabot. Au pire, il aurait conclu que, étant donné le caractère bilingue *a priori* douteux de cette stèle, on ne pouvait tirer argument sérieux du contenu du texte latin pour contester ma traduction du libyque. M. l'Abbé Chabot, lui, raisonne autrement : le but essentiel étant, moins de faire éclater la vérité, que d'infirmer à tout prix ma traduction, la fausse bilingue très probable, redevient, pour les besoins de cette mauvaise cause, une vraie bilingue assurée, — ce qui permettra à M. l'Abbé Chabot d'écrire en définitive : « Ne doit-on pas plutôt conclure (du rapprochement de l'âge du

défunt dans la partie latine) que le mot que M. Marcy traduit « colliers » n'a pas ce sens ? » *Quos vult perdere Jupiter...* Qui ne trouvera admirable un tel raisonnement ?

Pour terminer, je voudrais citer la critique de ma traduction de la bilingue n° 2 de Guentoura, qui tourne complètement à la confusion de mon censeur. Le relevé que j'ai utilisé, pour étudier ce monument, est celui de Gsell. J'ai reconnu que la ligne gauche du libyque devait être complétée en bas par un point, •, et la ligne centrale par *m*. J'ai de plus démontré que le nom de la ligne de gauche était la transcription berbère du nom latin *Zaedo* du père du défunt mentionné dans la partie latine (*Paternus Zaedonis filius*). Il subsistait une difficulté, car aucun autre mot du libyque ne semblait correspondre au nom latin : *Paternus*, du défunt lui-même, et on ne relevait pas non plus, dans le texte libyque, le mot *ū-* traduisant le latin *filius* devant le nom du père. J'en avais conclu, en désespoir de cause, à une erreur du lapicide qui aurait gravé le nom du père au lieu de celui du fils. Or, tout s'explique à merveille, dans la restitution qu'a suggérée, entre temps, à M. l'Abbé Chabot l'examen de cette stèle, et qui justifie parfaitement, dans un cas typique, mes procédés d'interprétation. Il en résulte d'abord, en effet : 1° que la ligne de gauche est bien à compléter par un point et celle du milieu par un *m* ; 2° que la ligne de gauche est encore à compléter, avant le point, par la lettre *ū*, soit : « fils (de) », et que, par conséquent, le mot de gauche est bien, comme je l'avais reconnu au prime abord, la transcription berbère du nom latin du père du défunt : *Zaedo*. M. l'Abbé Chabot se garde bien de dire que j'avais prévu tous ces faits. Quant à la ligne de droite, qui, dans le *Corpus* de Gsell, se réduit à *sdl*, et que j'avais proposé, en conséquence, d'interpréter par *essed ila*, « stèle possédée (par) », elle est en réalité, après révision de M. l'Abbé

Ravae (?). Or, ce mot libyque, je le lis Rg^wh (mon livre pp. 130-131), et le nom que je lis, — non pas *Ravae*, mais [*R* ?]*avae*, et accompagné de la remarque supplémentaire que « *R* initial n'est pas net » (*id.*, p. 131), — est le premier mot du texte latin (!).

Quatrième procédé. — Il consiste, pour M. l'Abbé Chabot, à faire état d'une logique toute « spéciale » pour les besoins de sa critique de mon ouvrage. *Exemple typique.* P. 138, alinéa 5 (inscription n° 24, Halévy). N. 1, même page, M. l'Abbé Chabot mentionne sa conviction selon laquelle, après examen de la pierre, il a été amené à penser qu'il s'agissait d'une stèle latine réemployée plus tard pour une inscription berbère, par conséquent d'une *fausse bilingue*, ne comportant par suite aucun rapport nécessaire de sens entre les deux textes : latin et berbère, qui sont indépendants. Bien. A propos de cette stèle, j'ai fait une remarque, — qu'il reproduit quelques lignes plus haut, même p. 138, — montrant que le sens des deux textes : latin, et berbère (tel que je le traduis), était inconciliable ; le texte berbère fait du défunt un vétéran titulaire de « colliers d'honneur », et le texte latin lui attribue 9 ans ! Tout savant non-partisan aurait conclu que nous avons là précisément la preuve, apportée par ma traduction du berbère, que la stèle est bien effectivement une fausse bilingue, comme le croit M. l'Abbé Chabot. Au pire, il aurait conclu que, étant donné le caractère bilingue *a priori* douteux de cette stèle, on ne pouvait tirer argument sérieux du contenu du texte latin pour contester ma traduction du libyque. M. l'Abbé Chabot, lui, raisonne autrement : le but essentiel étant, moins de faire éclater la vérité, que d'infirmer à tout prix ma traduction, la fausse bilingue très probable, redevient, pour les besoins de cette mauvaise cause, une vraie bilingue assurée, — ce qui permettra à M. l'Abbé Chabot d'écrire en définitive : « Ne doit-on pas plutôt conclure (du rapprochement de l'âge du

défunt dans la partie latine) que le mot que M. Marcy traduit « colliers » n'a pas ce sens ? » *Quos vult perdere Jupiter*... Qui ne trouvera admirable un tel raisonnement ?

Pour terminer, je voudrais citer la critique de ma traduction de la bilingue n° 2 de Guentoura, qui tourne complètement à la confusion de mon censeur. Le relevé que j'ai utilisé, pour étudier ce monument, est celui de Gsell. J'ai reconnu que la ligne gauche du libyque devait être complétée en bas par un point, •, et la ligne centrale par *m*. J'ai de plus démontré que le nom de la ligne de gauche était la transcription berbère du nom latin *Zaedo* du père du défunt mentionné dans la partie latine (*Paternus Zaedonis filius*). Il subsistait une difficulté, car aucun autre mot du libyque ne semblait correspondre au nom latin : *Paternus*, du défunt lui-même, et on ne relevait pas non plus, dans le texte libyque, le mot *ū*- traduisant le latin *filius* devant le nom du père. J'en avais conclu, en désespoir de cause, à une erreur du lapicide qui aurait gravé le nom du père au lieu de celui du fils. Or, tout s'explique à merveille, dans la restitution qu'a suggérée, entre temps, à M. l'Abbé Chabot l'examen de cette stèle, et qui justifie parfaitement, dans un cas typique, mes procédés d'interprétation. Il en résulte d'abord, en effet : 1° que la ligne de gauche est bien à compléter par un point et celle du milieu par un *m* ; 2° que la ligne de gauche est encore à compléter, avant le point, par la lettre *ū*, soit : « fils (de) », et que, par conséquent, le mot de gauche est bien, comme je l'avais reconnu au prime abord, la transcription berbère du nom latin du père du défunt : *Zaedo*. M. l'Abbé Chabot se garde bien de dire que j'avais prévu tous ces faits. Quant à la ligne de droite, qui, dans le *Corpus* de Gsell, se réduit à *sdl*, et que j'avais proposé, en conséquence, d'interpréter par *essed ila*, « stèle possédée (par) », elle est en réalité, après révision de M. l'Abbé

Chabot : [*m*]*sdl*, ou mieux : [*m*]*gdl* Dans ces conditions, et si l'on retient de préférence cette seconde lecture *mgdl*, il faut, en effet, restituer, pour cette ligne de droite, **magdal*, comme le propose à juste titre ci-dessus p. 140 M. l'Abbé Chabot, ce nom *Magdal*, — nom d'agent à préformante *m*-, tiré du verbe berbère *egdel*, « protéger, garder, réserver », soit : « gardien, protecteur, patron », — étant la *traduction berbère* du nom latin *Paternus* du défunt (assimilé en sens à *Patronus* ?). Ce nom *Magdal*, bien connu en berbère, a été longuement examiné par moi, et notamment au sens de « patron », « gardien », dans mes *Notes linguistiques autour du Périple d'Hannon*, in « Hespéris », 1er-3e trim. 1935. L'étude que j'en ai faite à propos de la stèle de *Casresis* (× *Castrensis*) conduit aussi à penser qu'il a pu être employé dialectalement, par certains Libyens, comme une formation adjectivale à base dénominative tirée du mot *agdal*, « camp », pour traduire latin *Castrensis* (de *castra*, « camp ») (cf. *Inscr. bil.*, pp. 123-124). Nous avons là, avec la stèle n° 2 de Guentoura, un nouvel exemple décisif de ces traductions berbères de noms propres latins significatifs, — contestées dans le principe par M. l'Abbé Chabot (cf. plutôt p. 129 : la méthode de M. Marcy consiste à « transformer des noms propres en expressions communes »), — et c'est, — ô scandale ! — M. l'Abbé Chabot lui-même qui nous l'apporte.

J'ajoute, en terminant, que je reste à l'entière disposition de M. l'Abbé Chabot pour poursuivre cette controverse aussi longtemps qu'il le désirera.

G. MARCY.

A propos de cinq cent cinq Monnaies romaines des IVe et Ve siècles trouvées à Bou Sedda (Aurès) (1)

Je dois à l'obligeante courtoisie de M. L. Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, d'être aujourd'hui en mesure de donner une table de concordance, qui renvoie des numéros de mon catalogue à Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'Empire romain* (réimpr. de la 2e édit. Leipzig, 1930).

J'ai pu ainsi procéder à une révision qui m'a conduit à introduire quelques modifications dans le classement que j'avais d'abord proposé. J'ai cru devoir conserver le groupement en séries auquel je m'étais arrêté. Il offre l'inconvénient de hacher la chronologie des successions impériales, mais il faut convenir que, pour ceux qui travaillent loin d'un cabinet de médailles où ils pourraient se référer à des collections plus ou moins complètes,

---

(1) V. *Revue Africaine*, n° 359 (2e trim. 1934), p. 154-174. — Puisqu'il m'a été possible de rendre ce travail un peu moins informe, rien ne m'empêche plus d'exprimer à M. Eug. Albertini, la reconnaissance que je lui ai des conseils et des avis que je dois à son inlassable patience : malgré des soins, on l'imagine aisément, autrement importants, il a bien voulu examiner lui-même plusieurs de ces monnaies et contrôler quelques-unes de mes lectures, notamment pour les nos 1 (qu'il a déterminée), 239, 427, et pour les deux exemplaires de la série 384-413, qui portent probablement les noms de Valen[s] et de Gratien.

c'est le seul procédé qui permette d'appliquer les règles de la méthode comparative (1).

Il ne pouvait être question d'infliger aux lecteurs de la *Revue* une nouvelle description — même corrigée — de cette trouvaille monétaire ; on a voulu simplement rendre utilisable la note de 1934, à laquelle on renvoie comme au texte de base. Des rectifications qu'apporte le présent travail, les unes ont été imposées par des lectures erronées, que j'ai redressées dans la colonne consacrée aux *errata ;* je me suis naturellement abstenu de relever une foule d'inexactitudes ou d'erreurs de détail dans l'interprétation des figures estimant que les références à Cohen, *Descr.*, constituaient l'*errata* le meilleur, et en tout cas, le plus simple. Mais d'autre part, les manipulations répétées auxquelles j'ai dû avoir recours m'ont rendu ces monnaies un peu plus familières, et j'ai pu tirer, cette fois-ci, un meilleur parti des variations qu'on observe dans le module. De là, des remaniements (2) qui risquaient d'introduire ici quelque confusion : j'ai voulu y pallier en donnant en chiffres gras les anciens numéros, lorsqu'ils sont devenus par trop aberrants.

Conclusion prématurée d'un travail incomplet, le tableau synoptique de la page 174 apparaîtra comme la partie la plus malheureuse du précédent essai. Son plus grave inconvénient était de paraître accorder au *terminus* (409) donné par la monnaie de Priscus Attale (3),

(1) Sans prétendre, naturellement, pouvoir ici remonter jusqu'aux coins originaux.

(2) La monnaie n° 239, de Flavius Victor, n'était pas à sa place, à s'en tenir même au principe empirique du premier classement : on l'a transportée entre les n°s 297 et 298, en tête d'une série de revers analogues.

(3) Il faut d'ailleurs remarquer que Priscus Attale a été — pour très peu de temps, il est vrai — de nouveau Auguste vers 415. D'autre part, telle monnaie d'Honorius peut être postérieure à cette date, et telle autre, de Théodose, pourrait être revendiquée pour Théodose II. Bien que je n'aie pu examiner de monnaie de Valentinien III, je ne crois pas que l'attribution des exemplaires de ce nom puisse être contestée aux deux premiers Valentinien.

une valeur absolue. Or rien ne prouve, et on le voit mieux maintenant, que parmi les exemplaires — incontestablement contemporains d'ailleurs — que leur état ne permet pas de déterminer strictement, ne se dissimule pas un *terminus* un peu plus récent : c'est par une frange indécise, non par un contour tranché, que doit s'achever notre description. Plutôt que de refaire un nouveau tableau, sous lequel on aurait toujours pu soupçonner quelque arbitraire, j'ai préféré consacrer une colonne spéciale aux attributions qui m'ont paru légitimes.

Il reste qu'on peut fixer au second quart du cinquième siècle — s'il est permis de prendre en considération l'absence de monnaies vandales, la date de l'enfouissement. — Sans doute, est-il préférable, puisque nous ne disposons d'aucun renseignement sur l'état des lieux où se cachait ce dépôt monétaire, de s'en tenir à cette pure donnée chronologique. Je ne voudrais pas, d'autre part, paraître désireux de sortir de mon rôle d'éditeur, ni qu'on me croie assez présomptueux pour me hasarder, sans préparation, sur le difficile terrain de la numismatique. Je ne pense pas toutefois qu'il soit interdit de se demander si toutes ces monnaies, anciennes et récentes, ne représentaient pas, au moment où elles furent enfouies, une même unité monétaire, la plus humble de toutes, et si elles ne sont pas entrées avec la même valeur dans la constitution d'une somme en *pecunia centenionalis*. Et serait-ce faire un rapprochement forcé que de rappeler, en même temps, et le nombre de ces *nummi* — 505 —, et l'usage, à cette époque, d'une monnaie de compte, le *follis* de bronze, *follis denariorum*, qui, depuis Julien, équivalait à cinq cents deniers communs ? — Mais ce n'est pas dans les conjectures hasardeuses qu'il pourrait provoquer, que réside l'intérêt de ce petit document.

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
a	VI, *81*, 118	1		D= 16$^{m}/_{m}$	Victorinus.
	Indétermin.	2		15	
	Id.	3	R. : *ajouter :* probablement un aigle.	15	
b	VII, *330*, 18	4	*Lire :* VRBS ROMA, *au lieu de* RO[*ma*].	17	
	VII, *326*, 21	5	R. : *à l'exergue :* RME (semi-lunaire).	17	
c	VII, *257*, 250	6		16	Constantin I.
	VII, *257*, 250	7		16	Id.
	VII, *413*, 50	8	R. : *à l'exergue :* RME (semi-lunaire).	17	Constant César.
	VII, *455*, 97	9	R. : *à l'exergue :* SMN., *au* lieu de SMK.	15	Constance Auguste
d	VII, *431*, 179	10	*Lire :* A[*uggqnn*], *au lieu de* A[*uggnn*].	15	Constant Auguste.
	VII, *431*, 179	11-15	R. : *à l'exergue :* R couronne E (semi-lunaire), *et non*, RE. *Ajouter*, un exemplaire porte RS.	14-16	Id.
	VII, *431*, 179 ou (1) VII, *484*, 293	16-21	R. : *à l'exergue*, RS, *au lieu de* RE.		Constant, ou Constance, Augustes.
e	VII, *467*, 183	23		14	Constance César.
	VII, *419*, 102 ou VII, *467*, 182	24	*Lire :* DN FL CO[*nsta...*] *et non* CO[*nstantius*].	15	Constant, ou Constance, Augustes.
f	VII, *468*, 188	25		15	Constance Auguste
	VII, *468*, 188	26-40	*Lire :* SMTES, *au lieu de* SMTE ; SMKA, *au lieu de* SMK.	13-16	Id.
	VII, *468*, 188	42	R. : *à l'exergue :* CO.		Id.

(1) Peut-être les nos 16-17 et 20-21, dont l'effigie a une hauteur égale à celle des nos 10-15, sont-ils à attribuer à Constant, et les nos 18-19 dont l'effigie est égale à celle du n° 9, à Constance.

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION.
	VII, *468*, 188	(1) 47-56 66-90			Constance Auguste.
	VIII, *48*, 43	41	*Lire :* CONSA, *au lieu de* CONS.	15	Julien César.
	VIII, *48*, 43	43-46	*Lire :* SMK, *au lieu de* ..H..	13-16	Id.
	VIII, *48*, 43	57 91-92			Id.
	VII, *468*, 188 ou (2) VIII, *48*, 43	58 93-98			Constance Auguste ou Julien César.
g	VII, *447*, 45	99			
	VII, *447*, 45	100-120	R. : *à l'exergue*, *lire :* SM.. ; SM.. ; R couronne. ; RE (semi-lunaire) ; RM. ; SMK ; MA.	14-19	Id.
	VII, *447*, 45	129-131 133 137-138 142-146 148 150-153 156-158 167-168	R. : Deux exemplaires portent dans le champ à gauche : H. Trois exemplaires portent les marques : ANT., ANT., CON.		Constance Auguste
	VIII, *45*, 11	121		15	Julien César.
	VIII, *45*, 18	122 123-125		16	Id.
	VIII, *45*, 14	126	*Lire :* R couronne T, *au lieu de* RT.	17	Id.

(1) Au revers du n° 51, dans le champ à gauche, il y a peut-être un monogramme constantinien.

(2) Les groupes précédemment constitués ont été démembrés. J'ai attribué à Constance les monnaies à tête diadémée, à Julien (ou à Julien, Magnence ou Constance Galle pour le type n° 99), celles où la tête était nue, dans tous les cas où la légende n'était pas décisive.

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
	VIII, *45*, 14	127-128		15-16	Julien César.
	VIII, *45*, 11 ou VIII, *10*, 14 ou VIII, *32*, 9	132 135 139 141 147	R. : Un exemplaire porte la marque : SMNA.		Julien César, Magnence, ou Constance Galle.
	VII, *447*, 45 ou VIII, *45*, 11 ou VIII, *10*, 14 ou VIII, *32*, 9	159-166 134 136 140 149 154-155	R. : Un exemplaire porte la marque, ALEA ; un autre, R couronne Q.		Constance Auguste Julien César, Magnence, ou Constance Galle.
h	VII, *447*, 52	179	*Lire :* [*fel temp repa*]RATIO.	14	Constance Auguste
i	Indéterm.	179 bis à 185		13-16	Constantin I, Constantin II, Constant, Constance, ou Constance Galle.
j	VIII, *92*, 37 (1)	186	*Lire :* [*va*]LENTINI[*anus*] etc.	15	Valentinien I.
	VIII, *92*, 37	189		17	Id.
	VIII, *92*, 37	355	R. : *à l'exergue*, SMMI.		Id.
	VIII, *92*, 37	187		17	Id.

(1) Cette monnaie est d'un module inférieur à celui des monnaies-types 187 et 190 de Valentinien I et de Valens. Elle est à rapprocher du n° 243 (Gratien). L'aspect rappelle aussi celui des monnaies de Constance. Par suite de l'usure, seule est visible la racine des lettres, ce qui rend la lecture hésitante. On avait d'abord cru lire le nom de Constance : il y a une monnaie de Constance avec ce revers, mais la légende est *Victoria Auggnn*, qu'on pourrait admettre d'ailleurs (VII, *473*, 211). Mais les marques monétaires du type R.QVART... ne sont attestées qu'avec Valentinien.

La série peut être divisée en deux groupes : le module de 187 et de 190 est représenté par les n°s 188, 191, 192, 193, 198, 201 et 359 ; celui de 186 et 243, par les n°s 189, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 355 et 372. Je n'en ai pas tiré de conclusion.

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
	VIII, *92*, 37	188	*Lire :* SM couronne RB, *et non* SMKA.	17	Valentinien I.
	VIII, *92*, 37	359			Id.
	VIII, *110*, 47	190	R. : *à l'exergue*, SISA.	18	Valens.
	VIII, *110*, 47	191-201	*Lire :* SMNB, *et non* SMHB ; *ajouter*, SIS.		Id.
	VIII, *130*, 34	243	R. : restituer, [*securitas reipublicae*].	14	Gratien.
	VIII, *92*, 37 ou VIII, *110*, 47 ou VIII, *130*, 34	331-354 372	*Supprimer :* R.TERT ; *ajouter :* TAR ; TES.		Valentinien I, Valens, ou Gratien.
k	VIII, *88*, 12	202 206		17	Valentinien I.
	VIII, *103*, 11	207-210		16	Valens.
	VIII, *88*, 12 (1) ou VIII, *103*, 11	211 213 217 222 224 227 229 233	R : Deux exemplaires portent dans le champ, à gauche, une étoile à six branches, accompagnée, du côté droit, pour l'un d'eux, de la lettre Q. Un autre exemplaire porte, à l'exergue, la marque ALEA.		Valentinien I ou Valens.
	VIII, *129*, 23	205	*Lire :* [*grat*]IANUS, etc...		Gratien.
	VIII, *142*, 23 (2)	203-204			Valentinien II.

(1) Pour cette série, on a attribué à Valentinien I ou à Valens, les exemplaires d'un module plus grand, égal à celui des monnaies-types 202 et 207, et où l'effigie impériale offre l'aspect massif d'un *senior*. Les monnaies d'un module légèrement inférieur et où l'effigie apparaît comme gracile ont été attribuées à Gratien ou à Valentinien II : les types sont les n°s 205 et 203-204.

(2) Cf. VIII *142*, 24, même exemplaire, où Valentinien est appelé IVN[*ior*].

COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
VIII, *129*, 23 ou VIII, *142*, 23	212 214-216 218-221 223 225-226 228 230-232	R. : Un exemplaire porte dans le champ, à gauche, une étoile à six branches.		Gratien ou Valentien II.
VIII, *88*, 12 ou VIII, *103*, 11 ou VIII, *129*, 23 ou (1) VIII, *142*, 23	234-238			Valentinien I, Valens, Gratien ou Valentinien II.
l VIII, *89*, 21 ou VIII, *108*, 29	240		15	Valentinien I ou Valens.
m *Indétermin.*	241			Valentinien I ou Valens.
n VIII, *171*, 3	239		12	Flavius Victor.
VIII, *139*, 12	(2) 298		12	Valentinien II.
VIII, *155*, 16	299		15	Théodose.
VIII, *155*, 16	300		13	Id.
	(3) *301*		13	*Arcadius.*
o VIII, *143*, 30	(4) 244	R. : *A l'exergue :* SMKA.	13	Valentinien II.
VIII, *143*, 30	(4) 245		13	Id.
VIII, *158*, 30	246		12	Théodose.

(1) Cf. aussi VIII, *156*, 23 (Théodose) ; *181*, 25 (Honorius) ; *204*, 2 (Attale), et *224*, 3 (Majorien), ce dernier avec la légende *victoria auggg.*

(2) Où Valentinien II est d'ailleurs appelé IVN[*ior*].

(3) *Arcadius* étant considéré par l'éditeur de Cohen comme le premier des empereurs d'Orient, ses monnaies ne sont pas décrites dans le classique répertoire.

(4) Même remarque qu'à la note 2.

COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
VIII, *158*, 30	247-250	*Lire :* SMNA, *au lieu de*, SMKA.	12-13	Théodose.
VIII, *158*, 30	242	*Lire :* THE[*odosius*], *et non* GRA[*tianus*].	14	Id.
	251		12	*Arcadius.*
	(1) *252-262*		13-14	*Id.*
VIII, *182*, 32	263		13	Honorius.
VIII, *182*, 32	264-268	*Lire :* SMN.., *au lieu de*, SMK.	14	Id.
VIII, *143*, 30 ou VIII, *158*, 30 ou (2) VIII, *182*, 32	269-287 382			*Indéterminables.*
p VIII, *159*, 43	288	*Lire :* [*th*]EODO[*sius*], etc.	13	Théodose.
VIII, *159*, 43	289-293		13-14	Id.
q VIII, *156*, 24	294		14	Id.
	(3) *295*	*Lire :* AR[*cadius*], etc., *à l'exergue :* SA..	14	*Arcadius ?*
	(4) *296*	*Lire :* [*arca*]DIVS, etc.	13	*Id. ?*
VIII, *181* 27	297			Arcadius ou Honorius.
r	*319*		11	*Arcadius.*
	320		12	*Id.*
Inédite (5)	321	*Lire :* [*d*]NONORIVS, *etc.*, (*sic*).	13	Honorius.
Inédite	322		12	Id.

(1) Le n° 261 présente les caractères de ce que Cohen désigne sous le nom de « fabrique barbare ». V. infra, p. 10, n. 1, et p. 11, n. 2.

(2) Cf. Mêmes revers d'Eugène, Jean, Valentinien III, Jules Nepos et Romulus Auguste : VIII, *173*, 3 ; *207*, 1 et 2 ; *239*, 4 ; *242*, 1. La monnaie de Valens *111*, 49 a le même revers, mais avec *spes reipublicae.*

(3) Cf. une monnaie analogue d'Honorius : VIII, *181*, 26. Peut-être faut-il lire TH[*eodosius*] ? Il s'agirait alors de Théodose II.

(4) V. de même, VIII, *181*, 27. Là aussi, [*théodo*]*SIVS* est possible : v. note 3.

(5) Cf. VIII, *182*, 33, même exemplaire, mais avec la légende *spes romanorum.*

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
		324		11 Ep. = 1 m/m 5	Arcadius ou Honorius.
s	VIII, *188*, 72	302	*Lire :* Dans le champ, à droite, T, *et non*, Γ R. : *A l'exergue :* [*R*] couronne M.	16	Honorius.
	VIII, *188*, 72	(1) 303-318			Id. (2)
t	VII, *434*, 196	**22**	*Lire :* SMANA, *au lieu de* SMANT.	15	Constant Auguste.
	VII, *435*, 197	**169**	*Lire :* CONST[*ans*], etc.	14	Id.
	VII, *492*, 335	170-178	R. : *à l'exergue :* SM. (4 fois). SMN. ; SMK ; SMKB.		Constance Auguste
	VIII, *135*, 75	**414**		14	Gratien.
	VII, *316*, 737 ou VII, *435*, 197 ou VII, *492*, 335 ou VIII, *118*, 102 ou VIII, *135*, 77	422			Constantin, Constant, Constance, Valens ou Gratien
	VIII, *135*, 75 (3)	415	*A l'exergue :* SMKA.	12	Gratien.
	VIII, *147*, 70	416		15	Valentinien II.

(1) La série 302-318 comprend sept monnaies de 14 à 17 mm. de diamètre (R. : sur le champ, à gauche, on trouve cinq fois OF, parfois liés ; cette abréviation [*officina*] se combine avec un ordinal placé, dans le champ, à droite : deux fois T, une fois Q et deux fois E semi-lunaire ; un exemplaire porte, en outre, à l'exergue SMR), et d'autre part, dix monnaies, de 11 à 12 mm. de diamètre, sur 1 mm. 5 à 2 mm. d'épaisseur (R : on trouve quatre fois OF, et, à gauche, deux fois P et deux fois E semi-lunaire ; à l'exergue, SMC, [*s*]*MROM ;* quelques exemplaires ont l'aspect de « fabrique barbare ».

(2) Les monnaies de Théodose, VIII, *163*, 73 et 74, sont un peu différentes.

(3) Module plus petit que 414 ; les deux types ne sont pas distingués dans Cohen, *Descr.* — Cette série **t** se divise nettement en deux groupes. Les treize premiers exemplaires sont de module plus grand et présentent au droit la tête de l'empereur. Les douze derniers sont de module plus petit : *buste* de l'empereur, avec une effigie très réduite.

	COHEN Description Tome - Page - N°	Revue Africaine N° 359 Pag. 153-173	ERRATA	DIMENSIONS	ATTRIBUTION
	VIII, *163*, 68	**417**	*Lire :* VOT X MVLT XX, *et non* XV.	13	Théodose.
	VIII, *163*, 68	**418**		15	Id.
		423-426			
		323		12	Id.
		419		15	*Arcadius.*
		420-421			*Id.*
u	VIII, *144*, 45	**325**		17	Valentinien II.
		326-328		13	*Arcadius.*
	VIII, *184* 39	329-330		11-12	Honorius.
	VIII, *206*, 13	**427**		17	Priscus Attale.
v	Indétermin.	381		14	
	Id.	(1) 383			
x	Indéterm.	(2) 384-413		10-12 Ep. = 1 m/m 5 à 2 m/m	
y	Id. (3)	356-358 360-371 373-380		14-16	
z	Id. (4)	429-505			

(1) 381 et 383 ont le module normal.

(2) La série **x** présente un tout petit module et une très forte épaisseur. R. : *victoria auggg* (la Victoire, tantôt debout, tantôt passant). Aspect de « fabrique barbare » accentué. Un exemplaire pouvait être de Valen[*s*], un autre de Gra[*tianus*].

(3) Cette série est composée d'exemplaires de module ordinaire et présentant au revers une Victoire, mais sans que rien permette de reconnaître la légende qui l'accompagnait.

(4) Désespérées. Bien que toutes ces monnaies soient impossibles à déterminer, leur aspect permet de les rattacher sans conteste à la fin du IVe ou au début du Ve siècle.

Le n° 179 bis ayant été formé avec l'un des exemplaires de cette série **z**, j'ai supprimé le n° 428.

Il est bien regrettable que Guyon n'ait pas eu le loisir d'établir un inventaire, analogue à celui-ci, des deux mille monnaies dont il mentionne la trouvaille à El-Kantara ; voici du moins ce qu'il en dit : « De plus, il n'y avait pas longtemps qu'en creusant dans le village pour asseoir de nouvelles constructions, on avait trouvé un petit pot romain en terre cuite et contenant des médailles. Le pot s'était brisé, on en avait jeté les morceaux, mais on avait conservé les médailles. Ces médailles, toutes du plus petit module, étaient au nombre de plus de deux mille. L'habitant qui en avait fait la découverte, les avait encore et il voulut bien s'en dessaisir en ma faveur. Ce sont des imitations barbares des monnaies des Valentiniens et des Justiniens, frappées en Afrique, et qui servaient de monnaie courante du IVe au VIIe siècles. Les quelques types arabes qui s'y trouvent mêlés, font penser qu'elles n'auront été enterrées qu'après l'invasion arabe. Toutes se font remarquer par leur conservation. » (*Voyage d'Alger aux Ziban*, in-8°, Alger, 1852, p. 161-162).

Louis LAURENS.

L'AFFAIRE DOINEAU

On n'a pas encore oublié en Algérie ce drame judiciaire, qui, comme plus tard l'affaire Dreyfus, parut à certains contemporains mettre en jeu non seulement l'honneur d'un officier, mais celui de l'armée tout entière. Qu'un homme d'épée brillant, promis à un bel avenir, se soit rabaissé au rang de brigand coupeur de route semblait aux partisans du régime militaire un fait inouï, impossible à croire. Pour l'opposition, au contraire, cette déchéance était un signe des temps. Les officiers de l'Empire avaient fait fusiller de paisibles citoyens sur les boulevards de Paris pour installer leur maître aux Tuileries. N'étaient-ils pas capables d'autres crimes ? Ne se croyaient-ils pas tout puissants ? La reconnaissance de Napoléon III, Empereur par la grâce des officiers d'Afrique, ne leur garantissait-elle pas l'impunité ? Telle était la secrète pensée des républicains. Partisans et adversaires de Doineau se souciaient aussi peu les uns que les autres de la sérénité de la justice. Ils servaient un idéal politique en prenant position pour ou contre le chef du bureau arabe de Tlemcen. Ces motifs expliquent l'acharnement des partis et le retentissement de l'affaire. Les magistrats faisaient le procès d'un homme, mais l'opinion publique, des folliculaires républicains de la colonie à l'Empereur, mettait en cause l'Armée d'Afrique et le régime. C'est ce qui donne à cette cause célèbre un intérêt historique qui dépasse de beaucoup la question de l'innocence ou de la culpabilité de Doineau.

I. — Les bureaux arabes

Peu d'institutions ont été l'objet d'attaques aussi passionnées que les bureaux arabes. Les fabricants de constitutions coloniales et les gazetiers démocrates, dont la fécondité était redoutable, ont attribué en bloc, avec une partialité tranquille, tous les maux de l'Algérie impériale au gouvernement militaire. Ils exagéraient ainsi singulièrement la puissance de cette institution qui était cependant réelle.

Etablis au moment de l'occupation restreinte, les bureaux arabes devaient à la fois renseigner le commandement de la province sur l'état d'esprit des populations indigènes et administrer celles-ci en collaboration avec leurs chefs traditionnels. La conquête finie, on avait conservé cette institution que l'épreuve avait révélée excellente. Les indigènes acceptaient encore mal la domination des Chrétiens, leurs chefs étaient tentés, pour des motifs souvent futiles, de partir en dissidence et, comme au temps des Turcs, de se livrer au plaisir de la petite guerre. Il convenait donc de surveiller de très près leurs actions et leurs intrigues, d'en démêler ou d'en brouiller les fils afin d'empêcher les insurrections, toujours latentes, d'éclater.

Ce travail, particulièrement délicat, exigeait un personnel d'élite connaissant les dialectes du pays, les mœurs orientales et la mentalité des grands féodaux arabes. A l'expérience de l'Algérie, il fallait joindre des qualités de diplomate et d'administrateur. Aussi réservait-on ces postes de confiance aux plus brillants sujets de l'armée d'Afrique, de Lamoricière, premier chef du bureau arabe, jusqu'à Bazaine et à Chanzy tous les grands soldats de l'époque remplirent pendant une partie de leur carrière, ces fonctions délicates. Les responsabilités qu'on y assumait étaient sans doute lourdes, mais on y pouvait briller et les liens étroits qui s'établissaient entre le haut commandement et ses auxiliaires des affaires indigènes facilitaient l'avancement de ceux-ci.

Autre avantage considérable : l'officier jouissait dans son cercle d'une indépendance complète. La justice, la police, la guerre avec ses rançons et ses razzias, la perception des impôts et des amendes dépendaient de lui. Ses rapports provoquaient l'avancement ou la destitution des féodaux indigènes. En somme, l'officier des bureaux arabes était un pacha au petit pied, disposant des personnes et des biens à peu près sans contrôle de l'autorité supérieure. Depuis Bugeaud, le Gouvernement s'était bien efforcé de limiter par des règlements ces droits exorbitants et l'autonomie financière des chefs de cercle. Mais jaloux de leur indépendance, ceux-ci n'en avaient point tenu compte. En fait, ils dirigeaient les chefs indigènes à leur guise et cela n'allait pas toujours sans abus.

Cette toute-puissance devait très vite susciter des critiques acerbes, qui devinrent de plus en plus vives jusqu'à la chute du système militaire. Dans l'armée, les officiers eux-mêmes se choquaient de la situation exceptionnelle faite à leurs collègues des affaires indigènes. Ils comprenaient mal que les commandements fussent réservés non pas aux combattants mais à des administrateurs passés maîtres en fait de négociations orientales mais non en art militaire. Le général Cousin-Montauban s'est élevé bien des fois au cours de l'affaire Doineau contre leur « esprit d'indiscipline » et leur « manque de forme militaire » (1). Il ne faisait ainsi qu'exprimer le sentiment général de l'armée contre ce corps autonome dont le sort était trop brillant.

Ces critiques semblent douces, si on les compare à

(1) Cité par Delayen : *Les deux affaires du capitaine Doineau*, p. 46.

celles que formulaient les éléments civils de la population. La place importante qu'occupaient dans celle-ci les déportés politiques suffirait à expliquer l'absence de bienveillance de leur jugement. Ces victimes du coup d'état militaire de Saint-Arnaud, pardonnaient mal à leurs vainqueurs le « crime du Deux Décembre ». A vrai dire, les « martyrs » de Lambèse et de Douéra avaient été vite libérés, mais beaucoup d'entre eux avaient vu leur carrière brisée. Ils traînaient à travers les villes d'Algérie une vie médiocre, sous l'œil des policiers de l'Empire. La vue des officiers galonnés qui trônaient aux terrasses des cafés, tandis qu'ils demeuraient obscurs et humiliés, les remplissait d'amertume et de rancune. En attendant que l'immanente justice des choses leur procurât la revanche dont ils rêvaient, ils ne cachaient pas l'indignation que leur causaient le « régime du sabre » et l'arbitraire qui le caractérisait.

Le gros de la population européenne, composé de frères de la côte ou de pauvres diables, souvent étrangers, que l'esprit d'aventure et l'espoir d'un gain rapide avaient poussés sur le littoral algérien, se souciait peu de la valeur comparée du libéralisme et de l'esprit de discipline militaire, mais il suivait les politiques de la colonie parce qu'il rendait l'administration militaire responsable des lenteurs de la colonisation. Persuadés de leur supériorité intellectuelle et pénétrés des droits que leur conférait la conquête, ils demandaient qu'on leur donnât sans délai une partie des terres du Tell que possédaient les tribus arabes. Les publicistes ne manquaient pas de bonnes raisons pour justifier ces prétentions. Les Arabes, disaient-ils, étaient d'incorrigibles nomades, rebelles à notre civilisation. Peu importait la qualité des terres que leurs troupeaux parcouraient. Il suffirait de les refouler dans les steppes du Sud et de les y cantonner. De la sorte, les terres fertiles du Tell, qu'ils cultivaient mal, pourraient être distribuées aux

colons établis dans le pays et aux émigrants d'Europe, dont l'afflux donnerait une prospérité sans pareille au commerce. L'Algérie deviendrait alors une nouvelle Californie ou une nouvelle Australie au lieu de végéter misérablement sous le joug de l'armée.

Pour les Kabyles sédentaires, nos réformateurs consentaient à leur laisser un lot fixe, dont les dimensions variaient selon la générosité des théoriciens, mais restaient toujours fort modestes. Le partage des terres entre les hommes des tribus laissait encore aux colons une belle part. Mais, pour que ces réformes fussent possibles, il fallait soustraire les indigènes à la férule des chefs féodaux et de leurs protecteurs des bureaux arabes. Le respect — nécessaire d'ailleurs pour éviter les insurrections — que les gouvernements successifs avaient montré envers les institutions arabes indignait les coloniaux. C'était commettre un crime que de ne pas « civiliser » ces Orientaux, de les laisser croupir dans l'obscurantisme. Les coutumes arabes devaient être impitoyablement supprimées, aucun des abus qu'elles entraînaient ne devait plus survivre à la domination française. Imbus de leurs grands principes, ils n'admettaient pas que l'esprit politique fît accepter des pratiques dont la morale occidentale s'accommodait mal. Aussi toute erreur des bureaux arabes, tout scandale devaient fournir à l'opposition des motifs de campagnes singulièrement violentes.

L'administration militaire, qui, avant même que la politique du royaume arabe fût formulée, avait tendance à protéger les biens des tribus contre l'avidité des émigrants, devait être renversée pour que la colonisation pût pendre son essor. Afin de la discréditer, tous les efforts étaient tentés pour tromper la surveillance qu'exerçait la censure sur la presse. Toute peccadille devenait cas pendable, tout acte douteux, odieux abus de pouvoir. Dans ces conditions, qu'un scandale réel, patent, s'offrît

aux colons et on saurait l'exploiter. Cette occasion guettée, attendue impatiemment, l'affaire Doineau la fournit, dépassant toutes les espérances par son ampleur et sa gravité.

II. — Le crime

Le vendredi 12 septembre 1856, à trois heures du matin, la diligence qui faisait la liaison de Tlemcen à Oran quittait la ville. Dans un coupé avait pris place l'agha des Beni-Snous, Ben Abdallah, qui se rendait aux courses de Mostaganem, accompagné de son secrétaire Hamadi ben Cheik ; à l'arrière, sur les banquettes, étaient assis le docteur Lenepveu de Tlemcen, un commerçant d'Alger, Valette, un soldat du génie et une jeune veuve espagnole. A trois kilomètres et demi de la ville, un groupe d'une douzaine de cavaliers arabes, dont deux richement vêtus, et quelques fantassins, qui attendaient la voiture, tirèrent au passage de celle-ci quelques coups de feu, puis les cavaliers la rejoignirent en faisant toujours usage de leurs armes. Réveillés en sursaut, les voyageurs crurent d'abord à une fantasia. Mais le sifflement des balles les détrompa ; c'était une attaque qui, en plein territoire civil, à quelques lieues de la grande ville, s'opérait avec une audace inouïe. Dans l'espoir d'arriver au village de Négrier les postillons fouettèrent les chevaux, tandis que Valette atteint d'une balle au ventre criait au meurtre. En vain, un nouveau groupe d'assaillants se présentait, barrant la route du village ; du ravin d'autres bandits surgissaient. La voiture entourée, les assaillants abattirent les chevaux tandis que les postillons et le conducteur leur échappaient à grand'peine, puis brisant les plaques de tôle qui fermaient les vasistas de coupé, ils pénétrèrent dans celui-ci. Un des postillons, Aldeguer, s'était réfugié auprès du chef indigène dans l'espoir d'être protégé par lui, il fut témoin du

massacre. Tandis qu'un assaillant, soigneusement voilé par son haïck, poignardait Hamadi, un autre déchargeait son pistolet sur l'agha.

A l'arrière, un Arabe, armé d'un yatagan, hésitait à frapper le « toubib », car Lenepveu avait décliné son titre à tout hasard, lorsqu'un cavalier lui jeta l'ordre d'épargner les roumis. Tandis que ceux-ci allaient en toute liberté chercher du secours au village, les coupeurs de route s'acharnaient sur leurs victimes. Lorsque, vers quatres heures et demie du matin, les villageois arrivèrent avec les rescapés, ils trouvèrent le cadavre de l'agha, atteint de cinq blessures, auquel on avait arraché sa Légion d'Honneur, Hamadi, percé de quinze coups de poignard. Valette, étendu sur la banquette, râlait, mais les meurtriers ne s'étaient pas occupés de lui. C'étaient l'agha et son serviteur qu'ils visaient et qu'ils avaient réussi à assassiner, car à son arrivée à Tlemcen, le secrétaire expirait. A l'intérieur de la voiture, rien n'avait été dérobé ; autour d'elle, dans des flaques de sang, on trouva un bâton, vingt-trois morceaux d'un pistolet qui avait éclaté blessant un des assaillants, des fragments de bourse, des papiers sur lesquels étaient écrits des noms et dont l'un semblait avoir enveloppé des cartouches des magasins de l'Etat. Les Arabes qui avaient fait le coup avaient disparu depuis longtemps. Lorsque, quelques heures après, le chef du bureau arabe, le capitaine Doineau, tiré de son lit par le docteur Lenepveu, se rendit sur les lieux du crime, il ne restait que ces débris qui, avec les récits des témoins, constituaient les seuls éléments d'enquête.

III. — L'enquête

Le mobile du crime était facile à établir : on avait voulu supprimer l'agha, probablement pour exercer une vengeance. L'attitude des criminels qui ne s'étaient

même pas donné la peine de dérober les biens des voyageurs, l'insulte que constituait le vol de la Croix de l'agha prouvaient qu'ils avaient voulu exercer une vengence. On avait évidemment affaire à un épisode de ces luttes de chefs féodaux, qui rendaient si difficile le gouvernement des indigènes.

Du reste, dès que la diligence avait ramené à Tlemcen le cadavre de Si Abdallah, sa veuve, échevelée, hurlante, s'était précipitée sur la place du Méchouar en clamant : « C'est Bel Hadj qui a tué mon mari. Personne, autre que Bel Hadj, n'a pu commettre l'assassinat ». L'accusation ne manquait pas de fondement.

Une rivalité violente opposait depuis longtemps les deux hommes. Ben Abdallah, fils de marabout, arrivé grâce à son intelligence et à ses intrigues à une haute position, avait joui de la confiance absolue des généraux qui s'étaient succédé à Oran. Sa fidélité lui avait valu des privilèges fiscaux importants et la réputation de faire destituer ou déplacer les officiers qui avaient le malheur de lui déplaire. Ces privilèges comportaient des risques. Les autres aghas, fils de grande tente, jalousaient ce parvenu et supportaient mal sa fortune. En 1850, l'un d'eux, El Yamani, avait monté contre lui un complot qui n'avait échoué que par suite de la trahison d'un de ses sicaires ; quelques mois après, en pleine diffa, des hôtes félons avaient déchargé sur lui leur pistolet et l'avaient grièvement blessé. Depuis lors, Ben Abdallah avait vécu en paix, mais ses rivaux n'avaient pas désarmé. On avait raconté qu'il avait été invité à accompagner dans sa propre voiture le général Cousin-Montauban aux courses de Mostaganem, qu'il se préparait à demander le renvoi du capitaine commandant le cercle de Sebdou, dont il dépendait, et peut-être même celle d'autres officiers de la subdivision. Bref, sa tyrannie occulte semblait plus pesante que jamais à ses adversaires.

Un incident récent avait exaspéré ces jalousies. L'autorité militaire avait fait peu auparavant saisir les chameaux de la tribu des M'haya au Maroc qui avaient introduit des laines sur le territoire algérien. Les spahis qui avaient conquis ce butin avaient fait un récit fantaisiste, mais glorieux, de la façon dont ils avaient opéré cette saisie. Les Marocains, à les en croire, leur auraient opposé une résistance violente, qui méritait une sanction, la vente des chameaux au profit du Trésor. Les autorités militaires de Tlemcen en avaient décidé ainsi et avaient fait vendre à l'agha Bel Hadj ces animaux à raison de 90 francs par tête, prix fort bas, qui lui permit de faire un beau bénéfice en les revendant trois fois plus cher. Or, Ben Abdallah avait plaidé la cause des Marocains, démontré que cette bataille sans victime n'était qu'un mensonge des spahis et demandé, pour éviter un conflit avec les tribus limitrophes, qu'on leur rendît leurs bêtes. La décision des officiers de Tlemcen l'avait fort irrité et il avait accusé le chef du bureau Arabe, Doineau, de favoriser ses ennemis parce que ceux-ci lui procuraient des femmes. L'avant-veille de son départ, ayant rencontré Bel Hadj, il s'était pris de querelle avec lui et après qu'ils se fussent menacés réciproquement de porter plainte aux autorités supérieures, il lui avait publiquement tiré la barbe.

Que cette insulte, après une si longue rivalité, ait poussé Bel Hadj à agir, c'est ce dont la veuve de Ben Abdallah ne doutait pas. Le fait que l'agha invité à se rendre aux courses le 10 n'y fût pas allé semblait étayer ses dires. Il était raisonnable, en tout cas, de suivre cette piste. Or les officiers de Tlemcen, qui devaient seconder le juge de paix chargé de l'instruction, ne le firent pas. Le capitaine Doineau imputait le crime à des déserteurs indigènes réfugiés au Maroc et le général de Beaufort soutenait avec ardeur cette thèse. Au juge parlant de l'accusation de la famille de Ben Abdallah,

Doineau répondait : « Vous verrez qu'un jour la veuve d'Abdallah m'accusera aussi. Je suis fatigué de toutes ces criailleries ». Il était clair que le bureau arabe ne voulait point que le scandale s'amplifiât. Pour lui, Bel Hadj était malade, puisqu'il le disait ; il n'avait pas pu participer à un crime commis par d'obscurs maraudeurs qui avaient repassé la frontière depuis longtemps. Mieux valait ne pas froisser la susceptibilité d'un grand chef, capable de provoquer des ennuis plus sérieux à l'administration.

Toute autre était la pensée du général Cousin-Montauban qui commandait la division d'Oran. Brillant soldat, jeune encore, ayant gagné ses galons sur les champs de bataille et non dans les cercles arabes, il n'avait peut-être pas, lorsque l'affaire s'ouvrit, des sentiments très favorables pour le personnel de ceux-ci. En tout cas, sa connaissance du pays lui faisait croire qu'il ne fallait pas laisser ce crime impuni sous peine de diminuer le prestige de la France aux yeux des indigènes. Bien que favorable au capitaine Doineau, qu'il proposait pour le grade de chef de bataillon, il blâma, dès qu'il connut la nouvelle de l'assassinat, la carence du bureau arabe, qui n'avait rien su du complot. Doineau, mandé par lui à Oran, le 15 septembre, lui avait certifié que Bel Hadj était « malade à demi-mort ». Le général accepta ses explications mais prescrivit qu'un médecin visitât l'agha. Or l'exemen médical révéla que le chef indigène était en bonne santé.

C'était une présomption très grave contre Bel Hadj. La famille de Sidi Abdallah redoubla ses cris. Le gendre de la victime dénonçait comme auteurs du crime un brigadier de spahis Bou Kraa, qui était censé être parti avant son goum pour Mostaganem. Un autre chef indigène, Bel Kheïr, caïd des Beni-Ouinid, également soupçonné, donnait des signes manifestes d'inquiétude. Le commandant de la place de Tlemcen, Bernard, cédant à

on ne sait quelle méfiance vis-à-vis de ses chefs directs, écrivait directement au général Cousin-Montauban pour l'informer de tous ces bruits.

Dès son retour à Tlemcen, le capitaine Doineau faisait arrêter trois vagabonds indigènes, un quatrième parti à la Mecque, échappant aux poursuites prévues. Mais il devait les relâcher ensuite, leur alibi paraissant plausible. En somme, on piétinait sans résultat, lorsque Bel Hadj, parti en expédition sur la frontière, affolé par la rumeur accusatrice, s'enfuit au Maroc accompagné de quatre de ses chaouchs, prétextant qu'il craignait la vengeance du clan d'Abdallah et qu'il doutait de notre justice. Cette attitude ne suffit pas à lui faire perdre la protection des généraux. Pour Beaufort, Bel Hadj « avait perdu la tête » mais devait être rassuré (1). Au général Cousin-Montauban qui lui conseillait d'arrêter les frères du fuyard et de confisquer ses biens, il répondait en proposant d'envoyer à celui-ci un sauf-conduit pour le ramener à Tlemcen. Le général de division céda, mais en même temps il prescrivait à Doineau de découvrir au plus tôt les coupables et de les faire parler — « l'A.B.C. du métier » disait-il — et il faisait savoir au Procureur Impérial qu'il était prêt à ordonner « l'arrestation des plus grands chefs du pays » (2). Cette décision indique que le général n'était pas loin de donner raison à la famille de Sidi Abdallah. Sa confiance dans ses subordonnés de Tlemcen devait être ébranlée car il envoyait en mission secrète l'agha Ben Daoud, ami de Ben Abdallah. Arrivé à Tlemcen le 2, l'agha, après avoir rendu une visite de courtoisie à Doineau, auquel il donnait comme prétexte de son voyage une fête de fiançailles, adressait le 3 un rapport à Oran.

(1) Lettre du 23 septembre 1856. Arch. Guerre.

(2) Lettre du 28 septembre de Cousin-Montauban au Procureur Impérial, cité par Delayen, p. 93.

Reprenant les bruits qui couraient, il désignait comme coupables, l'agha Bel Hadj, le caïd Bel Kheïr, leurs serviteurs, le cadi Ben Ayed et le kodja du capitaine Doineau, Si Mohamed. La veille du crime, ajoutait-il, les conjurés s'étaient réunis au café de Bel Kheïr et avaient juré sur le Coran de tuer l'agha de Sebdou. Une erreur de traduction fit croire que Doineau avait aussi participé à cette scène romantique (1). Peut-être ne fut-elle pas étrangère à la tournure que prit l'enquête, comme le veut la thèse de la défense, mais les lettres du général de Montauban au Gouverneur Général Randon ne donnent guère de relief à cet incident. Un fait patent compromettait le capitaine : la participation de son homme de confiance Si Mohamed qui l'avait suivi de Bône à Tlemcen. Discrédité déjà aux yeux de son chef par le peu d'activité qu'il avait déployée dans la poursuite des coupables, Doineau fut rappelé à Oran sur la demande du Procureur Impérial (2) et chargé de l'intérim de la direction des bureaux arabes.

Déjà les coupables, à l'exception de Bel Hadj et de ses chaouchs, avaient été arrêtés et mis au secret. La Justice civile allait désormais pouvoir agir à son aise.

L'A.B.C. du métier — avait dit le général de Montauban au sujet des aveux qu'il fallait faire faire aux Arabes. — Lui-même se rendait à Tlemcen et interrogeait les prisonniers, son fils lui servant d'interprète. Mis aux fers, poucettes aux mains depuis leur arrestation, soumis à un secret rigoureux, les Arabes niaient obstinément selon leur coutume. Mais un maraudeur, arrêté puis relaxé par Doineau auquel il servait ordinairement d'indicateur, Mamar, mis en présence du général qui

(1) Réunion se dit « Si Doin », or les Arabes appelaient aussi le capitaine « Si Doin », d'où la confusion du traducteur, que la défense présenta comme volontaire.

(2) Lettre du général de Montauban au Gouverneur Randon, 16 octobre, Arch. Guerre.

le menaça de son sabre, avoua qu'il avait agi sur l'ordre du caïd Bel Kheïr et du capitaine. Dès lors, forts de cet aveu, les enquêteurs firent confesser leur crime à tous les coupables. Le cadi Ben Ayed prétendait qu'il n'avait fait prêter serment que sur l'ordre du capitaine ; Bel Kheïr, qui essayait de faire la grève de la faim, dénonçait à son tour le kodja de Doineau comme l'instigateur du crime.

IV. — Le cas du capitaine Doineau

Le juge d'instruction, Droulin, demanda aussitôt l'arrestation du capitaine, mais le général, rentré à Oran, refusa de donner l'autorisation nécessaire, de peur de compromettre l'honneur de l'armée. Mais l'examen des pièces démontra, par la similitude des dépositions, la culpabilité de l'ancien chef du bureau arabe de Tlemcen. Les aveux et la dénonciation de Bel Kheïr emportèrent la décision. Le 18, Doineau était arrêté. Cet homme fougueux et violent se laissait faire avec une impassibilité telle que le général en était ébranlé. Le scandale éclatait, public. Le Gouverneur Général se flattait, en laissant frapper le coupable, de « sauvegarder les intérêts de la justice et la dignité de l'épaulette » (1). Il se berçait de vains espoirs, car l'esprit de clan, qui sévissait dans le pays, allait multiplier les incidents et fausser les débats.

Le capitaine Doineau, membre d'une famille d'officiers, toute dévouée à l'Empereur, avait acquis une réputation d'énergie, de courage et d'intelligence au cours de sa carrière en Afrique. Il passait pour « l'enfant gâté du général de Mac-Mahon » (2) ; Bazaine, Chanzy étaient

(1) Lettre du maréchal Randon au maréchal Vaillant, 25 octobre. Archives Guerre.

(2) Lettre du capitaine Cousin-Montauban à son père, 3 août 1857. Cité par Delayen, p. 11.

ses amis, le général de Beaufort, son chef direct, le tenait en haute estime. L'accusation qui pesait sur lui leur sembla monstrueuse et injustifiée ; l'attitude du général de Montauban, qui l'admettait et abandonnait à la justice civile un officier, leur parut inqualifiable. C'était manquer à la loi du clan, porter atteinte à l'esprit de corps. Ceux qui leur restaient fidèles entreprirent de sauver Doineau.

L'instruction, il est vrai, révélait des pratiques, courantes dans les bureaux arabes, mais peu admissibles. Les registres de comptes n'existaient pas, car les caïds devaient, selon les règlements, verser le produit des amendes et des impôts au receveur des contributions diverses. Cependant Doineau avait transmis à son successeur une somme de 4.215 francs dont la provenance était inexpliquée. Bien plus, une perquisition faite au domicile du capitaine avait fait découvrir une enveloppe cachetée, portant l'adresse de son demi-frère, capitaine dans un régiment de ligne, et contenant 21.000 francs. Le lendemain, son kodja, Si Mohamed, révélait que son maître lui avait confié, avec mission de la cacher, une cassette contenant 17.100 francs. Le père du capitaine étant mort fort pauvre, on se demanda comment Doineau, n'ayant pour revenu que les 378 francs mensuels de sa solde, avait pu acquérir une telle fortune. Pressé de questions, l'inculpé répondait, non sans insolence, que cette affaire purement privée ne regardait que lui et il consentait à donner seulement la justification de 8.000 francs qui provenaient de la vente de meubles de famille et d'économies. Toutefois, dans une lettre confidentielle adressée au Gouverneur Général Randon — et que celui-ci versa à l'instruction — il expliquait que sa belle-mère lui avait fait jadis un don manuel de 30.000 francs au détriment de son propre fils, qu'elle avait, par la suite, institué son unique héritier. Le mutisme de Doineau constituait une lourde charge aux

yeux des magistrats. Bientôt ceux-ci dévoilèrent d'autres fautes. Le capitaine avait pour homme de confiance Si Mohamed. C'était un serviteur bien compromettant. Chassé de son emploi de kodja d'Etat, à Bône, par le général de Tourville, à cause de ses exactions, il était resté à titre privé au service du capitaine qui l'avait fait nommer au bureau arabe de Tlemcen et l'avait élevé au rang de cheik de la petite, mais influente, zaouia des Ouled Sidi Ahmed. Cet Oriental ingénieux, faisant largement état de la confiance que lui accordait son chef, en profitait pour rançonner les autres indigènes. Deux ans avant le drame, il avait 3.000 francs de dettes ; au moment de son arrestation il possédait 7.000 francs en biens et bijoux, trois chevaux, trois juments, quatre mulets, dix-huit bêtes à cornes, deux selles brodées de soie et d'or et enfin deux fusils, quatre paires de pistolets et un sabre montés en argent. Les moyens par lesquels il avait acquis cette fortune ne faisaient aucun doute, même pour les amis de Doineau. Mais ces exactions étant habituelles aux indigènes, ils ne s'en émouvaient guère (1).

Certains faits, révélés par des victimes de ses escroqueries, que la crainte de déplaire à Doineau avait tenues jusqu'alors dans un silence prudent, montraient, soit la complicité du capitaine, soit l'influence profonde qu'exerçait sur lui son kodja. C'est ainsi qu'à la suite de l'exécution arbitraire de deux maraudeurs, un caïd ayant donné à Doineau un mulet qui avait été volé, le kodja lui avait infligé une amende de 2.000 francs que le chef du bureau arabe avait encaissée lui-même en présence de Bel Hadj (2). Quelques opérations de cette sorte suffisaient à expliquer la fortune du capitaine. La destruc-

---

(1) Lettres du général de Beaufort au général Cousin-Montauban, 23 février, 27 mars 1857.

(2) Procès du capitaine Doineau devant la Cour d'Assises d'Oran, p. 85.

tion des registres des fonds éventuels des années précédentes pouvait faire croire que Doineau avait perçu une dîme sur ceux-ci. Les enquêteurs avaient, devant ces faits accablants, le droit d'induire que coupable d'exactions que Ben Abdallah, mécontent de son attitude dans l'affaire des chameaux, se proposait de révéler à Oran, le capitaine avait résolu de supprimer ce témoin gênant et exploitant la haine des autres chefs arabes vis-à-vis de l'agha, s'était servi d'eux comme agents d'exécution.

L'accusation unanime des Arabes arrêtés qui, ayant été mis au secret ne pouvaient pas s'être concertés, achevait de l'accabler. Ils n'avaient agi que sur son ordre, Le kodja, qui pour sauver sa tête, ne cachait plus rien ajoutait que dès le début de l'enquête Doineau lui avait fait écrire à Bel Hadj pour le rassurer et lui conseiller de se débarrasser des trois chevaux gris, blanc et rouge que les témoins avaient décrits. Enfin, après la fuite de l'agha, Doineau lui avait dicté le 23 septembre une lettre engageant celui-ci à revenir, où il était dit :

« N'ayez aucune peur, nous avons tout cousu et démoli autre chose ; il faut que vous veniez chez nous demain avant l'heure de l'hakouma du matin, à 8 heures, il le faut, ne manquez pas. Vous nous connaissez parfaitement, il n'y aura pas de trahison entre nous ».

C'était un aveu formel. Pour se défendre, le capitaine devait accuser son kodja d'avoir inséré cette phrase de son propre chef sans la lui faire lire quand elle avait été écrite. On comprend que cet argument ait laissé quelque peu sceptiques les magistrats.

V. — La défense des bureaux arabes

Pour étayer ses accusations, le juge d'instruction demandait qu'on lui communiquât les documents d'archives de la province. Les généraux, soucieux de maintenir les prérogatives de l'armée, se choquèrent fort de cette

prétention qui tendait, pensaient-ils, à les placer sous le contrôle de l'autorité judiciaire. Sans doute, les magistrats algériens n'étaient pas fâchés d'humilier les officiers dont l'attitude à leur égard manquait généralement de souplesse, et ceux-ci le sentaient fort bien (1). Mais cette rivalité de castes eut un résultat inattendu. Persuadés qu'en la personne de leur collègue on faisait le procès des bureaux arabes — les commentaires des journaux régionaux étaient bien de nature à consolider cette conviction — les officiers des affaires indigènes firent bloc. En vain, le général Cousin-Montauban leur prêchait la patience et leur demandait de rester silencieux. Son attitude le rendit suspect. On alla jusqu'à l'accuser d'avoir organisé le crime et d'avoir choisi Doineau comme bouc émissaire. On insinua que des rapports immoraux avaient pu exister entre Ben Abdallah et la générale, qu'un âge canonique et treize maternités devaient rendre cependant peu désirable, surtout à un indigène. On insista en particulier sur la toute puissance dont l'agha aurait joui et qui aurait fait de lui le véritable directeur des Affaires indigènes de la province. Abdallah était devenu trop puissant, et gênait et c'est pourquoi le général l'avait fait supprimer. Tel était le thème sur lequel le commandant Chanzy, directeur des affaires arabes de la province, ses subordonnés, et plus encore la générale de Beaufort, brodèrent à l'infini (2). En même temps, ils faisaient courir le bruit du prochain départ en disgrâce du général Cousin-Montauban, qui avait favorisé l'attentat des civils contre l'hon-

(1) C'est ainsi que le Procureur Impérial et son substitut se plaignaient des refus de leur communiquer les pièces d'archives de la subdivision que leur opposait Beaufort, mais ils ne citaient eux-mêmes que quelques rapports au Gouverneur Général Randon. Arch. Guerre : lettres au général Vaillant de Randon, 3, 5 février 1857.

(2) Lettres de Montauban à Randon, 8 et 28 août 1857. Arch Guerre, carton 159.

neur de l'armée. De fait, une forte pression en faveur de l'accusé était faite dans l'entourage de l'Empereur et on avait envisagé des mutations dans le haut commandement de la province. Mais le Gouverneur Général Randon déconseillant une mesure aussi inopportune, les ennemis du général Cousin-Montauban durent s'incliner. Ils cherchèrent alors à démontrer la partialité de l'instruction. L'un deux, le capitaine Davout, intervint même auprès des indigènes pour leur faire modifier leurs dispositions contre Doineau (1). Il était facile de parler de violences exercées sur les indigènes pour obtenir des aveux conformes au désir des accusateurs et de montrer le peu de confiance qu'il fallait leur accorder. On n'y manqua pas. Lorsque Bel Hadj, cédant au découragement ou au remords, vint se constituer prisonnier, finissant par avouer sa participation au complot, un intendant militaire entra en relations avec lui, pour lui rendre courage.

Enfin, dernier trait qui montrait toute la puissance du clan Doineau ; c'est le propre avocat de l'Empereur, au temps où il était prisonnier à Ham, Me Nogent-Saint-Laurent, qui venait défendre à Oran le capitaine, à la demande du Président du Conseil d'Etat, Baroche. Les milieux officiels s'étaient inquiétés, en effet, du choix de Jules Favre fait par Bel Hadj. L'illustre avocat républicain voyait, sans doute, dans ce procès un moyen d'attaquer les bureaux arabes et l'administration militaire tout entière. Il était nécessaire de faire soutenir la cause de l'Armée par un homme d'égal talent. En un temps où le Gouvernement intervenait sans cesse pour éclairer ses administrés et les maintenir dans sa voie, on ne pouvait pas mieux indiquer l'intérêt porté à la cause du capitaine par les milieux gouvernementaux.

(1) Procès. Audience du 12 août.

IV. — Le procès des bureaux arabes

Les débats ne s'ouvrirent que le 6 août 1857. Ils ne devaient durer pas moins de dix-sept audiences. Pendant ces longues séances, Doineau ne devait avoir qu'une défaillance, au moment où Jules Favre, après avoir démoli argument par argument tout son système de défense, montrait son honneur perdu. Energique, parfois même insolent, il ne cessa pas d'invoquer pour justifier son mutisme, les droits supérieurs de l'armée en face de la magistrature : « Si je n'ai pas cru devoir répondre au juge qui m'interrogeait, c'est que je ne croyais pas devoir signaler à un pouvoir autre que le pouvoir militaire des ordres, des commandements qui peut-être pouvaient devenir l'objet de critiques. Moi, d'ailleurs, je ne connais que l'autorité militaire, je n'ai jamais relevé que d'elle, je n'ai jamais obéi qu'à ses ordres », proclamait-il au cours de son interrogatoire (1). L'attitude était habile. L'accusé devenait un martyr de l'Armée, un héros de l'obéissance passive, que ses collègues ne pouvaient pas abandonner à la haine de leurs adversaires civils.

Ils ne le firent pas, à l'exception du général Cousin-Montauban, qui, comme pendant l'instruction, n'essaya pas d'entraver l'action de la justice. Le général de Beaufort revendiqua hautement la responsabilité de tous les actes de son subordonné. Il n'avait pas cessé, après le crime, de donner des appréciations les plus flatteuses sur le compte de l'accusé. A l'audience, il exagéra sa bienveillance à son égard. On reprochait à Doineau de n'avoir pas de livres de comptes des années précédentes : « C'est, répondit-il, une besogne qui nous répugne et à laquelle du reste nous n'entendons rien ». Du moment qu'il ga-

(1) Procès, p. 72.

rantissait l'exactitude des anciens registres, il fallait le croire sur parole. On accusait Doineau d'exécutions arbitraires, c'est qu'il les avait jugées utiles et qu'il les avait autorisées. « J'ai donné l'ordre de les faire disparaître », ajoutait-il. De ce fait, il ne restait contre le capitaine que l'accusation concernant l'attaque de la diligence. Les autres officiers se chargèrent de l'ébranler.

Le capitaine Davout reprochait aux magistrats instructeurs d'avoir « laissé mourir de faim » des témoins pour leur faire dire ce qu'ils voulaient. Le commandant Chanzy déposait une plainte contre le commissaire Cramer pour propos offensants contre l'Armée et les bureaux arabes. Pour eux, l'accusation n'était basée que sur des témoignages arrachés aux indigènes par une honteuse pression ou par la terreur de la torture. Tout n'était qu'un complot ourdi pour discréditer leur administration.

Cette thèse prit une ampleur singulière au cours des dépositions des témoins et des accusés indigènes. On sait, en Algérie, qu'un serment n'a aucune valeur aux yeux de ceux-ci et qu'ils varient au cours de leurs témoignages avec une aisance sans limites. L'analyse du procès Doineau suffirait à justifier ce truisme. Bel Hadj, affaibli par l'exil et la maladie, se montra notamment incapable de maintenir une seule affirmation. Tantôt il reconnaissait qu'il était un des auteurs de l'assassinat et tantôt il le niait, tantôt il rejetait la responsabilité du crime sur le capitaine et tantôt sur son kodja seul, prétendant que ses accusations contre Doineau n'avaient été émises que pour se tirer d'affaire. Le mettait-on en présence de ses contradictions, le pressait-on d'avouer enfin la vérité, il se plaignait d'être fatigué, affirmait qu'il ne se souvenait plus de rien et retombait dans un morne silence. Les autres accusés prétendaient qu'ils n'avaient point participé à l'action. Seul le caïd Bel Kheïr, orgueilleux mais semblant sincère, prenait ses responsabilités, mais

prétendait qu'il n'avait agi que sur l'ordre de Doineau, son « sultan ».

Cet usage de faux témoignages et de la restriction mentale était bien fait pour embarrasser l'opinion. Mais celle-ci était beaucoup plus agitée par les révélations qui étaient faites sur les méthodes des bureaux arabes que par les mensonges des Arabes.

Les adversaires de l'administration militaire pouvaient en effet triompher. Ils n'avaient pas pu imaginer eux-mêmes d'exemples plus typiques d'arbitraire et d'exactions. En dépit des règlements, qui leur interdisaient le maniement des fonds, les officiers reconnaissaient qu'ils avaient à leur disposition une caisse noire dont ils usaient selon leur fantaisie. Ils avouaient que, contrairement à toute idée de droit, ils infligeaient des amendes, ils confisquaient les biens de leurs administrés sans jugement, par leur seule volonté. Enfin, il était avéré désormais que les exécutions sommaires se pratiquaient couramment, même sur des gens qui, tels le bandit Mouffok, s'étaient rendus sous promesse d'avoir la vie sauve. Lorsque Doineau racontait qu'un de ses chaouchs lui avait rapporté dans un coin de son mouchoir les oreilles d'un prisonnier qui avait cherché à s'évader, sans s'attirer d'autre sanction que l'ordre de sortir du bureau, lorsque Beaufort parlait négligemment de « faire disparaître » des déserteurs, ils donnaient aux avocats adverses l'occasion de flétrir avec horreur ces méthodes.

Après Didier, qui parlait du massacre de « huit ou dix personnes, parmi lesquelles une vieille femme et un enfant de dix ans », Dieuzaide pouvait s'écrier : « C'est un système barbaresque renouvelé par la conquête ». Jules Favre surtout triompha. Ce n'était pas seulement l'avocat de Bel Hadj qui plaidait, c'était le chef républicain, l'adversaire implacable du régime. A l'arbitraire de l'Armée il opposait le droit éternel et la loi de Dieu qui défendent de tuer un homme qui ne peut se défendre.

Certes, fort habilement, il se défendait de généraliser et d'étendre à tous les bureaux arabes les pratiques criminelles du bureau de Tlemcen, où le pillage et la corruption avaient précédé le vol et déterminé le crime. Mais, reprenant les imprudentes déclarations des généraux et montrant qu'en fait ces violences constituaient la règle générale, il pouvait s'écrier avec raison : « Si tous les bureaux arabes doivent être jugés par celui de Tlemcen, il faut se hâter de les supprimer ou de les réformer profondément ».

La réplique de l'avocat de Doineau fut faible. Plus emphatique qu'éloquent, il avait commencé par faire un éloge chaleureux des institutions militaires et des officiers des affaires indigènes. Il sembla désemparé devant le réquisitoire de Jules Favre et se cantonna dans les limites d'une facile critique des témoignages indigènes. De même, l'avocat général Pierrey attribuant seulement à l'ancien chef du bureau arabe de Tlemcen, le rôle d'organisateur du crime, soulignait complaisamment la fragilité des révélations des témoins.

Cette modération ne fut pas imitée par les juges, qui déclarèrent Doineau coupable sans admission des circonstances atténuantes, dont les autres accusés bénéficiaient (1). Le capitaine était condamné à mort, son kodja aux travaux forcés à perpétuité, Bel Hadj, Bel Kheïr et leurs principaux complices à vingt ans de travaux forcés, les comparses à cinq ans de la même peine. Enfin, Doineau et Bel Hadj étaient déchus de leur dignité de membres de la Légion d'Honneur.

La Justice civile et l'opinion avaient prévalu sur la solidarité militaire. En plein fief de l'Armée, les armes devaient céder à la toge.

(1) Le jury ne fut établi en Algérie que sous le IIIe République. Trois conseillers de la Cour d'Alger et deux juges d'Oran formaient la Cour qui condamna Doineau.

VII. — Tout est bien qui finit bien

Le clan des bureaux arabes n'accepta pas sans murmure ce verdict. Le découragement s'était emparé de certains officiers, qui, devant la réprobation publique contre cette institution, demandaient à la quitter, mais Chanzy et ses amis avaient pris trop nettement position pour abandonner la partie. Ils continuèrent la lutte. Or, ils étaient bien en Cour.

Le général Cousin-Montauban, au lendemain du procès, avait voulu « au nom de la discipline outragée et du principe d'autorité publiquement atteint » sévir contre ses principaux adversaires. Il avait demandé pour cela la suppression de la direction des bureaux arabes de la province ou le remplacement de son chef, Chanzy, celui du général de Beaufort, le rappel à son régiment du lieutenant Vérillon, et le retour au bureau arabe de Mostaganem du capitaine Cérez (1). Il n'obtint que cette dernière mesure. Le maréchal Randon laissa au Ministre de la Guerre le soin d'apprécier les propositions du général, et le maréchal Vaillant, se défendant de vouloi peser sur les décisions de la Cour de Cassation ou sur le droit de grâce de l'Empereur, esquiva le fardeau.

On eut mieux : le général Cousin-Montauban fut muté et chargé du commandement de la 21e Division à Limoges, tandis que le général de Beaufort était envoyé dans l'Yonne. L'Empereur, il est vrai, promettait au chef qu'il avait sacrifié à la rancune des bureaux arabes une compensation ultérieure (2).

La disgrâce du général était rendue plus éclatante encore par la commutation de peine dont bénéficièrent

(1) Arch. Guerre : lettre et rapport du général de Montauban au Gouverneur Général Randon, 28 août 1857.

(2) Ce fut le commandement de l'expédition de Chine (note du général reproduite dans Delayen, *op. cit.*, pp. 21 et 236).

les condamnés. Le kodja vit son temps de bagne réduit à vingt ans d'emprisonnement, Bel Hadj, Bel Kheïr et Mamar à dix ans. Enfin, Doineau avait la vie sauve, mais devait demeurer en prison à perpétuité. Il avait fallu, pour cela, tourner la loi, qui ne prévoyait qu'une durée temporaire pour l'emprisonnement. La protection mystérieuse qui s'étendait sur l'ex-capitaine devait, du reste, obtenir bien d'autres adoucissements de son sort.

Doineau devant subir sa peine en Guyane, avait été envoyé à Toulon pour s'embarquer pour Cayenne. Mais, au moment du départ, on ne retrouva pas la clef de sa cellule et on dut laisser partir le navire sans lui. On le renvoya donc à Douéra, où, par faveur spéciale, on lui permit de conserver sa tenue militaire et sa décoration ; puis on le transféra à Tours en 1859.

C'est là que la grâce impériale vint le libérer. Le dévouement de son frère, capitaine de la Garde, les instances de Bazaine et de Baroche déterminèrent l'Empereur à la clémence. Napoléon III mettait cependant deux conditions à cette mesure : Doineau devrait s'éloigner de France pour au moins dix ans et il ne publierait jamais rien de son vivant au sujet du crime et de la condamnation. Ces promesses faites par son frère, l'ancien chef du bureau arabe de Tlemcen les respecta scrupuleusement.

Conclusion

Devenu vieux, le capitaine chargea M[e] Delayen de plaider sa cause devant l'histoire, après sa mort. Selon lui, victime d'intrigues politiques, il avait subi silencieusement, en soldat, sa honte, pour rester fidèle à la parole donnée, mais il voulait qu'on lui rendît enfin justice.

S'il en était ainsi, le capitaine Doineau aurait le droit de figurer parmi les personnages de Vigny, serviteurs héroïques de l'Obéissance passive.

Mais aucune preuve de son innocence n'a été fournie par lui à l'appui de ses affirmations.

Certes, il semble bien qu'il ne participa point directement au meurtre de l'agha — le jugement qui le condamnait le reconnaissait d'ailleurs — mais contre l'unanimité de ses co-accusés arabes il n'a apporté aucune preuve. M[e] Delayen a conclu son étude par une hypothèse ingénieuse. Sidi Abdallah aurait gêné l'autorité supérieure dans son œuvre pacificatrice et celle-ci ayant laissé entendre à l'autorité locale que la disparition de ce fâcheux était souhaitable, Doineau aurait exaspéré les rivalités des chefs arabes et provoqué ainsi le meurtre, « convaincu qu'il remplissait son devoir vis-à-vis de l'armée et du pays » (1). Cette formule transactionnelle serait heureuse, si elle pouvait être confirmée par les documents que nous possédons. Mais ceux-ci disent le contraire. Le général de Montauban n'a pas cessé d'affirmer qu'Abdallah était le meilleur des serviteurs de la France, et à l'appui de ses affirmations, il a donné les attestations de tous les commandants de la division ou du bureau arabe de Tlemcen qui l'avaient précédé. Il lui aurait fallu une grande duplicité pour défendre ainsi la mémoire de celui qu'il avait fait supprimer de la sorte. On ne croit pas que le général en ait été capable. Ses lettres à Randon le montrent autoritaire, un peu naïf, soldat jusqu'à la moëlle, mais fort mal armé pour jouer le rôle machiavélique qu'on lui prête. Et puis, quelle imprudence aurait été la sienne, de déclencher un scandale aussi grave, au risque de faire découvrir la trame de l'affaire, quand il était si facile de tout étouffer en prenant comme boucs émissaires quelques maraudeurs indigènes !

En réalité, Ben Abdallah gênait le cercle de Tlemcen et non Oran. On l'y détestait. La générale de Beaufort,

(1) *Op. cit.*, p. 385.

après le crime, écrivait : « L'assassinat de l'agha Ben Abdallah est ce que les Arabes ont fait de mieux dans leur vie » (1). Si Doineau partageait ces sentiments, on comprend la genèse du crime. On veut bien qu'Abdallah ait pressuré ses sujets — quel chef arabe n'en faisait pas autant ? — mais le capitaine n'avait pas dû rassembler ses 38.000 francs sans l'imiter, mais l'affaire des chameaux n'avait peut-être pas été sans profit pour les autres chefs de la subdivision ? Ben Abdallah, mécontent d'avoir été lésé dans cette opération, voulait révéler au général de Montauban tous ces trafics. Il fallait l'en empêcher. On le fit.

Que Doineau, pour cela, ait rassemblé les ennemis de l'agha et leur ait fait prêter serment sur le Coran, à la façon des héros de Meyerbeer, ou qu'il ait laissé son kodja monter l'affaire, c'est ce qu'on ne peut pas établir. Il suffisait pour déclencher le drame, après la querelle des aghas, de faire comprendre à Bel Hadj, par quelques mots adroits, que la disparition de son ennemi satisferait tout le monde et que les justiciers auraient droit davantage à la reconnaissance des officiers qu'à leur rigueur. La participation au crime du kodja fait penser que le rôle de Doineau fut plus grand encore. Mais s'il avait seulement laissé les mains libres aux meurtriers, le chef du bureau arabe aurait encore été l'instigateur du crime.

L'examen des pièces du procès et de la correspondance des généraux semble, au moins, établir cette responsabilité. On pourrait s'étonner, dès lors, de la solidarité des officiers des affaires indigènes, si l'on oubliait leur conception du gouvernement. Pour ces conquérants, la grande affaire était de maintenir l'ordre dans la province, d'éviter les révoltes en appliquant la fameuse règle « diviser pour régner ». La vie d'un indigène,

(1) Arch. Guerre. Lettre de Montauban à Randon, 28 août 1857.

fût-il un grand chef, comptait peu à leurs yeux, en face de la sécurité de la province. A force de pratiquer la politique orientale, ces hommes en avaient pris les conceptions brutales et s'étaient laissés corrompre par le rôle de pacha qu'on leur faisait jouer. La loi, le droit et le respect de la vie humaine leur importaient peu : ils faisaient régner l'ordre par tous les moyens. C'est pourquoi, lorsqu'on voulut toucher à l'un des leurs, l'esprit de corps aidant, les officiers des bureaux arabes formèrent un « syndicat », comme on aurait dit plus tard, pour le sauver.

Il reste à voir si l'on pouvait agir autrement. Lorsque Jules Favre appelait l'ire de la loi, il faisait de la fort belle éloquence, mais il oubliait toutes les difficultés du moment. Comme tous les civils d'Algérie, il semblait croire que la conquête s'était terminée en 1848 et que l'administration civile, avec son formalisme légal, devait succéder tout de suite au gouvernement militaire. C'était une lourde erreur — l'insurrection kabyle en 1871 le leur apprit bien. A ce titre, la grande offensive que menèrent, au cours des débats, les avocats républicains semblerait injustifiée, si l'on oubliait leurs convictions politiques et leur désir de discréditer le Gouvernement et l'Armée en exploitant à fond le scandale.

Les deux clans avaient également tort, l'un en faisant état d'erreurs individuelles pour demander l'abolition d'une institution nécessaire à la colonie, l'autre en voulant sauver des coupables sous prétexte de défendre l'honneur du corps des bureaux arabes et de l'armée. Il semble que seul le général de Montauban, en voulant sincèrement aider la justice, ait agi loyalement. On n'est point sûr que sa position, si elle avait été adoptée par le Gouvernement impérial, n'eût pas donné de meilleurs résultats que la victoire finale des bureaux arabes. Celle-ci signifiait aux yeux de la population que le règne du bon plaisir continuait en Algérie et que l'élément mili-

taire avait tous les droits. On conçoit que des gens mal disposés d'avance à l'égard de cette caste, en aient été exaspérés. On comprendrait mal l'antimilitarisme forcené — et souvent irraisonné — qui anima les Algériens en 1870 si l'on négligeait des erreurs psychologiques de ce genre. Et les militaires de l'Empire en commirent beaucoup.

C. MARTIN.

SOURCES

On trouvera dans les archives du Ministère de la Guerre les principaux documents se rapportant à cette affaire : correspondance du général Cousin-Montauban, commandant la division d'Oran, avec le Gouverneur Général Randon et le général de Beaufort commandant la subdivision de Tlemcen (août 1856 à octobre 1857).

Des documents personnels appartenant aux familles du capitaine Doineau et du général Cousin-Montauban ont été utilisés par Mᵉ Delayen dans son ouvrage : *Les deux procès du capitaine Doineau* (Paris 1924).

Le compte rendu du procès nous est donné par *L'Echo d'Oran* (juillet-août 1857), et un ouvrage anonyme de 1857 : *Procès du capitaine Doineau et de ses co-accusés devant la Cour d'Oran*, qu'on trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris.

NOUVELLES FOUILLES

à DJIDJELLI (Algérie)

(Novembre-Décembre 1935)

Après de longues années d'oubli les vastes nécropoles de Djidjelli ont été l'objet de recherches minutieuses de la part du regretté directeur du Musée de Constantine et de Mme Alquier, il y a de cela sept ans. Recherches et fouilles furent consignées dans un article paru à la *Revue Archéologique* (1), où l'on trouve la bibliographie de ce site.

Pour ce qui est de la configuration des lieux, si M. et Mme Alquier avaient, après si longtemps, pu retrouver les caveaux et fosses décrits ou dessinés par Fournel (2), Delamare (3), Féraud (4), Duprat (5), de 1850 à 1888, puis par Gsell (6) en 1903, il n'en est plus tout à fait de même aujourd'hui La ville moderne de Djidjelli prend ces dernières années une extension nouvelle, et peu à peu

(1) Vᵉ série, tome XXXI, 1930, pp. 1 à 17, 8 fig.

(2) Fournel, *Richesse minérale de l'Algérie*, 1849, t. I, p. 164, Pl. X, fig. 5.

(3) Delamare, *Exploration scientifique de l'Algérie pendant les années* 1840-45 (*Archéologie*, 1850, pl. 12 et 13.

(4) Féraud, *Histoire des villes de la province de Constantine*. *Gigeli*, 1870, pp. 89-90.

(5) Duprat, *Sépultures antiques de Djidjelli* (*Recueil des notices et mémoires de la Soc. Archéologique de la province de Constantine*, XXV, 1888-1889, pp. 397-399 et Pl. I et II).

(6) Gsell, *Fouilles de Gouraya* (Publication de l'Association historique de l'Afrique du Nord, 1903, pp. 47-49 et fig. 28) ; *Atlas archéologique de l'Algérie*, feuille 7, nᵒˢ 77-78. Texte, pp. 12-13.

disparaissent ceux de ces tombeaux qui en sont le plus rapprochés, ceux aussi qui, tout au bord de la mer, en deviendront bientôt la proie (1). C'est ainsi que des nombreuses fosses anthropoïdes, rectangulaires, simples et jumelées qui creusaient le plateau rocheux en avant du cimetière musulman jusqu'à la mer (2), il ne reste que quelques exemplaires au pied de la butte de la Vigie et à l'Ouest des Abattoirs, et que le petit groupe de caveaux resserré entre le cimetière européen et la mer est de plus en plus réduit. On verra plus loin qu'une autre partie de la nécropole est menacée d'une prochaine disparition.

Seule la nécropole de la Pointe-Noire, la plus considérable (plusieurs centaines de caveaux), reste encore ce qu'elle était au moment de l'occupation française, encore que le voisinage de l'Aérodrome puisse faire craindre que des changements ne se produisent de ce côté d'ici quelques années.

Si l'on voit ces vestiges historiques disparaître chaque jour devant l'extension de la ville, par un retour malheureux un nouveau chantier a été ouvert cette année à l'activité des archéologues.

De ces diverses nécropoles creusées au bord de la mer jusqu'à deux kilomètres à l'Ouest de la presqu'île de Djidjelli, M. et Mme Alquier avaient pu retrouver la trace, mais les caveaux étaient vides ou comblés de terre, les fosses — à fleur de sol — ne contenaient plus rien. Leur grand nombre, leur proximité, le peu de profondeur des caveaux à puits étaient autant de raisons pour qu'elles aient toutes été visitées. Mais M. et Mme Alquier avaient été appelés à Djidjelli par la trouvaille fortuite

(1) Féraud, *op. cit.*, p. 90.

(2) Delamare, *op. cit.*, Pl. 13, fig. 7. Reproduit par Saladin : *Recherche des antiquités dans le nord de l'Afrique*, 1890, fig. 151; Duprat, *op. cit.*, Pl. II, fig. 1 à 10, et 12 à 17.

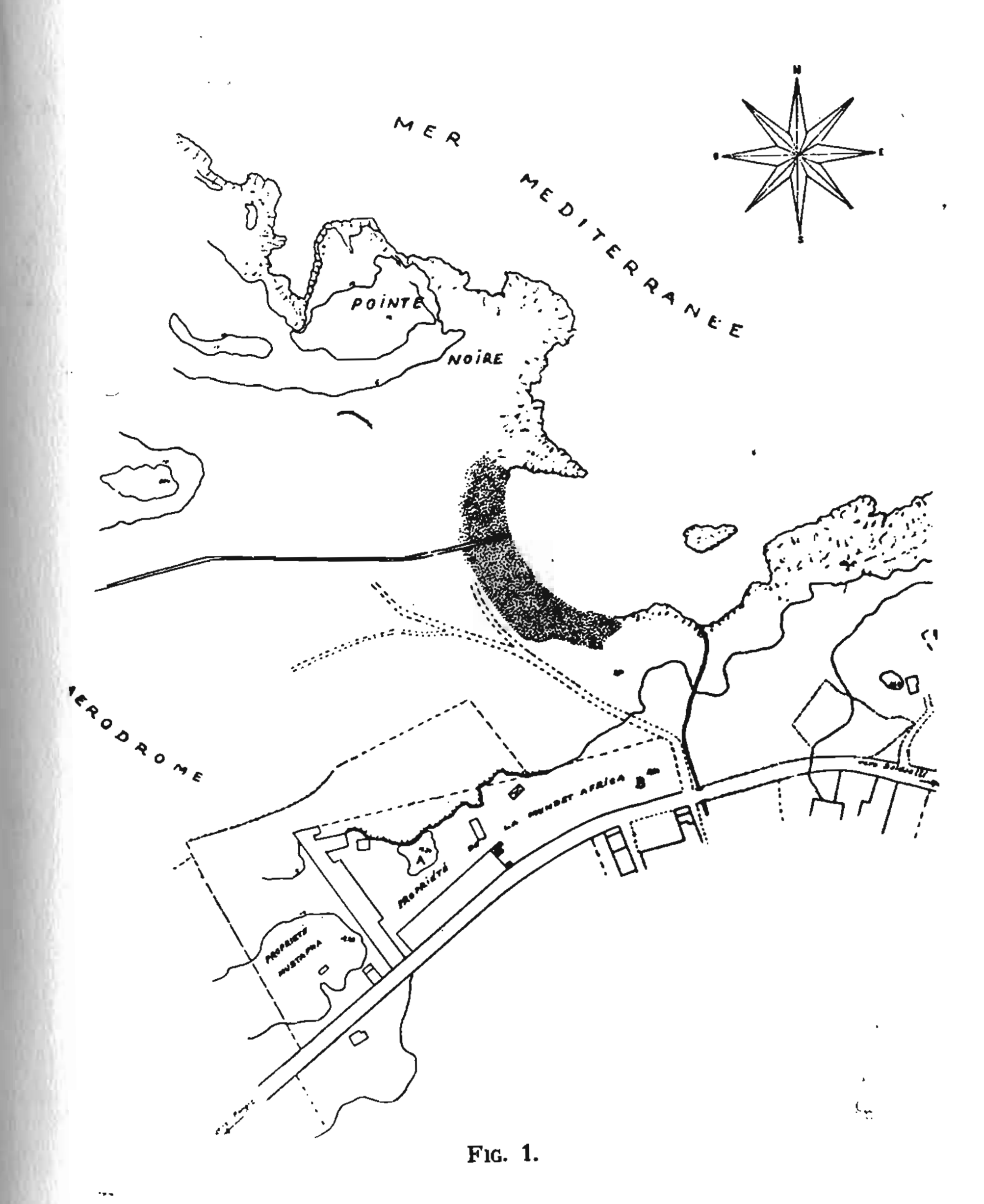


Fig. 1.

de quelques tombes intactes, caveaux à puits creusés sur une butte rocheuse située un peu en retrait de l'ensemble des tombes de la Pointe-Noire, le long de la route de Bougie. C'est sans doute à cause de cette situation relativement isolée que ces tombes étaient restées ignorées jusque-là.

Sur cette butte était construite l'usine « Mundet Africa » composée de deux longs bâtiments en équerre. D'énormes tas de liège recouvraient presque entièrement le terrain non bâti. Une fouille complète était donc difficile à réaliser. Cette usine n'est plus aujourd'hui qu'un bâtiment en ruines et du liège qui jonchait sa cour il ne reste que quelques morceaux calcinés par un incendie considérable C'est parmi ces ruines modernes que le chantier de 1935 s'est établi (fig. 1, A).

I

Cinq premières tombes avaient été découvertes avant l'arrivée à Djidjelli de M. et Mme Alquier, et sept autres par eux. Cinq nouvelles tombes ont été numérotées à la suite des leurs : XIII, XIV, XV, XVI et XVII.

Ce sont des caveaux à puits rectangulaires taillés dans le tuf à une faible profondeur, ne dépassant pas trois mètres au sommet de la butte, disposés irrégulièrement sur toute sa surface (fig. 2). Les caveaux, d'une dimension moyenne de 2 m. × 1 m. 50 × 1 m. 25, s'ouvrent sur le petit côté d'un puits, dans la face opposée duquel est pratiqué un escalier plus ou moins raide ou une suite de grossières encoches. L'entrée, de petites dimensions (0 m 80 × 0 m. 60 × 0 m. 15) est fermée par une dalle (0 m. 95 × 0 m. 75 × 0 m. 70) retenue et protégée par un larmier. Le sol du caveau est en contrebas de celui du puits, une fois assez bas pour que deux marches hautes et étroites aient été ménagées dans la

roche pour y descendre (1). Le plafond de la tombe est à la hauteur de la porte, excepté pour la tombe XVII. Puits et caveaux sont assez bien taillés. La partie la plus négligée est l'escalier dont les marches, indépendamment de leur usure, ne sont jamais régulières. Les murs du caveau sont droits ou légèrement inclinés vers le

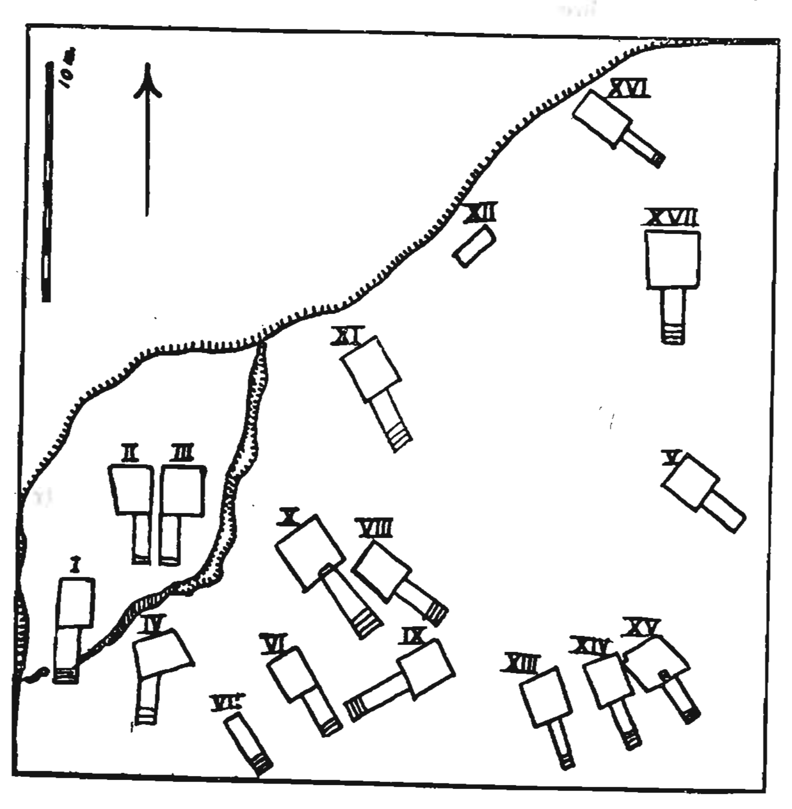


Fig. 2.

(1) Cf. J. et P. Alquier, *op. cit.*, tombe X, p. 11. C'est une disposition assez rare, mais qu'on rencontre fréquemment à El-Alia, Mahdia (Melon, *Revue Archéologique*, 3e série, 1884, II, fig. p. 170; Hannezo, *Recueil, Constantine*, XXVI, 1890-1891, p. 293 ; Anziani, *Mélanges d'Archéologie et d'histoire*, Ecole Française de Rome, XXXII, 1912, fig. 12, 13, 14, 15, 18, 19, 20) et isolément à Thapsus (Anziani, *op. cit.*, p. 290).

centre, le plafond formant une légère voûte (tombes XIV, XV et XVI), il est convexe à la tombe XIII, droit à la tombe XVII. Quelques irrégularités dans le plan (tombe XV, fig. 7), proviennent du voisinage trop étroit d'autres caveaux rencontrés au hasard de la taille et dont une déviation a permis de s'éloigner.

Le larmier taillé au-dessus de la porte est la seule recherche architecturale de ces tombes sans ornement. Point de niche aux parois des caveaux, pas non plus de décoration peinte, pas de stuc pour masquer cette surface pauvre. Il aurait pourtant été nécessaire de boucher d'une façon quelconque, ce qui ne semble pas avoir été fait, les nombreuses cavités cylindriques trouant le plafond un peu partout (1) et dont M. Alquier a montré qu'elles étaient un accident géologique (2). Par ces conduits naturels, de la terre est souvent tombée dans le caveau, recouvrant et brisant par son poids ossements et mobilier également ébranlés par les tremblements de terre qui se sont manifestés à Djidjelli.

Par un heureux hasard c'est donc 17 de ces tombes qui ont pu être rencontrées intactes, petit groupe isolé qui ne s'étendait pas davantage à l'Est où le terrain a été décapé, ni au Nord où la butte s'arrête brusquement. On n'a pas connaissance que lors de la construction de la route, au Sud-Est, ni du petit faubourg indigène qui la borde de l'autre côté, on ait trouvé aucune sépulture. La butte cependant s'étend au Sud-Ouest. Elle est occupée par une ferme. Aucune fouille n'a été pratiquée dans ce terrain mais on peut y voir une caverne artificielle, circulaire et voûtée, dont l'entrée est creusée en

(1) Cf. Delamare, *op. cit.*, Pl. 12, fig. 4, 5, 6. Reproduit par Saladin, *op. cit.*, fig. 141, 142, 143 ; Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 48, n° 2.

(2) Alquier, *Une erreur de Renan* (*Mercure de France*, 1929, p. 727), et J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 4.

demi-cercle tangent au cercle intérieur, et qui sert actuellement de porcherie. (Propriété Mustapha).

Tombe XIII (fig. 3).

On trouve dans le puits d'accès une imitation indigène de lampe rhodienne (fig. 8, 3), des morceaux de support de lampe (fig. 8, 1), des anses torsadées bifides, de nombreux tessons de poteries, coupes et vases de terre ordinaire.

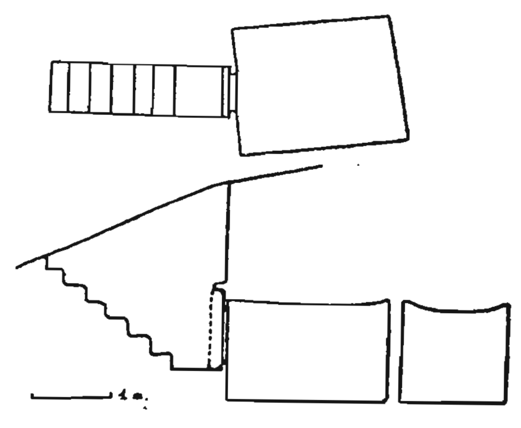


Fig. 3. — Tombe XIII.

La dalle enlevée, on distingue sur le sol :

— Deux cadavres, un de chaque côté, étendus le long du mur, la tête au fond, celui de gauche devait avoir la tête appuyée sur deux pierres (1). Les os sont en très mauvais état.

— Au milieu, vers le fond, un tas de cendres, os fortement calcinés.

(1) Cf. J. et P. Alquier, *op. cit*, tombe V, p. 9.

Les squelettes des côtés portent quelques légères traces de rouge au crâne et beaucoup sur les dents. De petits morceaux de rouge sont recueillis.

Quelques menus bijoux en argent apparaissent au tamisage :

— du cadavre de gauche une bague à chaton plat ovale dont on ne distingue pas la gravure s'il y en a, un morceau d'anneau d'oreille simple.

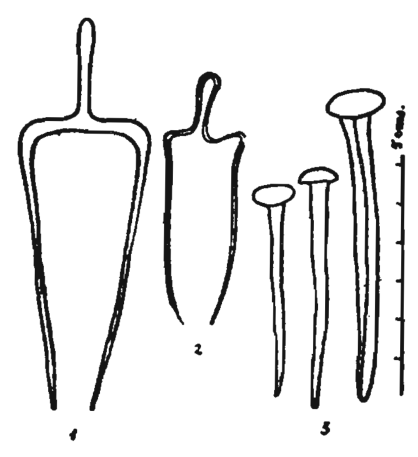


Fig. 4.

— de celui de droite, une bague de même forme, un fragment d'une seconde, deux petits anneaux d'oreilles ouverts et un morceau d'un troisième, plus grand.

Le mobilier céramique est plus abondant et disposé de la façon suivante :

— Appuyée debout dans un coin du caveau, à gauche de l'entrée, une amphore (forme 2) non bouchée dans le fond de laquelle était déposée une petite œnochoé de terre ordinaire destinée à puiser dans l'amphore (forme 7).

— Au fond, dans le coin à gauche, entre le crâne et le mur, trois patères (forme 22), les unes sur les autres, une autre de même forme de l'autre côté du crâne.

— Au fond, près de la tête du squelette de droite, trois patères (forme 22) à côté les uns des autres et une petite aryballe de terre ordinaire (forme 24).

— A l'entrée à droite, sur les pieds du même squelette, un grand plat creux raccommodé avec des lanières de plomb (forme 13), une coupe creuse (forme 18), trois plats à pieds de grandeurs différentes (forme 15), une petite marmite sans couvercle (forme 16), contenaient encore quelques vertèbres de poissons.

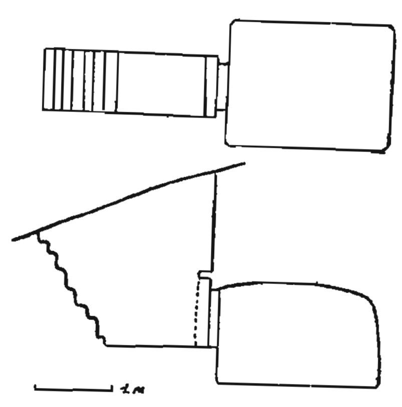


FIG. 5. — Tombe XIV.

—Enfin, avec le tas de cendre, un unguentarium de terre ordinaire (forme 11) et une pince de cuivre (fig. 4, 1) à laquelle adhérait un morceau de toile qui l'avait enveloppée.

Tombe XIV (fig. 5).

A l'ouverture du caveau on ne voit qu'un vaste et épais lit de terre tombée par les fissures de la roche et les cavités cylindriques. Un premier lit de terre était déjà étendu sur le sol avant la déposition des corps et du mobilier, de sorte que dans cette terre devenue compacte on distingue avec beaucoup de difficultés :

— Trois corps inhumés qui devaient être étendus parallèlement, la tête au fond. Quelques vagues traces de rouge sur des fragments d'os. De minces bijoux d'argent.

— Au milieu : une bague à chaton plat ovale et deux anneaux d'oreilles. A gauche : deux autres anneaux et trois perles de verre bleu, rondes et unies.

— Une pince de cuivre (fig. 4, 2) à la hauteur des mains du squelette gauche.

— Enfin, deux monnaies de bronze, l'une vers le fond à gauche, à la hauteur de la tête, l'autre parmi les côtes du corps déposé au milieu.

Le mobilier céramique est ainsi composé :

A droite de l'entrée, appuyée au coin, debout, une amphore (forme 3). Un bol de terre noire sur le bord intérieur duquel sont gravées trois lettres néo-puniques est posé dessus. Dans ce bol une petite œnochoé (forme 6), destinée à puiser dans l'amphore.

Presque tout le reste du mobilier se trouve au milieu : le plus près de la porte deux grands plats creux en terre ordinaire à léger rebord intérieur (forme 13) (1), tous deux cassés et raccommodés avec des lanières de plomb et tous deux recouverts par un grand plat retourné (forme 14), Ils contiennent des ossements de volaille et le couvercle est alourdi d'une grosse pierre posée avec soin (les plats ne sont pas cassés). De nombreuses pierres de tuf et d'autres d'une roche plus dure sont mélangées à la terre (2).

(1) C'est exactement la forme 56 d'Ard-el-Khéraib : Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Arb-el-Khéraib à Carthage*, 1909, Pl. V, comme aussi, en plus petit, notre forme 17, avec son couvercle reposant sur le rebord intérieur.

(2) M. et Mme Alquier ont aussi trouvé de nombreuses pierres dans les caveaux, soit pour soutenir la tête (tombe V, p. 9), soit pour former des séparations (tombes X et XI, p. 11), pour caler des vases (tombe X, p. 11), ou recevoir des cendres (tombe X).

Planche I.

Planche II.

A côté de ces plats une coupe en terre noire (forme 15) en contient une plus petite du même modèle.

Vers le fond, non loin du crâne du milieu, une coupelle de terre ordinaire (forme 27). Toujours au centre, vers la gauche, c'est-à-dire entre le cadavre gauche et celui du milieu, six patères (forme 22) (l'une d'elles porte une rosace en relief au fond (fig. 6, 1), les unes sur les autres. Un petit plat (forme 26), un petit plat creux à rebord intérieur et couvercle reposant sur le rebord





FIG. 6.

(forme 17), une coupelle de terre ordinaire, plusieurs cassées avec des pierres dessus. Enfin un guttus à panse côtelée, le bec orné d'une tête de lion (forme 23) verni noir

Tombe XV (fig. 7).

On trouve dans le puits un support de lampe (fig. 8, 1) en terre grossière, de fabrication indigène, plusieurs anses d'amphores et de vases simples, bifides et torsadées, des morceaux de coupes et de plats.

A l'intérieur, sur le sol très inégal, une énorme quantité de terre tombée des cavités cylindriques du plafond et d'une particulièrement grande à gauche s'abaisse d'un niveau de o m. 75 à l'entrée à o m. 18 au fond. Il règne une grande humidité, peu d'ossements subsistent et cependant on peut estimer à sept le nombre des corps inhumés dans ce caveau :

A gauche de l'entrée un tas d'ossements.

Au milieu, vers la gauche, un corps couché sur le côté droit, les mains à la hauteur de la tête, les genoux

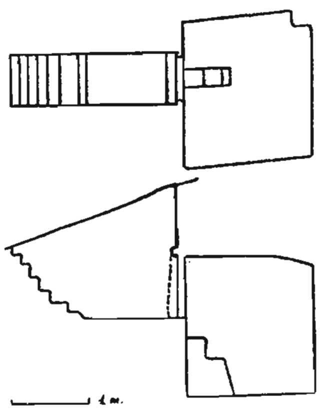


FIG. 7. — Tombe XV.

ramenés et calés par une énorme pierre qui n'est pas de tuf, la tête reposant sur une patère. De faibles traces de rouge sont visibles sur les os supérieurs.

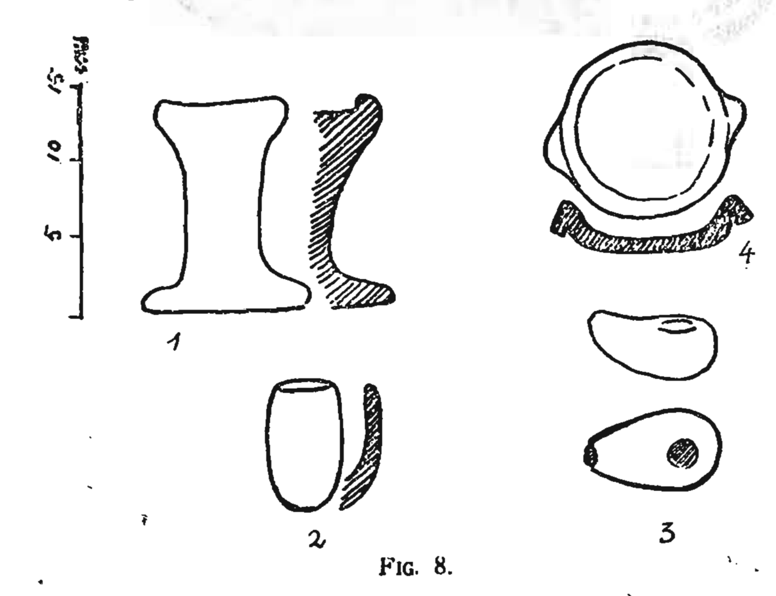


FIG. 8.

A droite de ce corps, un autre squelette dont on distingue difficilement la position qui semble celle du précédent, la tête reposant également sur une patère.

Tous les autres ossements, en tas vers la droite, dans un grand désordre accru par la présence d'une longue racine glissée du plafond.

Le mobilier céramique n'est pas abondant :

— Dans le coin de l'entrée, à gauche, une petite amphore à anses bifides torsadées, cassée par le poids des terres (forme 5).

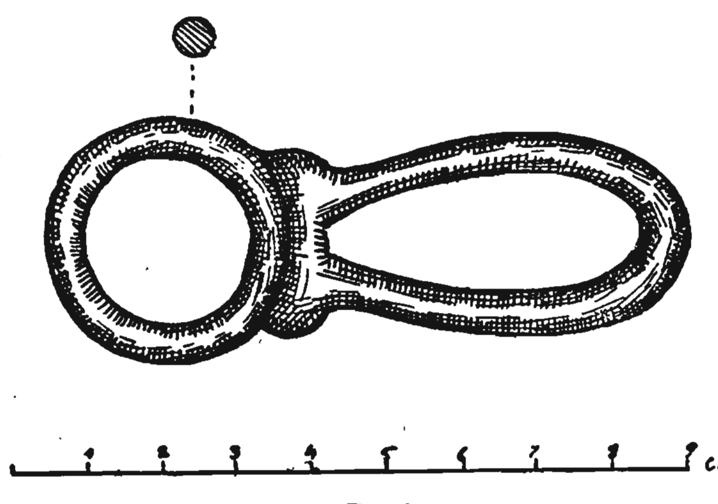


Fig. 9.

— Près de la tête du premier cadavre, un petit lecythe de terre blanche (forme 8). Un autre (forme 9), semble accompagner le cadavre voisin.

— A droite de l'entrée, dans le coin, deux patères (forme 22), dont l'une porte une rosace estampillée au fond (fig. 6, 2), un plat creux (forme 13), une ampoule de terre ordinaire (forme 11), une petite œnochoé de terre ordinaire (forme 12).

— Dans le fond à droite, au milieu des ossements en désordre, un ornement en plomb (fig. 9).

— Enfin, près de la tête du premier cadavre accroupi, les éléments d'un collier : 27 coquilles de cauris percées, 4 petites perles de verre bleu, rondes et unies, deux grandes perles de pâtes de verre bleu, à protubérances jaunes et vertes (fig. 10, 1, 2).

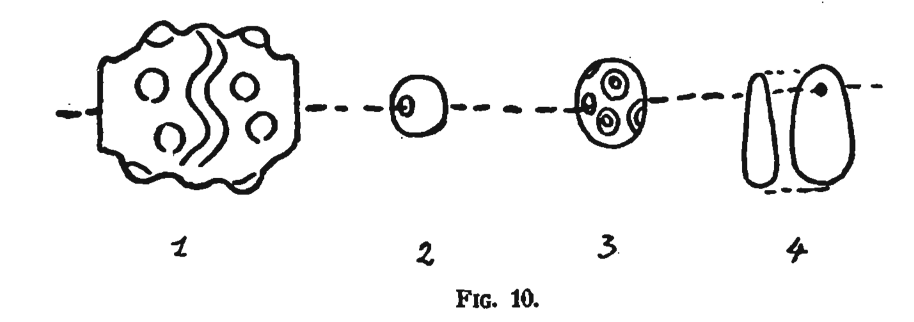


Fig. 10.

Tombe XVI (fig. 11)

Dans le puits des tessons de plats, de coupes, des morceaux de supports de lampes (fig. 8, 1), et plusieurs godets de fabrication indigène en terre grossière (fig. 8, 2).

Ce caveau contient trois corps incinérés et quatre inhumés allongés :

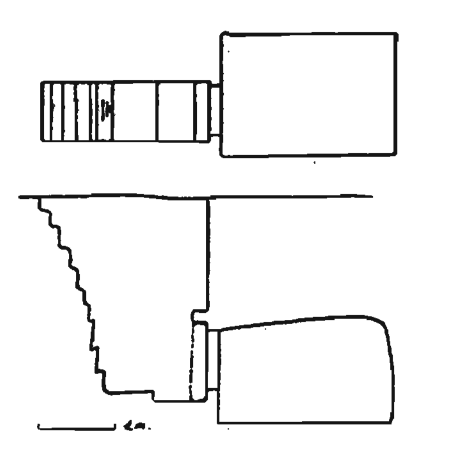


Fig. 11. — Tombe XVI.

— Au milieu un corps placé dans ou sous une sorte de cercueil qui semble avoir été réduit à un cadre de bois d'environ 1 m. 40 × 0 m. 70, mais il est en poussière.

— A droit de ce cercueil trois corps inhumés, allongés, la tête au fond, qu'on a dû repousser les uns sur les autres pour placer le cercueil.

— A gauche du cercueil un tas de cendre.

— A droite, mélangés aux ossements, deux autres tas.

Au corps enfermé dans le cercueil appartenaient deux petits anneaux d'oreilles en argent, une perle ronde bleue à ornements annelés blancs, un petit pendant de pierre lithographique (fig. 10, 3 et 4), et deux anneaux d'argent plus grands que les premiers et trouvés vers le milieu du corps.

En dehors du cercueil, à droite et vers les pieds, et placés les uns à côté des autres, trois clous de cuivre de 0,08, 0,06 et 0,05 de long. Le plus grand est taillé à quatre faces, les autres sont de coupe ronde (fig. 4, 3).

Dans le coin, à droite de l'entrée, une grande amphore debout (forme 1) fermée par un bol de terre ordinaire (forme 20). A l'intérieur de l'amphore un petit vase à deux anses en terre fine grise, cassé (forme 28).

A droite et le long du cercueil, quatre plats de tailles différentes (forme 18), l'un contenait encore des arêtes et des écailles de poisson.

Une petite ampoule de terre ordinaire (forme 10), près de la tête, dans le cercueil.

Tombe XVII (fig. 12)

Le puits contient des fragments de céramiques diverses, plusieurs supports de lampes et un petit godet comme ceux trouvés dans le puits de la tombe XVI.

Ce caveau est le plus beau par ses dimensions et par

sa taille soignée. Il n'y a ni fissure dans la roche, ni cavité cylindrique. On y voit :

— A gauche, le long de la paroi, un cercueil de bois affaissé vers le milieu de la pièce, qui a laissé sur le mur la trace de sa hauteur.

— Le long de la paroi de droite, un squelette sur le dos, le bras gauche le long du corps, le droit étendu. A côté, et la tête reposant dans le creux du bras étendu,

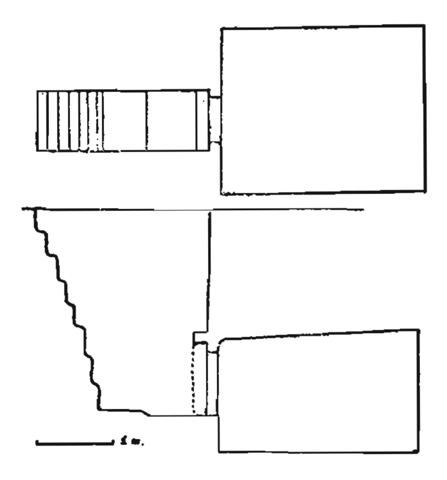


Fig. 12. — Tombe XVII.

le corps d'un enfant d'une dizaine d'années reposant parallèlement.

— Enfin, au milieu de la pièce, un tas de cendre primitivement placé sur le cercueil (la trace en est également visible sur le mur), que l'affaissement du bois a fait glisser sur le sol

Comme mobilier :

— Au pied des deux cadavres de droite une amphore pansue (forme 4), renversée. Un bol de terre rouge (forme 20), devait la recouvrir, qui se trouve sur le sol, à

côté. Une petite œnochoé de terre ordinaire (forme 12), un petit plat en terre rouge, mince, à rebord intérieur (forme 21), posé sur les jambes du cadavre de droite. Près de sa tête un petit plat (forme 26).

— Entre les deux corps deux plats creux en terre lourde, de fabrication indigène (fig. 8, 4).

— Près de la tête du petit cadavre, un plat noir (forme 15).

— Avec les cendres, une petite ampoule de terre ordinaire (forme 10).

— Sous le cercueil. comme pour le caler, une patère (forme 22). Enfin, dans le cercueil, et pour tout mobilier du corps qui y était enfermé, un petit lécythe campanien noir à bandes roses, placé vers le haut (forme 25).

Le contenu du cercueil n'est qu'un amas floconneux qui a gardé la forme d'un corps. On relève quelques morceaux infimes d'un tissu maintenant noir, des os pulvérisés, un tout petit peu de rouge vers le haut.

Sous le cercueil, le sol du caveau, qui est par ailleurs bien égalisé, est creusé d'une étroite rigole en équerre, qui semble indiquer l'emplacement de la caisse.



Ces cinq dernières tombes, aussi modestes qu'elles soient, apportent cependant quelque nouveauté à la connaissance des nécropoles de Djidjelli, tout en s'incorporant à l'ensemble précédemment décrit par M. et Mme Alquier.

Ce sont les mêmes modes d'enterrement : inhumations et incinérations qui semblent simultanées. Pour ce qui est de ces derniers caveaux, les cendres n'étaient pas contenues dans des vases (1) mais déposées en tas et n'étaient accompagnées que de petites ampoules (for-

(1) Au contraire, M. et Mme Alquier ont trouvé des vases cinéraires (tombe IX, p. 10 et fig. 6). Ce sont de petites amphores dont le type ne s'est pas rencontré cette fois-ci.

me 10), et une fois d'une pince (fig. 4, 1). Ce court mobilier ne peut donc se prêter à une comparaison et l'on ne peut que constater la présence des deux rites dans un même caveau en remarquant que les cendres sont placées à côté des ossements inhumés ou dessus.

Aussi bien dans les douze premières tombes que dans les cinq dernières se trouvent des inhumations allongées et accroupies, la tête posée sur des pierres ou sur des patères (1), des corps enfermés dans des cercueils et teintés de rouge (2). Des mets sont déposés dans des plats (3), volailles et surtout poissons. Il semble que les

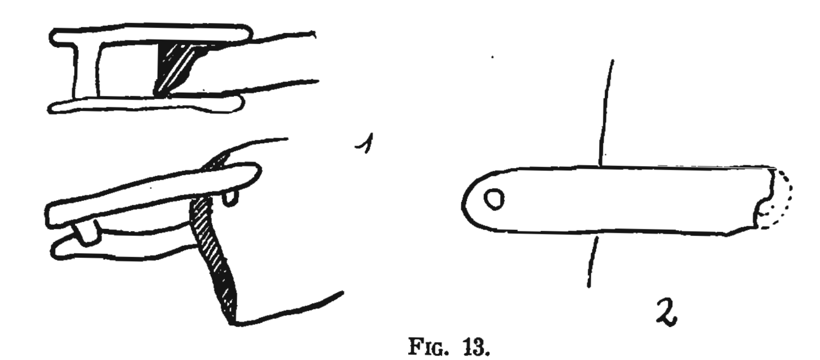


Fig. 13.

amphores aient été vides. Objets neufs et usagés sont déposés dans les tombes. Les neufs sont rares : les petites œnochoés contenues dans les amphores des tombes XIII et XIV. La petite amphore de la tombe XVII était neuve également. Plusieurs plats sont raccommodés avec des lanières de plomb. Ce sont généralement les grands plats creux qui devaient être de plus grand usage, mais quelques patères campaniennes sont également réparées. Il y a deux sortes de raccommodages (fig. 13).

(1) Sur des pierres, tombes V, XIII. Sur des patères, tombes VIII, XV.

(2) J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 15. Ici tombes XIII, XIV, XV et XVII. On ne relève de traces de rouge que dans le haut des corps.

(3) Formes 13, 15 et 16, 18, 21. Jamais dans les patères.

Le mobilier céramique des inhumations ne diffère que dans le détail de celui déjà connu.

Les deux grandes amphores des tombes I à V (1) se retrouvent ici aux tombes XIV et XVI (formes 3 et 4), et celle de la tombe XI (2) dans la tombe XIII (forme 2). Elles sont toujours à l'entrée, debout dans le coin gauche ou droit et sont accompagnées d'un petit vase pour puiser déposé au fond et d'un bol sur l'ouverture. La petite amphore reproduite aux figures 4 et 6 de l'article de M. et Mme Alquier ne s'est pas rencontrée cette fois-ci.

Les plats creux (forme 13), ceux en forme de marmite (forme 16) servant à faire la cuisine et portant des traces de feu sont nombreux ainsi que les coupes à pied très plates et les plats souvent retournés en guise de couvercles. Enfin, il y a un très grand nombre de patères (forme 22). Il y a peu de vases à parfum.

Quatre sortes de céramiques composent ce mobilier : une céramique de terre ordinaire, faite avec soin (plats creux, bols, vases à puiser, petites amphores). Une céramique d'importation campanienne, surtout représentée par des patères, un lécythe (3), un guttus (4), et dans les fouilles précédentes un skyphos (5). Une céramique également d'importation, vernie noire et de même appa-

(1) J. et P. Alquier, *op. cit.*, fig. 5, p. 9.

(2) *Ibidem*, fig. 7, p. 12.

(3) Tombe XVII.

(4) Tombe XIV. Avec les patères, c'est un objet qu'on rencontre souvent parmi les produits campaniens, à Collo, à Gouraya, plus rarement à Carthage, à l'Odéon (Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, t. I, p. 247), à Ard-el-Khéraib (Drappier, *Revue tunisienne*, 1911, p. 139). La panse est, soit ornée de figures roses représentant des animaux, la tête de l'un d'eux se détache en relief formant le bec (à Gouraya, Gauckler, II, Pl. CCLXVIII, le bec est uni), soit unie (à Gouraya, Gauckler, II, Pl. CCLXVI ; à Collo, Besniers et Blanchet, *Catalogue de la collection Farges*, p. 21), soit côtelée (à Ard-el-Khéraib, Drappier, *op. cit.*, p. 139 ; à Gouraya, Gauckler, II, Pl. CCLXIV, CCCXXXIX, CCCXL).

(5) J. et P. Alquier, *op. cit.*, tombe VIII, p. 10.

rence mais de qualité inférieure et sans doute fabriquée à Carthage (1).

Enfin, une céramique grossière de terre impure, noirâtre, de forme lourde, faite sans tour, la plupart du temps en très mauvais état de conservation et représentée dans les tombes par des plats creux (fig. 8, 4), et dans les puits par trois sortes d'objets : *lampes, supports de lampes et godets* (fig. 8, 1, 2, 3), en nombre variable et qui semblent constituer un mobilier rituel utilisé dans les puits. Aucune lampe n'a été trouvée dans les dernières tombes. M. et Mme Alquier en signalent deux à la tombe VII, mais on ne sait si cette tombe est un puits sans caveau ou une fosse. On n'y a pas trouvé d'ossements et la terre de remblai ne contenait que de nombreux débris de poteries. Comme pour les puits des autres tombes, des marches sont indiquées sur la figure 3 reproduite et complétée ici (fig. 2). Cela semble donc plutôt un puits dont la tombe n'a pas été creusée et où le rite aurait été célébré sans que l'enterrement ait eu lieu (2).

Plusieurs poteries d'importations portent des graffiti. Les uns sont des lettres néo-puniques gravées après cuisson, généralement près du bord, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de coupes ou de bols. Les autres sont des marques faites d'une lettre ou d'un signe plus égratigné que gravé sous des patères, dans le fond. Enfin, un signe est lourdement gravé sur le bord de la grande amphore de la tombe XVI (Pl. III).

(1) Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. IV, pp. 62-63, 160-161.

(2) Cependant M. et Mme Alquier en ont trouvé une dans la tombe X. Elle est « en terre assez fine, c'est une sphère légèrement aplatie avec bec horizontal ». Sans doute une lampe rhodienne qui a servi de modèle à celles des puits. Dans leurs fouilles de la Pointe-Noire, M. et Mme Alquier ont trouvé dans des puits le même mobilier rituel. Les chambres ne contenaient plus rien (*op. cit.*, p. 6).

Les graffiti comprenant plusieurs lettres viennent des tombes XIII et XIV. Ils sont au nombre de six et reproduisent les mêmes lettres, un « gimel », un « lamed » et un « phé ». Les numéros 1, 2 et 3 viennent de la tombe XIII. Ils sont gravés à l'intérieur et près du bord de trois coupes (forme 15). Le numéro 4 est gravé à l'intérieur et près du bord du bol posé sur l'amphore de la tombe XIV (1). Une branche du « gimel » mal gravée dépasse l'autre. Le « lamed » affecte une forme plus ancienne que les précédents. Le numéro 5, gravé près du bord, à l'intérieur d'une coupe de même forme que celle de la tombe XIII, a un « lamed » également de forme ancienne et allongé démesurément en haut. Le « phé » a aussi une forme plus courbe et moins récente que les premiers. La même haste allongée et déformée du « lamed » se retrouve sur le sixième graffite ainsi que la forme du « gimel ». Enfin un « aleph » (n° 7) se trouve gravé à l'extérieur et sous une coupe de la tombe XIV.

Les signes 8 (un delta grec ?) (2) et 9 se trouvent sous la même patère de la tombe XV, qui est d'origine campanienne.

Les marques 1 à 6 ainsi que le signe 7 sont vraisemblablement des marques de marchands carthaginois ou de langue carthaginoise (3). Le 8 et le 9 sont peut-être de marchands grecs. Peut-être aussi les premières sont-elles des marques de propriété, les tombes XIII et XIV renfermant des individus d'une même famille, car les marques de marchands se trouvent généralement placées extérieurement et dans le fond de la poterie. Parmi les nombreux graffiti de Tunisie et d'Algérie, gravés sur des

(1) C'est un bol en terre fine noire non vernie.
(2) Trop régulier pour être un daleth phénicien.
(3) Gsell, *op. cit.*, p. 160.

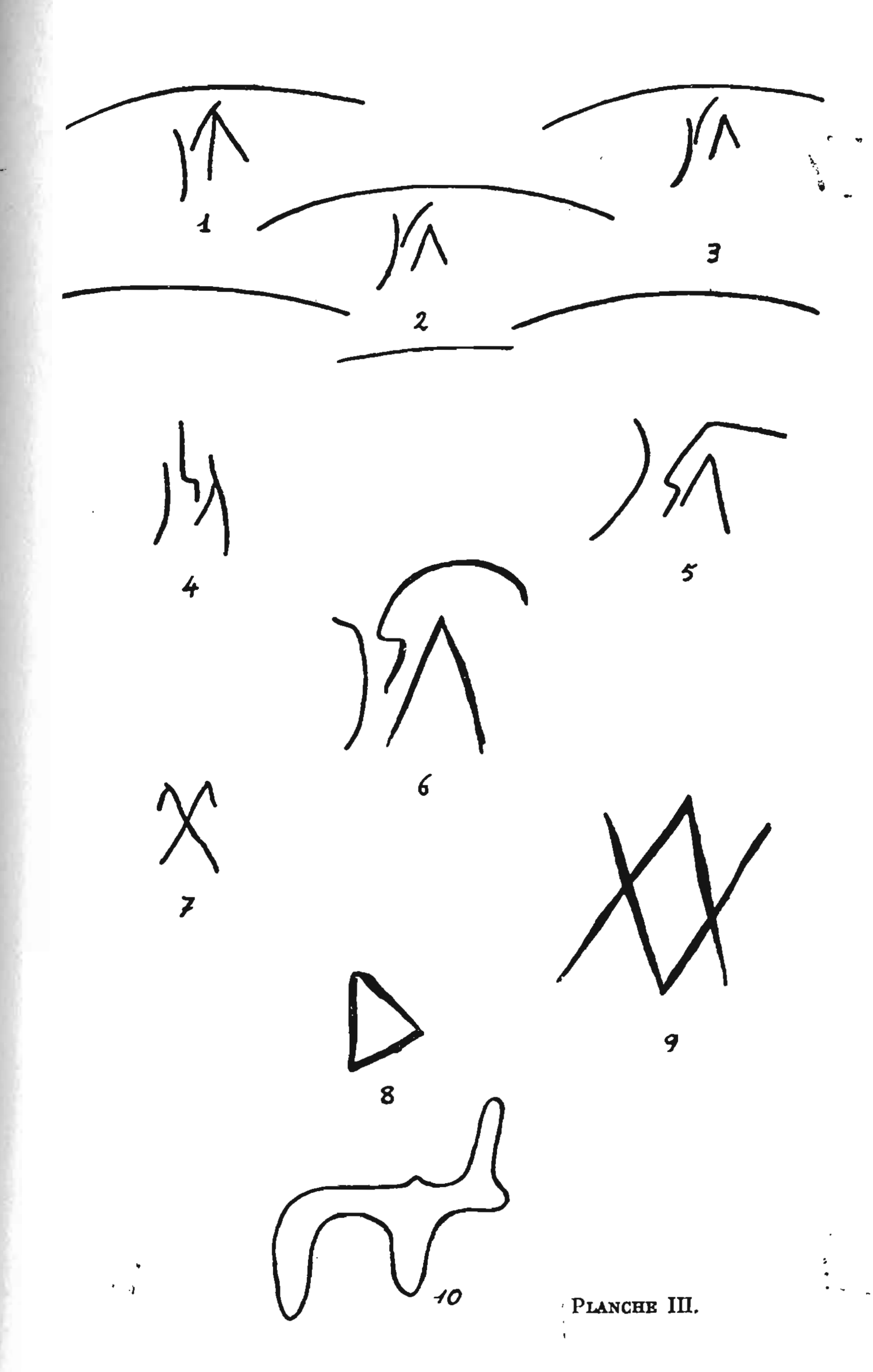


PLANCHE III.

poteries semblables, publiés par Berger (1), Gauckler (2), aucun ne reproduit celui qui marque les plats de Djidjelli.

Quant au dernier signe gravé sur l'amphore (n° 10), est-ce un « mim » ou un « shin » punique renversé ou une autre lettre déformée ? Il est difficile de le dire. Il rappelle un signe gravé sur la lèvre d'un dolium de Fortassa, publié par La Blanchère dans *Musée d'Oran*, p. 51.

M. et Mme Alquier parlent d'un alabastron de verre aujourd'hui perdu, trouvé dans l'une des premières tombes (3). Il n'y en a pas de nouveaux. De la tombe X provenaient trois perles de verre bleues opaques et deux vertes avec ocelles blancs et marrons. La figure 10 donne le dessin des ornements de colliers des tombes XV et XVI, auxquels il faut ajouter les 27 cauris de la tombe XV.

Les clous signalés (4) semblent être des clous utiles. Ceux de la tombe XVI, au contraire, rangés parallèlement aux pieds des corps, à droite du caveau, doivent sans doute être considérés comme votifs.

Un objet métallique sans analogue vient de la tombe XV (fig. 9) Il est en plomb et complet. Il serait particulièrement intéressant pour ceux qui veulent voir dans la croix ansée égyptienne l'origine du signe de Tanit, de pouvoir y reconnaître une forme de ce signe. Il s'en rapproche beaucoup, mais on ne trouve sur les planches qui accompagnent l'article que le R. P. Ronzevalle a consacré à ce sujet (5), aucune forme de l'ankh qui soit exactement celle de notre objet, soit que la boucle supérieure soit plus allongée, l'inférieure carrée et non ovale. Cependant, ce pourrait être là une nouvelle variété. Aucun signe de Tanit, dans sa forme classique, ne se trouve dans la nécropole, ni gravé sur les diverses poteries, ni peint sur les parois des tombes ou des puits, ni enfin comme élément de collier. L'objet de Djidjelli pouvait être suspendu par un cordon sur la poitrine. La place qu'il occupait dans la tombe XV, étant donné le désordre de cette tombe, ne fournit aucune précision.

(1) *Catalogue du Musée Lavigerie*, I, Pl. VIII.
(2) *Nécropoles*, II, Pl. CCC, CCCIV, CCCIX, CCCXII à CCCXXIII.
(3) J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 8.
(4) *Ibidem*, p. 14.
(5) R. P. Ronzevalle, *Mélanges de la Faculté orientale de Beyrouth*. Université St-Joseph, XVI. 1932, pp. 33-48 et Pl. V, VI, VII.

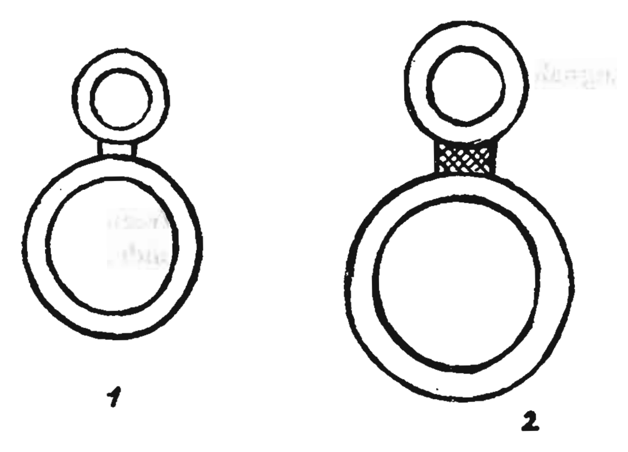


Fig. 14.

Il faut aussi comparer cet objet à plusieurs autres dont l'usage est d'ailleurs inconnu et qui ne semblent pas avoir de rapports de forme avec le signe de vie égyptien (fig. 14). Ils sont en argent, de petite taille (0 m. 03 à 0 m. 05) et proviennent, les uns de Mottya, les autres de Sardaigne Ils sont exposés aux musées de Mottya et de Cagliari avec les ornements de colliers (ceux de Sardaigne viennent des premières fouilles de Tharros et de Caralis).

La tombe XV a livré deux monnaies, les seules de la nécropole. Ce sont deux petits bronzes de 0 m. 017 et 0 m. 011 de diamètre, tous deux percés au bord pour

être suspendus. Très oxydées, ces monnaies ont été nettoyées au Cabinet des Médailles grâce à l'obligeance de M. J. Babelon. La plus petite n'offre qu'un relief vague et qu'on ne peut identifier. Sur la plus grande, l'avers présente une tête barbue à droite coiffée d'un bonnet conique uni, le revers mutilé pourrait figurer un scylla. M. Babelon propose d'y reconnaître une monnaie de l'Italie du Sud du III[e] au I[er] siècle avant notre ère, sans qu'il soit possible de l'affirmer (1).

Les tombes décrites en 1930 contenaient plusieurs cercueils, ou du moins la présence de bois y est plusieurs fois signalée (2), mais toujours en morceaux réduits, et aussi celle de clous (3) et de coins métalliques (4). Il est possible que ces cercueils n'aient été que des couvercles ou des brancards (5), d'autant plus que M. et Mme Alquier insistent sur l'étanchéité des caveaux qu'ils ont fouillés (6) de sorte qu'on pouvait s'attendre à retrouver du bois assez bien conservé.

La tombe XVI contenait des traces de bois qui ne correspondaient guère à autre chose qu'à un cadre. La tombe XVII, la plus belle comme construction et la seule étanche des cinq dernières tombes, contenait un véritable cercueil en cèdre dont une partie était en fort bon état et a pu être conservée (fig. 15). Les dimensions du cercueil étaient de 1 m. 95 de long, 0 m. 60 de large et 0 m. 60 de haut, l'épaisseur du bois de 0 m. 07. La cuve qui devait être portée par quatre pieds devait s'arrêter à 0 m. 15 du sol. Elle était donc profonde de 0 m. 45. La planche du grand côté qui est conservée montre un

(1) Jean Babelon, *Catalogue de la collection De Luynes*. Monnaies grecques, t. I, Italie et Sicile, 1924, n° 816 bis.

(2) Tombes I à IV. J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 9 et t. X, p. 11.

(3) Tombes I à IV et VI. *Ibidem*, p. 9.

(4) Tombe X. *Ibidem*, p. II. Il n'y avait pas de ces coins dans les cinq dernières tombes.

(5) Cf. Gsell, *Histoire Ancienne*, IV, p. 445.

(6) J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 8.

assemblage à queue d'aronde à chaque extrémité, traversé par un grand clou de bronze à section ronde, long environ de 0 m. 21 (diamètre de la tête, 0 m. 025).

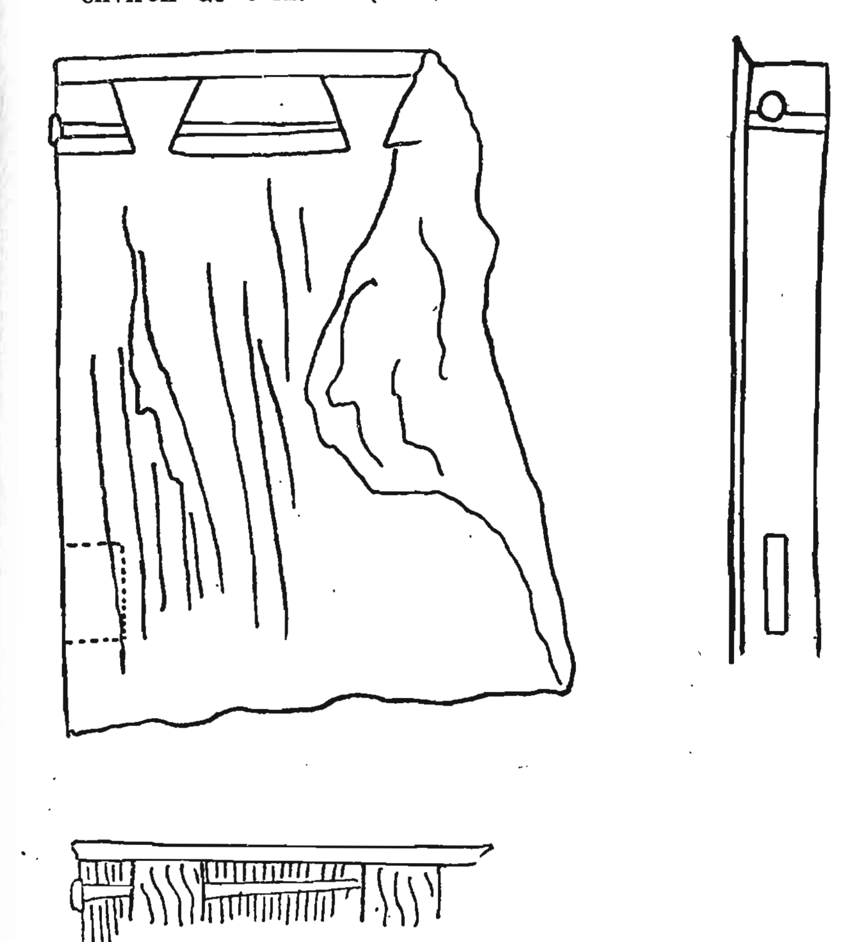


Fig. 15.

Quatre clous fixaient ainsi, en s'enfonçant verticalement dans les assemblages des quatre coins, le couvercle à la cuve, ainsi que des tenons de bois pénétrant dans des mortaises longues de 0 m. 06, larges de 0 m. 02 et pro-

fondes de o m. 045, disposées le long du grand côté. Les bords sont biseautés (1).

Les cercueils de bois sont fréquents dans les nécropoles de Carthage et du Sahel tunisien. Le mieux conservé est celui de Ksour-es-Saf, maintenant au Musée Alaoui (2) et décrit par M. Merlin (3). Il mesure 1 m. 80 de long, o m. 68 de large et o m. 84 de haut dont o m. 30 pour les pieds. L'épaisseur du bois est de o m. 04 et o m. 045. Panneaux latéraux, fond et couvercle sont faits de trois planches assemblées. Il est peint extérieurement d'une couleur rougeâtre. Le cercueil de Djidjelli ne porte pas de traces de peinture. Le couvercle et les côtés paraissent être faits d'une seule grande planche, le bois étant ici plus épais et la largeur et la hauteur moins grandes que dans le cercueil de Ksour-es-Saf (4).

***

M. et Mme Alquier ont estimé que cette petite nécropole devait avoir servi du début du IIIe au milieu du IIe siècle avant notre ère, date peut-être encore un peu élevée. La présence des poteries campaniennes, des lampes de type rhodien, d'anses torsadées, d'unguentaria est évidemment représentative de cette époque. Mais si les lampes rhodiennes apparaissent dès le IVe siècle, l'usage n'en est généralisé que dans le cours du IIIe. Et ici, il n'y a que des imitations de lampes rhodiennes, souvenirs d'une forme qui n'est plus représentée. Les

(1) V. Gsell, *op. cit.*, IV, p. 56, n° 10.

(2) *Hautecœur, Catalogue du Musée Alaoui*, 1er Suppl., 1910, N. 325.

(3) Merlin, *Découverte d'une cuirasse italiote près de Ksour-es-Saf* (*Monuments Piot*, XVII, 1909, pp. 128 à 130 et fig. 2 et 3).

(4) Les objets provenant de ces cinq tombes ont été déposés au Musée Gustave Mercier de Constantine. Ceux des tombes suivantes au Musée Archéologique d'Alger.

deux indices de plus grande ancienneté sont le cercueil à bel assemblage de bois (les clous ne fixent que le couvercle) et les formes de certaines lettres des graffiti, intermédiaires entre le punique et le néo-punique. La monnaie n'apportant pas de témoignage contradictoire, on ne peut que constater d'une part que les objets neufs, en particulier l'amphore de la tombe XVII, sont de très basse époque, d'autre part que dans la céramique courante de fabrication locale, il n'y a pas de traces d'archaïsme, comme on en rencontre à Collo et à Gouraya. Mais on ne peut demander trop de précisions à de pauvres restes alors que c'est sur un plus grand ensemble que l'on pourrait juger utilement. Tel n'est pas le cas d'un nouveau groupe de tombes plus réduit que celui-ci mais assez caractérisé pour présenter un réel intérêt.

II

Les recherches poursuivies autour des premières tombes n'ayant pas abouti au delà de la découverte du caveau XVII, le chantier est déplacé vers le Nord-Est sur le terrain compris dans la propriété de la « Mundet Africa », en bordure de la route de Bougie jusqu'au chemin qui mène à la Pointe-Noire (fig. 1, B). Ce terrain n'est pas bâti. La roche n'y affleure que par endroits, et est, en beaucoup d'autres, recouverte d'une couche de terre et de détritus qui va en s'épaississant vers l'extrémité de la propriété. C'est de ce côté, sur un espace d'une vingtaine de mètres carrés, que se trouve un second groupe de douze sépultures d'un type tout différent, aussi bien par la forme des tombes que par leur mobilier. Ces deux groupes sont distants d'une centaine de mètres et bien qu'ils n'aient pas de rapport entre eux, les tombes ont été numérotées à la suite les unes des autres, afin de ne pas prêter à confusion, et

dans l'ordre où elles ont été découvertes, de XVIII à XXIX (fig. 16).

Ce sont des fosses taillées dans la roche, presque à fleur de terre, toutes orientées S.O.-N.E. Elles sont donc parallèles à la route. De dimensions variées, elles sont rectangulaires, sauf une qui affecte la forme anthropoïde. Elles se distinguent encore de celles du premier groupe en ce qu'elles ont été violées — sans doute dès l'antiquité — et peut-être par des contemporains de la première nécropole. Plusieurs ont été complètement vidées, d'autres réoccupées sans que le premier enterrement ait été enlevé. Elles devaient être recouvertes de dalles dont aucune ne subsiste, si ce n'est un morceau dans la tombe XXV. On ne voit pas de trace de feuillure ; on ne relève pas de trace d'incinération.

Ces tombes sont remplies d'une terre argileuse très grasse où sont pris ossements et poteries — celles-ci souvent assez bien conservées par la terre qui a pénétré à l'intérieur.

Tombe XVIII.

Longueur 2 m. 30, largeur 0 m. 68, profondeur 0 m. 50 aux extrémités, 0 m. 37 au milieu, sur une longueur de 1 m. 34. Le sol de la fosse est donc formé d'une sorte de pont délimitant à l'extrémité Nord-Est une cavité rectangulaire, du côté opposé une même cavité divisée par une bande de roche ménagée. C'est de ce côté que se trouve la tête d'un corps inhumé dans cette tombe (1) et dont il ne reste que peu d'ossements.

On trouve au milieu une grosse coquille de pecton-

(1) La tête est toujours au S.-O. C'est aussi de ce côté que se trouve généralement groupé le mobilier. La tombe XXII qui est anthropoïde est creusée dans le sens opposé, la place de la tête au N.-E. Cependant les deux crânes qu'on y a trouvés étaient comme dans les autres tombes à l'extrémité S.-O.

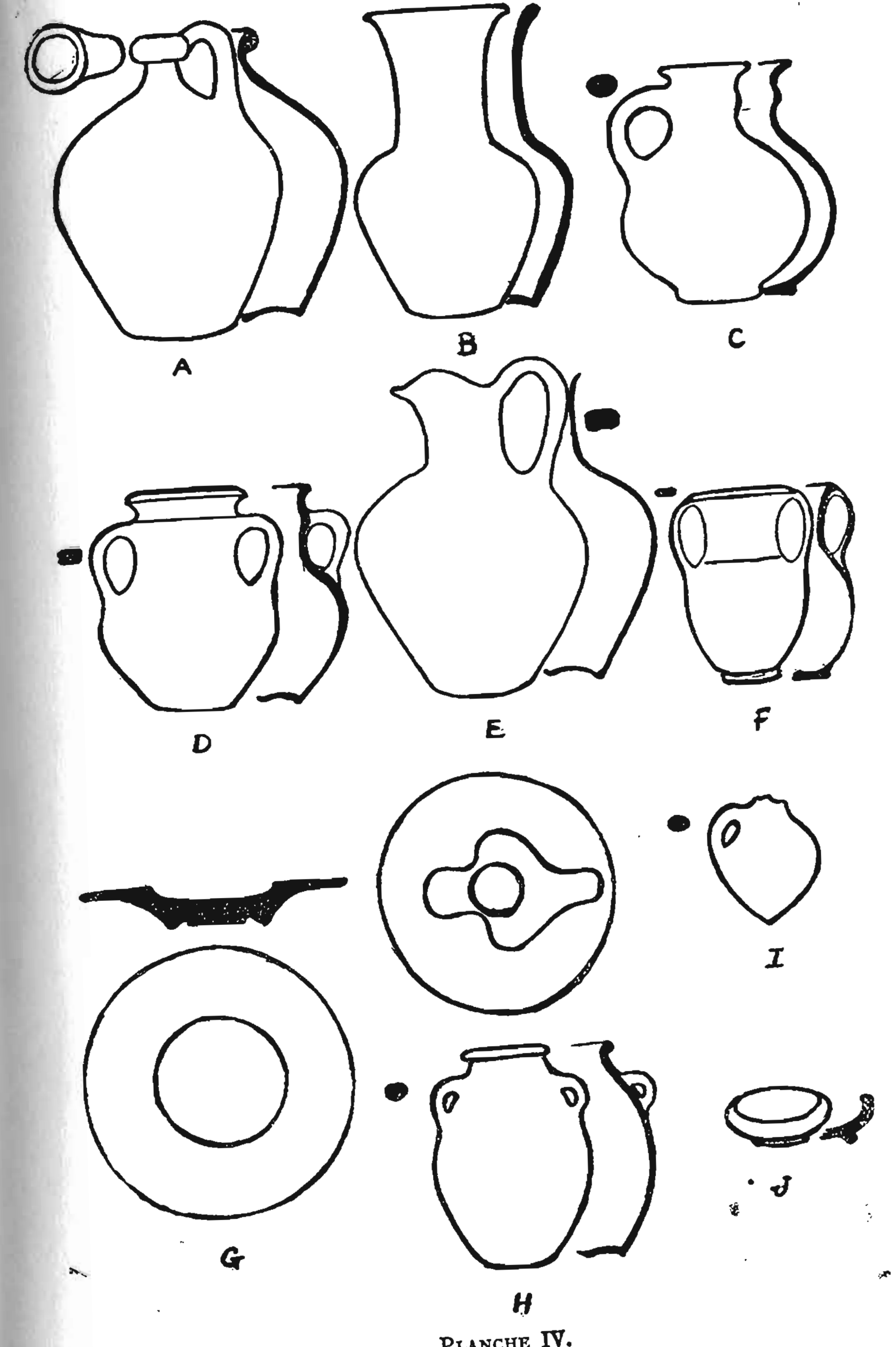


PLANCHE IV.

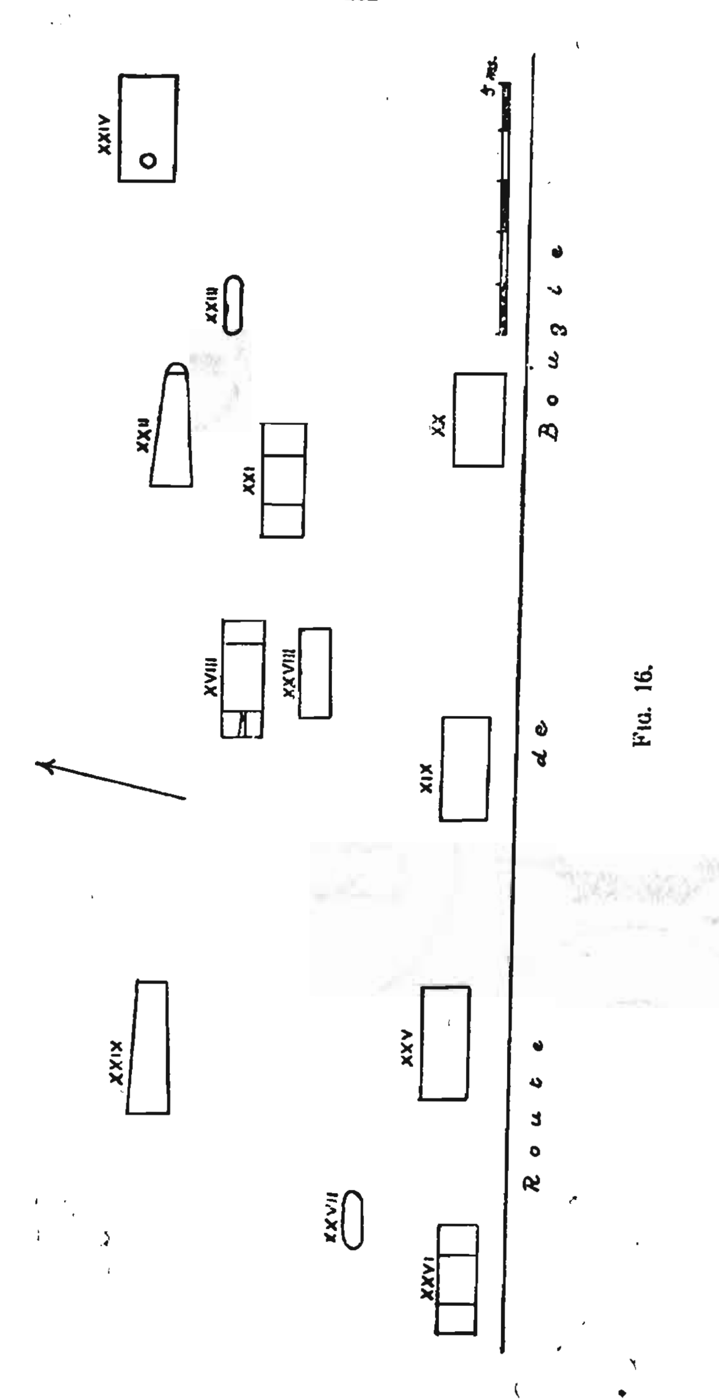


Fig. 16.

culus pilosus (diam. o m. 10), à la tête une seconde. Au pied une petite aryballe de terre jaune à fond pointu (forme I) (1), haut. o m. 09. La bouche est cassée.

Tombe XIX.

Long. 2 m., larg. o m. 90. Le sol est horizontal mais la hauteur de la tête (S.-O.) est de 1 m., aux pieds de o m. 75. Les deux niveaux se rejoignent par une courbe douce, mais on ne voit pas comment une dalle pouvait clore cette tombe. Bien qu'elle soit taillée avec soin une petite rigole irrégulière serpente dans le fond, vers le côté opposé à la route. Cette tombe, comme les tombes XX, XXV et XXVI, n'est séparée de la route que par le grillage de clôture de la propriété.

Deux corps y sont allongés. Les ossements d'un troisième qui est sans doute postérieurement inhumé, et dont il ne reste que peu de choses, semblent être disposés dans le sens contraire.

On trouve comme mobilier, debout dans chaque coin, du côté S.-O., un œuf d'autruche entier, percé d'un petit trou au sommet, sans décor, et un vase de terre ordinaire (forme B). haut. o m. 215.

Tombe XX.

Long. 1 m. 95, larg. o m. 97, prof. o m. 40.

La paroi de la tête est un peu plus haute au milieu et s'abaisse en toit aux deux angles. Dès la surface de nombreux ossements amalgamés et en très mauvais état. On compte jusqu'à dix maxillaires. On ne peut apprécier quel est l'enterrement primitif, mais le mobilier est ainsi placé :

A la tête, couchées sur le flanc, un groupe de trois poteries :

Une petite amphore (forme D), haut. o m. 155.

(1) Les poteries de cette seconde nécropole sont figurées à la Pl. IV.

Une œnochoé à bec trilobé (forme E), haut. o m. 225. Elle se casse quand on la recueille.

Un vase sans anse (forme B), haut. o m. 16.

Vers le milieu, du côté opposé à la route :

Un vase sans anse (forme B), haut. o m. 225.

Un vase à une anse (forme C), haut. o m. 17.

A la hauteur de ce dernier groupe un crâne entier

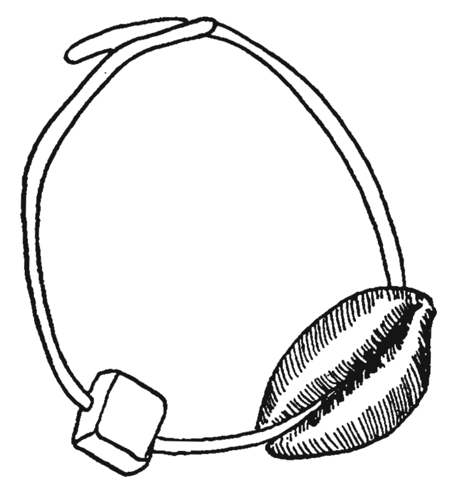


FIG. 17.

bien conservé (1) placé sur le côté gauche, portant à la place de l'oreille droite, un large anneau fait d'un fil de cuivre après lequel sont enfilés une coquille de cauris et un petit cube d'un centimètre de côté d'une matière jaune (2) (fig. 17).

(1) Ce crâne a été examiné par M. le Docteur Leblanc, Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger, qui a bien voulu donner ici le résultat de son examen. On trouvera cette étude à la suite de celle de la nécropole, ainsi que celle de deux mandibules provenant de la tombe XX.

(2) Cette matière a dû être analysée à Alger. Le résultat de l'analyse ne m'est pas parvenu.

Au pied de la tombe, du côté opposé à la route, un groupe d'unguentarias en morceaux, à panse ronde et long col en terre jaune fine et un clou de fer de o m. 085 de long (1).

Tombe XXI.

Long. 2 m. 20, larg. o m. 75, prof. 1 m. aux extrémités et o m. 70 au milieu sur 1 m. de long.

On retrouve ici le dispositif de la tombe XVIII sans le compartiment médian de la tête. Ici les deux cavités opposées sont de grandeurs et de formes égales.

La tombe est grossièrement taillée. Elles est remplie de pierres. On y trouve les os dispersés d'un corps et un vase sans anse (forme B). Haut. o m. 22, dans le coin S.-O.

Tombe XXII.

C'est la tombe anthropoïde. Le côté taillé pour la tête se trouve au N.-E. mais les deux crânes qu'on y rencontre sont à l'autre extrémité.

Long. 2 m. 30, larg. au S.-O. o m. 70, au N.-E. o m. 40, prof. o m. 50. La cavité de la tête est surélevée, profonde seulement de o m. 35 et longue de la même dimension.

Le mobilier ne se compose plus que d'un petit pot à deux anses près de la bouche (forme H), haut. o m. 15, placé debout au milieu, contre la paroi Nord.

Tombe XXIII.

C'est une tombe d'enfant aux extrémités arrondies, au

(1) Les unguentaria et le clou de fer aux pieds appartenaient aux enterrements postérieurs. De tels cas ne sont pas rares à Carthage : Delattre, *Les tomb. pun. de Carthage, La nécr. de la coll. St-Louis* (*Rev. Archéologique*, 1891, p. 8, tombe du 28 août 1890 ; p. 11, tombe du 30 septembre 1890) ; Carthage, Découverte de tombes puniques. La colline St-Louis, Oran, 1898, p. 3.

sol inégal, longue de 1 m. 15, large de 0 m. 40, profonde de 0 m. 30. On y trouve une grosse pierre.

Tombe XXIV.

C'est la plus grande, la plus profonde, la mieux taillée, peut-être était-elle la plus riche mais elle a été violée de fond en comble. Il n'y reste même plus d'ossements.

Long 2 m., larg. 1 m. 05, prof. 1 m. 20.

Sur le sol, au milieu de l'extrémité S.-O., une légère cavité circulaire.



Fig. 18.

Vers le haut, des tessons (1) sont mélangés à la terre. Par bonheur, et bien qu'il soit impossible de tamiser une terre aussi grasse, tout à fait au fond de la fosse, au milieu, on trouve une bague d'argent (fig. 18, 1).

Tombe XXV.

Long 2 m. 05, larg. 0 m. 88.

Cette fosse est irrégulière ; elle est profonde de 0 m. 30 au S.-O. et s'élève jusqu'au niveau du sol de l'autre côté Il semble qu'elle ne soit pas finie, cependant on y trouve quelques ossements sans mobilier.

(1) Ces tessons raccordés ont donné le biberon fig. 20.

Tombe XXVI.

Elle a la même forme que la tombe XXI. Long. 2 m. 10, larg. 0 m. 70, prof. 0 m. 60 au milieu sur une longueur de 1 m. limitant deux cavités égales aux extrémités. On ne trouve que quelques menus morceaux d'ossements. Le mobilier, groupé dans le coin S.-O., se compose de :

Un vase sans anse (forme B), haut. 0 m. 20.

Un vase à petit col. embouchure ronde, une anse (forme A), haut. 0 m. 21.

Des tessons dans le coin du même côté.

Au milieu un pendant d'oreille en argent (fig. 18, 2), et un morceau infime d'anneau de cuivre.

Tombe XXVII.

C'est une fosse similaire à la tombe XXIII. Elle a la même forme arrondie aux extrémités et sensiblement les mêmes dimensions : long. 1 m. 10, larg. 0 m. 35, prof. 0 m. 30.

Elle ne contient ni ossements, ni poterie.

Tombe XXVIII.

Elle est plus petite que les autres sans être aussi réduite que les tombes XXIII et XXVIII.

Long. 1 m. 60, larg 0 m. 55, prof. 0 m. 45.

Le sol est raboteux et inégal.

On y trouve en désordre les restes d'un corps, la tête au S.-O., quelques tessons en terre grossière, noirâtre, et près de la tête un petit fragment d'œuf d'autruche non décoré.

Tombe XXIX.

Elle est légèrement plus large au S.-O. qu'au N.-E.

Long. 2 m. 55, larg. 0 m. 72 et 0 m. 69, prof. 0 m. 50.

Le sol est très inégal. Les os d'un cadavre y sont éparpillés, les os du crâne et des pieds au N.-E.

Au S.-O., contre la paroi, une assiette de terre rouge est posée de champ (forme G), diam. o m. 19.

De ce côté sont groupés :

Un vase (forme B) haut. o m. 12.

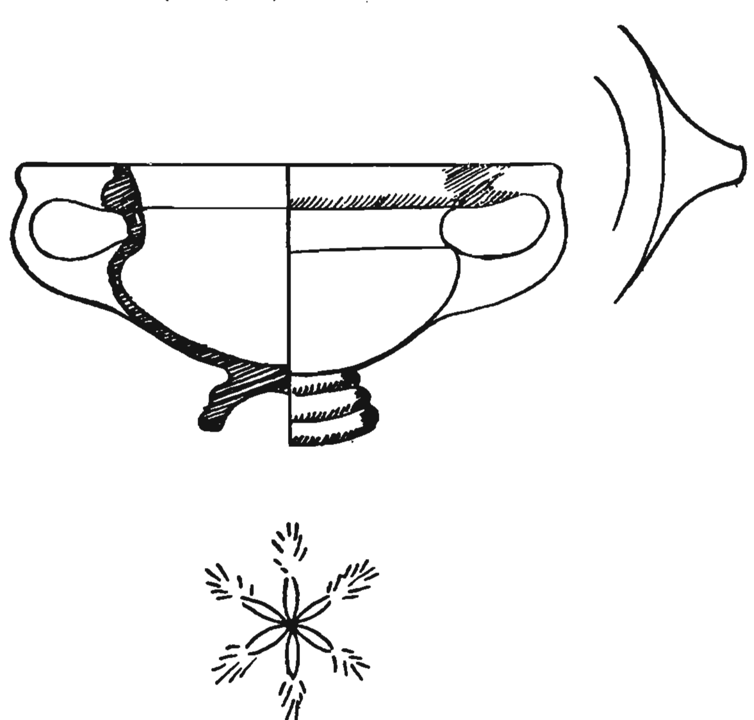


FIG. 19.

Une petite amphore (forme F), haut. o m. 135.

Une petite coupe en terre très fine à couverte noire (forme J), diam. o m. 075, haut. o m. 03.

Un kylix en terre très fine à couverte noire, cassé (fig. 19), diam. o m. 044, haut. o m. 038.

*
* *

Dans la limite de la propriété de la Mundet Africa, le terrain a été décapé sans résultat entre les deux nécropoles. Au S.-O. la route et le faubourg indigène qui la borde interdisent de penser que d'autres tombes aient pu se trouver dans cette direction. Au N.-O. la butte se termine. Il reste au N.-E., au delà du chemin bordant la propriété, un vaste espace rocheux non bâti et où peut-être la nécropole peut se prolonger. Un projet municipal de voirie est établi qui doit faire se poursuivre en ligne droite la route de Bougie à Djidjelli au point où elle bifurque, c'est-à-dire à l'angle du bâtiment de l'usine en bordure de la route, dans la direction de la mer vers les abattoirs. Cette nouvelle partie de la route couperait alors en diagonale la propriété de la Mundet Africa à travers la nécropole, en la détruisant (les tombes ont été recouvertes de terre après les fouilles) mais en même temps donnerait peut-être lieu à d'autres trouvailles dans la partie rocheuse non fouillée.

*
* *

S'il n'y avait que des différences de détail dans le mobilier des cinq dernières tombes découvertes à proximité des premières, tout ici est nouveau.

En effet, il existe bien dans la première nécropole une simple fosse, la tombe XII (fig. 2) d'environ 2 m. × 1 m. × 1 m. Elle ne contenait qu'une œnochoé qui n'est ni décrite ni figurée par M. et Mme Alquier (1) sans doute parce qu'elle ne différait pas du mobilier des autres tombes. Mais nous ne pouvons en tenir compte.

Quant aux autres fosses de Djidjelli, également à fleur de terre et toutes vides (2), elles sont de deux sortes :

(1) J. et P. Alquier, *op. cit.*, p. 12.
(2) Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 49.

les unes taillées dans le tuf, de forme et de dimensions ressemblant aux nôtres quoique n'ayant pas d'orientation fixe (1), les autres soigneusement et régulièrement creusées dans le grès, les angles souvent arrondis, les bords pourvus de feuillure (2).

Le type des premières n'est guère répandu dans les nécropoles de la côtc algérienne. Deux sont mentionnées à Collo (3) ; quant à Gouraya, il n'y en a pas, mais il est possible que le premier cimetière qui n'a pas été fouillé en contienne (4).

Les secondes se retrouvent très loin dans l'intérieur du pays (5). De date indéterminée, étant donné l'absence de tout mobilier, elles doivent représenter des survivances perfectionnées d'un type ancien, taillées à l'époque romaine (6).

C'est à Carthage, bien qu'elles y soient pour la plupart très profondément creusées, qu'il faut rechercher le prototype des fosses de Djidjelli (7) : aux VII[e], VI[e] siècles à Douimès, Dermech, Saint-Louis, Junon (1) ; aux V[e], IV[e], III[e] siècles à Ard-el-Touibi, Bou-Mnigel, Ard-el-Khéraib, Ard-el-Morali, Ste-Monique, Bord-Djedid (2).

(1) Duprat, *op. cit.*, Pl. I et II, fig. 1 à 10 et 12 à 17. A l'ouest des abattoirs, au rocher Picouleau, sans doute aussi les fosses de la Pointe Noire, décrites par M. et Mme Alquier, *op. cit.*, p. 4.

(2) Delamare, *op. cit.*, Pl. 13, fig. 7, 8 ; Saladin, *op. cit.*, fig. 151.

(3) Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 42.

(4) *Ibidem*, p. 8.

(5) Jacquet, *Recueil Constantine*, XXXIV, 1900, pp. 127-129 ; Reboud, *Bulletin Académie Hippone*, I-II, 1865, p. 53 (le Tarf) ; *Recueil Constantine*, XVII, 1875, p. 45 (Cercle de La Galle) ; Bosco, *Recueil Constantine*, L. 1916, p. 164 (Djemila) ; *Ibidem*, LII, 1919-1920, p. 238 et LVI, 1925, pp. 68-69 et 79 (Constantine) ; Debruge. *Recueil Constantine*, XLI, 1907, pp. 237-242 (Rouffach). Duprat, *Recueil Constantine*, XXVI, 1890-1891, pp. 280-283 (Tébessa); Debruge. *Bulletin Sousse*, II, 1906, pp. 93-95 ; *Recueil Constantine*, XLI, 1907, pp. 29-32 (Bougie).

(6) Sur ces fosses en général, V. Gsell, *Hist. Anc.*, IV, p. 436, n. 2.

(7) Faut-il, avec Anziani (*Mélanges Rome*, XXXII, 1912 ; apud Gauckler. *Nécropoles*, I, XXXIII), faire de ces fosses creusées à fleur de sol un type à part ? Il ne le semble pas. Le mobilier de nos tombes de Djidjelli prouve au contraire qu'elles rentrent dans le type commun dont l'origine remonte au VII[e] siècle. A Carthage, les profondeurs sont variables.

Il est évidemment regrettable qu'elles ne soient ici ni très nombreuses ni intactes, mais l'homogénéité de ce petit groupe dans ce qui lui reste de mobilier est significative et c'est encore une grande chance que des tombes aussi superficielles aient pu révéler un tel contenu.

Une disposition particulière de trois d'entre elles permet d'établir une comparaison précise avec des tombes de Carthage dont la date est connue. Les tombes XXI, XXVI et XXVIII présentent un léger évidement aux extrémités, compliqué d'une cloison médiane à la tombe XXVIII que nous retrouvons à Carthage dans des fosses et dans des sarcophages de pierre du VI[e] au IV[e] siècle.

La forme de pont simple est celle d'une fosse du V[e] siècle d'Arb-el-Touibi (3) où les deux cavités sont seulement plus profondes qu'à Djidjelli (o m. 50). Elles sont au contraire identiques dans un sacorphage du V[e] siècle de la nécropole Nord d'Utique (4). Même disposition mais n'occupant pas toute la largeur de deux sarcophages dans un tombeau bâti d'Ard-el-Morali du IV[e] siècle (5). C'est une survivance de ce type que l'on rencontre à Mahdia (6) où un lit funéraire de caveau a les deux extrémités plus basses que le milieu.

La forme de pont dont une ou les deux cavités sont partagées par une cloison médiane se retrouve à Saint-

(1) Gsell, *Hist. Anc.*, IV, p. 428.

(2) *Ibidem*, p. 433.

(3) Poinssot et Lantier, *Fouilles à Carthage* (*Bulletin Arch. du Comité*, 1927, p. 450, tombe 22). Pour la date, V. p. 456.

(4) Moulard, *Fouilles et découvertes à Utique* (*Bull. Arch. com.*, 1924, p. 144, tombe 4). Pour la date, V. Merlin, *ibidem*, pp. LXIII-LXIV. Les tombes monolithes de la nécropole Est (IV[e] siècle) sont toutes à pont (p. 144).

(5) Gauckler, *Nécropoles*, I, p. 204, tombe 430.

(6) Hannezo, *Notes sur les nécropoles phéniciennes de Salakta et de Mahdia* (*Recueil Constantine*, XXVI, 1890-1891, p. 294).

Louis (VIe siècle) dans deux auges ménagées à l'intérieur d'un caveau construit (1) et à l'intérieur d'un sarcophage monolithe, dans une fosse (2) ; à Dermèch (VI[e] siècle) au fond de deux sarcophages dans une chambre funéraire (3) ; à Utique (IV[e] siècle) dans la nécropole Est, au fond de sarcophages monolithes (4).

Deux éléments du mobilier sont particulièrement caractéristiques :

D'une part, la bague d'argent (fig. 18) de la tombe XXIV, d'autre part, les formes de la céramique et au premier chef la forme B (Pl. IV). La bague qui est d'argent massif est d'un type qui se rencontre à Carthage, soit en or, soit en argent, uniquement dans les nécropoles les plus anciennes (5), à Dermèch (6), Douimès (7), aux VII[e], VI[e] siècles. Le chaton porte quelquefois un sujet gravé (8). Ici il est cassé et le morceau qui reste est trop abîmé pour qu'on puisse y lire quoi que

---

(1) Delattre, *Les tomb. pun. de Carthage. Les tomb. de la coll. St-Louis* (*Missions catholiques*, 18 avril 1890). Une cloison à chaque extrémité ménageant quatre cavités carrées de 0 m. 20 de côté sur 0 m. 10 de profondeur.

(2) Saumagne, *Rapport sur un sondage complémentaire dans la nécropole de la coll. St-Louis* (Comité de l'Afrique du Nord, Séance de mars 1923, p. XVI). Même disposition que la précédente.

(3) Gauckler, *op. cit.*, II, p. 444 et I, Pl. LIX. Il n'y a de cloison qu'à la tête. A Djidjelli la tombe XXVIII n'en a que d'un côté, c'est aussi celui de la tête.

(4) Moulard, *op. cit.*, p. 147. Pour la date, V. Merlin, *Ibidem*, pp. LXIII-LXIV.

(5) Gauckler, *op. cit.*, II, p. 531.

(6) *Ibidem*, I, tombe 3, Pl. CXVII ; tombe 27, p. 8, et Pl. CXXII; tombes 55 et 56, p. 18, et Pl. CXXV ; tombes 66 et 76, Pl. CXXXII ; tombe 79, Pl. CXXXIII ; tombe 96, p. 32, et Pl. XXVIII ; tombe 217, Pl. CLI ; tombe 310, p. 130, et Pl. XC ; tombe 311, p. 134, et Pl. XCV ; tombe 327, Pl. CLXVIII et CLXXXV bis, en haut, à droite.

(7) Delattre, *Bulletin Antiquaires de France*, LVI, 1897 : tombes du 16 et du 20 mars, du 27 avril, du 7 juin 1895.

(8) Surtout pour les bagues en or. A Dermèch, *supra*, tombe 27, le chaton est gravé de quatre cynocéphales. A Douimès, *supra*, tombe du 27 avril 1895 : représentation égyptienne.

ce soit. On trouve à la même époque des bagues sigillaires à chaton mobile, ce type a eu une plus longue fortune que le premier.

Un autre bijou a été trouvé dans la tombe XXVI. C'est un pendant d'oreille (fig. 8, 2) en argent, cassé en bas et où on peut penser que devaient être attachés quelques petits globules disposés en triangle. Cette forme de pendant qui est ancienne est assez rare à Carthage (1). On la retrouve à Chypre (2).

La qualité très grasse de la terre et le très mauvais temps qui la rendait particulièrement humide n'ont pas permis de tamisage. Bien que la terre ait été émiettée avec soin, de menus bijoux ont pu passer inaperçus.

La planche IV groupe les différentes formes de la céramique. Ce sont toutes des poteries en terre jaune ocre (3), d'une épaisseur moyenne de 0 m. 0025, généralement bien conservées par la terre qui a pénétré à l'intérieur, mais dont l'extérieur est encrassé au point que tout nettoyage est impossible. On ne peut donc savoir si ces poteries portaient un engobe, ce qui paraît probable. En tous cas, elles ne semblent pas avoir été peintes, et cet espèce de vernis rouge qui enveloppe certaines des poteries archaïques de Carthage ne s'y rencontre pas (4).

Toutes les poteries dessinées à la planche IV ne se trouvent dans la nécropole qu'à un exemplaire, excepté la forme B qui est représentée six fois dans des tailles très variables, allant de 0 m. 12 à 0 m. 025. La coupelle J est en pâte très fine et légère, de même qualité que le kylix (fig. 19) et couverte d'une fine couverte noire qui a beaucoup souffert du contact de la terre humide et grasse.

---

(1) V. Gsell, *Hist. Anc.*, IV, pp. 85-86.

(2) Cesnola, *Cyprus*, 1877, pl. I (Dali).

(3) L'œnochoé forme E est moins épaisse. La terre est rouge.

(4) La terre en se détachant, entraîne en même temps une infime pellicule blanchâtre, sans doute l'engobe.

La forme B, par sa fréquence, attire d'abord l'attention. C'est une forme connue à Carthage par les fouilles du temple de Tanit où elle se trouve au niveau le plus ancien, contenant des ossements et recouverte d'une soucoupe dont le diamètre est égal à son embouchure (1). M. D. B. Harden, qui a publié une étude de la céramique du temple de Tanit (2), lui donne à défaut d'autre nom celui de « vase en forme de chardon ». En dehors de ce site, la forme B est très rare à Carthage. On ne la rencontre que dans les nécropoles les plus anciennes : aux VII[e], VI[e] siècles, à Dermèch, une fois (3), à Douimès (4) et à Saint-Louis (5). A cette forme rare et qui passe inaperçue, Gauckler donne le nom de pot, le P. Delattre celui de gobelet. On la trouve encore à Mottya (6), en

(1) Poinssot et Lantier, *Un sanctuaire de Tanit à Carthage* (*Revue de l'histoire des religions*, 1923, Pl. V. 4).

(2) D. B. Harden, *Punic urns from the precinct of Tanit at Carthage* (*American Journal of archeology*, XXXI, 1927, fig. 3 et p. 299).

(3) Gauckler, *Nécropoles*, I, tombeau 27, p. 8, dans l'énumération du mobilier : n° 4. « pot ». A la Pl. XVIII qui donne un croquis de la tombe à sa découverte, on voit parmi les poteries, *groupées du côté de la tête*, le petit pot n° 4. La Pl. CCX (haut) du même volume montre des poteries archaïques groupées par tombes, parmi lesquelles un petit pot de même forme, sans doute le même, car il n'y a qu'un vase de cette forme au musée Alaoui. Il y a dans cette même tombe 27, qui est fort riche, deux bagues de la forme de celle de Djidjelli. V. *supra*.

(4) L'un d'eux catalogué par Berger dans *Catalogue Musée Lavigerie*, I, 1900, p. 170, et Pl. XXV, 26. Pour les autres : Delattre, *La nécr. pun. de Douimès*. Fouilles 1893-1894. Cosmos, 1897, p. 24, fig. 43 : tombe du 26 novembre 1894. *Ibidem*, p. 27, tombe du 1[er] décembre 1894. Puis, tombe du 27 février, du 2 mars, du 20 avril 1895.

(5) Delattre, *Tomb. pun. de Carthage*. Nécr. de la coll. St-Louis (*Revue Archéologique*, 3[e] série, XVII, 1891, p. 66 et fig. tombe du 4 octobre 1890). Il y en a 8 au Musée Lavigerie.

(6) Je n'ai pas retrouvé de traces de cette forme dans les publications ; mais j'en ai dessiné au Musée de Mottya qui venaient de la nécropole archaïque (V. Whitaker. Motya. *A phoenician colony in Siciliy*, 1922, p. 206, 231), avec des urnes globulaires du type de celles du niveau inférieur du Temple de Tanit. (Pour la concordance de ces types V. Lantier, *apud* Pace, *Monumenti Antichi*, XXX, 1925, col. 181-189. Saggie di cronologia di la ceramica punica ; Harden, *op. cit.*, pp. 306-307).

Sardaigne (1) et à Malte (2), toujours dans les tombes les plus anciennes, et faiblement représentée.

Tous ces exemplaires présentent des différences de galbe et de décor. Au temple de Tanit, la panse est particulièrement arrondie, le col haut et presque droit, une large bande d'un rouge brillant entoure la panse. La taille est assez grande : 0 m. 18 environ. Le fond est légèrement concave avec un point saillant central. A Douimès et Dermèch les vases sont petits, de 0 m. 13 à 0 m. 075 et décorés de bandes de peinture ordinaire brunes, rouges et noires sur la panse et au col. La panse est plus carénée et le col s'évase dans le haut. Le fond est plat. A Mottya les exemplaires sont grands, environ 0 m. 21. A Malte ils sont de petite taille et ressemblent à ceux de Douimès et de Dermèch.

Il faut enfin mentionner comme exemplaires tardifs de la forme B, cinq vases de Gouraya venant des fouilles de Gauckler (3) et de Gsell (4) conservés au Musée d'Al-

(1) Je n'ai pas non plus retrouvé la forme B dans les publications sardes, mais M. Taramelli a bien voulu m'écrire qu'elle se rencontrait en Sardaigne aux VII[e], VI[e] siècles.

(2) Dans une tombe archaïque de Kligha décrite par le regretté Professeur Zammit, *Annual report of the Museum, Valetta*, 1907-1908, § 21. Une partie du mobilier de cette tombe est représentée dans *Antiquaries Journal*, 1928, pl. LXXV, I, à droite ; dans une tombe archaïque de Kalilla, Zammit, *Report*, 1913-1914, p. 6. Figure dans Zammit, *Guide to the Valetta Museum*, 1914, p. 37, en bas ; enfin, dans une tombe de Zgnien-is-Sultan réutilisée et où divers types sont mélangés, archaïques et récents. J'ai pris le dessin du mobilier au Roman Villa Museum. La tombe est décrite sans figure par Sir Th. Zammit dans *Report*, 1925-1926, p. III.

(3) Gauckler, *Musée de Cherchel*, 1895, fig. p. 74 = *Nécropoles*, II, p. 323 (dessin. la photographie de ce vase à la Pl. CCLVII en haut, à droite). Egalement, *Nécropoles*, II, Pl. CCLV, au milieu, deux exemplaires très différents. Celui de gauche est de tous celui qui se rapproche le plus de la forme B de Djidjelli, du moins pour les proportions respectives du col et de la panse, mais le col se rétrécit au lieu de s'évaser.

(4) Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 13.

ger et dans la collection Frappa à Gouraya (1). Ce sont des variantes fort différentes les unes des autres et s'éloignant beaucoup du type primitif. Les proportions de la panse et du col ne sont pas dans un rapport équilibré. Le vase est monté (sauf une fois) sur un pied, ce dont il n'y a pas d'exemple à Carthage (2).

Ce n'est pas ici le lieu de rechercher l'origine de ce type (3). Il suffit de savoir qu'il apparaît à Carthage, à Mottya, en Sardaigne, à Malte simultanément dès le début du VIIe siècle et qu'il est représenté jusqu'à la fin du VIe. Si nous l'avions trouvé à Djidjelli dans la première nécropole, nous en aurions conclu que c'était un type archaïsant comme il l'est à Gouraya où il y a déjà d'autres traces d'archaïsme (4). Mais il se trouve dans des tombes dont les formes sont attestées à Carthage aux VIe, V^e et IVe siècles. Et la forme, si elle n'est pas identifiable au type primitif de Tanit, l'est pour certains exemplaires exactement avec ceux de Douimès, Dermèch et Saint-Louis (le vase de la tombe XXIX qui est de même taille et dont le fond est plat). Tous les autres exemplaires sont plus grands et le fond est concave à bouton central comme à Tanit (5).

---

(1) Ce vase qui est inédit, appartient à M. Frappa. Il vient donc du second cimetière situé dans sa propriété, comme ceux trouvés par Gauckler en 1891-1892. Il ressemble à celui publié par Gauckler dans *Musée de Cherchel*, 1895, p. 74. Il est aussi entièrement décoré de bandes et de chevrons, mais la panse est plus globulaire, le pied et le col plus resserrés et égaux de volume.

(2) On trouve dans Caruana, *Ancient pottery from the ancient pagan tombs*, Malta, 1899, à la Pl. XIII et à la p. 33, une figure sans correspondance dans le texte et qui représente un vase de la forme B, plus près du type de Gouraya. Il a un petit pied C'est peut-être un mauvais dessin. En tous cas on ne peut en faire état.

(3) V. Berger, *Musée Lavigerie*, I, p. 170. Je reviendrai ailleurs sur cette question.

(4) V. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 27 : les aiguières à bec trilobé. Il y en a d'autres : les écuelles à anse de type chypriote, les amphores à anses s'attachant sur un bourrelet.

(5) Les fonds plats et concaves se rencontrent simultanément.

La forme C qui a une anse de coupe arrondie (1) et le fond plat avec un mince socle droit d'un demi-centimètre de haut, est comme les suivantes, une pièce plus courante du mobilier céramique carthaginois qui s'est modifié au cours de sa longue histoire. Très semblable au lécythe aryballisque chypriote, ce flacon est contemporain de la cruche à panse sphérique et large col orné d'un bourrelet où vient s'attacher une anse en anneau (2), dont il est en somme un rétrécissement (3). cruche qui ne se trouve à Carthage qu'au temple de Tanit, à Mottya au cimetière archaïque, en Sardaigne, et dans les tombes des VIIe, VIe siècles de Malte (4). Cruche et flacon se rencontrent en effet, en même temps d'ailleurs que la forme B, dans une tombe archaïque de Malte (5).

De plus, la ferme C est également contemporaine du flacon à bobèche des tombes primitives de Carthage (6), auquel elle s'apparente par son embouchure parfois étalée (7).

La forme tardive du flacon C diffère de la forme ancienne en ce que l'anse ne s'attache plus sur le bourrelet mais à l'embouchure On la trouve au IVe siècle à

---

(1) C'est le type le plus ancien. V. Harden, *op. cit.*, p. 305, n° 1.

(2) Poinssot et Lantier, *op. cit.*, Pl. V, 7.

(3) V. Harden, *op. cit.*, fig. 16. On voit sur cette photograpnie très nettement le processus du passage de la cruche au flacon sphérique.

(4) Pour la concordance de ce type avec Mottya, la Sardaigne, Malte. V. Pace, Lantier, *op. cit.*, n° et fig. 7 ; Harden, *op. cit.*, fig. 7, 16 et 19.

(5) Tombe de Kligha (Zammit, *Annual Report*, 1907-1908, § 21. Une partie seulement du mobilier de la tombe représentée, la forme C à gauche, dans *Ant. Journal*, VIII, 1928, Pl. LXXIV, fig. 1). Autre exemplaire du flacon C dans une tombe du VIIe siècle d'Is-Sandars (Mtarfa) (Zammit, *Report*, 1926-1927, p. 4 ; *Guide to the Roman Villa Museum*, p. 18).

(6) Par exemple dans une tombe du VIIe siècle de la colline de Junon. Delattre, *Bull. Arch. Com.*, 1907, pp. 443-453, fig. 9 et 12.

(7) La Pl. CCXII du t. I des *Nécropoles* de Gauckler groupe une grande quantité de ces flacons.

Ard-el-Khéraib (1) et elle est très répandue à partir de cette époque (2).

Les formes D et F sont deux types de petites amphores, l'un carthaginois et l'autre grec. Le prototype de la première remonte au VIIe siècle au sanctuaire de Tanit (3) où il est plus grand qu'à Djidjelli. On ne la trouve presque pas à Carthage en dehors de ce site. Elle est surtout fréquente en Sardaigne au IVe siècle (4) sous cette même apparence. Enfin, on la retrouve à Gouraya, où elle constitue comme la forme B un archaïsme (5). Le type de Djidjelli reproduit exactement le type primitif. Le fond est concave comme pour les grands vases B. La coupe de l'anse est rectangulaire.

La forme F est, en petit, la copie d'une amphore attique des VIe, Ve siècles, mais le pied ne s'étale pas, il est formé par un petit socle plat d'un demi-centimètre de haut, creusé d'une gorge. L'anse est plate.

Il manque à la forme H un bourrelet à l'attache des

---

(1) Merlin et Drapier, *op. cit.*, forme 32.

(2) A Carthage, à Sainte-Monique. En Sardaigne, à S. Avendrace. A Malte, à Tacghaki.

(3) Poinssot et Lantier, *op. cit.*, Pl. V, 8 et 10 ; Harden, *op. cit.*, fig. 4B et 8. Pour la concordance du type à Malte, *Ibidem*, fig. 17 et p. 307, à Motya et en Sardaigne. Pace, Lantier, *op. cit.*, n° et fig. 1.

(4) A. S. Avendrace. Taramelli. *La necropoli punica di Preddio Ibba a S. Avendrace*. Cagliari, Scavi del 1908. *Monumenti Antichi*, XXI, 1912, col. 45.218.

(5) On la trouve en effet à Gouraya sous des aspects différents, tout comme la forme B, signe qu'elle est une survivance d'un type oublié. V. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 13, en haut, au milieu. Le galbe est un peu différent, mais les anses s'attachent sur le bourrelet comme dans le type primitif. Egalement Gauckler, *Musée de Cherchell*, p. 74, au milieu = *Nécropoles*, II, p. 323. Puis, *ibidem*, Pl. CCLVI, 3e rang, à gauche, trois exemplaires. Sur d'autres, le bourrelet subsiste, mais l'anse s'attache à l'embouchure (*Ibidem*, en bas, au milieu). Sur d'autres enfin, le bourrelet a disparu, l'anse s'attache, soit au bord du vase (*Ibidem*, en bas ; Gsell, *op. cit.*, fig. 15, 16, les anses sont torsadées), soit dessous (Gauckler, II, Pl. CCLVI ; Gsell, *op. cit.*, fig. 13).

anses pour s'identifier à l'urne en tonnelet du temple de Tanit (1) et c'est plutôt au type tardif de cette forme (2) qui correspond également comme taille et comme anses qu'il faut la comparer. Malheureusement aucun autre vase n'accompagnait celui-ci dans la tombe XXII qui avait été violée Il n'était pas à la tête comme les poteries des autres tombes.

Le vase E s'apparente aux lourdes œnochoés chypriotes et rhodiennes des VIIe, VIe siècles. Elle n'est pas courante à Carthage parmi les types de la céramique archaïque. Dans une fosse du VIIe siècle de la colline de Junon on en voit une qui présente la même forme assez lourde (3). Cependant le galbe de la panse est différent. Telle qu'elle est ici, elle est renseignée à Malte dans des tombes archaïques et en même temps que la forme C (4). Elle se trouvait dans la tombe XX, à la tête avec l'amphore D et le vase B.

La forme A n'est guère renseignée en dehors de la nécropole voisine de Sainte-Monique, à Carthage (5), et de celle de S. Avendrace en Sardaigne. A Gouraya, des vases de cette forme sont toutefois plus tardifs (6). Ce vase se trouvait dans la tombe XXVI, en même temps qu'un vase B.

On peut s'étonner de l'absence complète de lampes.

---

(1) Poinssot et Lantier, *op. cit.*, Pl. V, 13 ; Harden, *op. cit.*, fig. 10.

(2) Fin du IVe siècle. Harden, *op. cit.*, fig. 13.

(3) Delattre, *Bull. Arch. Com.*, 1907, *op. cit.*, fig. 11.

(4) A Kligha. Zammit. *Report*, 1907-1908, § 21, tombe déjà citée à propos de la forme B. V. *supra*, *Ant. Journ.*, 1928, Pl. LXXV, I ; à Gnien-iz-Zgheir, *Report*, 1908-1909, §§ 4, 5 ; à Kalilla ; *Report*, 1913-1914, fig. dans *Guide Valetta Museum*, p. 37.

(5) Delattre, *2e Année de Fouilles*, fig. 6, en haut, à droite ; 3e *Année*, fig. 28, en haut, à gauche.

(6) Gauckler, II, Pl. CCLVII, en bas, à droite ; l'anse est plate, l'embouchure plus détachée.

Peut-être ont-elles disparu, mais il est plus probable qu'il n'y en avait pas (1).

Les vases biberons ne se trouvent généralement pas avant le IVe siècle, à Carthage, à Ard-el-Morali, Dahar-el-Morali, Bou-Mnigel, Ard-el-Khéraïb, etc. Cependant on en connaît un dans une tombe du Ve siècle de la colline de Junon (2). Celui de Djidjelli (fig. 20) est en

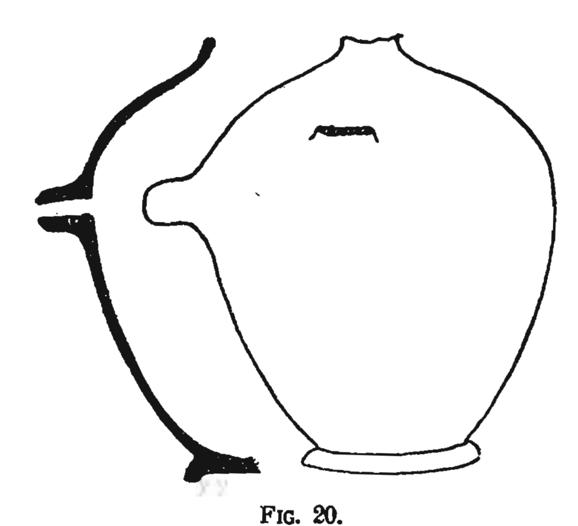


FIG. 20.

terre rouge assez fine (0,001) avec un engobe blanc. L'anse qui était plate est cassée à sa naissance ainsi que la bouche.

Enfin, le kylix de la tombe XXIX, par l'extrême légèreté de sa pâte, la délicatesse de sa fine couverte, se range parmi les produits de la céramique attique à couverte noire du Ve siècle.

Il ne faut pas oublier la présence d'œufs d'autruche

(1) Cf. Merlin, *Bull. Arch. Com.*, 1918, p. 315. A la colline de Junon, au VIIe siècle, la lampe manque souvent.

(2) Poinssot et Lantier, *Bull. Arch. Com.*, 1922, p. CXXIV.

dans les tombes XXVIII et XXIX. Le fragment de la tombe XXVIII ne porte aucun décor. L'œuf entier n'en porte pas non plus. C'est un fait assez rare, car l'œuf d'autruche si fréquent dans les tombes carthaginoises de toutes les époques, surtout les plus anciennes, est presque toujours décoré. Cependant, on en a trouvé d'entiers, percés seulement du trou d'évidement, à Carthage aux VIe et Ve siècles, à Douimès (1), Dermèch (2) et Saint-Louis (3) et également plus tard à Sainte-Monique (4).

***

Il est assez délicat de dater d'une façon précise le nouveau petit groupe de tombes de la Mundet Africa, aucune d'elles n'étant intacte, pour cette raison que l'on se trouve en présence d'un ensemble parfaitement nouveau. certainement le plus ancien qu'il ait été donné de rencontrer sur la côte libyenne en dehors du territoire de Carthage. Pour rester dans un rapport que l'on ne doit pas perdre de vue avec les nécropoles bien connues de Collo et de Gouraya, l'ancienneté de ce groupe par rapport aux deux autres est manifeste.

(1) Delattre, *La nécr. pun. de Douimès*, 1897, fosse du 19 octobre 1894.

(2) Anziani, *apud*. Gauckler, I, Pl. XXVIII, tombe 350 (Ve siècle). Gauckler, I, p. 140, tombe 349 (VIe siècle), p. 176, tombe 327 ; p. 183. tombe 351. Les œufs sont au Musée Alaoui, l'un d'eux est catalogué dans Hautecœur, *Catalogue*, 1er suppl., 1910, N. 326,

(3) Delattre, *Les tom. pun. de Carthage*, Nécr. coll. St-Louis (*Rev. archéologique*, 3e série, XVII, 1891, p. 68, tombe du 14 nov. 1890). Il y a au Musée Lavigerie 8 œufs entiers sans décor. Deux d'entre eux portent autour du trou d'évidement 9 petits trous destinés sans doute à y attacher un ornement métallique (cf. Perrot et Chipiez. *Hist. de l'Art*, t III, p. 855).

(4) Un autre porte les traces d'un filet qui l'aurait contenu. Il doit venir de la nécropole des Rabs. (V. 3e *Année de fouilles*, fig. 28, p. 14).

St. Gsell estimait que la nécropole de Gouraya avait été utilisée dès le IVe siècle, à cause de la présence de trois vases à figures roses (1). Les fouilles récentes de F. Missonnier (2) qui ont livré des monnaies de basse époque ne prouvent pas nécessairement qu'il faille rabaisser cette date (3), mais même si l'on est disposé à le croire et si on doit la placer seulement au début du IIIe siècle, l'écart entre les deux nécropoles reste tel que la date limite inférieure du cimetière de Djidjelli ne peut dépasser le milieu du IVe siècle, et sans doute est-ce plutôt le début. Le vase B représenté à Gouraya sous une forme dégénérée est un type caractéristique qui est en quelque sorte un trait d'union entre les deux sites. Un premier cimetière de Gouraya qui n'a pas été exploré (4) est peut-être antérieur aux deux autres et contemporain de notre nécropole.

Les fouilles de Collo sont moins bien connues que celles de Gouraya et les objets très dispersés. Les belles œnochoés à tête humaine (5), bien que rencontrées dans un cimetière de basse époque (fin du IIIe, début du Ier siècle), tout comme celles d'Henchir-beni-Nafa (6) pourraient provenir d'un cimetière plus ancien du même site. Elles paraissent un anachronisme et auraient

(1) Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 39.
(2) *Mélanges de Rome*, L, 1933, pp. 87-119 et Pl. I et II.
(3) Missonnier, *op. cit.*, pp. 115-118.
(4) Gsell, *op. cit.*, p. 8.
(5) Deux sont au Musée d'Alger : Vuilleumier, *Musée d'Alger*, Suppl. 1928, pp. 19-20 et Pl. II, 1 et 2 ; quatre au Musée de Constantine : Doublet et Gauckler, *Musée de Constantine*, 1893, pp. 63, 107-109, et Pl. XII, 1, 2, 3. Besnier et Blanchet, *Collection Farges*, 1900, pp. 11-12, et Pl. IV, 6 et 8. Il y en a aussi au Musée de Philippeville. Plusieurs sont perdues. V. aussi, Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 27 et 28.
(6) Merlin et Gsell, *Bull. Arch. Com.*, 1916, pp. 51-53, et Pl. VII, VIII. Elle est au Musée Alaoui. Merlin et Lantier, *Catalogue*, 2e Suppl., 1922, i. 376.

avec plus de vraisemblance été trouvées dans une nécropole comme celle de Djidjelli (1).

Dès lors, et bien que notre ensemble se place, tant par la forme de ses tombes que par ce qui lui reste de mobilier, entre le VIe et le début du IVe siècle, il reste dans cette limite une certaine difficulté d'appréciation qui tient à ce que l'on est privé de points de comparaison sur cette même côte. Telle forme, comme la forme H ou la forme A qui paraît plus récente que les autres, est peut-être ici antérieure au IVe siècle. L'ensemble des formes archaïques de la tombe XX peut être ici postérieur au VIe siècle. Quoi qu'il en soit, la deuxième petite nécropole de la Mundet Africa à Djidjelli est un jalon important dans un temps que le hasard trop rare des découvertes permet peu à peu de remonter.

MIRIAM ASTRUC,

Ancien Membre de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques.

(1) Cf. Gauckler, *Musée de Constantine*, 1893, p. 108 = *Nécropoles*, II, p. 305.

NOTE DE M. LE DOCTEUR LEBLANC

Doyen de la Faculté de Médecine d'Alger

sur une Calotte cranienne provenant des fouilles de Djidjelli

---

Craniométrie

Long. max. 184. Ind. Céph. 75.
Larg. 138 I. Hauteur largeur 94,2.
Frontal max. 114, min. 88.

Norma frontalis : Front étroit et droit, à courbe régulière. Gouttière sus-orbitaire très marquée. Saillie sourcillière.

Norma lateralis : Courbe supérieure longue et régulière. Saillie occipitale Bosse pariétale saillante. Apophyse mastoïde petite.

Norma occipitalis : Voûte aplatie. Large des épactal. 72 mm. × 50. Angle de flexion et saillie, mousse au niveau de la suture épacto-occipitale. Crête occipitale supérieure assez saillante.

Norma verticalis : Ovale allongé déformé par les bosses pariétales assez fortes. Sutures médianes effacées.

Base : Effondrée en grande partie. Cavité flénoïde petite. Sinus frontax très grands.

Voûte du crâne d'une femme âgée d'environ 50 ans, dolichocéphale-métinocéphale. Aucun caractère différenciel et important à signaler. Pas de traces de striction. Aucune déformation. La voûte est de courbe régulière et assez harmonieuse. La présence de l'os hépactal et l'angle formé de la suture sous jacente n'a aucune valeur ethnique.

Examen de deux mandibules

I

Branche montante courte et large. Long. 55. Larg. minimum 38. Echancrure sigmoïde basse et large.

Branche horizontale. Hauteur de la deuxième molaire, 33. Epaisseur de la deuxième molaire, 14. Indice de robusticité, 42,4 (fort).

Diamètre bicondylien. 124 mm.

Angle goniaque, 120°.

Le menton est saillant, la ligne oblique interne très saillante, les apophyses géni peu marquées. Apophyse de spix forte. Les dents usées horizontalement.

Probabilité d'une face courte et d'un crâne brachycéphale harmonique.

II

Branche montante haute et étroite.

Largeur, 67. Largeur minimum, 32.

Branche horizontale : Hauteur de la deuxième molaire, 31. Epaisseur de la deuxième molaire, 14. Indice de robusticité, 45,1.

Diamètre bicondylien 126 mm.

Angle goniaque, 128°.

Le menton est saillant, la ligne oblique interne très proéminente et la gouttière sous-maxillaire bien creusée. Sillon profond pour le nerf du mylohyoïdien. Apophyses géni bien marquées.

Mandibule peu massive d'un homme âgé à face courte harmonique, à crâne brachycéphale.

Alger, janvier 1936.

LE MARABOUTISME

OU

LA NAISSANCE D'UNE FAMILLE ETHNIQUE DANS LA RÉGION DE TÉBESSA

INTRODUCTION

Comme l'a dit Masqueray, l'histoire de l'Afrique du Nord est essentiellement une histoire religieuse. C'est un mouvement religieux qui a porté les Musulmans jusqu'au rivage de l'Atlantique et qui les a conduits jusque dans les plaines de Poitiers. Ce sont des mouvements religieux tantôt restreints, tantôt étendus qui ont attribué le pouvoir aux grandes dynasties qui se sont succédé en Ifriqya, depuis la Tunisie jusqu'au Maroc en passant par l'Algérie. Ce sont de mouvements religieux que sont nés le Kharedjisme et les autres schismes berbères. C'est enfin d'un mouvement religieux que sont issues de nombreuses tribus encore puissantes de nos jours et profondément attachées à leurs origines.

C'est pour démontrer ce dernier point que nous concentrerons tous nos efforts au cours de l'étude que nous nous sommes proposés de faire, sur la Tribu des Ouled Sidi-Abid qui vit sur le territoire de la Commune Mixte de Tébessa, à la limite de l'Algérie et de la Tunisie.

Nous montrerons comment un homme doué de facultés remarquables et animé d'une foi ardente, arrivera à grouper autour de lui de fidèles disciples et à former par la suite une véritable famille ethnique ou tribu. Et ainsi nous aurons décrit un phénomène historique que l'Afrique du Nord se plaît à répéter tout au long de son histoire.

Le Cadre Géographique

A) *Situation*

La Commune Mixte de Tébessa, dont une partie sert de substratum à la famille des Ouled Sidi-Abid, est comprise entre les 34°15' et 35°32' de latitude Nord et les 4°52' et 6°7' de longitude orientale.

Elle s'étend du Nord au Sud, de la pointe septentrionale des monts de Gourigueur à la région saharienne des Chotts, sur une longueur de 200 kilomètres environ, et sur une largeur moyenne d'Est à Ouest de 100 kilomètres, couvrant ainsi une superficie totale de plus de 1.100.000 hectares.

Au Nord elle est limitrophe des Communes Mixtes de la Meskiana et de Morsott et de la Commune de plein exercice de Tébessa. A l'Ouest elle touche à la Commune Mixte de Khenchela, projetant vers l'Ouest, à hauteur de Guentis, petit village dont nous parlerons souvent au cours des pages qui vont suivre, un éperon menaçant.

Au Sud, elle touche aux territoires de Touggourt et d'El-Oued.

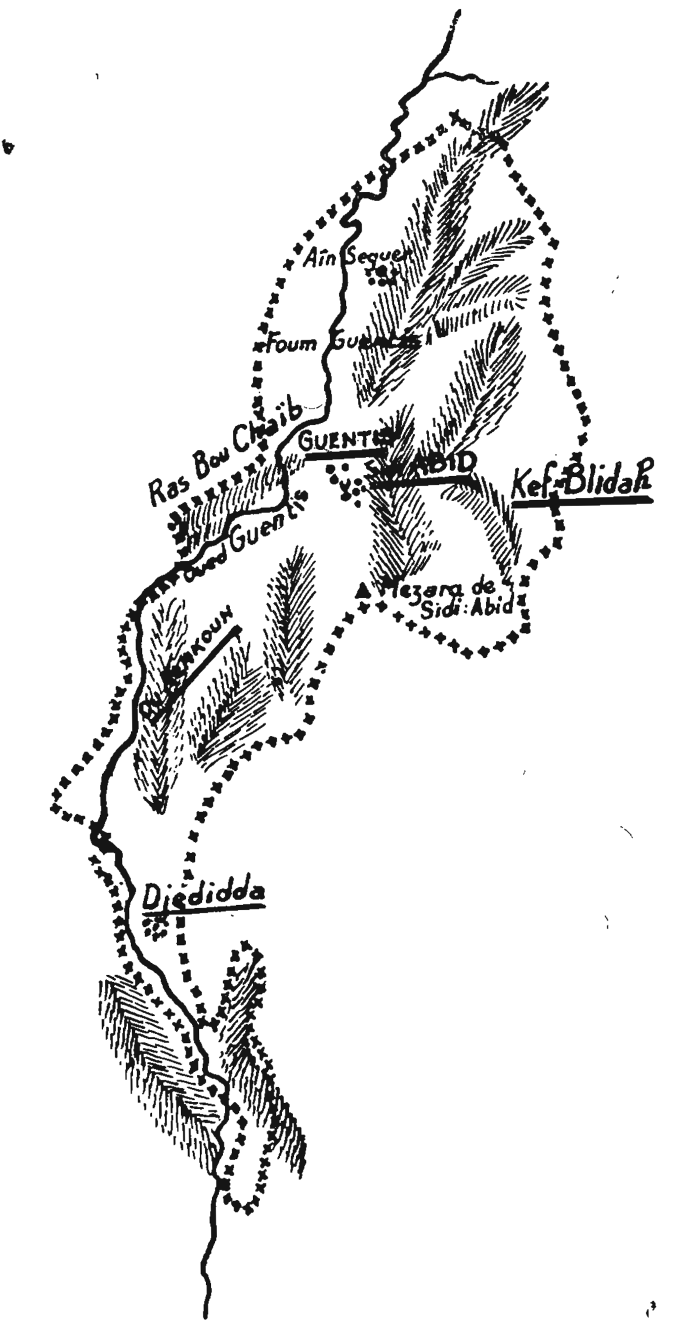
A l'Est, enfin, elle est limitrophe de la Tunisie.

*
* *

B) *Aspect général*

Le territoire de la Commune Mixte de Tébessa se compose de deux parties, de nature, de climat, d'aspect souvent très différents.

L'une, celle des Hauts Plateaux, zone de grandes plaines, d'altitude variable, forme un réseau complexe de larges espaces, au milieu desquels émergent des reliefs de forme bizarre, aux sommets se terminant en pointes, semblables à des couvercles de soupières.



Carte du douar Guentis ou Sidi Abid.

L'autre, celle du Sahara, encore plus vaste, comprend surtout des terrains de parcours, monotones et ruisselants de lumière.

La transition entre ces deux zones se fait par une petite zone intermédiaire, remarquable par son aspect haché, découpé, bouleversé, raviné, et désigné par le terme arabe de « Chebka » ou filet.

*
* *

C) *Climat*

Du climat nous dirons simplement que c'est un climat continental, c'est-à-dire excessif, avec de grosses variations de température entre les saisons extrêmes. Quant au vent, il souffle sur le territoire de la Commune Mixte pendant 300 jours environ chaque année, amenant parfois des pluies bienfaisantes quand il vient du Nord ou du Nord-Est, mais desséchant tout lorsque son haleine brûlante arrive du Sud.



Voici décrites dans leurs grandes lignes les caractéristiques du territoire où vivent les Ouled Sidi-Abid.

Leur tribu, dont le territoire est très vaste, est installée sur deux zones séparées et distantes l'une de l'autre de plus de 100 kilomètres. La première située dans la partie S.-O. de la Commune Mixte, la seconde, plus étendue, occupant tout l'angle S.-E. en bordure de la Tunisie. (Voir la carte).

Le sol dans la zone S.-O. est montagneux et stérile, sauf dans quelques petites vallées. Cette zone est arrosée par l'Oued Guentis formé par la réunion d'une série de torrents qui descendent des monts Allouchet, Magrounet et El-Abdine et principalement du mont Retem.

Le long de cet oued s'élèvent des ruines de villages dont un seul a bravé le temps et les hommes et qui se dresse à l'ombre du sanctuaire de Sidi Abid. C'est le village actuel de Guentis, appelé autrefois Sidi-Abid.

Dans la partie Est et Sud-Est au contraire, on rencontre depuis la limite nord jusqu'à Bir El-Ater, près du Djebel Onk, de vastes plaines largement ondulées, séparées, les unes des autres, par des chaînes de montagnes faciles à franchir. Ces plaines formées d'alluvions épaisses semblent d'une fertilité admirable dans les années pluvieuses. De nombreuses ruines romaines y sont disséminées et attestent l'importance de la population qui occupait autrefois cette région.

Un mont surtout domine cette zone, c'est le Djebel Foua qui culmine à l'Aïn-Sidi Abid à 1.498 mètres et qui apparaît comme une masse rocheuse, ravinée, escarpée, couverte de chênes verts et de pins d'Alep. C'est là que, séduit par la rudesse du paysage, au VIIIe siècle de l'hégire, Sidi-Abid, ancêtre et fondateur de la tribu qui nous intéresse, allait établir sa retraite.

Le Maraboutisme et Sidi Abid

Le cadre physique décrit, il nous faut maintenant entamer le chapitre psychologique, analyser ce qu'est le maraboutisme en Afrique du Nord et quels en peuvent être les résultats normaux.

« L'Islam et l'Afrique du Nord sont si intimement superposés qu'on oublie facilement au prix de quelles luttes l'Orient Musulman parvint à recouvrir l'Occident berbère. Ce qui nous frappe ce sont évidemment les conséquences visibles énormes de la conquête arabe et la conversion des autochtones, et l'on se prend vite à croire que la religion musulmane s'est substituée tout simplement, sans effort, sans lutte, aux cultes anciens. Pourtant l'Islam, repoussant brutalement quelques-unes

des anciennes croyances, a été obligé, pour vivre et prospérer, à tolérer la plupart des autres ou à se les assimiler. Il a transformé et adapté à ses besoins la plupart des institutions sociales.

« Sous le vernis islamique, si l'on gratte quelque peu, on aperçoit les survivances des cultes primitifs, les débris des croyances antiques. C'est ainsi que le culte des Djinn ou génies, que l'orthodoxie musulmane a consacré, est universel et très développé dans le monde de l'Islam Nord-Africain. C'est ainsi que le culte des saints, bien que peu orthodoxe, a pris dans la religion musulmane du Maghreb tout entier, une importance qui ne peut échapper à l'observateur. »

Comme le dit Augustin Bernard, « la vénération pour les saints locaux morts ou vivants est tellement ancrée chez les Berbères qu'elle y a pris les proportions et le caractère d'une véritable anthropolâtrie », ils ont introduit dans la religion, la plus hermétiquement monothéiste, le culte de chérif descendant du Prophète, la vénération du marabout fondateur d'une dynastie sainte, d'une famille vénérée. »

En un mot : Au temple du Dieu unique ils ont substitué des milliers de chapelles et de Zaouias.

*
* *

A l'origine le mot marabout désigne ceux qui dans les ribat, sortes de couvents forteresses, faisaient la guerre sainte contre les infidèles. La grande poussée de « Mrabtine » combattants que suscita au XVIe siècle la guerre entre les musulmans et les chrétiens, eut comme corollaire une renaissance de l'orthodoxie musulmane et une islamisation de toute l'Afrique du Nord. L'ennemi une fois repoussé, le mrabit cessant d'être guerrier resta un saint, un marabout et garda ce nom dont la signification s'étendit considérablement.

Au terme marabout il faut souvent rattacher celui de chérif.

On nomme chérif quiconque descend du Prophète par sa fille Fatma.

Naturellement les innombrables marabouts qu'a fait éclore le grand mouvement de renaissance islamique du XVI° siècle, se sont généralement prétendus chérifs ou plutôt chorfa pour employer le pluriel arabe. Ces apôtres de l'Islam ont fréquemment aussi transmis leurs noms aux tribus qu'ils catéchisaient et dont ils sont devenus les ancêtres éponymes.

La manie du chérifat a d'ailleurs gagné tout les indigènes, et l'on voit des tribus qui prétendent être de la descendance du Prophète. C'est le cas de la tribu des Ouled Sidi Abid. Si vous demandez à quelque descendant du saint comment cela se fait, il vous répondra à la faveur d'une généalogie compliquée, simplement ceci : « Sidi Abid c'est le descendant d'Idriss le Grand ben Abdallah El Kamel ben Hacen Idriss, fondateur de la famille des Idrissides du Maghreb el Aqça.

« Hacène Idriss, fondateur de la famille des Idrissides, « avait un cousin, Kouider Lakhdar père de Sidi Abid. « Or ce Kouider Lakhdar était le fils de Abdelkrim ben « Aïssa ben Moussa ben Abdesellem ben Mohammed « ben Abdedjabar ben Mohamed ben Abdallah ben « Driss ben Abdallah ben Hacène ben Ali ben Talab, et « cet Ali Talab était l'oncle du Prophète. »

C'est une explication qui laisse quelque peu sceptique notre esprit d'Européen habitué à la précision.

***

Voyons maintenant comment un simple mortel devenait marabout, comment il évoluait et comment il devenait un saint vénéré.

Mais, avant, une remarque s'impose.

Le Maraboutisme Nord-Africain subit une évolution régulière et identique pour chaque individu. Ce qui est vrai pour un marabout de l'Oued Draâ au Maroc l'est aussi pour un saint de l'Est Algérien ou de la Tunisie.

En général c'est ainsi que le marabout opère :

Après avoir reçu la bonne parole d'un maître versé en la matière et après s'être senti pénétré d'une grâce divine que les indigènes appellent « baraka », le marabout était prêt à partir. En haillons, le bâton de voyage à la main, il s'en allait, implorant çà et là la charité humaine et semant sur son passage la foi que Dieu lui a dit de manifester au monde.

Il marchait ainsi des jours, des mois, des années et finalement il choisissait une retraite sur le point le plus sauvage et le moins fréquenté de la région qui lui semblait la plus apte à sa vie de saint homme. Il établissait son ermitage (kheloua), soit dans une grotte, soit dans une caverne de rocher et se livrait là à la prière et aux pratiques les plus rudes de l'existence ascétique. Il pourvoyait aux exigences de la vie comme il pouvait ; le plus souvent Dieu se chargeait de cela, déléguant pour ce service, soit un ange aux mains pleines, soit un animal quelconque.

Evidemment la retraite du saint ne restait pas longtemps ignorée. De jeunes bergers ne tardaient pas à la découvrir et la trouvaille n'était pas longtemps un secret. Tout d'abord par discrétion et pour se concilier l'ascète on respectait ses intentions de solitude. Mais la curiosité finissait toujours par l'emporter sur la discrétion et les gens des environs, après avoir rôdé autour de la « kheloua », timidement s'approchaient et voyaient son occupant en prières et sous l'influence d'un état extatique qui semblait le faire appartenir au Ciel.

Ce spiritualisme était commenté avec admiration par les curieux. Que devait-on penser d'un homme que jamais on ne voyait ni dormir, ni manger, ni boire, ni

satisfaire aux obligations diverses qui sont imposées aux êtres humains par un physique souvent par trop exigeant. Il y avait là un mystère, que pourtant ils devinaient en disant que cet ermite était un homme de Dieu. Et comme il en était ainsi, cette présence fortifiait leur foi souvent chancelante. Peu à peu ils s'enhardissaient et ils en arrivaient à entrer en relations avec le saint homme. Ils avaient vite reconnu qu'il était d'une essence supérieure à la leur. Ses conseils, son éloquente parole, l'étrangeté de son existence, la prévision de quelques phénomènes physiques qui se réalisaient exactement, quelques procédés agricoles ou d'élevage qui doublaient récoltes et troupeaux, toutes ces choses, en un mot, mettaient ces curieux à l'âme simple dans la main du marabout.

Au bout de quelque temps, la retraite ne désemplissait plus. Les cadeaux lui parvenaient nombreux, mais lui qui avait fait vœu de pauvreté repoussait tous ces présents. Dieu seul, disait-il, pourvoyait à ses besoins.

Cependant ils insistaient, certains que la résolution de l'anachorète finirait bien par être ébranlée.

En tout cas, le premier stade de la vie du saint était alors franchi. La glace était rompue entre le marabout et ses admirateurs. Chaque jour on accourait entendre ses leçons, ses conseils, assister sans les comprendre à de vrais miracles. Tous hommes et femmes venaient solliciter son intercession auprès du Dieu unique avec qui il semblait être sur le pied de la plus parfaite intimité. Les hommes lui demandaient des remèdes, des talismans contre le mauvais œil des génies malfaisants, les femmes lui réclamaient la fécondité afin de n'être plus l'objet du mépris de leurs époux. Les mères lui amenaient leurs fils malades pour qu'à sa seule vue ils soient guéris. La sécheresse, les sauterelles, les épidémies, les épizooties lui amenaient encore de nombreux visiteurs. A tous, le saint donnait de précieux conseils

et de sages directives où l'amour et le respect du Dieu unique revenaient comme un leitmotiv perpétuel.

Dès lors, le marabout pénétrait dans le troisième stade de son programme. Sa réputation franchissait les limites de la région et on accourait des régions voisines pour le consulter, l'entendre et l'apprécier. Des jeunes aspirants marabouts s'établissaient à proximité de sa retraite, qui sous des tentes rudimentaires, qui sous des huttes ou des gourbis de boue et de branchages. Et là on assistait alors à un nouveau phénomène où le côté religieux se doublait du côté sociologique et ethnique.

En effet, cette population qui augmentait chaque jour finissait par former un douar, une dechra. Hommes, femmes, enfants écoutaient sans se lasser la parole de l'ami de Dieu et il arrivait que la djemaâ ou conseil des anciens proposait au saint de construire une Zaouïa. Après d'interminables discussions, le saint finissait par céder et consentait à se fixer dans cette contrée si hospitalière et si reconnaissante. La construction achevée, le marabout quittait sa kheloua et, par quelques nouveaux miracles, achevait d'établir sa réputation. La zaouïa devenait vite célèbre. Savants et étudiants y venaient et de concert avec le saint élucidaient quelque point nébuleux de la doctrine et de la loi.

C'étaient la richesse et la prospérité pour la région, et le saint se sentant vieillir songeait alors à contracter mariage. Les pères lui offraient, trop heureux d'avoir pour gendre un saint comme lui, les plus belles de leurs filles. Le vénéré marabout faisait souche et devenait vite le père d'une famille religieuse, d'une part, et d'une famille ethnique, d'autre part. Avec le temps, cette descendance finissait par devenir autre chose qu'une simple famille. Les mariages se succédaient au sein de cette collectivité et on assistait alors à la création d'une tribu.

Et là nous arrivons au quatrième et dernier stade de la vie du marabout. Son rôle était en effet terminé. Cou-

vert d'ans, il ne lui restait plus qu'à rejoindre Dieu dans son royaume. Un jour il appelait la mort, mais avant de rendre le dernier soupir il accomplissait encore un miracle. Ses descendants proches ou lointains, ses admirateurs, les enfants de ses admirateurs, unis et recueillis sur le bord de la tombe lui élevaient dès l'enterrement terminé un sanctuaire, « une koubba ». Chaque jour on y priait, et à l'ombre de cette construction, la collectivité ne faisait que croître et prospérer, gardant fidèlement, transmis de bouche en bouche, le souvenir de leur ancêtre vénéré.

Le processus de la vie d'un marabout nord-africain peut le plus souvent se schématiser ainsi :

Solitude et ascétisme complet.
|
Prières, miracles, vie rude.
|
Entrée en contact avec gens du pays.
|
Relations étroites avec gens du pays.
|
La réputation du marabout
franchit les limites de la région.
|
Création d'un douar autour de sa retraite.
|
La zaouïa.
|
Le mariage du saint.
|
Sa mort.
|
La tribu a pris naissance.

Et pour résumer ce chapitre, je ne puis qu'emprunter une citation tirée du livre d'Augustin Bernard : *Le Maroc*.

« ... D'une façon générale, les marabouts étaient pour les populations de véritables bienfaiteurs. Seuls au milieu des guerres et de l'anarchie, dans le conflit permanent des intérêts qu'aucune autorité politique n'était de force à régler dans la plus grande partie du pays, parmi l'ignorance générale et le débordement des passions, ils représentaient un peu de savoir, de justice, de clémence... »

« ...Enfin les marabouts font pénétrer quelque instruction dans les têtes dures des indigènes... »

Bel éloge en vérité qui explique bien le rôle et la prépondérance des marabouts morts ou vivants sur toute l'étendue de monts et de plaines qui forment l'Afrique Mineure.

Sidi Abid — Sa Vie

Vers l'an 629 de notre ère, sensiblement à l'époque de l'avènement, en France, du bon roi Dagobert, dans une grande zaouïa de l'Oued Draâ, au Maroc, terre par excellence des marabouts, un pèlerin, poussant devant lui un âne, se mit en route vers la Mecque.

C'était Kouider Lakhdar, chérif et homme réputé par sa science, ses bonnes œuvres, son équité et son ascétisme.

La route était longue de la zaouïa de Saguiet El Hamra à la ville sainte entre toutes. Aussi Kouider Lakhdar marqua-t-il son chemin par des haltes fréquentes, tantôt dans le bled, tantôt dans les cités qu'il rencontrait. A chacune d'elles, les foules étaient conquises par sa haute vertu, son éloquence et ses idées lumineuses, transmission héréditaire d'une baraka divine.

Un jour pourtant, il put se prosterner devant la tombe du prophète avec d'autres pèlerins, et se désaltérer à la source de Zem-Zem. La voie du ciel lui était désormais ouverte, mais Kouider Lakhdar ne considéra pas là sa tâche terminée.

Il partit encore et la tradition nous le montre suivant les préceptes d'un maître vénéré, Mohamed El Ghazali, dans la ville de Bagdad. Il accrut là sa science et sa réputation de saint et, satisfait, il reprit la route du Maroc. Il repassa par la Mecque, la Tripolitaine actuelle et arriva à Tozeur, dans le Sud tunisien, où il entreprit la lourde tâche de coraniser les populations. Ses adeptes furent chaque jour plus nombreux, et Kouider se sentant vieillir, songea alors à se constituer une descendance, comme le faisaient tous les apôtres de son espèce. Il se maria à une femme des Hamama, tribu des environs de Nefta. De cette union deux fils naquirent, Ahmed et Abid.

*
* *

Quelques années passèrent et Kouider Lakhdar se sentant vieillir reprit une fois encore le chemin de la Mecque. Il y mourut, et la tradition veut qu'il s'y trouve toujours son tombeau.

Devenue veuve, l'épouse de Kouider s'en fut avec ses deux fils chez une fraction des Hamama, alors campés au pied du Djebel Foua, dans les vastes plaines qui composent actuellement le douar Bahiret el Arneb de la commune mixte de Tébessa.

C'est là, tandis que son frère Ahmed épousait une jeune fille tunisienne des Dreids, que Sidi Abid à son tour hérita de la baraka divine. La solitude et le cadre sévère de la contrée lui plurent et, évidemment, il se tourna vers l'ascétisme. Il ne pouvait en être autrement d'un jeune homme dont le père avait été un saint. Il trouva les pentes abruptes et boisées du Djebel Foua, on ne peut plus favorables pour y vivre dans la contemplation de Dieu et dans les prières, et il décida d'y établir sa retraite.

Abid, en somme, ne faisait qu'obéir à la tradition qui veut que tout marabout commence par être un anachorète.

Il se construisit donc au sommet de cette montagne, à plus de mille mètres d'altitude, un abri en pierres sèches, comprenant trois chambrettes donnant sur une cour minuscule où il édifia son oratoire.

Abid s'adonna alors aux pratiques religieuses les plus dures et les plus austères, et comme tous ses devanciers, s'imposant chaque jour des mortifications très dures. Il ne se nourrissait que de fruits sauvages, d'herbes sèches ou de bulbes d'iris.

Des heures entières, il marchait sur des rocs coupants, dans des buissons épineux, son bâton merveilleux à la main. Car Abid, comme tous les marabouts de l'Afrique du Nord, avait un attribut magique. Abdelkader Djilali avait une chèvre, Sidi Mabrouk une vache, Sidi Ali Boufares un koran, Moulay Idriss une flûte en roseau, Sidi Chachkal un serpent et une masse de menuisier... Sidi Abid, lui, se contentait d'un vulgaire bâton terminé à l'une de ses extrémités par une pointe de fer. Il lui suffisait, si l'on en croit la légende, d'en toucher un buisson pour voir ce dernier se couvrir de mûres sauvages, un arbre quelconque pour qu'il se couvre instantanément de fleurs et de fruits.

Un jour, le saint, exténué de fatigue, après un jeûne de plusieurs semaines, avait enfoncé son bâton devant son gourbi et aussitôt une source d'eau limpide avait jailli. Actuellement encore, les indigènes de la région montrent cette source, simple cavité renfermant de l'eau trouble et les géographes l'ont inscrite sur leurs cartes sous le nom d'Aïn Sidi Abid.

Cependant le temps passait et le marabout arriva à une telle perfection dans la pratique des austérités que bientôt sa réputation se répandit dans tout le pays environnant. Là encore Sidi Abid suivait le processus normal de l'évolution de l'existence d'un saint de l'Afrique Mineure. Les pèlerins affluèrent à son ermitage, venant lui demander, soit un conseil, soit une bénédiction. Les

femmes stériles vinrent lui demander des enfants. Et là nous nous permettons d'emprunter au colonel Trumelet, une courte description du moyen employé par le saint pour répondre à ses admirateurs.

« Par suite de ses privations, de ses jeûnes, de ses mortifications, il était arrivé à un état de maigreur qui ne lui avait littéralement laissé que la peau sur les os. Son corps était d'une telle diaphanéité qu'on voyait distinctement une lumière placée derrière lui... Nu jusqu'à la ceinture, le saint était assis à l'arabe sur une vieille natte d'alfa ; au centre de la demeure, une lampe, c'est-à-dire un tesson de poterie dans lequel un peu d'huile baignait une mèche faite d'un lambeau roulé de la guenille qui lui servait de burnous. Cette lampe, disons-nous, était placée devant la partie supérieure du corps du saint. Quant le pèlerin lui demandait quelque chose. la réponse de l'ami de Dieu apparaissait immédiatement en caractères lumineux sur la muraille du fond de la cellule. La pensée du saint se matérialisait dans sa poitrine et la transparence de son corps en permettait la reproduction sur la muraille... »

*
* *

Mais là ne se bornait pas toute l'activité du saint. Comme la majorité des marabouts de l'Afrique Mineure, Abid eut non seulement une âme d'anachorète mais également l'âme d'un guerrier. N'en avait-il pas été ainsi de Ibn Toumer, Madhi des Almohades, la grande dynastie marocaine, de Wanzamar, le saint conseiller des Beni Mérin, du vénéré Idriss, ancêtre de Sidi Abid.

Et je m'en rapporte encore à une légende très connue chez les Nemencha :

Abid avait souvent le soin de se délasser et de rompre avec la vie méditative, simple besoin de faire un peu de culture physique en somme. Flanqué de deux compères, marabouts d'ailleurs moins bien cotés que lui, Bou Ghalem et Sidi Abdallah el Merzouki, c'est-à-dire l'homme à la lance, il se ruait sur le Souf et le Djerid et pillait les gens pacifiques qui peuplaient ces régions sahariennes. Ces trois hommes déployaient une telle habileté pour accomplir leurs coups de main que le nom de Megsen el chouazi (partage des prises) est resté au passage par lequel ils rentraient le plus souvent au Djebel Foua avec leur butin. C'était une razzia placée sous l'œil de Dieu...

Au bout de quarante ans de cette vie de contemplation et de rapine, vie paradoxale, il faut en convenir, mais au fait l'Afrique du Nord n'est-elle pas un pays de contrastes, après être passé par tous les stades de l'évolution maraboutique, Abid en arriva à la phase « de l'anéantissement de la personnalité dans l'essence divine ».

Il s'aperçut, en faisant ses prostrations vers la Mecque, que tous les arbres du Djebel Foua qui l'environnaient s'abaissaient en même temps que lui pour adorer Dieu. Chaque jour le phénomène se produisait. Abid en conclut qu'il possédait au plus haut point le don des miracles et déduisit que sa mission devait dès cet instant se réaliser. Il décida de partir en guerre contre les infidèles.

Et là j'ouvre une parenthèse.

Actuellement encore sur les pentes du Djebel Foua, on rencontre des arbres inclinés vers l'Est. Les indigènes que vous interrogerez vous diront que ce sont les anciens imitateurs de Sidi Abid. Surtout gardez-vous bien de leur dire que c'est tout simplement l'effet des vents qui soufflent sur ces hauteurs, car vous seriez considérés comme des êtres de peu de foi. D'ailleurs le Djebel Foua est encore maintenant tenu comme marabout. Un « tabou » pèse sur lui, sur sa végétation, sur sa faune, comme jadis dans les bois sacrés romains.

« Malheur à l'esprit fort qui oserait y enlever un brin d'herbe ou qui en détruirait le plus infime insecte... »

Les indigènes respectent les animaux et les plantes ; les Européens font comme eux pour ne pas vexer leurs susceptibilités, et aussi c'est un des rares points de la commune où administrateurs et forestiers n'ont pas à intervenir pour protéger bêtes et arbres. Ici le pin comme la perdrix meurent de vieillesse...

*
* *

Donc, Abid prit son bâton merveilleux et accompagné d'un neveu, s'en fut vers le Sahara, subissant lui aussi certainement le « mirage du Sud ». Le long de la route, il prêchait, guérissait, convertissait. Il visita le Souf, l'Oued Rir, faisant de nombreux prosélytes et recevant sous la forme de dons et d'aumônes les preuves tangibles de l'attachement des nouveaux convertis à la religion de Mahomet.

Mais fatigué du Sud et de ses mornes étendues, Abid remonta vers le Nord-Est. Il vint se fixer à Ouachkoun, petit village situé au sud de l'agglomération actuelle de Guentis. Il reprit là sa vie contemplative et austère, étonnant les gens qui l'environnaient par ses vertus. Seulement jugeant le village encore trop mouvementé pour lui permettre de se recueillir et de prier comme il le voulait, il alla à quelques centaines de mètres d'Ouachkoun. Il s'installa dans une grotte, encore visible aujourd'hui, et demeura des jours entiers dans la contemplation de Dieu.

Il retombait cependant parfois dans des occupations moins élevées et c'est ainsi qu'il songea à donner à son frère Ahmed une épouse modèle. Il s'adressa pour cela à l'héritière d'une riche famille d'Ouachkoun. Les parents de la jeune fille étaient malheureusement des impies qui voyant arriver cet individu couvert de guenilles le jetèrent à la porte, le traitant d'imposteur et refusant de croire à sa qualité de marabout.

Sidi Abid sentit ses bons sentiments l'abandonner, un saint n'a-t-il pas des moments de faiblesse ? Il traversa la rivière qui coule au pied d'Ouachkoun, escalada la montagne opposée et levant son bâton cria :

« A moi, Ouachkoun ».

Un craquement effroyable lui répondit ; toute la partie du rocher sur laquelle était construit le village s'ébranla, se sépara de la montagne et s'avança progressivement vers lui. Je vous laisse à penser la terreur qui s'empara des Ouachkouniens, qui à grands cris implorèrent leur pardon, offrant au marabout toutes les femmes vierges du village. Généreux, Abid pardonna et aussitôt le roc s'arrêta.

C'est pourquoi encore aujourd'hui on voit la partie du rocher où s'élevait Ouachkoun totalement détachée du reste de la montagne, comme si elle allait s'écrouler dans l'oued.

*
* *

Sidi Abid fit encore quelques voyages et à chacun il se signala par des miracles retentissants.

Mais les plus belles vies ont une fin, et c'est dans la vallée de la Meskiana que la mort devait anéantir à jamais ce saint extraordinaire.

Avant de mourir il avait recommandé à son neveu Abdelmalek, son disciple fidèle, de ne point l'enterrer à l'endroit où il mourrait, mais de l'attacher sur une chamelle blanche qu'on laisserait aller en toute liberté, sa baraka et Allah se chargeraient bien de la guider vers le lieu où il devait reposer pour toujours. Cette ultime volonté fut suivie à la lettre. La chamelle portant ce précieux cadavre, sans hésiter se dirigea vers la vallée de l'Oued Guentis. Elle s'arrêta morte de soif, ne pouvant plus avancer. L'escorte de la sainte dépouille gratta la terre et aussitôt jaillit une source qui existe encore aujourd'hui à une soixantaine de kilomètres de Tébessa

et qui est connue sous le nom de Bir Naga (le puits de la chamelle). Une seconde fois, elle s'arrêta près de Guibeùr, en un point où se dresse une mezzara ou kerkour (1), élevée depuis par les fidèles admirateurs du Saint, en souvenir d'une des dernières étapes de son mortuaire voyage.

Enfin la chamelle s'arrêta près de l'Oued Guentis et s'embarrassa cette fois dans des arbres et des buissons de la forêt et ne pouvant plus avancer, elle rendit l'âme à son tour, à cet endroit. Sidi Abdelmalek exécutant la volonté du Saint, creusa la tombe de Sidi Abid. Mais il fallait construire un édifice funéraire et nul maçon ne se trouvait sur les lieux. C'est alors que Sidi Abid, une fois encore, vint au secours de ses suivants.

Dans la nuit qui suivit l'inhumation des restes du marabout, un maçon de Fez, renommé par son habileté dans l'art des constructions, vit Sidi Abid en songe. Celui-ci lui ordonna de lui élever un tombeau sur les lieux où il reposait. Le maçon étonné s'écria : « Mais où irai-je ? Je ne connais pas ces lieux... » Sidi Abid répliqua : « Prépare tes outils, mets-les sous ta tête et endors-toi ». L'ouvrier obéit et le lendemain il se réveillait sur la tombe du marabout. Il se mit sur-le-champ au travail, mais sa tâche lui était facilitée. Les pierres arrivaient toutes seules et se plaçaient d'elles-mêmes à l'endroit que leur indiquait le constructeur. A une telle cadence, en trois jours le sanctuaire était terminé et devait devenir bientôt le lieu de pèlerinage le plus fréquenté par les Ouled Sidi Abid et les Nemencha.

Sidi Abid continua après sa mort la série de ses miracles. L'un des plus amusants est celui-ci :

Les dynasties turques d'Alger étaient en lutte avec celles de Tunis. Un pacha à la tête d'une nombreuse

(1) Mezzara ou Kerkour : petite construction en pierres sèches ou tas de cailloux destinés à marquer le passage d'un saint à un endroit quelconque.

armée, avait poussé jusqu'au Sud de Tébessa et les vivres venant à lui manquer, il semblait impitoyablement perdu.

Il songea alors à implorer Sidi Abid et bientôt il vit un descendant du marabout venir vers lui et le guider vers trois collines qui se dressaient à quelque distance. Le guide les toucha de son chapelet, et la roche en s'émiettant se transforma en blé, en orge et en paille. Stupéfait le pacha remercia le guide qui lui dit simplement : « Je désire que tu fasses la promesse à mon ancêtre que tous ses enfants et petits-enfants ne te paient jamais l'impôt et je veux que copie de ce « dahir » soit placardé sur la porte d'Azoun à Alger.

Le pacha accorda. Mais en arrivant à Alger il avait oublié sa promesse et il allait franchir l'arceau de Bab Azoun sans y faire placarder le dahir, lorsque son cheval se trouva subitement entravé et lui-même se sentit dépourvu des attributs de la virilité. Aussi s'empressa-t-il de tenir sa promesse et toutes ses facultés lui furent rendues.

C'est à cause de cela que les descendants de Sidi Abid, pendant toute l'occupation turque, furent dispensés du paiement de l'impôt.

Ainsi finit l'histoire merveilleuse de Sidi Abid. Il nous faut maintenant en dégager des conclusions pratiques.

Conclusions pratiques sur la vie de Sidi Abid

Tout d'abord il est très facile de remarquer que la vie de ce Saint est conforme, ou presque, à celle de la majorité des marabouts de l'Islam nord-africain.

Par sa naissance d'abord, Sidi Abid n'est-il pas, en effet, l'héritier d'une baraka qui lui est normalement transmise par son père ? Par sa vie loin du monde, sur une montagne isolée, par ses austérités, par ses miracles,

il ne fait qu'ajouter un nom de plus à la longue généalogie des marabouts connus de l'Ifriqya. Par sa façon de grouper autour de lui des fervents admirateurs choisis parmi ses parents et les gens accourus à l'annonce de ses pratiques religieuses ne s'apparente-t-il pas tout normalement aux grands anachorètes qui islamisèrent la Kabylie par exemple, ou aux fameux meneurs d'hommes des dynasties marocaines. Par sa mort enfin, survenant une fois son œuvre accomplie, c'est-à-dire après qu'il eut coranisé de nombreuses tribus et laissé une descendance forte et solide pour continuer son œuvre et former une famille étendue, Sidi Abid est un vrai marabout tel que le conçoit le culte des saints de l'Islam.

Et c'est sur ce dernier point que nous nous étendrons au cours du chapitre qui va suivre.

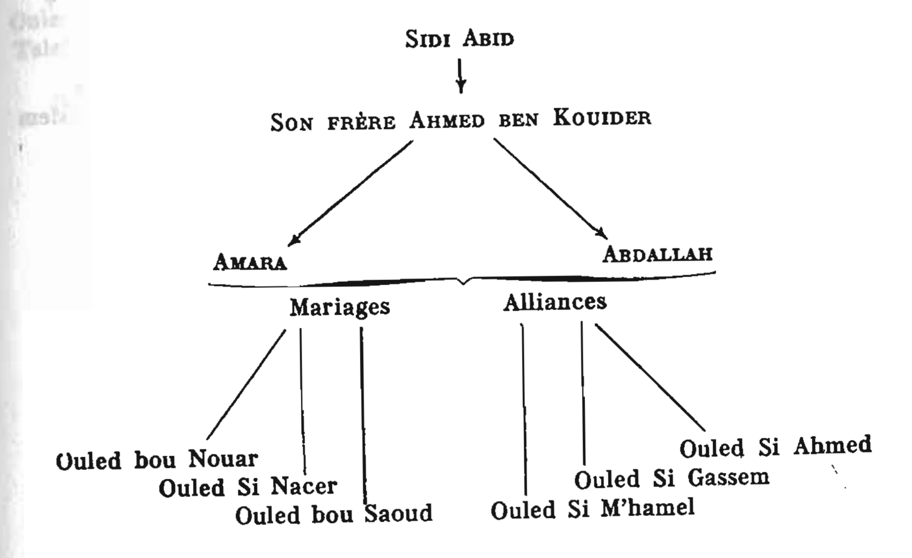
Les descendants de Sidi Abid et les faits qui ont amené la naissance et l'organisation des Ouled Sidi Abib

Après la mort du grand Sidi Abid, Ahmed son frère, petit cultivateur à la vie calme, vécut tout auréolé de la gloire du marabout entouré de ses enfants, dont deux surtout, Amara et Abdallah, furent ses préférés.

Lorsqu'à son tour il mourut, Amara et Abdallah partirent rejoindre chez les Drids les parents de leur mère. Ils passèrent sur le territoire qui forma plus tard la Tunisie et surent exploiter avec beaucoup d'adresse leur proche parenté avec Sidi Abid. Ils se fixèrent d'ailleurs à cet endroit, exempts d'impôts et de prestations par ordre des Beys. Pasteurs, ils élevèrent de magnifiques troupeaux, sous la protection du marabout défunt, dont à chaque instant la puissance se faisait sentir au moyen de nombreux miracles. Ils eurent évidemment de nombreux descendants et surent contracter des alliances avec des douars voisins, trop heureux de pénétrer à leur tour

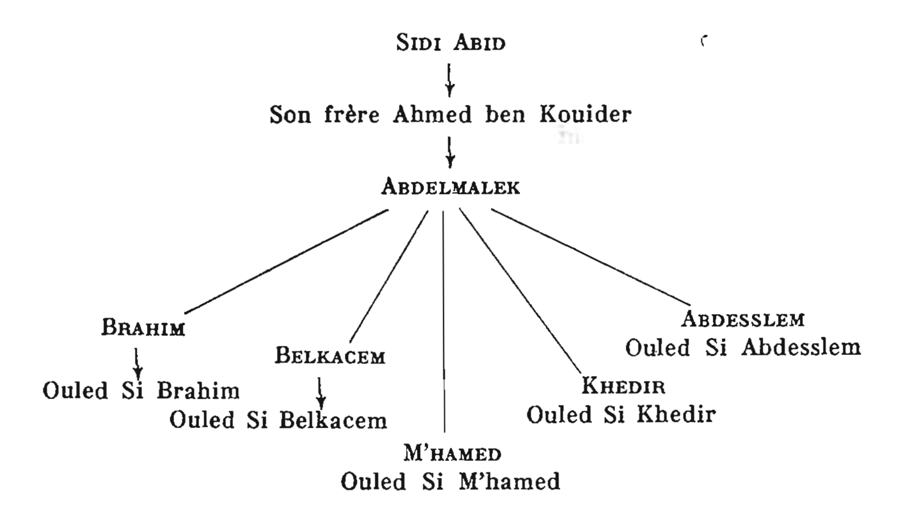
dans la grande famille de Sidi Abid. C'est ainsi que prirent naissance les deux fractions actuelles de Tunisie : les Ouled Si Amara et les Ouled Abdallah, ayant pour ancêtre Sidi Abid.

Ce phénomène ethnique peut se schématiser ainsi :



Ahmed ben Kouider Lakhdar, avait aussi un troisième fils, Abdelmalek, dont il a été question au cours des pages précédentes.

Ayant rendu à son oncle Abid les derniers devoirs, il refusa de se joindre à ses frères Amara et Abdallah et déclara vouloir vivre avec les siens près des restes du vénéré marabout, pour continuer l'œuvre de celui-ci. Il éleva près du monument funéraire un petit village de sédentaires. Ses descendants formèrent la fraction des Ouled Sidi Abdelmalek qui se fixèrent dans la région actuelle de Guentis (consulter la carte), et dont les sous-fractions prirent le nom des cinq fils de ce dernier. Cela nous donne le tableau suivant :



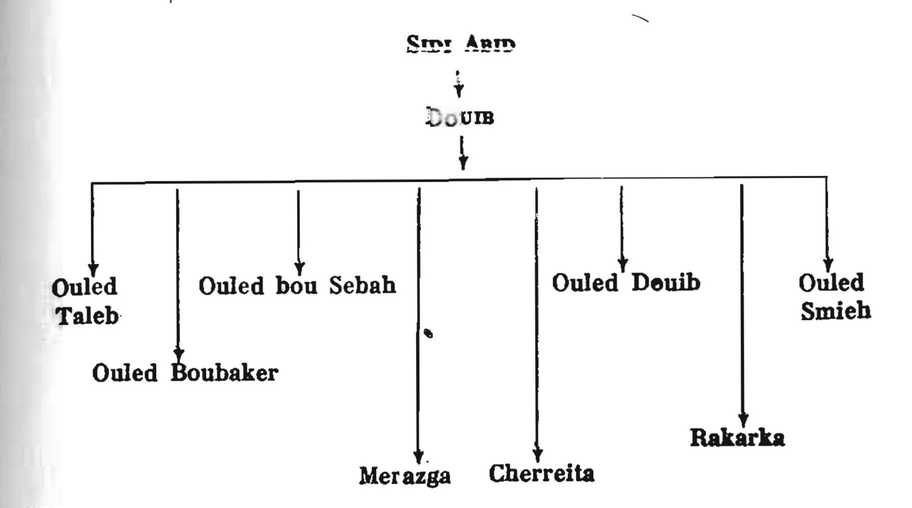
Abdelmalek repose près de Sidi Abid.

Enfin, comme le veut la tradition, la majorité des marabouts nord-africains en amoureux blasés, à une certaine époque de leur vie, recherchèrent des sensations nouvelles avec des négresses. Après Moulay Abdallah, après Sidi Abderrhaman, après Sidi Aïssa, Sidi Abid eut d'une négresse de la tribu des Hamama, d'où était originaire sa mère, un enfant de sexe masculin nommé Douib.

C'est Douib qui se fixa dans les immenses solitudes qui s'étendent autour du Djebel Foua, montagne de prédilection de son père, le long de la frontière actuelle de la Tunisie. Fils de Sidi Abid et jouissant à ce titre d'un grand prestige il forma, toujours par des mariages, des concubinages et des alliances de Sofs (1), la famille dite des Ouled Sidi El Hamadi qui se subdivisa en plusieurs branches.

En voici d'ailleurs l'énumération :

(1) Sofs : partis à opinions diverses au sein d'une fraction, d'une tribu, d'une famille.



Il est à noter que Douib fut aussi inhumé dans la chapelle funéraire de son père.



Ce sont donc les descendants d'Amara, d'Abdallah, d'Abdelmalek, et de Douib qui formèrent la grande confédération des Ouled Sidi Abid. Mais à côté de ce noyau issu directement du grand marabout, il y eut un autre apport, au moins aussi important.

Du vivant du Saint, à une époque qu'il nous est impossible de préciser, des gens appartenant en majorité aux tribus des Dreïds de la région de Nefta, des Chabbia des environs de Gafsa et des Maâfa du Souf vinrent se grouper autour de Sidi Abid pour suivre son enseignement religieux et écouter ses sages conseils.

Plus tard, les enfants de ces disciples du marabout, en nombre imposant, vinrent s'installer à proximité du tombeau d'Abid et fondèrent plusieurs villages. Blidah sur les bords de l'Oued Boughanem au nord-est de Guentis ; Kelaat Rbou, Zlitten el Foukani, Zlitten et

Tahtani, Djedida sur les bords de l'oued Guentis, dans la vallée longue, escarpée et étroite que suit la rivière. Ils se fixèrent même en foule à Ouachkoun, cette agglomération désormais célèbre depuis l'incident que Sidi Abid avait eu avec ses habitants.

Bien que protégés par la terreur et le respect qu'inspirait le tombeau du marabout, ces villages furent souvent l'objectif des razzias dirigées par les Nemencha, les Fraichich et les Hammama. Il suffit d'ailleurs de voir d'après les ruines actuelles les emplacements difficiles sur lesquels les fondateurs les avaient bâtis, pour se faire une idée de la période de terreur par laquelle cette région a passé.

Cependant, malgré tout, forts de leur supériorité, de la considération dont ils jouissaient en qualité de descendants d'anciens disciples de Sidi Abid, et protégés par les Ouled Sidi Abdelmalek: les habitants de ces villages purent résister à toutes les attaques dont ils furent l'objet et continuer à s'accroître sous l'influence de Sidi Abid qui régnait en souverain maître dans leurs cœurs et sur leurs actes.

Cependant Djedida fut un jour, malgré tout, mis à sac par une bande de pillards que les uns disent Hammama et les autres Tripolitains. Les survivants de ce pillage se réfugièrent à Sidi Abid et prudemment ceux de Guelaat Rbout et d'Ouachkoun en firent autant. La vallée de l'Oued Ouachkoun et celle de l'Oued Djedida demeurèrent dès lors abandonnées jusqu'à l'époque de la conquête française.

Cet exode profita au village de Sidi Abid et accrut encore l'étroitesse des liens qui unissaient les descendants du saint. Ce centre continua à vivre dans une paix profonde et ses habitants demandèrent au commerce des moyens d'existence que la terre labourable, trop restreinte, des environs, leur refusait.

C'est ainsi que Sidi Abid devint bientôt une sorte de

territoire neutre sur lequel Nemencha, Souafa, Hammama divisés par des guerres incessantes vinrent échanger en paix, à l'abri sacré du sanctuaire du marabout, leurs tissus, leurs dattes et leurs grains. Des pèlerinages fréquents amenaient autour de son tombeau des centaines de pèlerins et souvent des litiges entre individus ou entre fractions étaient tranchés devant les descendants du Saint qui avaient codifié sur de véritables kanoun ou tablettes les jugements rendus de son vivant par leur ancêtre.

Et là se confirme la phrase d'Augustin Bernard, citée plus haut, au sujet des marabouts nord-africains :

« .. Ils représentaient un peu de savoir, de justice, de clémence... »

***

Nous venons de résumer, au cours de ces pages, la formation et l'importance prise par la confédération à base maraboutique des Ouled Sidi Abid.

C'est cette organisation, véritable modèle de famille ethnique, qui subsista jusqu'à la conquête et à l'organisation du pays par les services administratifs et militaires français.

La délimitation du territoire des Ouled Sidi Abid fut faite en exécution du Sénatus Consulte du 22 avril 1863 sur les propositions du Général Le Bœuf, ministre Secrétaire d'Etat au département de la guerre, adressées à l'Empereur Napoléon III, le 15 décembre 1869.

Le général Le Bœuf s'exprimait ainsi :

« Sire,

« J'ai l'honneur de placer sous les yeux de Votre Majesté le résultat des travaux exécutés par la Commission administrative de Constantine dans la tribu des Ouled Sidi Abid, du cercle de Tébessa, conformément aux dis-

positions des paragraphes 1 et 2 de l'article 2 du Sénatus Consulte du 22 avril 1863...

« ...Les Ouled Sidi Abid se donnent pour ancêtre et fondateur un nommé Abid, marabout venu de l'Est il y a environ 25 générations. Ce personnage s'établit dans le Sahara au pied du Djebel Foua, où ses vertus et son influence religieuse attirèrent autour de lui un grand nombre de familles qui furent pendant un certain temps à l'abri des brigandages des tribus voisines et exemptées d'impôts. Sidi Abid mourut à un âge très avancé, son tombeau existe encore au village et dans la mosquée qui porte son nom. Une partie de ses descendants se fixa sur ce point ; le reste peupla les immenses solitudes qui s'étendaient à l'Est du Djebel Fouaoua et y forma un groupe assez distant du premier... »

Le général Le Bœuf en fait, donnait dès le début de son rapport à l'Empereur un aperçu des origines et de la fixation au sol des descendants d'Abid. Il ne faisait en somme que résumer l'histoire et les conséquences de la vie et de la mort de ce marabout vénéré que nous avons exposées au cours des pages précédentes.

Plus loin, poursuivant son rapport, le général Le Bœuf écrivait encore ceci :

« ... De cet exposé historique, il résulte que la population des Ouled Sidi Abid est aujourd'hui formée de la manière suivante :

Zone du Sud-Ouest ·

Ouled Sidi Abid qui sont restés groupés autour du village de Sidi Abid.

Zone Est et Sud-Est :

1° Ouled Sidi Abid qui n'ont jamais émigré ou qui sont rentrés (1).

(1) Le général Le Bœuf faisait allusion ici aux 1.500 tentes des Ouled Sidi Abid qui en 1846, lors de l'occupation de Tébessa par nos colonnes, passèrent en Tunisie, et aux 300 tentes qui restèrent chez nous.

2° Les habitants du village de Bekkaria, descendants de Drids tunisiens, fixés en Algérie depuis plusieurs siècles.

3° Les Zghalma, petite fraction tunisienne installée près du village de Bekkaria.

4° Une fraction des Ouled Khiar. »

Le général Le Bœuf, en somme, donnait la répartition actuelle des descendants de Sidi Abid et sur notre territoire, et sur celui de la Tunisie.

En effet, de nos jours, nous avons une répartition qui est à peu près celle-ci :

1° *Commune mixte de Tébessa :*

A) Ouled Sidi Abid groupés autour de Sidi Abid ou Guentis et formant le douar Guentis.

B) Ouled Sidi Abid cantonnés le long de la frontière tunisienne et formant les douars d'Elma El Abiod et des Ouled Sidi Abid.

2° *Commune mixte de Morsott :*

A) Ouled Sidi Abid fixés aux environs de Bekkaria.

B) Les Zghalma.

3° *Tunisie :*

Les Ouled Sidi Abid de Tunisie.

Cette répartition et cette délimitation pour les Ouled Sidi Abid d'Algérie furent sanctionnées par deux décrets en date du 15 décembre 1869.

Actuellement c'est cette organisation qui domine. Mais pour limiter l'étude proprement ethnographique des Sidi Abid nous ne décrirons que les mœurs, coutumes, croyances et habitudes des descendants du marabout vivant dans la commune mixte de Tébessa et qui forment:

Le douar Guentis,
Le douar Ouled Sidi Abid
et le douar El Ma El Abiod.

Nous laisserons de côté les Ouled Sidi Abid fixés sur le territoire de la Commune mixte de Morsott ou en Tunisie.

Aperçu rapide de l'état actuel des collectivités des Ouled Sidi Abid Leurs caractères physiques

Après avoir envisagé les origines des Ouled Sidi Abid à l'aide de légendes parfois fabuleuses et après avoir situé Sidi Abid dans le monde maraboutique nord-africain, nous allons maintenant nous tourner vers une étude plus objective.

Comme nous l'avons signalé déjà, actuellement les descendants d'Abid forment trois douars.

Qu'entend-on par mot douar ? Qu'entend-on par commune mixte ? La commune mixte est ordinairement grande comme un arrondissement français, certaines même comme un département. « C'est en somme une agrégation de territoires (centres de colonisation, douars, tribus) formant en vertu d'un arrêté du Gouverneur général, une circonscription politique et administrative qui a le caractère de personne civile ». Quand au douar, c'est en somme ce qui correspond à notre commune française.

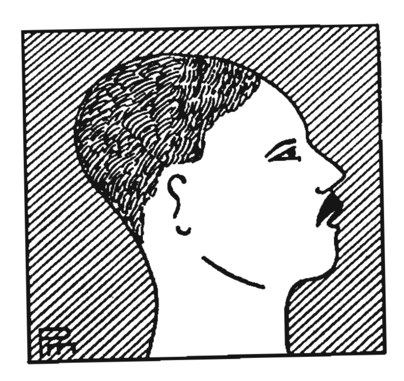
Donc les Ouled Sidi Abid de la Commune mixte de Tébessa sont répartis en trois douars avec chacun à leur tête un caïd, assisté d'un garde-champêtre et de ouakafs ou kebirs qui sont les chefs de petits groupements ou fractions appelés mechta.

Le douar Ouled Sidi Abid a une superficie de 141.375 ha. et compte environ 6.056 individus. Celui de Guentis a 326 habitants, vivant sur une étendue de 11.070 ha. Quand au douar El Ma El Abiod il compte 2.639 habi tants répartis sur une surface de 17.732 ha.

*
* *

Physiquement, comme cela se produit souvent au sein d'une même famille, ils ne forment pas un bloc homogène et leurs mensurations anthropologiques décèlent chez eux des mélanges nombreux.

On rencontre notamment dans le douar Guentis des individus assez grands, ayant une taille variant entre 1 m. 65 à 1 m. 75. Les femmes sont généralement plus petites et ont une taille de 9 à 12 centimètres inférieure à celle de l'homme. Le crâne est allongé et la face aussi,



Type d'indigène de Guentis : taille 1 m. 73, dolichocéphale.

avec une certaine tendance au prognathisme. Les yeux sont généralement bruns ou gris foncé. Le nez est busqué légèrement et offre des ailes moyennes. Les lèvres sont assez épaisses. Enfin la peau est d'un blanc fortement basané. Les cheveux sont fins et légèrement ondulés et recourbés et le plus souvent rasés.

En résumé, le douar Guentis offre un ensemble d'individus pouvant se rapprocher de la race méditerranéenne ou ibéro-ligure, mais incontestablement très métissés. Cela à notre avis serait une conséquence des divers apports successifs qui ont constitué la famille ethnique des Ouled Sidi Abid.

Chez les Ouled Sidi Abid du douar Ouled Sidi Abid ou El Ma El Abiod, le type dominant offre une remarquable ressemblance avec les Egyptiens figurés sur les monuments antiques. La taille oscille entre 1 m. 65 et 1 m. 78, la peau est plus fortement basanée, le nez est busqué avec des ailes un peu lourdes et épatées. Le crâne est dolichocéphale et rarement brachycéphale. La face est allongée. Les yeux sont foncés et les cheveux rasés sont droits et bruns du type dit cymotrique. En résumé l'individu de ce groupe ethnique est grand, élancé et possède un tronc et un torse coniques.

Ce sont là les caractéristiques des peuples d'origines orientales et sémitiques.

* * *

En conclusion, malgré cette classification, plus historique que véritablement réelle et basée uniquement sur des appréciations et des observations uniquement personnelles, il est difficile de trouver un spécimen humain vraiment pur chez les Ouled Sidi Abid.

Les contaminations épidermiques, dues à des métissages fréquents, les différents apports démographiques qui ont constitué l'ensemble des descendants d'Abid, ne permettent pas d'établir d'une façon catégorique, à quelle souche initiale ils doivent être rattachés.

C'est un phénomène d'ailleurs tout à fait normal dans l'ethnologie nord-africaine et principalement dans l'ethnologie de la Commune mixte de Tébessa, où se sont croisées tant de races humaines au cours de la préhistoire et de l'histoire de cette région.

Etude sommaire de la langue employée par les Ouled Sidi Abid

La langue est un fait précis et observable. Mais là comme partout ailleurs, il ne faut pas faire une classification de race chez les Ouled Abid, en se basant sur le langage qu'ils emploient journellement. Le langage est un fait social tandis que la race est un fait biologique.

Le trait dominant de cette tribu, c'est d'être arabophone. On ne parle pas du tout le berbère chez les descendants du marabout et le dialecte chaouïa employé si souvent par les gens de la Commune mixte de Tébessa, n'a pas cours chez les Ouled Sidi Abid.

On distingue généralement en Afrique du Nord, trois catégories de parlers arabes musulmans :

a) Les parlers citadins.
b) Les parlers montagnards.
c) Les parlers bédouins.

C'est le parler bédouin qui est utilisé encore maintenant aux Ouled Sidi Abid.

Il se caractérise par le fait qu'il offre un conservatisme assez grand de la vraie langue arabe. A côté de mots un peu déformés, on y trouve des termes d'une pureté remarquable et que ne pourraient renier l'Arabie ou la Syrie par exemple. Les jolies tournures de phrases y sont à l'honneur.

Quant à la prononciation elle est semblable à celle qui, pour Ibn Khaldoun, caractérisait les parlers bédouins de son époque. Le qaf y sonne g et c'est pour cette raison qu'un Ouled Sidi Abid prononcera gaïd et non caïd, dégig (farine) au lieu de deqiq, gabar (tombe) au lieu de qabar...

La préposition « de » s'y traduit ordinairement par « m'ta » au lieu de « dial » et le préverbe « ka » caractéristique de l'indicatif présent y est inconnu.

Ce conservatisme linguistique du parler utilisé par les Ouled Sidi Abid s'explique facilement, lorsque l'on songe que les territoires occupés par ces indigènes ont été dès les premiers temps de l'occupation arabe, un lieu

de passage pour les hordes que l'Arabie lançait sur l'Ifriqya.

*
* *

L'Ouled Sidi Abid est très souvent un poète. Au milieu du site sauvage et grandiose où il vit, l'âme est toute disposée à s'élever. Pour tromper son ennui le berger chante de sa voix lente et monotone, en des mélopées sans fin, les beautés de sa terre, les faits d'armes de ses ancêtres, les aventures de Sidi Abid, l'amour, la gloire. Souvent sur le marché de Tébessa, le mardi, un groupe se forme autour d'un individu qui raconte des histoires merveilleuses. C'est généralement un Ouled Sidi Abid qui, pour glaner quelques sous, dit sa joie d'être venu à la ville, d'avoir parcouru de longues pistes, de pouvoir se désaltérer à l'eau fraîche des fontaines...

Baraka divine vous disent les Ouled Sidi Abid, mais plutôt à notre avis, sens de la poésie que tous les hommes qui vivent en perpétuel contact avec la nature et ses mille aspects, finissent par acquérir à leur insu.

Cette production poétique se caractérise par une métrique rudimentaire et par l'emploi d'une langue un peu spéciale rappelant beaucoup le melhoum, sorte de Koïnè poétique littérarisé, basé sur l'arabe vulgaire et fortement influencé par les parlers bédouins.

La poésie en melhoum constitue d'ailleurs chez les Ouled Sidi Abid un genre très vivant et très en faveur. On rencontre fréquemment des auteurs illettrés et Sidi Abid lui-même, aux heures douces des soirs d'été, composait au Djebel Foua des « qasidas » pour chanter la gloire du Dieu unique. Un de ses descendants fixé en Tunisie aurait paraît-il en sa possession un parchemin où le saint aurait transcrit un magnifique poème, de sa propre main.

A côté de cette poésie, apanage des hommes, il faut faire place aux chants des femmes Ouled Sidi Abid. Ce

sont des berceuses, des poèmes de fêtes familiales, des chansons de femmes travaillant à la meule.

Voici un exemple de chant que l'on entend fréquemment dans les plaines des Ouled Sidi Abid :

Mon poème est sur Abid ; celui qui monte la belle jument.
L'ami des tribus répond à l'appel de celui qui est dans l'oppression.
Il protège les tribus qui sont opprimées et parmi lesquelles règne le désordre.
Les ennemis les traitent injustement, les attaquent et veulent les anéantir.
Les meilleures cavaliers des deux partis se sont trouvés en présence.
Il en est tombé comme des gerbes qui ont mordu la poussière.
Celui-ci est là, l'autre là-bas, plus loin, étendu à terre.
Survient Abid l'homme à la jument,
Monté sur sa bête il est accouru rapidement.
Sa selle et le tapis sont brodés
De fil mince en or coulé dans les creusets, etc...

D'autres « qasidas » chantent l'amoureux et sa tendresse pour l'amante...

Moi je suis digne de louanges, car
c'est écrit, j'aime Khémissa la brune.
Sa chevelure est abondante et ses pendants
d'oreilles sont lourds à ses oreilles.
Sa taille est élancée, ses cuisses sont rondes et dures.
Elle est mince comme la gazelle.
Ses yeux sont comme des fruits d'or,
Ses lèvres sont comme le sang.
C'est l'œuvre du Dieu Unique, le maître de toutes les beautés.
Mon amante Khemissa est belle et a la peau
douce comme le miel.

Elle a la peau douce comme le miel du Djebel Foua.
Elle est noble comme le faucon de nos rochers.

Certaines, enfin, chantent l'amour du pays natal :

Le vent du Sud souffle un nuage brûlant.
Mon cœur est triste car je m'en vais.
La beauté de mes plaines accroît ma peine.
Mon cœur est mort, ma tête est noire
Parce que je te quitte, ô mon pays...

Ce chapitre, quoique très rapidement traité, démontre cependant que l'arabe, langue importée en Afrique du Nord, s'est imposé totalement dans les territoires des Ouled Sidi Abid et qu'il y règne en maître, non seulement dans le parler journalier, mais encore dans la littérature de cette tribu, qui comme toutes les littératures populaires est essentiellement poétique.

La vie chez les Ouled Sidi Abid

Les Ouled Sidi Abid sont très fiers d'être d'origine maraboutique et les différentes invasions qui se sont succédé sur le sol qui leur sert de substratum vital, n'ont pas modifié leur orgueil de race et leurs coutumes. De nos jours encore les alliances qu'ils contractent se produisent uniquement entre eux, car, disent-ils : « Une tribu noble doit le rester »...

Comme pour les Nemencha, leur existence qui n'était autrefois qu'aventures guerrières, a fait place à une vie tranquille, tout au plus troublée de temps à autre par quelques crimes ou quelques rixes, impossibles à supprimer chez des gens rudes et vivant dans une atmosphère où souvent la lutte pour la vie n'est pas un vain mot.

Dans l'ensemble, et à part les gens de Guentis, ils sont tous nomades. De cela il ne faut pas conclure qu'ils en sont à un stade intermédiaire entre celui de chasseurs et d'agriculteurs et par conséquent de sédentaires.

Si cette loi de l'évolution humaine se vérifie chez certaines peuplades de l'Afrique noire ou de l'Extrême Orient, elle est chez les Ouled Sidi Abid, comme du reste dans toute l'Afrique Mineure, complètement erronée.

Les migrations humaines saisonnières ou continuelles ont des causes nombreuses. Le phénomène varie en fonction du temps, du lieu et des circonstances.

Les Ouled Sidi Abid sont éleveurs et nomades en ce sens que leurs migrations périodiques et régulières sont dues uniquement ou presque aux nécessités de l'industrie pastorale.

Vers décembre ou novembre, dès les premiers froids, ils quittent le douar et en masse descendent faire paître leurs troupeaux dans les parcours sahariens. La végétation herbacée du Sahara est à cette époque abondante et le Djérid les attire. Ils séjournent là jusqu'en avril et c'est alors que le mouvement inverse s'effectue. C'est le moment où dans le douar les récoltes destinées surtout à l'alimentation familiale et au troc commencent à mûrir. Le soleil est déjà chaud dans les parcours sahariens et le vent de sable souffle souvent au printemps. Il ne faut donc point compromettre la santé des troupeaux généralement composés de moutons et de chèvres. Les moutons sont gras en avril et ils sont tondus. Les tentes sont remontées à côté des cultures. Notons à ce propos que les Ouled Sidi Abid sont des éleveurs et non des agriculteurs comme on pourrait le supposer. L'agriculture chez eux n'a pas dépassé le stade familial.

Après la moisson les ovins et les caprins sont conduits dans les chaumes. Ils trouvent ainsi leur nourriture et se maintiennent en bon état. Il en sera ainsi jusqu'à l'automne, date à laquelle les Ouled Sidi Abid, obéissant à une tradition séculaire et à une obligation de la nature, de nouveau reprendront le chemin du Sud où les dattes sont mûres et pourront alimenter des échanges et des transactions commerciales.

En résumé les Ouled Sidi Abid entrent dans la catégorie de nomades à campements distincts, c'est-à-dire : un campement d'hiver et un campement d'été, avec une aire de parcours nettement déterminée, les dépressions des chotts et le Sahara en hiver, les terrains formant le douar Ouled Sidi Abid, en été.

Quelles sont les conséquences de cette existence ? Nomades, les Ouled Sidi Abid savent à partir de quel mois l'herbe pousse sur leurs parcours, ils ont un certain sens de l'élevage. Leurs troupeaux ovins et caprins leur donnent du lait, de la viande, de la laine qu'ils utilisent et pour leur nourriture et pour leurs petites transactions commerciales. Ils n'ont pas de maisons ni de magasins. Ils possèdent quelques arpents de terre *arch* généralement et le produit de la récolte est d'une part vendu ou échangé et d'autre part, stocké dans des silos ou matmoras creusés dans le sol et confiés à la garde d'un gardien rémunéré selon un mode qui change par metchta.

*
* *

Quant aux gens de Guentis ils sont sédentaires. Habitant une région impropre à tout travail, car la portion de l'Oued Guentis sur les bords duquel ils peuvent se hasarder à labourer est trop minime et trop rocailleuse pour assurer leur subsistance. Ils compensent cela par le commerce, soit en commanditant des caravanes de dattes, soit en servant d'intermédiaires à des transactions entre Nemencha et Souafa, soit enfin, en vendant dans de misérables boutiques, un peu de thé, de café, d'huile, de sucre et toute une pacotille dont l'Angleterre et la Tchécoslovaquie, et depuis ces quelques dernières années le Japon, ont inondé les marchés Nord-Africains.

*
* *

Signalons enfin qu'Ouled Sidi Abid et qu'Ouled Sidi Abid de Guentis, au moment de la moisson, fournissent un gros contingent de métayers aux Nemencha.

Donc d'un côté des nomades et de l'autre quelques sédentaires, telle est à l'heure actuelle la répartition des Ouled Sidi Abid vivant d'une part, dans les Ouled Sidi Abid et El Ma El Abiod, et d'autre part, sur les rives de l'Oued Guentis.

L'Habitation

Les Ouled Sidi Abid nomades vivent sous la tente. Ce genre d'habitation leur est imposé par leurs déplacements fréquents. Ici l'habitat est fonction du nomadisme.

Leurs tentes se composent de feloudj. Ce sont des bandes de laine et de poils de chameaux, de couleur brune ou noire, ayant environ 8 mètres de long sur 75 à 80 centimètres de large, et cousues ensemble. Leur nombre varie selon la dimension de la tente que l'on veut construire. Les plus grandes aux Ouled Sidi Abid atteignent 10 mètres. C'est un maximum d'ailleurs.

Ce sont généralement les femmes qui tissent les feloudj, avec de la laine de mouton filée par elles, teinte par des teinturiers ambulants, le plus souvent kabyles, et mélangée avec du poil de chèvre ou de chameau. Dans quelques tentes appartenant vraiment à de pauvres gens, le poil de chèvre ou de chameau est remplacé par du rtem, variété de genêt, du diss (ampelodesmos Tenax), plante fouragère aux longues tiges, du nessi (aristida plumosa) aux chaumes de 20 à 30 centimètres, ou enfin par de l'alfa (stipa tenacissima) graminée toujours verte, aux feuilles très longues, minces et luisantes, à la pointe acérée.

Un poteau de 2 m. 50 environ de hauteur, deux perches et quelques pieux et piquets supportent et fixent les feloudj cousues ensemble. La tente ainsi montée ne tombe

pas jusqu'à terre et l'espace vide entre le sol et elle est comblé par une bordure de terre et de buissons épineux : le hâd aux longs piquants par exemple, le tamaris ou tarfa ou le jujubier sauvage.

Une couverture de laine tendue au milieu de la tente la sépare le plus souvent en deux côtés : côté des femmes et côté des hommes.

Habitat très simple comme on le voit, répondant parfaitement aux nécessités de la vie errante.

*
* *

Les Ouled Sidi Abid fixés à Guentis et qui sont sédentaires ont un genre d'habitation différent.

Ils habitent des maisons en pisé et en pierres non taillées.

Cette demeure se compose d'une série de chambres isolées les unes des autres. Ces pièces donnent généralement sur une sorte de cour intérieure. Les murs ont de 50 à 60 centimètres d'épaisseur et ne dépassent pas 2 mètres de hauteur Les chambres souvent mal équilibrées ont une longueur variant entre 3 et 8 mètres et une largeur de 2 à 3 mètres. Le plafond est fait de poutrelles irrégulières et médiocrement équarries. Ce sont en réalité de vulgaires branches d'arbres de grosseurs et de formes diverses placées à 20 ou 40 centimètres les unes des autres. Le toit est formé de branches d'arbres posées en chevrons et recouvertes d'un mortier composé uniquement de terre mouillée et de chaux.

Le sol des chambres est en terre battue, une porte très basse et irrégulière y donne accès et les fenêtres sont le plus souvent absentes. Des évidements sont pratiqués dans les murs et servent à recevoir divers objets.

Les portes sont en bois blanc, ornées parfois de clous grossiers. Les serrures sont rudimentaires et généralement composées d'un mélange de fer et bois grossièrement travaillés. Elles sont fabriquées par les gens du Djérid qui chaque hiver viennent à Guentis et dans les environs en vue d'y exécuter ces travaux.

Quelques morceaux de bidons d'essence ou d'huile arrivés là par on ne sait quel miracle, servent, à la suite d'un pliage spécial en prisme, à évacuer l'eau de pluie et font office de gouttières. Quelquefois celles-ci sont faites d'un tronc de palmier évidé et creusé au fer rouge.

Ces maisons sont placées les unes à côté des autres et sont souvent entourées d'un mur en pierres sèches qui marque la limite de la propriété de chacun.

Et après cette description sommaire de l'habitat des Ouled Sidi Abid, nomades ou sédentaires, une seule pensée vient à l'esprit, c'est celle que ces gens mènent une existence rude et simple et semblent ignorer tout ou presque tout du confort, que nombre de leurs coréligionnaires des villes savent tant apprécier.

Le Mobilier

A l'intérieur de la maison des gens de Guentis, ou sous la tente du pasteur nomade, qu'allons-nous trouver ? Oh ! un mobilier très simple lui aussi, parfaitement à l'unisson avec l'habitat.

Chez le nomade, il est des plus rudimentaires et répond totalement aux nécessités et aux difficultés de la vie errante. Tous les objets sont portatifs et facilement transportables et remplaçables. Quelques tapis dont nous étudierons plus loin la confection et qui font presque tout le luxe de la tente par leurs dimensions, leurs épaisseurs et leurs couleurs variées. Quelques couvertures (hambel) en poils de chèvre et en laine. Des oreillers en laine rectangulaires aux teintes vives appelés « oussada », où les Sidi Abid ont coutume de cacher leurs économies et les objets précieux, comme le bois de santal acheté au sanctuaire du Saint, lors d'un pèlerinage, ou encore les

différents papiers de pension militaire, d'identité ou des contributions, etc...

Chaque tente compte aussi environ une douzaine de « hâmels ». Ce sont de grands sacs doublés en poils de chameau, unis ou à rayures marron, qui servent à renfermer les provisions d'orge, de blé, de dattes et de semoule. Des récipients grossiers en terre cuite ou en bois, des plats en bois de dimensions variables (guessâa), une ou deux marmites ou guedra, un petit réchaud de terre ou kanoun, un moulin à bras fait de deux meules, l'une fixe l'autre mobile, un mortier et un pilon, un plateau en cuivre, quelques verres grossiers, une théière servant à la préparation du café ou du thé, en émail de couleur, quelques cuillères ou taroundjas en bois, des bidons en fer blanc dont l'auto est la grande pourvoyeuse, complètent cet attirail domestique. Quant à l'eau puisée à la source et au puits proches du campement, elle est recueillie dans un sceau fait d'un morceau de peau de chèvre et consolidé avec des cordelettes en alfa. Cette eau est conservée dans des outres ou guerbas faites aussi en peau de bouc ou de chèvre, enduites de goudron. Le précieux liquide s'y conserve d'ailleurs fort bien et très frais.

Sous les tentes appartenant à des nomades plus aisés, on trouve quelques objets d'importation nettement européenne comme le réchaud à gaz de pétrole du type dit « Primus », les tasses aux dessins voyants dont les marchés tchécoslovaque et anglais ont le monopole, et enfin ces récipients émaillés de tailles diverses, avec une anse, destinés à mille usages.

Chez les sédentaires de Guentis on trouve les mêmes ustentiles augmentés de quelques nattes, de boîtes, de caisses et de lampes à carbure ou à pétrole.

Souvent on y rencontre des lits ou « fredj » faits de deux poutrelles parallèles placées au fond de la chambre dans le sens de la largeur et maçonnées ou encastrées

dans les deux murs à chaque extrémité. Des planches sont placées transversalement sur ces poutrelles et on étend là-dessus des nattes, des tapis ou des couvertures. Cela rappelle assez les lits des corps de garde de nos casernes.

Un grand coffre de bois, quelquefois ouvragé ou peint, sert enfin à ranger le linge, les vêtements des jours de fête et les riens à qui ces gens simples attribuent une valeur ou un prix.

Et nous avons ainsi décrit, ou plutôt énuméré, le mobilier le plus fréquemment rencontré chez les Ouled Sidi Abid et il est facile de remarquer qu'il n'offre aucun caractère de luxe, mais simplement un caractère d'utilité journalière.

Le Vêtement

Le vêtement chez les Ouled Sidi Abid ne diffère pas énormément de celui utilisé par la majorité des indigènes algériens.

Ils ont en général la tête rasée, ou lorsqu'ils portent les cheveux longs, ceux-ci sont malgré tout rasés sur la portion du crâne qui domine le front, de façon à ne gêner en rien le port du guennour et du turban.

En effet, la coiffure d'un Ouled Sidi Abid se compose essentiellement d'une sorte de chéchia en feutre blanc ou rouge, très mince, recouverte d'un voile de tissu léger et entourée d'un turban, c'est-à-dire d'une pièce d'étoffe enroulée, blanche ou jaunâtre. Ce turban est le plus souvent accompagné du « khit » corde assez longue en poil de chameau, que l'individu enroule harmonieusement autour de sa coiffure.

Pratiquement d'ailleurs, dans le bled, les gens des Ouled Sidi Abid ne portent autour de la tête qu'un simple morceau d'étoffe enroulé qui leur sert de turban.

D'autre part, ils sont habillés d'un burnous, sorte de manteau à capuchon, sans manches, en laine blanche,

fermé sur la poitrine et qui tel une pèlerine descend jusqu'aux chevilles. Cette partie de l'habillement constitue le vêtement de dessus et offre la particularité, disent les indigènes, qu'en hiver il tient chaud et qu'en été il arrête l'ardeur des rayons solaires.

La garde-robe est complétée par une espèce de chemise sans manche, laissant le cou découvert, c'est la « gandourah », plus ou moins belle, plus ou moins fine selon le degré de fortune de celui qui la porte.

Sous la gandourah à même la peau, les Ouled Sidi Abid portent une chemise ou une gandourah très légère et le « seroual ». Il est fixé à la taille par une ceinture, une coulisse ou des boutons.

Parfois enfin, ces gens s'entourent le corps d'un haïk, pièce d'étoffe en laine plus ou moins grossière.

Cet habillement est souvent complété par des bribes de costume européen, gilet, veston ou pantalon.

Lorsque les Ouled Sidi Abid ne marchent pas pieds nus, ils se chaussent de souliers en cuir souple, à semelle assez dure, sans lacets ni œillères, avec un petit talon et très largement ouverts sur le dessus du pied.

Les pauvres gens ou les grands marcheurs portent enfin en hiver des chaussures spéciales faites en peau de chèvre, qui servent à la fois de chaussures et de chaussettes et qui sont lacées avec une cordelette faite en alfa tressée. C'est un genre de naïl ou de spartiate dénommé « bouaffas » ou « haffan ».

L'habillement féminin est encore moins compliqué que celui des hommes. Il se compose d'une pièce de cotonnade ou de toile le plus souvent rouge, marron ou bleue maintenue sur les épaules par des agrafes en métal plus ou moins ouvragées et serrée à la taille par une cordelière ou une ceinture en laine. Une autre pièce d'étoffe toujours de même couleur jetée par dessus sert de cape. Les bras et les jambes sont nus. Le visage n'est pas voilé et la tête est recouverte d'un foulard, noué sur le sommet de la tête ou sur la nuque et destiné à retenir les cheveux, enduits soit d'huile, soit d'un mélange de goudron et de graisse de mouton. Cosmétique sans rival mais peu odoriférant.

Ici encore, en résumé, une simplicité vestimentaire qui confine à la pauvreté.

La Parure

A) *Les Bijoux*

Comme le dit M. Berque dans son « Art antique et art musulman en Algérie » :

« ...Léon l'Africain a peint la Maghrebine avec ses boucles d'argent faites assez industriellement » et portant « aux oreilles plusieurs anneaux d'argent et aux doigts semblablement ». Ces mêmes anneaux, Venture de Paradis les a remarqués. « Ils étaient ornés, dit-il, de perles de verre ou de corail ». Il n'a pas échappé à ce galant homme que les femmes avaient « plusieurs bracelets de corne qui leur couvrent les bras jusqu'au coude ». Du temps de Pananti, les Algériennes portent « des bracelets précieux et de grand anneaux d'or ». Elles ont des boucles d'oreilles en forme de croissant de la longueur à peu près du petit doigt et souvent de cinq pousses de circonférence... » Shaler qui vécut à Alger quelques années avant 1830, souligne la coquetterie des citadines. « Leurs oreilles, leurs poignets, le dessus de leurs chevilles sont chargés de bijoux en or ; leurs doigts en sont couverts. Selon les conditions, l'argent, souvent même le cuivre, entrent dans la composition de ces bijoux... »

Et nous avons là, décrits, grâce à ces observateurs, les bijoux les plus couramment rencontrés chez les femmes des Ouled Sidi Abid. Une seule restriction cependant, *l'or y est très rare.*

La femme Ouled Sidi Abid porte de volumineux bijoux, assez grossiers, dépourvus de toute discrétion et de toute

finesse, provenant pour la majorité de Tunisie ou du Sud Algérien, véritable mélange des traditions techniques et décoratives de l'Espagne maure, de l'Europe ancienne et de l'art antique musulman nord-africain.

Ceux qui sont le plus en faveur sont les agrafes, généralement en métal argenté et de formes géométriques . les boucles d'oreilles, véritables anneaux ornés de verres de couleur ou de perles en cire aux dimensions énormes et qui arrivent peu à peu à déformer le lobe de l'oreille. Les colliers avec des grains de corail et de verre irisé ; les plaques frontales, insigne des mères de famille aux émaux cloisonnés ocres, jaunes et rouges, les chaînes aux maillons irréguliers allant d'une agrafe d'épaule à l'autre ; les bracelets en argent aux ciselures raides et rustiques ; les bagues en argent ou en or douteux, enchâssant dans leur matière une pierre sans valeur ou une rose de verre mal travaillée ; la broche en forme de main de Fatma, beaucoup plus destinée à éloigner le mauvais sort qu'à embellir. Enfin les bracelets de pieds, larges et légers où le motif principal est un ensemble de tulipes gênoises et de marguerites à six pétales.

Bref, on ne rencontre jamais chez les femmes Ouled Sidi Abid, une orfèvrerie de prix à la technique sûre, à la matière première pure.

Ajoutons également que l'homme ici ne répugne pas à porter des bagues ou des pendentifs faits avec une pièce romaine ou byzantine qu'il utilise comme breloque en l'attachant au bout de cordonnet qui lui sert de chaîne de montre ou de portefeuille.

Notons enfin, que les femmes chez les Ouled Sidi Abid ont une affection particulière pour la petite glace de poche enfermée dans un mince boîtier de métal blanc. Elles utilisent cet objet de pacotille comme breloque.

B) *Talismans*

On voit subsister un peu partout, du Maroc à la Tunisie, des pratiques que le prophète Mahomet n'avait certes pas prévues.

Chez les Ouled Sidi Abid, tribu maraboutique, donc tribu où l'orthodoxie musulmane ne régit pas seule les actes des mortels, certaines de ces pratiques sont très visibles.

Les femmes, par exemple, portent un pendentif en forme de main. C'est la main dite de Fatma, que toute l'Afrique musulmane connaît et à qui elle attribue le pouvoir de chasser les maléfices du « fils d'Adam », c'est-à-dire du Démon. C'est en somme une matérialisation de la lutte du génie du bien et du génie du mal qui se disputent sans cesse l'âme des êtres humains.

« Cinq dans ton œil », entend-on prononcer par une femme musulmane, lorsqu'un regard se pose par trop longtemps sur elle. Ce nombre cinq, c'est le nombre des doigts de la main de Fatma, qui immunise contre le maléfice, contre le mauvais œil.

Donc la main de Fatma, comme nous le disions plus haut, est non seulement un bijou, mais plus encore, une sorte de talisman.

L'amulette que porte le jeune enfant ou l'homme adulte, suspendue autour du cou par un cordonnet, est aussi destinée au même usage.

En effet. l'amulette qui est composée d'un petit sachet de cuir cousu, contient, soit une formule magique gribouillée par un marabout ou un personnage religieux, soit encore du bois de santal acheté dans un sanctuaire en renom, soit enfin de la terre prélevée non loin du tombeau d'un saint.

Ce scapulaire, car au fond, ce n'est pas autre chose, est très utilisé par les Ouled Sidi Abid. Ils attribuent au petit sac de cuir un pouvoir médical et il n'est pas rare

de voir en plein bled, un vieillard sous une tente isolée, promener avec conviction sur un malade, et plus particulièrement sur la région douloureuse ou atteinte, ce sachet magique, en invoquant Sidi Abid.

La personne qui est en possession d'un tel talisman est immunisée en quelque sorte et ne risque pas la maladie grave qui fait mourir.

Enfin, les jeunes gens chez les Ouled Sidi Abid ont souvent l'oreille droite percée et y passent un anneau en cuivre doré. Longtemps on crut que c'était par pur souci d'esthétique, mais en réalité cette coutume avait une autre destination. Le jeune homme qui a cet anneau à l'oreille est généralement poète ou musicien et ce talisman sert à fixer en lui la « baraka » divine qui lui a donné le pouvoir de chanter de jolis récits ou de faire émettre des sons harmonieux à un tambourin ou à une petite flûte en roseau. Un vieil adage connu chez les Ouled Sidi Abid dit « que le don de la poésie et de la musique est volage comme le cœur de la jeune fille et qu'il faut l'immobiliser en flattant son goût du brillant... » C'est ce qui explique que l'anneau en cuivre doré a été choisi, car « rien ne brille plus sous le soleil ».

C) *Esthétique du corps*

Le tatouage « oucham » est très en faveur chez les Ouled Sidi Abid bien que le prophète ait interdit cette pratique. Femmes et hommes sont tatoués sur le visage, les mains, les pieds, mais il ne faut pas voir là une pratique destinée à éloigner les mauvais génies. C'est tout simplement un embellissement du physique, et la femme Ouled Sidi Abid admet le tatouage au même titre que l'européenne son bâton de rouge ou son petit pot de crème.

Certains de ces tatouages sont de véritables manifestations d'art et font la gloire de celui qui les porte.

Les femmes enfin divisent leurs cheveux, qui ne sont pas longs, en deux tresses qu'elles ramènent en arrière. Elles se teignent très souvent les sourcils et se tracent au-dessus du nez une raie qui les réunit, à l'aide d'une teinture noire ou brune. Elles se fardent les yeux au koheul. C'est une pommade à base d'antimoine et de noir animal qui a le pouvoir, non seulement de protéger les yeux contre les rayons du soleil, mais aussi d'en raviver l'éclat.

Enfin, hommes et femmes, lors des grandes fêtes du calendrier musulman, se passent les mains et les pieds au henné. C'est une teinture rouge jaunâtre extraite des feuilles d'un arbuste très connu des musulmans. Notons que les hommes ne s'enduisent seulement que la main droite, tandis que les femmes se teignent les deux mains. Cette pratique fait partie des rites de purification et est destinée, semble-t-il, à éloigner de celui qui se teint les membres au henné toutes les maladies contagieuses.

Signalons enfin que les hommes portent de grandes moustaches, la barbe très souvent.

Simples petites coutumes, mais qui en réalité ont leur importance.

La Nourriture

Le lait, le fromage de lait de brebis, les dattes et l'huile plus que le beurre sont la base de la nourriture chez les Ouled Sidi Abid. Quant à la viande, elle est plus ou moins consommée selon les facultés de chacun. Ce n'est qu'aux jours de fête qu'ils mangent le méchoui ou mouton rôti à la broche.

Le couscouss et la kesra ou pain de farine d'orge ou de blé dur sont aussi très consommés.

L'indigène que l'on dit sobre aime cependant à bien manger et il se gave de nourriture toutes les fois que l'occasion s'en présente.

Les boissons principales chez les Ouled Sidi Abid sont

le lait. le petit lait et l'eau, et comme breuvage excitant, le café ou le thé.

Nourriture simple comme on le voit, très en rapport avec la rusticité de leurs mœurs.

Activités

Les Ouled Sidi Abid sont des campagnards, vivant de la terre en combinant les deux formes de l'activité : l'élevage et l'agriculture.

Cependant il est vrai de dire que les Ouled Sidi Abid sont davantage éleveurs qu'agriculteurs, car en majorité nomades. En un mot ils sont des adeptes du nomadisme par nature et agriculteurs par besoins familiaux.

Leur principale richesse est leur troupeau ovin. Trois variétés vivent sur leur territoire. Ce sont :

1° Le mouton de Biskra à queue fine.

2° Le mouton tunisien à queue grasse.

3° Le mouton à queue moyenne, produit du croisement de la race de Biskra et de la race tunisienne.

Ils en tirent mille ressources. La viande est consommée, ou vendue morte ou sur pied. Les brebis donnent du lait pour subvenir aux besoins de la tente. La laine enfin alimente en matière première une industrie toute familiale dont nous parlerons plus loin. Malheureusement les Ouled Sidi Abid, comme tous les indigènes, ne savent que médiocrement tondre leurs bêtes. Ils emploient pour cette opération des cisailles grossières ou même les faucilles avec lesquelles ils moissonnent.

Notons aussi chez les Ouled Sidi Abid l'existence d'un fort troupeau caprin, très apprécié pour la nourriture, le lait, le troc commercial et la peau.

Enfin, un élevage médiocre des chevaux, en nette régression quand on le compare à celui qui se pratiquait autrefois.

Nous ne parlerons que pour mémoire de l'élevage des

poules qui n'est qu'une activité purement familiale, destinée simplement à approvisionner la tente.

Nous nous résumerons en disant que seul le troupeau ovin a une réelle importance chez les Ouled Sidi Abid, et cela se comprendra plus facilement quand nous aurons dit que c'est le mouton qui dicte le perpétuel va et vient du nomade.

Les sédentaires de Guentis ont aussi des moutons et des chèvres et confient à de jeunes bergers le soin de les faire paître dans les maigres pâturages de ce douar. L'hiver ils envoient au Sahara en confiant à un ou deux bergers, l'ensemble de leurs chèvres, et à ce moment-là partagent entre tous, les frais que nécessite un pareil déplacement.

***

Si l'élevage des moutons dépasse chez les Ouled Sidi Abid le stade de l'activité familiale, l'agriculture par contre est simplement destinée à nourrir la tente et ses occupants, et si la récolte est bonne, à vendre ou à échanger un peu de grain. Mais en général les cultures n'ont là qu'un but, celui de nourrir.

Chaque individu possède sa bande de terrain et lui confie chaque année quelques grains. La grande culture est inconnue. On ne connaît pas chez les Ouled Sidi Abid les assolements, le dry farming, la sélection des semences. Seules les jachères d'une année sont pratiquées pour obvier à l'épuisement de la terre.

Les labours commencent en octobre, en juin ils récoltent l'orge, en juillet le blé. Le mois d'août est employé au battage et à l'ensilage. Et là, j'ouvre une parenthèse. On a dit souvent que tel la cigale de la fable, l'Ouled Sidi Abid en particulier et l'indigène en général, sont imprévoyants. Or le silo ou matmora en est la preuve contraire Chaque mechta ou réunion de tentes appartenant à la même famille, ayant un ancètre commun, pos-

Sidi Abid prétendent d'ailleurs que les eaux de leurs puits sont suffisamment saturées de principes alcalins pour enlever à la laine les matières grasses que l'opération du lavage a pour but de faire disparaître.

Quand ils sont au Sahara, en période d'hivernage, ils font cependant un mélange de plâtre pilé et d'eau dans lequel ils lavent les toisons. Le dégraissage s'opère mieux et la laine devient plus blanche et plus fine.

La teinture est faite par des professionnels kabyles ou tunisiens qui passent dans les douars chaque année.

Les couleurs employées sont :

Le bleu indigo : fabriqué avec l'indigo ou nila acheté dans le commerce.

Le rouge avec la garance rencontrée souvent dans le Sud.

Le jaune avec la plante qu'ils appellent asfar et qui n'est autre que la gaude ou réséda.

Le vert avec un mélange de nila et d'asfar.

Le noir avec de l'écorce de grenade et du sulfate de fer.

Le blanc s'obtient au moyen d'une solution de soude ordinaire.

*
* *

Sous la tente existe aussi une petite industrie familiale du vêtement. Le burnouss, le haïk sont tissés sur un métier semblable à celui qui sert au tissage des tapis. Les femmes fabriquent encore des tellis, les hambels, les gandoura, les djellal ou couvertures de cheval, etc... Mais tous ces objets ne sont pas destinés au commerce, ils sont tous destinés à la famille.

*
* *

Les Ouled Sidi Abid fabriquent aussi le goudron par le procédé de la distillation en plein air. Cette matière joue chez eux un grand rôle, car elle constitue le meilleur remède contre la gale des chameaux. Les bois morts des essences résineuses sont exclusivement employés pour cette distillation.

Ils emploient la résine pour panser leurs blessures et celles de leurs animaux.

*
* *

Et nous avons passé en revue toutes les activités déployées par les Ouled Sidi Abid. Un trait domine, aussi bien dans l'agriculture que dans les industries de cette tribu, c'est le caractère familial. Pas de grandes entreprises, mais une toute petite activité dans chaque domaine, qui ne dépasse pas le stade familial. C'est l'apanage des peuples nomades et des peuples non encore complètement évolués et à un degré de civilisation encore inférieur.

La Vie. — La Mort

Chez les Ouled Sidi Abid l'unité est la famille. Le chef de famille a une autorité absolue. C'est un juge écouté, c'est un maître respecté. En un mot, c'est le patriarcat avec ses défauts et ses qualités.

La femme n'a pas une situation de tout repos. Elle tisse, fait la cuisine, s'occupe des soins du ménage, va puiser l'eau, conduit les bêtes à l'abreuvoir. Chez les Ouled Sidi Abid, comme presque partout en Afrique du Nord, l'inégalité des sexes est en vigueur.

Le mariage est une vente et avec lui vont de pair la polygamie et le divorce ou talaq. La seule qualité reconnue à la femme est sa fécondité en enfants mâles... et parfois l'épouse maltraitée ou bernée, cherche dans les bras d'un amant un adoucissement à sa vie misérable.

Le mari trompé est appelé « tahan » ce qui veut dire meunier en arabe. Pourquoi ? nous l'ignorons !

La naissance d'un enfant, surtout s'il est de sexe masculin, est non seulement un événement glorieux pour sa famille mais pour la mechta toute entière. On présente le nouveau-né à la tente, aux animaux, et les vieilles femmes édentées, vrais sorcières des récits de notre enfance, qui ont présidé à l'accouchement récitent des prières à Sidi Abid, pour éloigner de l'enfant les atteintes du mal et des démons.

L'accouchement est très simple et nous sommes loin sous la tente d'un Ouled Sidi Abid, de la Maternité et de l'Etablissement sanitaire où docteurs et sages-femmes opèrent dans l'aseptie la plus complète. Si la parturiente souffre par trop, les vieilles femmes l'aident à se soulever un peu et attachent au-dessus d'elle, à un montant de la tente, une corde. La malade saisit cette corde et tire violemment sur elle. Cet effort lui permet, dit-on, de se libérer sans perte de temps et par là même, sans douleur.

D'autres fois, si véritablement cette méthode n'a pas réussi, on introduit entre les lèvres vaginales de la future mère un tampon d'herbes sauvages où la menthe sauvage domine. Cela a pour but d'attirer l'enfant et de faire faire à la patiente des contractions telles, qu'elle est libérée très vite. Quelques jours après cela la mère est debout et travaille comme si rien n'était.

Sept à douze mois après sa venue au monde, l'enfant mâle est circoncis. C'est une cérémonie importante qui a la valeur d'un véritable rite de passage. En effet, l'enfant jusqu'à ce jour a vécu dans la société des femmes. Après l'opération il passe dans celle des hommes et est considéré comme tel quoiqu'encore impubère.

***

La mort enfin, n'est pas entourée chez les Ouled Sidi Abid d'une pompe grandiose. Elle revêt un caractère très simple. Quand le mourant s'est éteint on récite la Chehâda. Puis le corps est lavé et enveloppé dans un suaire. Il n'est pas conservé longtemps sous la tente ou sous le toit de la demeure, mais au contraire porté rapidement en terre. Le cadavre est porté sur une civière en bois, parfois à dos de chameau jusqu'au cimetière souvent très éloigné du campement. Les femmes se lamentent et se griffent le visage pour extérioriser leur douleur, mais n'assistent pas à l'enterrement. Le mort repose dans une tombe étroite, peu profonde et plus souvent creusée au milieu de ruines romaines, où les gens de la commune mixte de Tébessa aiment à situer leurs cimetières. Le corps est couché sur le côté droit, la tête tournée vers la Mecque. Deux pierres, une à la tête l'autre aux pieds et un petit tertre de terre recouvert de plantes épineuses pour empêcher les bêtes sauvages d'approcher, marquent l'emplacement de sa tombe. Après l'enterrement les parents et amis intimes se réunissent en un repas copieux où l'on glorifie le défunt et où l'on vante ses mérites et ses actions.

Conclusion

Ainsi naquit, évolua et vit, la grande famille des Ouled Sidi Abid, qui constitue, à l'heure actuelle, une des deux divisions ethniques de la Commune Mixte de Tébessa

Sur elle planent la protection et l'ombre du Saint, qui repose à quelques kilomètres de Guentis dans cette fameuse mosquée édifiée miraculeusement, comme le dit la légende, détruite en partie par un incendie et enfin réédifiée en 1883 et dépendant de l'Ordre religieux des Rahmanya. Le marabout n'est pas seul à y avoir sa

tombe. Son frère Ahmed et son neveu Abdelmalek y sont également inhumés.

Les tombeaux sont simples. Ils sont surmontés d'une armature en bois recouverte d'étoffes de soie et de velours.

Côte à côte, dans une petite chapelle incluse dans la grande salle de la mosquée, face au « Mhirab », Abid et Ahmed, dorment de leur dernier sommeil, au milieu des étendards grenat et vert de leur confrérie et à la lueur d'une lampe offerte par un pèlerin marocain et qui distille sur leurs tombes cette lumière douce, propre au recueillement. Un médaillon sculpté dans le mur, très près du plafond formé de deux petites voûtes demi-cylindriques est, avec quelques carreaux de couleur, le seul ornement de ce lieu. On y lit, écrit en arabe : « Louange à Dieu seul. Que le salut soit sur le Saint Sidi Abid, le plus noble des Saints. Que Dieu pardonne ses fautes. Année 1255... »

Non loin d'eux, dans la grande salle du sanctuaire formée de quatre voûtes soutenues par des colonnes mal façonnées se trouve la tombe d'Abdelmalek, plus simple, mais non moins imposante.

Autour du bâtiment surmonté d'une vaste coupole sphérique et de quatre coupoles demi-cylindriques, une petite murette limite les abords immédiats de la mosquée. Tandis que s'étend plus loin le cimetière où reposent avec Douïb, autre fils du marabout, les gens de la tribu et des villages voisins. Un puits et un figuier rabougri complètent ce tableau.

La garde du sanctuaire est confiée à un oukil ou mokkadem, non rétribué par l'Etat et appointé par les aumônes et les subsides que lui donnent des pèlerins isolés qui viennent chaque jour demander une grâce à Sidi Abid.

Mais c'est surtout à l'automne et au printemps qu'ont lieu les pèlerinages collectifs. Pendant trois ou quatre jours des Ouled Sidi Abid arrivent par centaines de Tunisie et d'Algérie. Le sanctuaire ne désemplit pas, les offrandes sont belles et nombreuses, et au murmure sourd que font les pèlerins en priant se mêle le bruit des tambourins et des flûtes. L'air est tout parfumé de l'odeur du bois de santal que chacun brûle en l'honneur du Saint vénéré.

Malgré l'activité déployée ces dernières années par certains adversaires des marabouts, Sidi Abid n'a pas perdu de son importance. Les pèlerins sont toujours aussi nombreux autour de son tombeau.

Et maintenant, si d'aventure vos pas vous conduisent à Guentis dans sa nature sauvage, à environ cent kilomètres au sud-est de Tébessa, arrêtez-vous et contemplez quelques minutes le sanctuaire de Sidi-Abid.

Vous y verrez à l'ombre de ses coupoles, comme le dit un poème composé à la gloire du marabout :

« Des vols de pigeons et de tourterelles, le vautour, le milan aux ailes déployées, des tribus changeant de campement, d'autres installées ; des troupeaux au pâturage, le tout à l'aise, les tentes et les gourbis se faisant face sans se gêner... » et vous comprendrez le rôle que peut jouer en Afrique du Nord un marabout vénéré, tant au point de vue religieux qu'au point de vue ethnique.

Tébessa, 1935-1936.

P. MURATI,

Elève diplômé de l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer, Administrateur-adjoint de Commune Mixte.

RECHERCHES EPIGRAPHIQUES A KSIBA

Les fouilles entreprises en 1934, poursuivies en 1935 à Ksiba (1), sur le site de l'antique *Civitas Popthensis* (2), ont été déjà fructueuses, puisque la *Société archéologique de Thagaste* (3) a découvert objets funéraires, épitaphes, mosaïques, et mené partiellement à bien le déblai des thermes. Une subvention du Gouvernement Général nous a permis de continuer les travaux au printemps 1936 (4). Nous publierons ici (5) les inscriptions trouvées à Ksiba (6). Nous commenterons ensuite les figures qui accompagnent l'une d'entre elles, une épitaphe chrétienne gravée sur un couvercle de sarcophage (fig. 1).

Abréviations dans les références :

BCTH = Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques.

CRAI = Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

MEFR = Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'Ecole française de Rome.

(1) St. Gsell, *Atlas*, f° 19, n° 37, douar *Ouled-Moumen*, commune mixte de Souk-Ahras, à quelque 5 km. à l'ouest de la frontière algéro-tunisienne.

(2) St. Gsell, *Inscriptions latines de la Proconsulaire*, 1109.

(3) Nous remercions notamment de leur aide bienveillante M. Felgerolles, Administrateur de la commune mixte, président, M. Rodary, vice-président, M. Mistre et M. Bartoli.

(4) Nous nous faisons un agréable devoir de remercier M. Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, et M. Albertini, Professeur au Collège de France, de leur parfaite obligeance et de leurs précieux conseils.

(5) Cf. par ailleurs, notre article : *Ksiba, et à propos de Ksiba*, I. *Civitas Popthensis*, II. *Moloch et Molchomor*, à paraître dans *MEFR* 1937.

(6) M. Albertini a bien voulu les communiquer de notre part à la Commission de l'Afrique du Nord (séance de février 1937), et faire de notre note un résumé qui paraîtra dans *BCTH*.

I. — Inscriptions inédites de Ksiba

Les inscriptions latines de Ksiba connues jusqu'à ce jour se trouvent dans Gsell, *Inscriptions de l'Algérie*, I, *Inscriptions de la Proconsulaire*, 1108-1176. (Cf. aussi *C.I.L.*, VIII, 16760-16807 et 28052-28063). M. Leschi en publiera trois autres dans le *Bulletin archéologique du Comité*.

Les inscriptions qui suivent (de Ksiba même, sauf notre n° 73, qui est des environs) font passer du simple au double le total des inscriptions relevées à Ksiba. Toutes sont des épitaphes, sauf notre n° 1. Quelques-unes offrent des noms étrangers à l'onomastique latine, fréquents ou rares : *Baliatho* (73) ; *Balsillec* (10) ; *Bari[ch]io* (55) ; *Bereh* (11) ; *B(e)ret*, écrit *Bret* (4) ; *Choron* (6) ; *Iambal*, entendre sans doute *Ianibal* (10) ; *Marisa* (33) ; *Meggin* (42) ; *Mustula*, la belette, traduction du phénicien *Akbar* (12) ; *Nafi*, au génitif (5) ; *Namphamo* (28 a); *N[ap]hesta ?* (54); *Turta* (31); *Zabo* (30 b).

La pierre est toujours le calcaire blanc du pays (crétacé supérieur) très propre à la gravure, mais friable et gélif. L'astérisque (*) désigne les inscriptions que la *Société Archéologique de Thagaste* avait découvertes avant notre arrivée.

Les dimensions sont données en centimètres.

A. — DE KSIBA MÊME

INSCRIPTION VOTIVE

N° 1. — Pierre isolée, long. 55, larg. 41, épaisseur 20; sur l'épaisseur figurent les lettres ; peut-être fragment de linteau ou de frise ; trouvée hors de son emplacement

primitif, remployée dans le dallage d'un pressoir à huile (notre carte dans *MEFR* 1937, *art. cit.*, Ed., n° 56). Hauteur des lettres : ligne 1, 10; ligne 2, 6. Belle gravure.

*aug*VSTO · DE
*aug*VSTORVM PERPET*uorum*

L'inscription paraît être une dédicace.

Ligne 1 : peut-être [*numini aug*]*usto De*[*anae sacrum*], ou [*numini aug*]*usto de*[*i*], ou bien *de*[*ae*], suivi d'un nom de divinité [*sacrum*].

Ligne 2 : les empereurs mentionnés sont des empereurs du bas-empire, comme le montre le titre [*Aug*]*usti perpet*[*ui*]. On pourrait proposer une restitution comme celle-ci : [*pro salute*] ou bien [*in honorem dd*(*ominorum*) *nn*(*ostrorum*)... *aug*]*ustorum perpet*[*uorum*]...

EPITAPHES

1. Cimetière du Nord-Est (notre carte dans l'article cité. Gb)

N° 2. ANTISTIA · HON
ORATA PIA VIXIT
ANNIS VI B · T · H · Q

Stèle. L. 38, ép. 12. Insc. : h. 11 (incomplète), l. 32, h. l. 3,5. Ligne 3 : peut-être *XI*.

Ligne 3 : *B*(*ene*) *t*(*u*) *h*(*ic*) *q*(*uiescas*), ou *t*(*ibi*) *h*(*ossa*) *q*(*uiescant*).

N° 3. D M S
AVIVS SATV
RNINVS PIVS
brisure

Stèle sommet triang., l. 28, ép. 6. Insc. : h. 28 (incomplète, l. 28. h. l. 2,5 à 3. Les A sont sans barre. Gravure médiocre.

Ligne 2 : *Avius*, gentilice assez rare.

N° 4. BRETFILISATV*r*
PIA VIXIT LXXX..
OSA T B Q

Ligne 1 : *B*(*e*)*ret fili*(*a*) *Satu*[*r*(*nini*)].

Ligne 3 : *Os*(*s*)*a t*(*ibi*) *b*(*ene*) *q*(*uiescant*).

Stèle sommet arrondi, brisée en bas, l. 37, ép. 21. Insc : h. 23, l. 27 (incomplète à dr.), h. l. 3,5. Les A et les L ont une barre oblique. — Ligne 1 : aucune séparation de mots. Nous proposons *B*(*e*)*ret* (Gsell, *Inscr.* 775, Cf. *Berec*, *Berecth* et, dans notre n° 11, *Bereh*), nom punique féminin. — Ligne 3 : *Osa* pour *Ossa*.

N° 5. CALPVRNIA · VIC*to*
RIA · NAFI FI
LIA PIA VI
XIT ANNIS L...
5 H · S · E

Ligne 4 : *H*(*ic*) *s*(*ita*) *e*(*st*).

Stèle sommet arrondi, h. 100, l. 33, ép. 18. Insc. : h. 23, l. 21 (écaillée à dr.), h. l. 4. Les A n'ont pas de barre. Ligne 2, l'F a une queue inclinée vers la g. ; les L ont une barre oblique ; lettres hautes. Ligne 2 : *Nafi* (gén.). On connaît le nomin. *Napam* (*C.I.L.*, VIII, 2211), pour *Napam*(*o*) = *Namphamo*. *Napalus* (*C.I.L.*, VIII, 4774), *Nampulus* (nombreux ex.) et *Napeus* (Gsell, *Insc.* 775) sont aussi à rapprocher.

N° 6.

D M S
CINTIVS CHO
RON PIVS VIXIT
ANNIS XXVII
H T B Q

Ligne 4 : *H(ossa) t(ibi) b(ene) q(uiescant).*

Stèle sommet triang., h. 85, l. 34, ép. 20. Insc. : h. 20, l. 28,5. h. l. 2,5. L. 3, A sans barre. Ligne 2, *Cintius*, gent. assez rare. Doit-on rapprocher *Choron* de *Coronta*, Gsell, *Inscr.* 3347, *Crota*, *ibid.* 389, et *Cronta*, *C.I.L.* VIII, 7346 ? Ces derniers noms doivent être vraisemblablement lus *Grontha*, cf. E. Albertini, *BCTH*, 1925, p. 288.

N° 7

CIRENIVS
VENVSTE · F
PIVS · VIXIT
XXXV

Stèle sommet triang., incomplètement dégagée, immédiatement à l'est de notre n° 14, l. 35, ép. 13. Insc. : h. 17,5, l. 29, h. l. 4. Belle gravure. Ligne 1 : *Cirenius* (*Cyrenius*) cog. assez rare. Ligne 2 : *Venust(a)e f(ilius)* ; sans doute *Cirenius* était-il de naissance illégitime.

N° 8

COTTIVS · P

Fragment, l. 25 environ, dernière lettre P ou B. *Cottius*, gent. assez rare.

N° 9

D M S
FLAVIVS IA
NVARIVS PIVS
VIXIT ANNIS XX

H B T Q

Ligne 5 : *H(ic) b(ene) t(u) q(uiescas).*

Stèle sommet triang., h. 85. l. 28. ép. 15. Insc. : h. 17. l. 21, h. l. lignes 1 à 4 : 3,5. ligne 5 (hors cadre) : 2. Les A n'ont pas de barre, les L ont une barre oblique. Belle gravure.

N° 10.

IAMBAL BALSILLE
CIS FILVS VIXIT · ANNIS
LXXX · HIC · SITVS · EST

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 43,5, ép. [illegible] : Insc. : h. 24,5, l. 34, h. l. 5,5. Lettres très hautes ; belle gravure, auj. fruste. Ligne 1 : *Iambal*, M bien formé ; nom punique, qu'il faut sans doute corriger. M. l'abbé Chabot nous propose *Ianibal Balsillec*, nom punique fréquent. Ligne 2 : *filus* pour *filius*, peut-être aussi ligature de *L* et *I*.

N° 11

D M S
IVLIA BIIREH
PIA VIXIT
ANNIS XVIII
B T H q
brisure

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 31, ép. 12. Insc. : h. 17, l. 27, h. l., lignes 1 à 3 : 3, lignes 4 et 5 : 2,5.
Les A n'ont pas de barre. Ligne 2 : E sous la forme ||, L avec barre oblique. Belle gravure. Ligne 2 : *Bereh*, nous rapprochons cette forme de *Beret* (cf. notre n° 4 *B(e)ret ?*, *Bereel*, *Beree*, etc.). L'H doit traduire une aspirée, cf. la graphie [illegible] (transcription grecque Βυρυχθ, *C.I.L.* VIII, 16).

N° 12.

D M S
IVLIA MVS
TVLA PIA VIX
sic IT ANIS XXI brisée
H*tb*QTT*ls*
brisure

Stèle double, à gauche sommet triang., brisée en bas et à droite ; ép. actuelle 5,5. Le registre de dr. a disparu. Insc. de g. : h. 22, l. 21, h. l. 3. Les A n'ont pas de barre, les L ont une barre oblique. Gravure auj. fruste. Ligne 1 : *Mustula* (la belette), cf. *Mustela*, cog. assez fréquent, traduction du phénicien *Akbar*.

N° 13*

D M S
*i*VLIA SAN*a*
PIA VIXIT
*an*NIS X...
t t L S
o t B Q

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 27, ép. 12. Insc. h. 25, l. 20 (écaillée à dr.), h. l. 3. Gravure très médiocre, auj. fruste. — Ligne 2 : *San[a]* ?

N° 14.

D M. S.
*i*VLIA SATVR
NINA VIXIT
sic A N
LXX HTB Q

Stèle sommet triang. incomplètement dégagée; l. 32,5. ép. 13. Entre notre n° 7 à l'est et notre n° 19 à l'ouest. Inscr. : h. 23, l. 27, h. l. 4. Les A ont un point en guise de barre. Gravure assez soignée.

N° 15.

D M S
sic FLVIVS PROC
VLVS PIVS VI
sic XIT ANIS
XVIII B *t h*
Q

Ligne 5 : *Fl(a)vius Proc|ulus.*

Stèle sommet triang., h. 85, l. 29, ép. 13. Insc.: h. 22, l. 22, h, l. 3,5. Les L ont une barre oblique. Gravure assez soignée. — Ligne 2 : *Fluius* par erreur pour *Flavius*.

N° 16*.

D M S
IVLIVS P
PIVS V*ixit*
ANNIS ....
H T B *q*

Stèle brisée en bas, l. 30, ép. 11. Insc. : h. 24, l. 24 (écaillée à dr.), h. l. 3,5. — Ligne 4 : l'A n'a pas de barre.

Ligne 2, fin : P ou B, peut-être *Pius*.

N° 17.

SPERATVS
SATVRNINI · FI
VIXIT ANNIS LXV

Stèle sommet triang., incomplètement dégagée ; l. 4,5, ép. 15. Inscr. : dans cadre à queues d'aronde, h. 22, l. 35, h. l. 3,5. — Ligne 2 : F a une queue inclinée vers la g. Ligne 3 : ligature T et I.

N° 18.

STANNIVS
FLORENTIVS
PIVS VIXIT AN
NIS XXVIII
O T B Q

Stèle sommet triang. incomplètement dégagée ; l. 28, ép. 11. Immédiatement à l'ouest de notre n° 23. Insc. : h. 26, l. 24, h. l. 3,5. Belle gravure. — Ligne 1 : *Stannius*, gent. sans doute assez rare.

N° 19. *d* M S
STANNIVS FLO
RVS PIVS VIX
IT ANNIS LXV
HTBQTTLS

Stèle sommet triang. incomplètement dégagée ; l. 33, ép. 11 Entre notre n° 14 à l'est et notre n° 23 à l'ouest. Insc. : h. 21, l. 24, h. l. 3,5 à 4. — Ligne 2 : F a une queue inclinée vers la g. Lignes 2 et 5 : les L ont une barre oblique.

N° 20*. D M S
SVCESSVS
SERVVS · PVB
PIVS VIXIT AN
NIS XXXVII O
T B Q T T L S

Stèle sommet arrondi, h. 135, l. 30, ép. 15. Trouvée hors de son emplacement primitif, remployée horizontalement dans une seconde sépulture. Insc. : h. 25, l. 24, h. l., 3,5. Belle gravure. — Ligne 3 : *Servus pub(licus)* de la *Civitas Popthensis* apparemment.

N° 21. brisure
TERTVLA *pia*
VIX AN LXXX
t T · L · S

Stèle brisée en haut ; l. 33, ép. 12. Insc. : h. 13 (incomplète), l. 24, h. l. 3. Gravure mauvaise, auj. fruste.

N° 22. fruste
N
VIXIT · ANN
XXX HIC · SITVS EST

Stèle incomplètement dégagée ; l. 42, ép. 13. Insc. : h. 25, l. 35, h. l. 5,5. Auj. très fruste. — Ligne 1 : on croit deviner [*Satur*]*n*[*inus*].

N° 23. écaillée
SS
OR PIVS *vi*
XIT AN*nis*
XXI HT*bq*

Stèle sommet triang. incomplètement dégagée ; l. 27, ép. ?, Entre notre n° 19 à l'est et notre n° 18 à l'ouest. Insc. très abîmée par le gel, h. l. 3,5 à 4. — Ligne 1 : peut-être [*Succe*]*ss*[*us Vict*]*or* ; cf. nos n° 20 et peut-être 24.

N° 24. *d* *m* S
COR
CESSA

Fragment, h. 30, l. 15, ép. 5. Insc. : h. 10, l. 10, h. l. 4. Ligne 3 : peut-être *Su*]*cessa*, cf. notre n° 20.

Du même cimetière, trois fragments d'épitaphes sans intérêt :

D M S	PIA	ANNIS XII
....	*vixit* ANNIS XV	*t*TLSOTBQ
VIXIT AN LXXXV	O T B Q	

II. Stèle isolée semble-t-il au milieu d'un champ (notre carte dans l'article cité, Ib, n° 8)

N° 25.

D M S
LICINIVS
FELIX PIV
S VIXIT AN
IS XXVII O
T B Q

Stèle, h. 130, l. 30, ép. 15. Insc. : h. 26, l. 23, h. l. 3,5. Les L ont une barre oblique. — Ligne 1 : le C se termine en bas par une barre verticale.

III. Cimetière du Sud-Est, rive droite de l'oued el-Okseiba (notre carte dans l'article cité, F-Gd)

N° 26*.

D M S
Q FABIVS ANTIS
TIANVS PIVS VI
XIT ANNIS XVIIII
O T B Q

Stèle, h. 100, l. 32,5, ép. 12. Inscr. dans beau cadre à queue d'aronde : h. 25, l. 27, h. l. lignes 1 à 4 : 4, ligne 5 : 2. Les A n'ont pas de barre. Ligne 1 : l'F a une queue vers la g. Lettres hautes et élégantes, très belle gravure. — Cette inscription, d'après la forme des lettres, peut être d'époque sévérienne.

N° 27*.

D M S
Q FABIVS · IA
NVARIVS · PIVS
VIXIT ANNIS
XXVII O T B Q

Stèle sommet triang. ; h. 140, l. 34, ép. 11. Insc. : h. 24, l. 27,5, h. l. 4. Très belle gravure.

N° 28.

a	*b*
D M S	D M S
FABIVS	FABIVS RO
NAMPH	GATIANS
AMO PIV	P
S VIX A VX	registre à moitié vide
H O *b* Q	

Stèle double, à g. (*a*) sommet arrondi, à dr. (*b*) sommet triang., brisée en bas ; l. 48, ép. 15. Registres égaux, h. 27, l. 20, h. l. 3,5, sauf dernière ligne du registre *a* : 2. Registre *a*, très mauvaise gravure ; registre *b*, gravure excellente. Ligne 3 : ligature de N et de V. Registre *a* : ligne 3 : *Namphamo*, nom punique fréquent : ligne 5 : *a(nnis)* VX pour XV cf. notre n° 41 ; registre *b* : ligne 3 : *Rogatianus ;* ligne 4 : P isolé (*pius*).

N° 29.

a	*b*
	D M S
registre	FABIVS
vide	SATICIIVS
	PIVS VIX·
	ANNIS
	XXXI O T
	B Q·

Stèle double, à g. (*a*) sommet arrondi, à dr. (*b*) sommet triang., incomplètement dégagée ; h. 52, ép. 15. Registre *b* : h. 30, l. 22, h. l. 4. Ligne 3 : E est écrit ||. Très belle gravure. — Ligne 3 : *Saticeus*, cognomen, peut-être pour *Saticeius*.

N° 30.

a	*b*
D M S	D M S
FABIA · SATV	C · FABIVS
RA · PIA · VI	ZABO PIVS
XIT · ANN^{T}S	VIXIT AN
LXXV · H · S · E ·	NIS LXXV

Stèle double, deux sommets arrondis, brisée en bas ; l. 59, ép. 5. Registres égaux dans beau cadre, h. 30, l. 25, h. l. registre *a* : 4, registre *b* : 3,5. Certains A n'ont pas de barre ; registre *b*, ligne 2, F « *cursif* », haste verticale et demi-cercle tangent, cf. nos n[os] 33 et 58. Belle gravure. — Registre *b* : *Zabo*, nom africain fréquent.

N° 31.

D M S
F TVRTA
PIVS VIXIT
ANNIS XV

Ligne 2 : *F(abius)* ou *F(lavius) Turta*.

Stèle sommet triang. ; h. 70, l. 33, ép. 10. Insc. h. 27, l. 21, h. l. 3,5 à 4. Ligne 2 : F est très penché vers la dr. et arrondi (cf. nos n[os] 38 et 39). — Ligne 2 : *Turta*. Cf. peut-être le nom africain *Turut*, Gsell, *Insc.* 555, qui se retrouve sous la forme féminine *Turutia*.

N° 32.

a	*b*
DMSHSE	DMSHSE
*f*L*a*VIVS	SCAN*t*IA
FELIX PI	QVARTA PI
VS VIXIT *an*	*a* VIXIT AN
nis....	*nis* LXXIIII
OTBQTTLS	OTBQTTLS

Stèle double, brisée en haut et en bas ; l. 33,5, ép. 12. Trouvée dans le lit de l'*Oued el-Okseiba*, provient sans doute du cimetière S.-E. rive d. Registre égaux, h. 26, l. 14, h. l. 2,5. Gravure élégante, mais peu profonde, auj. très fruste. — Reg. *b* : *Scan[t]ia* et *Quarta*, gent. et cog. assez rares.

N° 33*.

sic FV · D · M · S · FIDI
A · MARISA · PI
A VIXIT AN
sic *n*IS XXXI OTB

L. 1-2, lire : *D(is) M(anibus) S(acrum) Fu|fidi|a Marisa.*

Stèle sommet triang. ; h. 130, l. 30, ép. 12. Insc. : h. 17, l. 24, h. l. 3. Les A n'ont pas de barre. Ligne 1 : les F sont de forme dite *cursive*, cf. nos n[os] 30 et 58 ; les X se prolongent en haut vers la dr. Les lignes 3 et 4 sont en retrait par rapport aux lignes 1 et 2. — Ligne 1 : *Fufidia*, gent. assez rare sans doute ajouté après oubli. Ligne 2 : *Marisa*, cog. assez rare d'origine punique. Ligne 4 : *OTB*, Q est omis.

N° 34*.

D M S
GARGILIA
ROGATA PI
A VIX A
brisure

Stèle sommet arrondi ; l. 35, ép. 12. Insc. : h. 21, (incomplète), l. 29, h. l. 4. Les L ont une barre oblique. Assez belle gravure.

N° 35.

D M S
IVLIA
HONORA
sic TA VICXIT
ANNS LXXX
BREVE VICS
TI

Stèle brisée en haut ; l. 30, ép. 9. Trouvée près du cimetière S.-E. (carte Fd, n° 61). Ligne 5 : ligature de

N et de I. Gravure médiocre. — Ligne 4 : *vicxit*. Ligne 6 : *vicsti*. L'âge de *Iulia* est bien quatre-vingts ans. Ligne 6 : l'apostrophe *Breve vicsti* est dès lors à remarquer (*breve* pour *breviter*).

N° 36*.

D M S
IVLIVS FESTVS PI
VS VIXIT ANNIS
LXXXV H T B
Q T T L S

Stèle sommet arrondi ; h. 118, l. 26,5, ép. 15. Insc. : h. 19, l. 22, h. l. 3. Les L ont une barre oblique. Mauvaise gravure.

N° 37*.

D M S
sic IVL · LIBELARIS
PIVS VIXIT AN
NIS XXXX
sic Ó T B C

Ligne 1 : *Iul(ius) Libe[r]a[l]is.*

Stèle sommet arrondi ; h. 12, l. 35, ép. 12. Insc. : h. 18, l. 30, h. l. 3. Gravure passable. — Ligne 1 : *Libelaris* doit être une erreur du lapicide (interversion des deux liquides) pour *Liberalis*. Ligne 4 : C pour Q *q(uiescant)*.

N° 38*.

D M S
MENATIVS
FESTVS PIVS
VIXIT ANNIS
XXIIII OTBQ
T T L S

Stèle brisée en haut, incomplètement dégagée ; l. 35, ép. 12. Insc. : h. 25, l. 27, h. l. 4. Les A ont une barre oblique. Ligne 3 : F a une forme arrondie (cf. nos n° 31 et 39). *Menatius* gent. très rare, semble-t-il ; mais cf. le numéro suivant.

N° 39*.

guirlande

a	*b*
D M S	D M S
FABIA FES	MENATIVS
TA PIA VIXIT	VICTOR PIVS
ANN	VIXIT AN LXX
ligne vide	H T B Q

Stèle double, à g (*a*) sommet arrondi, à dr. (*b*) sommet triang. ; h. 140, l. 55, ép. 15. Registres égaux, h. 26, l. 22, h. l. 3,5 Les F sont arrondis (cf. nos n° 31 et 38). Gravure passable.

N° 40*

D M S
POMPEIVS
SAIVS PIV
S VIXIT AN
sic NIS LXXV OT

Stèle sommet triang. ; h. 125, l. 30, ép. 12. Insc. h. 24, l. 24, h. l. 3. Mauvaise gravure, auj. très fruste. — Ligne 3 : lire peut-être *Sa[l]u(u)s*, *Salvus* ; cf. le n° suivant. Ligne 5 : *b* et *q* sont omis.

N° 41.

d M SA
CRVM
M · POM · SA ·
sic VA VX · TH

Ligne 3 : *M(arcus) Pom(peius) Sc(lus).*

Ligne 4 : *V(ixit) a(nnis) vx. T(u) h(ic bene quiescas).*

Stèle brisée en haut ; l. 30, ép. 11. Insc. : h. 20 (incomplète), l. 24, h. l. 4. Les A n'ont pas de barre, toutes les lettres sont irrégulières. Gravure détestable. — Ligne 3 : nous développons les lettres d'après le n° précédent. Ligne 4 : *a(nnis)* VX pour XV (cf. notre n° 28 *a*).

N° 42*

d M S
VALERIAMEGGI
N F PIA VICS*it*
ANNIS XIIII

Lignes 2 et 3 : *Valeria Meggi|n(is) f(ilia).*

Stèle brisée en haut ; l. 30, ép. 15. Insc. : h. 17, l. 24, h. l. 3. Les A n'ont pas tous de barre. — Ligne 2 : A (sans barre) et M sont liés. Gravure passable. Ligne 2 : *Meggin*, nom africain assez fréquent sous la forme *Miggin ;* mais *Meggenius*, Gsell, *Ins.* 3418. Cf. au *C.I.L.*, VIII, p. 474 (à l'occasion du n° 4681) les deux passages cités de Maximus de Madaure et de Saint Augustin sur ces *punica nomina (Miggin, Namphamo*, etc...).

IV. Cimetière du Sud-Est, rive gauche de l'Oued el-Okseiba (carte Gd-e)

N° 43*.

D M S
AEXVPIVS
PIVS VIXIT
ANNIS
XXVIIIHTBQ
TTLS

Stèle brisée en haut ; l. 24, ép. 15. Insc. : h. 21, l. 19, h. l., lignes 1 à 5 : 3; ; ligne 6 : 2,5. Gravure passable. — Ligne 2 : *Aexupius*, nom très rare.

N° 44*.

D M S
ARRIA ARIS
TA PIA VIXIT
ANNIS LXXV
H T B Q

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 33, ép. 13. Insc. : h. 22, l. 28, h.l. 4. Copie de P. Rodary, la pierre n'a pu être retrouvée.

N° 45*.

D M S
CAELIANVS
PIVS VIXIT
ANNIS XXI

Stèle sommet triang. ; h. 100, l. 28, ép. 11. Insc. dans cadre à queues d'aronde : h. 17, l. 24, h. l. 3. Les A n'ont pas de barre.

N° 46*

D M S
M COMINIVS
FELIX PIVS
VIXITANNIS
LXXXVOSTB
Q

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 35, ép. 17. Auj. dans la cour du *bordj*. Insc. : h. 21, l. 28, h. l. 3. — Ligne 4 : A n'a pas de barre ; les L ont une barre oblique. Assez belle gravure. Ligne 5 : *os(sa).*

N° 47*

D M S
M COMINIVS
MASCHVLVS PI
VS VIXSIT ANNIS
L H S E TTLS

Stèle brisée en haut ; l. 36, ép. 15. Insc. : h. 17,5, l. 30, h.l. 2,5. Même gravure que n° 46. — Ligne 2 : *Maschulus*. Ligne 3 : *vixsit*.

N° 48*.

ᴗᴗMIN
IVS ORFIT
VS PIVS V
sic IXIT ANIS
LXXXXVII OS
*t*BQTTLS

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 30, ép. 12. Insc. : h. 25, l. 23, h. l. 3,5. — Ligne 1 : *Comin|ius*.

N° 49*

a	b
	D M *s*
	CORNE*lia do*
VS	MITIA *Pia vi*
	XIT *annis*

écaillée.

Stèle brisée en haut, en bas et à dr. ; l. 45, ép. 10. Auj. introuvable. Registre *b* : h. 18 (incomplet), l. 18 (incomplet), h. l. 3. — Copie de P. Rodary.

N° 50*.

CORN*eli*
VS VICTOR
PIVS VIX*it*
ANNIS XXIII
T T L S

Stèle brisée en haut ; l. 33, ép. 9. Auj. dans la cour du *bordj*, carte Ed. Insc. : l. 28,5, h. l. 4, fruste en haut et à dr.

N° 51*.

D M S
CORNIILVI VICTO
RIΛ PIΛ VIXITAN
NIS XXX HTBQ

Stèle sommet triang. ; h. 120, l. 35, ép. 13. Insc. : h. 22 l. 28, h.l. 2,5 à 3. Les A n'ont pas de barre, le jambage de dr. dépasse en général ; ligne 2 : L a une barre oblique, II = E, VI = IA. Peut-être identique à Gsell, *Insc.*, 1135 (= *C.I.L.* 16779) : *DMS |Cornelia Victo|ria pia vixit an|nis lxi t t [l] s*, trouvée près de l'*oued Fretissa*, et où l'on ne voyait, à la dernière ligne, que la partie supérieure des lettres.

N° 52.

brisure
FEST*us* ou *a*
VIXIT ANNI*s*...
O T B Q

Fragment de stèle ; h. 115, l. 32, ép. 12. Insc. : h. 12 (incomplète), l. 25, h.l. 2,5. Le jambage de dr. de l'A dépasse.

N° 53*.

brisure

a	b
*i*VLIA D*i*	
ONΛEΛ	fruste
VIXITΛ	
NNIS	XL
XI	O
O T B Q	O T B *q*

Fragment de stèle ; h. 42, l. 46, ép. 10. Auj. introuvable. Insc. : registre *a* : h. 30, l. 17, h.l. 3. Copie de P. Rodary. Registre *a*, lignes 1 et 2 *D[i]onaea*, nom dont

il n'y a pas d'exemple dans W. Thieling, *Der Hellenismus in Kleinafrica*, Berlin, 1911.

N° 54*

d M *s*
*i*VLIA N*ap*
HESTHA
PIAVIXIT
ANNIS XXXXI
T T L S OS
T B Q

Stèle brisée en haut ; l. 33, ép. 17. Insc. : h. 28, l. 28, h.l. 4. Les L ont une barre oblique. Gravure passable. Lignes 1 et 2 : *Iulia N*[*ap*]*hestha*, ou *Julian*[*a*] *Hestha*[... Après N on devine le début d'un A.

N° 55.

D M S
IVLIVS
sic BARI*ch* PILV
O T B Q

Ligne 3 : *Bari*[*ch*(*io*)] *Pi*(*us vixit annis*) *lv* ?

Stèle sommet triang. ; h. 85, l. 32, ép. 15. Trouvée dans le lit d'un affluent de g. de l'*oued El-Okseiba*. Insc.: h. 16, l. 27, h.l. 5 environ. Ligne 3 : on croit distinguer H ; les L ont un crochet arrondi en guise de barre horizontale. Gravure détestable. Ligne 2 : *Bari*[*ch*], entendre probablement *Barich*(*io*) (Gsell, *Insc.* 1435), nom punique fréquent. La lacune paraît interdire la lecture *Barih* (Gsell. *Insc.*, 2440, 2608).

N° 56*.

écaillée
IVL*ius*
TIMPIVS*v*IXI*t*
sic ANNIS XIIIIIOSSO
B Q S

Stèle sommet triang. ; h. 103, l. 34, ép. 13. Insc. : h. 15 (incomplète en haut), l. 25, h.l. 2,5. L'A n'a pas de barre, l'L a une barre oblique. Gravure passable. — Ligne 2 : *tim* fin d'un nom punique qui tient lieu de cog. Sur les noms en *-im* cf. Gsell, *Insc.*, 1121 : *Nab*[*er*]*im* ; 1147 : *Matronim* ? ; 1151 : *Zabulim* ; 3727 : *Tittorim*. Ligne 3 : XIIIII = XV ; *Osso* peut-être pour *ossu*(*a*). prononcé *osso*(*a*) (*o* pour *u* est fréquent). Ligne 4 : (on attendrait *t t l*). Rien après S.

N° 57*.

D M S
RESTVT
VSVIXI
TANNIS
XXXVII

Stèle brisée en haut ; l. 30. ép. 12. Insc. : h. 30, l. 27. h. l. 5. L'A a une barre oblique. Gravure passable.

N° 58.

D M S
SITTIAFO
RTVNAT
patère à manche A PIA VIX *aiguière*
IT ANIS
LV O T B
Q T T L S

Autel ouvragé à fronton triang. avec acrotères. Au milieu du fronton, rosace à 7 feuilles ; h. 147, l. à la base 48. au milieu 38, ép 45. Insc. dans cadre arrondi en haut : h. 35. l. 22, h.l. 4. Ligne 5 : ligature de A et de N ; L a une barre oblique. Certains A n'ont pas de barre, le jambage de dr. dépasse toujours. Ligne 1 : F de forme dite *cursive* cf. nos n°s 30 et 33. Lignes 1 et 2 : *Sittia Fortunata*, permet sans doute de restituer [*Sit*]*tius Fortunatus* dans Gsell, *Insc* 1141 (= *C.I.L.* 16786).

N° 59.

ITA
VA
A VIXIT
brisure *a*NNIS
VIII
*o*TBQTTLS

Fragment de stèle ; h. 24, l. 19. Insc. : mêmes dimen sions, h. l. 3,5.

Enfin deux fragments d'épitaphes sans intérêt :

fruste	fruste
*ttl*S	HSE*ot*
	BQTTLS

Fragment d'autel ; h. 65, l. 55, ép. 32 ; registres égaux, h. 27, l. 23, h.l. 3 Insc. très fruste.

brisure
O S T B Q

Insc. l. 25, h. l. 3.

V. Cimetière du Sud-Ouest (notre carte dans l'article cité, E e)
Partie est : tombes païennes,
partie ouest : tombes chrétiennes

Inscriptions païennes :

N° 60*

D M S
AVRELIA
SECVNDA
PIA VIXIT AN
brisure

Fragment de stèle, trouvée près du puits romain (cf. carte Ee n° 53), auj au Musée Saint-Augustin à Souk-

Ahras ; h. 25, I. 34 ép. 10. Insc. : h. 16 (incomplète), l. 28, h. l. 3. — Ligne 2 : l'L a un crochet en guise de barre horizontale. Gravure médiocre.

N° 61.

D M S
T CORNELIVS PERE
NNIS PIVS VIXIT
ANNIS L H S E

Table, trouvée près du pressoir, carte Ed, n° 56, h. 155, I. 50. Insc. : h. 26, l. 42, h.l. 2,5.

N° 62*.

brisure
INVLTIOIN
VIXIT ANOS
sic XXIII QIVA
TIBI BENE
sic RESVAESCAN
sic TEARA TBILE
sic VISIT

Fragment de stèle ; h. 29, l. 28, ép. 10. Trouvée près du puits romain (Cf. *supra* n° 60). Insc. : h. 29, l. 23, h. l. 3. Les L ressemblent à des I. Gravure détestable.

L. 1, inexpliquée. L. 3-7 *o[s]ua ?* (1) | *tibi bene* | *resu[r]escan(t)* ? (2) | *te[r]ra t(i)bi le|vi(s) sit.*

N° 63*.

D M S
MEMORIAE IV
LIAE FAVSTI
NAE PIAE QVAE
VIX ANNIS XXI O
T B Q T T L S

(1) La barre inférieure de Q peut être un défaut de la pierre. *Ossua*, pour *ossa* se rencontre en Afrique (cf. aussi, *supra*, notre n° 56).

(2) Le lapicide confond A et R, cf. l. 6, *teara*. Le barbarisme *resurescant* a-t-il été inspiré par le verbe ordinaire *(re)quiescant ?* Le reste du formulaire est incontestablement païen.

Stèle sommet arrondi ; h. 137, [illegible] Insc. h. 26, l. 28, h.l. 3. — Ligne 1 : A n'a pas de barre. Ligne 4 : *quae*, ligature. Très belle gravure. Ligne 2 : *memoriae*, la formule est d'époque relativement basse

N° 64*.

D M S
MEMORIAE L · TI
TEDI VENVSTI PII
Q FIL QVI VIX ANNS
5 XLII M VI O T B Q
TT L S

Ligne 5 : *M(ensibus) vi*

Stèle sommet triang. ; h. 120, l. 34, ép. 15. Insc. : h. 24. l. 27, h.l. lignes 1 à 5 : 3 ; ligne 6 : 2. — Ligne 3 (début): T plutôt que F; ligne 4: ligature de NNI. Très belle gravure. — Lignes 1 et 2: *Titedius*, le nom est déjà attesté à Ksiba : Gsell, *Insc.*, 1164 : *Q(intus) Titedius Secun|dus Q(uinti) f(ilius)*. Ce *Titedius* peut être le père ou le frère du nôtre. Ligne 4 : *Q. fil.* place insolite de la filiation ; cf. même anomalie dans l'épitaphe citée.

Qui, pronom relatif (cf. n° 63) ; n'y pas voir *Qui(rina tribu)* qui s'abrège d'ailleurs *Quir.*

N° 65*.

brisure
VS · SEN
BR PIVS
VIXIT *a*NNISLXV
sic T · IES HTBQ

Ligne 4 : *t(umulo) i(c) e(st) s(epultus)*.

Fragment de stèle ; h. 21, l. 30, ép. 15. Auj. au Musée Saint-Augustin à Souk-Ahras. Insc. : mêmes dimensions, h.l. 2,5. Gravure assez bonne. — Ligne 2 : avant et après BR peut-être A ?

Inscriptions chrétiennes :

N° 66*.

DONATA
IN PACE
brisure

Table, h. 75 (incomplète), l. 52, ép. 10. Insc. : h. 22, l. 40, h. l. 10 environ. Le premier A n'a pas de barre. Très mauvaise gravure.

N° 66 *bis** FORTVNATA IN PACE

Inscription circulaire, cf. fig. 1, p. 347.

Voir *infra*, description et commentaire : II, Le Poisson sur une « table » chrétienne.

N° 67*.

colombe	colombe
ROGA	TVS
SERVV	S · DEI

Table cassée ; h. 40, l. 85, ép. 21. Insc. dans cadre à queues d'aronde : h. 34, l. 50, h. l. ligne 1 : 8, ligne 2 : 9 à 10. Gravure médiocre et peu profonde.

Servus Dei peut désigner un moine.

N° 68.

GIVS
*in pa*CAE
(brisée)

Fragment de table trouvé aux environs du cim. (carte Ed, n° 55) ; h. 50, l. 45, ép. 8. Insc. dans cadre à queues d'aronde, h. 35, l. 22, h.l. 11. — Ligne 1 : *cius* ou *gius*.

Peut-être l'inscription N° 62 est-elle aussi chrétienne.

VI. Inscriptions trouvées hors de leur emplacement primitif dans les Thermes (carte Dd)

N° 69*.

D *m* S
IVLIA VICTO
RIA PIA VI
XIT ANNIS
brisure

Stèle brisée, h. 19, l. 34, ép. 8. Remployée « *trouvée dans les latrines* [des Thermes] *du côté ouest* » (P. Rodary). Auj. au Musée Saint-Augustin à Souk-Ahras. Insc. h. 19 (incomplète), l. 27, h. l. 3. Gravure passable.

N° 70.

P *Corne*LIVS STA
TIANVS
VIXIT ANNIS XX/III
O T B Q
T T L S

Dernière ligne : 1 feuille à gauche et 1 à droite.
Stèle brisée en haut et en bas, trouvée dans l'*apodyterium*, auj. dans la cour du *bordj* (carte Ed) ; l. 21, ép. 14. Insc. : h. 25, l. 26, h. l. 2,5. Ligne 3 : ligature de X et de V ; les lettres et les feuilles sont fort élégantes, un peu mièvres. Des deux côtés, reste d'un beau cadre.

VII. Stèles trouvées dans un tas de pierres au Sud de Ksiba (carte Ff, n° 64)

N° 71.

L · FLAVIVS · *Tr*
ITVS · VIXIT
ANNIS XV ·
DMS · HTBQ

Stèle brisée en haut et en bas ; l. 31, ép. 20. Insc. : h. 19, l. 25, h.l. 4. — Ligne 4 : noter la place de DMS.

N° 72.

D M S
L · LICINIVS
MARTIALIS
PIVS VIXIT
ANNIS XXXV
O *t* B Q

Stèle sommet triang. ; h. 150, l. 32, ép. 18. Insc. : h. 24, l. 25, h. l. 3,5. Ligne 3 : A n'a pas de barre ; les L ont une barre oblique.

B. — DES ENVIRONS DE KSIBA (cinq km. environ à l'Est-Nord-Est)

N° 73.

a	*b*
	D M S
	Q IVLIVS BALIA
reg. vide.	THO PIVS VI
	XIT ANNIS LXII
	H S E T T L S

Table, h. 200, l. 61, ép. 20. Trouvée près de la ruine romaine du marabout de *Sidi Fhrerib* (Gsell, *Atlas*, f° 19, n° 38) dans un champ de blé à environ 100 m. au sud de la piste (carte d'E.-M. au 1/50.000e, Algérie, feuille n° 78, *Oued-Mougras*, coord. Lambert 1008,8-351,1). Registres égaux, h. 18, l. 24, h. l. 2. Reg. *b* : ligne 2 : *Baliatho*, nom punique fréquent.

II. — Le Poisson sur une "table" chrétienne

—

Revenons à présent sur la seule inscription que nous n'ayons pas décrite et commentée (notre n° 66 *bis*), parce qu'elle mérite sans doute une description et un commentaire particuliers, moins d'ailleurs par le texte — il s'agit d'une épitaphe chrétienne tout à fait ordinaire — que par les figures qui accompagnent ce texte, gravées comme lui. sur un couvercle de sarcophage.

Ne convient-il pas d'abord de dater la nécropole même où ce couvercle a été trouvé au sud-ouest des ruines (carte Ee) (1).

Toutes ces tombes ne sont pas chrétiennes ; il y avait là, semble-t-il, deux *areae* différentes (2), mais juxtaposées, l'une et l'autre partiellement fouillées par la *Société de Thagaste* (3) : sépultures de païens à l'est (4), sépultures de chrétiens à l'ouest. Les monuments trouvés ici comme là sont de valeur très inégale (5). De fort belles inscriptions (insc. nos 63 et 64) (6) et, à côté, une langue si barbare (insc. n° 62), un travail si négligé (insc. n° 67 (7), que de pareils textes doivent être, semble-t-il,

(1) Nous renvoyons à la carte que nous publions dans notre article des *Mélanges*.

(2) Quoique évidemment séparées par quelque clôture ; sur la possibilité du fait, cf. St. Gsell, *Monuments antiques de l'Algérie*, II, 8°, Paris, 1901, p. 397,

(3) Nous n'avons fait en cet endroit aucune fouille.

(4) On trouve *D.M.S.* et même *H.S.E.* par exception sur des tombes chrétiennes (par ex. en Afrique : Gsell, *Insc.*, 2803).

(5) De ce cimetière chrétien proviennent aussi les inscriptions publiées par Schmidt en 1891 : *C.I.L.*, VIII, 16805, 16806, 16807 = Gsell, *Insc.*, 1182, 1175 et 1176.

(6) Voir toutes ces inscriptions *supra*.

(7) Cette dernière épitaphe est intéressante toutefois par la mention de *Servus Dei* et l'image de deux colombes.

de bien basse époque (fin du Ve siècle. VIe siècle). Mais ne peut on préciser la date ?

Les cercueils de pierre, grandes cuves monolithes, sont parfois superposés à des constructions de technique romaine, qui semblent avoir occupé le site avant qu'il reçût des sépultures (cartes Ee, nos 52 et 53). La fouille est d'autre part limitée au nord par un mur de construction « byzantine », — petit appareil sans mortier, et très nombreux matériaux remployés (1) —, postérieur à une destruction partielle de la ville ; la limite inférieure de ce mur, actuellement déchaussé du côté sud, est plus élevée que le haut des quelques cercueils encore en place. La nécropole a donc été abandonnée avant la ville et le terrain remblayé sans doute avant la période byzantine (VIe siècle).

Or, les belles épitaphes paraissent au moins d'un siècle antérieures. Ce sont ici (2) deux encadrements d'une grande élégance ; c'est ailleurs (3) un chrisme, une écriture d'une sobre distinction, qui doivent dater de la fin du IVe siècle, ou du début du Ve : épanouissement d'un style original, plein de délicatesse, de goût, de richesse symbolique ; plénitude où s'affirme, en des temps bouleversés, une sorte de classicisme de l'art chrétien d'Afrique, au moment même où Saint Augustin fait entendre sa grande voix.

Nous daterions aussi de ce début du Ve siècle, ou peut-être même du siècle précédent, l'épitaphe chrétienne, si simple, de Fortunata (fig. 1).

(1) Notamment des linteaux, une colonne (horizontalement) : même technique que les murs parasites qui encombrent les thermes.

(2) Deux des trois inscriptions que M. Leschi fera paraître dans les *BCTH*.

(3) L'épitaphe de Rogatianus « *ab ortu vitae | in functionis diem probatissimus Deo veneran[dus] | ad minister altaris* ». M. P. Monceaux, dans *CRAI*, 1919, p. 249 = Gsell, *Insc.*, 1174.

Table de calcaire taillée en couvercle de sarcophage (1), long. 2 m., larg. 77 cm., ép. 12 cm. aux extrémités, 15 au centre). Sur la face supérieure plate, et au milieu, disque (diam. 70 cm.), épargné en relief (5 cm.) dans le même bloc que la table. Sur ce disque :

1° en exergue, entre deux cercles concentriques (diam. 42 et 52 cm. respectivement) et de même centre que le disque lui-même (2), inscription circulaire refermée sur soi :

FORTVNATA IN PACE

Gravure peu profonde, mais soignée.

2° dans le cercle intérieur, trois poissons (3), disposés en forme de triangle, et, au centre du disque, figure d'interprétation difficile [peut-être un pain] (4).

Le signe de l'IXΘYC, symbole du Christ, ('Ιησοῦς Χριστὸς Θεοῦ Υἱὸς Σωτήρ), se trouve sur d'innombrables tombes chrétiennes des premiers siècles comme une promesse de résurrection et de communion avec Dieu (5). Le monument que nous allons décrire n'apporterait donc rien de bien neuf, si la représentation de l'emblème ne sortait de l'ordinaire. Car l'ἰχθύς n'est pas ici ce qu'il est si souvent par ailleurs, un signe graphique semblable à une lettre, une sorte d'*hiéroglyphe*

(1) Le couvercle appartient-il à la cuve monolithe contre laquelle il était dressé à notre arrivée à Ksiba ?

(2) La trace du compas se voit encore au centre du disque.

(3) Ils semblent avoir le dos tourné vers l'un des grands côtés de la table, et non vers le centre du disque (fig. 1). Le *haut* et le *bas* du couvercle ne répondent donc pas au *haut* et au *bas* des figures représentées sur le disque.

(4) Une autre table de calcaire, portant un disque en relief tout à fait semblable, mais sans lettre et sans figure, avait été remployée dans le mur plus récent qui limite la fouille du nord.

(5) F. J. Dölger, *Das Fisch-Symbol in frühchristlicher Zeit*, 2e éd., 8°, Münster, 1928.

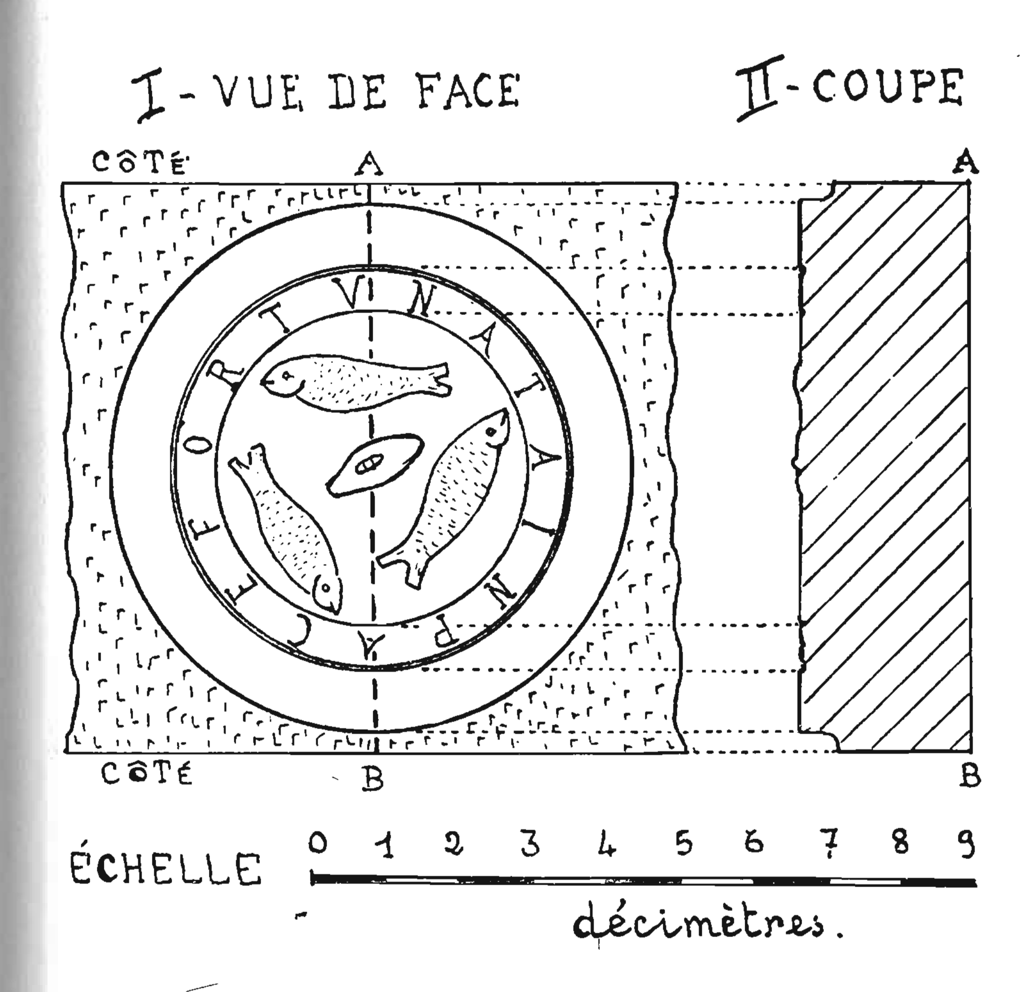


FIG. 1. — Epitaphe chrétienne.

chrétien [1]. Nos trois figures de poissons, grandeur naturelle, vivent au contraire dans l'espace [2] : elles gardent quelque chose de la matérialité d'une nourriture humaine. On se demanderait volontiers si on doit reconnaître dans cette œuvre essentiellement plastique le symbole chrétien trois fois répété, ou bien plutôt l'image d'un repas copieux et bien servi ; n'est-il pas assez significatif que cette hypothèse se présente à l'esprit ? il ne paraît pas d'ailleurs qu'elle soit à retenir.

Ce vrai repas serait, en effet, destiné ou au mort, ou aux vivants ; mais un repas des morts n'est-il pas une véritable offrande funéraire ? La pierre de Ksiba, chrétienne par l'épitaphe, témoignerait par ailleurs d'un sacrifice païen. Sans doute le fait n'est-il pas sans exemple [3], mais doit-on bâtir sur l'exception ? Ne retenons de cette hypothèse qu'un rapprochement : la pierre de Ksiba ressemble en effet beaucoup à ces tables d'offrandes africaines, où la piété païenne vouait au mort l'image d'un repas : de tous ces aliments de pierre, le mets de prédilection des morts est justement le poisson.

S'il s'agit d'autre part d'un repas des vivants, ce ne peut être que quelque banquet funéraire dont le vrai menu se serait composé de poissons. Et les chrétiens d'Afrique, à l'époque de Saint-Augustin, célébraient en effet leurs agapes [4] non seulement sur les reliquaires des martyrs, mais encore, à l'occasion, sur les tombeaux des fidèles [5], comme Fortunata. Il faut sans doute rap-

(1) F. J. Dölger, *Die Fischdenkmäler in der frühchristlichen Plastik, Malerei u. Kleinkunst*, IV Tafeln, Münster, 1927, pl. 170-183 *passim* ; parfois le signe est remplacé par le mot IXΘYC, *ibid.*, pl. 183-197 *passim*.

(2) Le relief est d'ailleurs assez insuffisant.

(3) F. J. Dölger, *ibid.*, pl. 230, I ; disposition analogue sur une pierre tombale chrétienne de Timgad, encore inédite.

(4) H. Leclercq, articles : *Agape*, *Mensa* et *Memoria*, dans le *Dictionnaire d'Archéologie Chrétienne*.

(5) Saint-Augustin, *Epître* XXII, 6 *in coemeteriis... convivia non solum honores martyrum,... credi solent, sed etiam solatia mortuorum.*

procher de ces tables (*mensae*) le couvercle de sarcophage de Ksiba ; les figures de poissons suggèrent manifestement, bien qu'accessoirement, l'idée d'un repas célébré sur la tombe ou à côté. Mais insistons tout de suite sur une particularité remarquable de cette manière de « *mensa* » ; les nourritures si fréquemment représentées sur les « tables » d'offrandes des païens ne paraissent point, comme on sait, pour l'ordinaire, sur les tables chrétiennes. La « mensa » de Ksiba est donc, sinon une exception, du moins une rareté (1) puisqu'elle ne nous offre plus, comme tant d'autres, l'image de la vaisselle funéraire vide (2), mais la représentation d'un véritable menu. Or, pour que cette exceptionnelle importance ait été donnée au menu, ne faut-il pas qu'il ait une valeur exceptionnelle aussi, symbolique ? Ailleurs les chrétiens se contentent de suggérer l'idée du repas par des cavités rondes ou des cercles en relief (3) ; auront-ils pris plaisir ici à rappeler ces « fritures », qui faisaient l'indignation de Saint Augustin (4) ? Il paraît donc bien improbable que le menu de l'agape se soit de toute nécessité composé de poissons, mais le couvercle de sarcophage doit être mis en rapport étroit avec la coutume même du ***refrigerium***.

Autant le sens symbolique de l' ἰχθύς peut sembler

---

(1) St. Gsell, ***Mon. Ant. de l'Alg.***, II, p. 405 : « Les images de plats deviennent très rares ». H. Leclercq, ***Dict. Arch. Chr.***, XI, I, col. 443 : « Rien d'aussi compliqué dans les tables chrétiennes d'agapes, mais seulement un cercle en relief ou quelques cavités ».

(2) Par ex. ***C.I.L.***, VIII 4763 = Gsell,***Insc.***, 2774 ; Gsell, ***Recherches en Algérie***, p. 394, n° 627 = Gsell, ***Insc.***, 2781 ; Cf. aussi ***MEFR***, XV, 1895, p. 61, n° 30 = ***C.I.L.*** 20589 ; ***Eph. Ep.*** VII, 479 = ***C.I.L.***, 20590.

(3) Ce qui compte, en principe au moins, dans l'agape, c'est moins la nourriture que la charité (ἀγάπη) qui en est faite (Saint Augustin, *Confessions*, V, 2, 2), que la sanctification qu'elle reçoit (Saint- Augustin, *Cité de Dieu*, VIII, 27).

(4) Saint Augustin, *Sermon* 273, 8 : « les martyrs détestent vos poêles à frire ».

plausible et conforme aux habitudes du siècle, autant peut-être l'interprétation *réaliste*, d'ailleurs nécessairement étriquée, comporterait donc d'invraisemblances. Mais cette première analyse nous a révélé les ressemblances de la « table » de Ksiba avec deux sortes de monuments essentiellement africains, les tables d'offrandes païennes, d'une part, les tables des martyrs, de l'autre ; ces rapprochements expliquent que l'emblème du Christ, le poisson, soit aussi donné comme une vraie nourriture. Car ici la figure a toute la valeur d'un symbole, et toute l'apparence d'un aliment, ce qu'il reste à préciser.

D'autres inscriptions chrétiennes d'Afrique nous présentent, comme l'épitaphe de Fortunata, un signe chrétien enfermé dans une inscription circulaire. Citons à titre d'exemples les quatre suivantes, en commençant par celles qui offrent avec cette épitaphe les moins précises analogies ; ce sont aussi les monuments les plus tardifs ;

A) Clef de voûte, VIe siècle au plus tôt, trouvée à Bordj-el-Amri (1).

En exergue, inscription circulaire [☧ *Domus Dei, glor*]*ia in esce*[*lsis Deo et in ter*]*ra pax*. Diam. : 30 cm.

A l'intérieur, croix byzantine pattée, qui porte sur ses branches le nom [*Fort*]|*un*|*at*|*us*.

B) *Memoria* de Maxima, Donatilla et Secunda, époque byzantine, trouvée près de Tébessa (2).

En exergue, suite d'une inscription dont les premières lignes sont gravées au bas de la pierre. Diam. : 35 cm. environ.

A l'intérieur, croix monogrammatique accostée de l'α-ω.

---

(1) P. Gauckler, *Bull. Soc. Nat. Antiq. de France*, 1903, p. 251-254. — P. Monceaux, *Enquête sur l'épigraphie chrétienne d'Afrique*, IV, dans *Mémoires Acad. Insc.*, XII, 1908, p. 197, n° 244. *C.I.L.* VIII, suppl. IV, 25825.

(2) Héron de Villefosse, dans *CRAI* 1906, p. 141-144. P. Monceaux, *op. cit.*, p. 336, n° 337. *C.I.L.*, VIII 27958. — St. Gsell, *Insc.*, 3670.

C) *Mensa* de Meggin, fin du IV[e] ou début du V[e] siècle au plus tard, trouvée à Tébessa (1).

En exergue, l'invocation ☧ *San(c)tissime Meggeni!* Diam. : 25 cm. environ.

A l'intérieur. α ☧ ω.

D) Pierre tombale de Donatus, même date, trouvée près de Tébessa (2) ; la sépulture se trouvait dans une chapelle chrétienne, devant l'autel (3).

En exergue, l'épitaphe *Donatus vixit annis xx.*

A l'intérieur, α ☧ ω.

La nature du chrisme explique seule (4) vraiment, pensons-nous, le succès dans l'épigraphie chrétienne d'Afrique de ces inscriptions circulaires (5).

D'abord simple ligature, le monogramme a acquis peu à peu *quelque chose d'individuel :* il est devenu le *chrisme triomphant symbolisant Jésus* (6). Dès lors, souvent enfermé dans un cercle ou une couronne, et désormais distinct du texte, le chrisme obtient la place d'honneur, soit au-dessus, soit au-dessous de l'inscription (1). D'autres fois, il pénètre dans les premières lignes, ou même au beau milieu du texte, qu'il sépare en deux tranches horizontales (2) ou en deux colonnes verticales (3). D'autres fois encore, le monogramme est enfermé de tous côtés par les lignes de l'inscription, comme si chaque mot avait voulu s'en rapprocher le plus possible (4). Sur un curieux fragment (5), les lettres *Cipria(ni)* affectent la forme d'un arc de cercle très ouvert, dont la concavité cherche à épouser sans y parvenir, la courbure du ☧ qui les surmonte. Que l'inscription fût courte, n'était-il pas naturel de la disposer en forme de cercle autour de cet emblème, qui, d'ailleurs, a toujours tendu à s'inscrire dans une circonférence ? Les lettres sont alors comme les satellites du monogramme : l'astre les attire et les maintient sur une même orbite, dans un égal rayonnement.

Qui ne reconnaîtrait une disposition très analogue sur la pierre de Ksiba ? Seulement l'idée du Christ, au lieu d'être traduite dans l'abstrait par un signe graphiphe, chrisme, croix mono[gr]ammatique, croix byzantine, est évoquée par la réalité [pl]astique d'une image. Nous rencontrons un « idéogramme » à la place d'un monogramme.

Pour ces raisons, nous reconnaîtrons le signe de l'ΙΧΘΥϹ sur la « table » de Ksiba, et cela suffit à notre démonstration. Mais les mêmes raisons ne vont-elles pas rendre compte aussi de la figure mystérieuse qui est au

---

(1) Audollent et Letaille dans *MEFR*, X, 1890, p. 530, n° 97 ; P. Monceaux, *loc. cit.*, p. 207, n° 251. *C.I.L.*, VIII, 16660 = St. Gsell, *Insc.*, 3418.

(2) *C.I.L.*, VIII, 16738 = St. Gsell, *Insc.* 3619.

(3) St. Gsell. *Mon. Ant. de l'Alg.*, II, p. 218.

(4) Une disposition de ce genre a bien pu être suggérée au lapicide par la vue de monnaies (Cf. *Dict. Arch. Chr.* I, 1, col. 20, fig. 5), de sceaux (*ibid.*, col. 1528, n° 2886), de marques doliaires (par ex. *C.I.L.*, XV, 1563, *C.I.L.*, X, 8045 (14), *MEFR*, XI, 1891, p. 124, n° 15), de fonds de coupes (R. Garrucci, *Storia della Arte Cristiana*, III, f°, Prato, 1876, pl. 171-199 *passim*), d'épitaphes païennes même (*C.I.L.*, VI, 6752), etc.

(5) On sait combien le Moyen-Age a aimé les inscriptions circulaires. La question des origines du nimbe (crucifère) nous paraît connexe ; notre ami P. Courcelle a trouvé dans un sarcophage de Ksar-el-Kelb « à l'endroit où reposait le crâne,.. sculpté en relief sur le fond de la cuve, un chrime constantinien simple inscrit dans une couronne... Diam de cette couronne : 0 m. 37. On l'aurait prise à première vue pour une sorte de nimbe » *MEFR*, LIII, 1936, p. 174, texte et note 5.

(6) H. Leclercq, *Dict. Arch. Chr.* III, 1 col. 1500 (art. *chrisme*). Cf. le coffret d'argent d'Aïn-Zirara (départ. de Constantine) appelé *capsella argentea afri[ca]na* (*Dict. Arch. Chr.* I, 1, p. 711, fig. 148) « sur les monuments [le chrisme] représente le Christ lui-même ; il surmonte le rocher d'où s'écoulent les quatre fleuves, figure des quatre évangiles, dans lesquels les cerfs vont se désaltérer ». L. Bréhier, *Art Chrétien*, 8°, Paris, 1918, p. 72

(1) Par ex. *C.I.L.*, VIII, 749 et 11119.

(2) Par ex. *C.I.L.*, VIII, 10686.

(3) Par ex. *C.I.L.*, VIII, 10713, 2189 et 23565.

(4) Par ex. *C.I.L.*, VIII, 23579.

(5) *C.I.L.*, VIII, 455. Nous admettons que la copie du *Corpus* est exacte.

centre du plateau (4) ? Serait-ce un pain ? La table nous offrirait donc non seulement l'idéogramme trois fois répété du Christ, mais cet emblème complexe que les premiers siècles de l'Eglise ont si souvent figuré — poisson et pain (2) — image plus riche que l' ἰχθύς seul, et surtout symbole plus précis et plus clair, puisqu'il figure le Christ en signifiant plus particulièrement les espèces de la communion. Cette identification reste malheureusement douteuse (3), et il serait téméraire de faire fond sur elle.

Nous définirions donc ainsi le sens figuré de nos sculptures : un symbole du Christ (4), autour duquel sont disposées les lettres d'une épitaphe.

Et le sens littéral ? Qu'est-ce, par exemple, que ce disque en relief au-dessus de la pierre (5) ? Nous y recon-

---

(1) On ne peut pas penser au « mauvais œil ». Cf. à Sousse, Dölger, IV, pl. 293, 1, quoique le poisson ait une valeur prophylactique : *op cit.*, III, pl. LXVII.

(2) R. S. Bour. art. *Eucharistie*, III : Eucharistie d'après les monuments de l'antiquité chrétienne, dans *Dict. Théo. Cath.*, t. V, 1 ; et H. Leclercq, art. *Pain* dans *Dict. Arch. Chr.*, XIII (1936), col. 436-461.

(3) D'ordinaire, les pains sont ronds comme encore aujourd'hui les *panini* italiens. Le pain (?) de Ksiba aurait plutôt la forme de nos « petits pains » français, appelés dans certaines provinces des *navettes*. L'antiquité a-t-elle connu cette forme de pain ? Cf. M. Besnier, art. *Pistor*, dans *Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines*, IV, p. 497 A ; et, à présent, H. Leclercq, art. cité.

(4) Pourquoi y a-t-il trois poissons ? et surtout, pourquoi sont-ils disposés en forme de triangle, ce qui est fort rare ? Il serait très téméraire de reconnaître ici une allusion à la Trinité. D'ailleurs le symbole de l'ἰχθύς ne convient qu'au Fils. Nous pensons que cette disposition triangulaire a été retenue pour sa valeur décorative. On retrouve la même disposition de trois poissons sur certaines assiettes ; Cf. Dölger, *op. cit.*, III, pl. LXXXIX.

(5) Rien de semblable sous les inscriptions rondes rappelées *supra*, lettres A à D. Dans la clef de voûte A, il s'agit d'une couronne circulaire en très faible relief (Cf. P. Monceaux, *loc. cit.*, p. 197, fig.) non d'un disque, le *nu* du mur apparaît entre les branches de la croix.

naîtrons, grandeur naturelle comme les poissons eux-mêmes, l'un de ces grands plateaux de table (1), appelés justement *disci* aux temps classiques. La même pièce portait à basse époque le nom de *mensorium* ; on ne s'étonnera donc pas de la trouver sur une *mensa*.

Or, ces sortes de grands plateaux recevaient souvent des inscriptions circulaires. « Autour de l'*emblema* central », écrit Babelon à propos d'un *discus* célèbre, « on lit en grandes lettres régulières, gravées au trait entre deux cercles tracés au compas, l'inscription » (2). Ne croirait-on pas lire en ces termes, à un mot près (*emblema*), la description du disque de Ksiba ? Cette disposition est d'ailleurs fréquente sur quantité de pièces différentes de la vaisselle antique (*phiales*). On la rencontre aussi sur des bassins (3), et en Afrique même (4), le fameux bassin de bronze qui porte le nom de Gélimer (Geilamir) (5), roi des Vandales.

Ces *mensoria* (*missoria*) jouaient du reste leur rôle dans le culte : c'est sur ces grands plats que les fidèles riches offraient aux grandes occasions des pains pour le sacrifice eucharistique (6). Et cela confirme aussi la valeur symbolique de nos trois poissons. Certes, cette

---

(1) Notons que le centre est légèrement déprimé par rapport au *marli*. Une des grandes différences entre notre médaillon et une vraie médaille, dont il pourrait paraître à première vue présenter les parties essentielles (champ, type, légende, grènetis, tranche), est la suivante : la légende est entourée ici d'une large surface annulaire, sans analogue sur les monnaies ; nous pouvons à présent donner à cette surface son nom véritable, c'est un *marli*.

(2) E. Babelon, *Le trésor d'argenterie de Berthouville (Eure)*, 4° et f°, Paris, 1916, Pl. XX, n° 15 et p. 118.

(3) O. M. Dalton, *Catalogue of early christian antiquities of the British Museum*, 4°, London, 1901, p. 159, n° 916 (fig. p. 160 et Pl. XXXIII).

(4) *Ibid.*, p. 79, n° 358. Des IVe ou Ve siècles.

(5) *C.I.L.*, VIII, 17412, trouvé d'ailleurs en Italie, mais semble provenir d'Hippone.

(6) C. Cecchelli, *Un disco votivo argenteo del Museo Vaticano*, dans *Dedalo*, VIII, 1927-1928, p. 135-137.

façon de prêter une substance matérielle au symbole de l'ἰχθύς nous paraît sans doute plus étrange qu'aux chrétiens des premiers siècles. Pectorius d'Autun ne nous donne-t-il pas le conseil : « Mange avec délices, tenant le poisson dans tes mains, ἰχθὺν ἔχων παλάμαις » (1) ? Ce même poisson symbolique, ἰχθὺν ἀ[πὸ πηγῆς] πανμεγέθη, καθ[αρόν], Abercius ne l'appelle-t-il pas une « nourriture », τροφήν (2) ? Mais le texte le plus curieux pour expliquer nos figures est peut-être cette inscription romaine du début du IVe siècle (3) : [*Qui*], on pourrait aussi proposer [*Quem in terris saep*]*e cibabas*, [*in caelis p*]*raeb* [*entem s*]*e tu Christu*[*m*] *videbis*. L'allusion à l'eucharistie est ici évidente ; notre table comporte-t-elle une interprétation si précise (4) ? Elle nous offre en tous cas un sens analogue. Mais c'est un monument essentiellement africain. L'artisan chrétien, pour rendre cette idée de nourriture, a usé des moyens d'expression

---

(1) F. Cabrol et H. Leclercq, *Monumenta Ecclesiae Liturgica*, I, 1900-1902, n° 2826.

(2) *Ibid.*, 2787, 1. 25-26. [τροφήν] manque sur l'épitaphe, mais est garanti par les mss de la *Vie d'Abercius*, *ibid.*, apparat.

(3) Cf. art. *Eucharistie III*, Eucharistie d'après les monuments figurés, dans *Dict. de Théologie Catholique*, *V*, col. 1201, texte cité par R. S. Bour.

(4) Cette idée ne s'imposerait sans doute que si l'identification de la figure centrale avec un pain était assurée ; et encore, la multiplication des pains n'est-elle pas une figure de la résurrection, ce qui suffirait à justifier l'allusion sur un tombeau ? (Cf. R. Paribeni, *Le terme di Diocleziano e il Museo Nazionale Romano*, 2e éd., 8°, Roma, 1932, p. 325, n° 1176 (67672). De quelle communion d'ailleurs serait-il question ? Notre représentation n'a certainement pas ce sens banal que Fortunata est morte en odeur de sainteté. Ou bien va-t-on penser que les fidèles, au cours de l'agape, ont communié sur la tombe ? Mais la célébration du sacrement n'avait-elle pas lieu en dehors de l'agape ? (H. Leclercq, *Dict. Arch. Chr.* XI, I col. 442). La *mensa Cypriani* était par exception un véritable autel : Saint Augustin, *Sermon* CCX, II. L'agape eucharistique, attestée toutefois par les *Constitutions apostoliques* VI, 30 = Migne, *Patrologie grecque* I, col. 987, est une exception. Exception, dira-t-on, dont témoigne votre pierre. Mais une interprétation douteuse peut-elle confirmer un usage douteux ?

transmis pendant des siècles dans les ateliers de son pays ; il a traduit la notion dans la langue, si l'on peut dire, des tables d'offrande païennes ; nous comprenons aussi dans quelle mesure il a transporté le sens des mots. N'arrive-t-il pas, d'ailleurs, que la vaisselle de pierre des tables soit marquée du sceau du Christ, *signum Christi*, le chrisme (1) ? Et ne pouvait-on pas la consacrer aussi en y faisant figurer le poisson symbolique ? Inscription, symbole, vaisselle funéraire, ces trois éléments, lorsqu'ils sont groupés, ne le sont que par la gaucherie d'une juxtaposition: l'idée de substituer au signe abstrait du chrisme le symbole concret du Christ a permis de les intégrer dans l'unité d'une même œuvre, le plateau servant de support à l'épitaphe et à l'emblème. L'humble inventeur à qui nous devons cette forme nouvelle, avait donc vu les *mensae* de son pays, toute chargées d'offrandes, et il s'en est inspiré.

Mais le mérite de son œuvre est dans la substitution à ce grand nombre de petits plats et de petites écuelles d'un plateau unique très grand. Qu'est-ce qui a pu le mettre sur la voie de cette nouveauté ? Pas plus, en effet, que les poissons des tables païennes n'expliquent entièrement nos poissons, l'inscription intérieure des plateaux ne rend pleinement compte de notre inscription circulaire. En réalité cette forme était en honneur dans les inscriptions sur pierre d'Afrique, où elle avait une valeur spéciale que nous avons essayé de dégager. Même, ce sont les inscriptions sur pierre qui ont, pensons-nous, suggéré à l'ouvrier l'idée du plateau et, partant, son innovation la plus intéressante. Cette survivance de certaines formes de la sculpture païenne, cette adaptation de certaines formes de l'épigraphie chrétienne n'expliquent-elles pas l'épitaphe et les figures ?

---

(1) Cf. par ex. la table de Tixter, P. Monceaux, *op. cit.*, p. 298, n° 317 et Pl. III ; *C.I.L.*, VIII, 20600 et la *Memoria Germanillae*, P. Monceaux, *op. cit.*, p. 208, n° 252 ; *C.I.L.*, VIII, 27991, Gsell, *Insc.*, 3781.

Pour conclure, il n'y a sur cette « *mensa* » de nourriture matérielle ni pour les vivants ni pour les morts, mais tout ensemble un symbole et un repas symbolique. Le symbole est clair ; c'est celui de la résurrection et de la communion des élus avec Dieu. Le repas symbolique est peut-être la communion, plus vraisemblablement l'agape et le festin céleste, car doit-on distinguer ? L'agape se célébrait *in Deo* (1) et le banquet céleste n'est-il pas une figure de la vision de Dieu (2) ? Le poisson symbolique [ou le poisson et le pain] peuvent aussi bien suggérer le *refrigerium* d'en haut (3) que le *refrigerium* d'en bas (4).

Et nous voulons bien qu'aux peintures des catacombes romaine (5), qu'aux scuptures des sarcophages (6), il s'agisse surtout d'un banquet céleste. Mais en Afrique fleurissait encore la coutume des repas funéraires, et le thème du banquet y devait bien évoquer tout ensemble l'agape des fidèles, et le festin des élus.

Seulement, le peintre des catacombes, le sculpteur des sarcophages, héritiers, celui-ci des traditions gréco-romaines, celui-là des traditions helléniques, figurent un

(1) Cf. les *graffiti* de la *memoria* apostolique « ad catacumbas », P. Styger, *Die römischen Katacomben*, 4°, Berlin, 1933, p. 341 et suiv., pl. 50 (*ante diem*) *xiiii kal(endas) apriles* | *refrigeravi* | *Parthenius in Deo et nos in Deo omnes*.

(2) A Tipasa on a trouvé dans une tombe un squelette de poisson à côté de restes humains ; Gsell, *Mon. ant. Alg.*, II, p. 402. Cf. Rouquette, dans *BCTH*, 1907, p. 454-458.

(3) Par ex. l'épitaphe *Spiritus* | *tuus in refrigerio*. O. Marucchi, *Le catacombe romane*, 4°, Roma [1933], p. 147, fig. 28.

(4) Les inscriptions circulaires sur fonds de coupes nous apprennent que les vœux étaient formulés pour les morts pendant l'agape : *semper im* (sic) *pace Dei*. Ne pourrait-on interpréter l'épitaphe circulaire de Fortunata : *in pace*, comme un vœu semblable ?

(5) H. Leclercq, *Dict. Arch. Chr.*, I, 1 fig., 172, 184 et 187-190.

(6) Garrucci, *op. cit.* V. 371, 1 ; 384, 4 ; 401, 13, 15 et 16 ; 404, 2 et G. Wilpert, *I sarcofagi cristiani antichi*, vol. II, testo, 4°. Roma, 1932, pp. 343-347 et vol. de planches : Pl. VIII, 2 ; XXVII, 1 ; LIII, 1 et 3 ; CLXIII, CCLIV, CCLV, CCLVII, 1.

banquet ; l'ouvrier africain, lui, représente un plateau. Le dur génie de l'Afrique, si peu humaniste, mais curieux du symbole et tout ensemble confiné dans le terre-à-terre, s'affirme dans cette simplification, ce choix de l'emblème seul, et qui reste un aliment. Point de convive, la figure humaine et sa beauté sont bannies de l'œuvre. Plus d'autre composition que les rythmes du cercle et du triangle ; la figure est réduite à l'essentiel, et l'essentiel n'était-il pas en Afrique le plat, comme sur les tables d'agape chrétiennes, et le repas comme sur les tables d'offrande païennes, étant bien entendu, — et c'est la grande différence —, que les figures gardent leur pleine valeur symbolique ?

Notre pierre a-t-elle permis, dans une certaine mesure, de préciser la portée de ces agapes funéraires d'Afrique dont l'Eglise tolérait l'usage (1), mais condamnait l'abus (2) et s'efforçait de transposer le sens (3) ? Il faut aujourd'hui quelque effort pour comprendre la valeur de cette pratique : la nouvelle « mensa » facilitera peut-être la tâche, si du moins les vertus du symbole ont sauvé par elle un peu du passé.

JULIEN GUEY.

(1) Saint Augustin. *Confessions*, VI, 2, 2.

(2) Saint Augustin, *Epître* XXIX, 2 ; *Sermons*, 273, 8 et 311, 5,

(3) Saint Augustin, *Cité de Dieu*, VIII. 27.

Comptes rendus

MAURICE EISENBETH. — *Les Juifs de l'Afrique du Nord. Démographie et Onomastique*, 1 vol. in-8°, 189 p., 11 cartes et plans, dont 2 hors texte, Alger, 193[illegible].

M. le Grand Rabbin Eisenbeth, dont on connaissait déjà une étude sur la population israélite de la région Constantinoise (*Le Judaïsme Nord-Africain*. Etudes démographiques sur les Israélites du département de Constantine. Constantine, 1931) a été bien inspiré en étendant ses recherches à l'Afrique du Nord française toute entière, où l'Algérie reste d'ailleurs son principal objectif.

L'ouvrage qu'il vient de publier comprend deux parties : l'une traite de la démographie, l'autre de l'onomastique, autrement dit des patronymes israélites que l'on rencontre dans l'Afrique du Nord.

Si, pour les Protectorats de la Tunisie et du Maroc, les statistiques officielles des recensements quinquennaux rangent la population juive dans une catégorie spéciale dénombrée à part, dans celles de l'Algérie, de plus en plus, elle n'est pas distinguée de la population française. Le *Répertoire statistique des communes de l'Algérie*, de 1932, donne encore des estimations numériques ; mais elles sont fondées sur les déclarations des recensés, et les Israélites s'inscrivent le plus souvent, comme ils en ont le droit depuis le décret Crémieux du 24 octobre 1870, comme Français, ou même Français d'origine, lorsqu'ils sont fils de naturalisés. Il en résulte des erreurs d'appréciation qui exigent une rectification. M. Eisenbeth a recouru à cet effet aux « *Listes Nominatives* » établies par les communes, documents conservés dans les archives, mais qui ne font pas l'objet d'une publication. Il en a patiemment fait le dépouillement, recherchant, d'après les patronymes et les prénoms, les Israélites non déclarés comme tels. Travail évidemment long et pénible, mais indispensable en pareil cas, riche par ailleurs en observations et en suggestions des plus intéressantes. C'est la méthode que nous avons employée nous-même dans nos études sur la population d'Alger et d'Oran, et que nous avons recommandée dernièrement dans une communication faite au Congrès des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. Il l'a appliquée au dénombrement détaillé de 1931, le seul dont il pouvait disposer.

On trouvera donc dans l'ouvrage une estimation de la population israélite algérienne supérieure à celle des documents officiels, qui en porte le nombre à 110.127, plus 3.650 pour les Territoires du Sud. M. Eisenbeth a en outre dressé 2 cartes de l'Afrique du Nord, une de la répartition par communes, l'autre du pourcentage dans le peuplement. Pénétrant dans le détail, il a donné aussi des représentations graphiques de la densité comparée dans les arrondissements algériens, relativement à la population totale, puis à la population dite européenne ; et enfin six plans partiels très expressifs ont été consacrés aux quartiers des villes d'Alger, de Constantine, d'Oran et de Tlemcen où cet élément ethnique est le plus concentré. On ne saurait trop louer ce souci de la précision, grâce auquel a pu être rétablie la physionomie véritable du peuplement israélite.

Des tableaux statistiques non moins utiles donnent la répartition des familles d'après le nombre des enfants, les variations de l'état civil par arrondissements, de 1867 à 1929, et le classement par professions dans chaque commune. Des renseignements du même ordre ont été empruntés aux dénombrements officiels de la Tunisie et du Maroc français, et même, dépassant le cadre de l'Afrique du Nord française, l'auteur n'a pas cru inutile de transcrire les résultats des recensements par arrondissements et par zones militaires de la Tripolitaine (1931), de la Cyrénaïque (1935), du Maroc espagnol et de la zone internationale de Tanger.

La deuxième partie de l'ouvrage, qui a trait à l'onomastique, rendra certainement de grands services aux chercheurs. c'est un véritable dictionnaire, rassemblant 4.063 patronymes, affectés de transcriptions diverses qui permettent de les grouper en 1.146 souches. L'origine en est distinguée, suivant qu'elle est arabo-berbère, hébréo-araméenne, romane, germanique ou autre, et toutes les fois qu'il a été possible de le faire, la date de l'apparition a été établie d'après les textes dont la référence est soigneusement indiquée. Grâce à ce lexique, il devient possible et facile d'extraire des *Listes*

Nominatives tous les renseignements qu'elles peuvent fournir sur la population israélite.

De l'examen de ces documents M. Eisenbeth a été amené à formuler quelques conclusions qui ne manquent pas d'intérêt. Une première remarque est relative à la dissémination des Israélites de l'Afrique du Nord, que l'on ne rencontre pas seulement dans les villes importantes, mais dans une foule de centres ruraux, là même où la population musulmane représente l'immense majorité du peuplement. Il a reconnu en tout 405 lieux de résidence, dont 257 pour l'Algérie. Par l'étude des patronymes et de leurs origines, on se rend compte en outre que les excédents de natalité ne sont pas seuls à expliquer l'accroissement si remarquable des Israélites d'Algérie que l'on constate dans les dernières décades. Il y a eu une importante immigration de deux côtés, du Maroc d'une part, et de l'autre de la Tripolitaine et de la Tunisie. Dans les centres les plus peuplés, on observe par ailleurs un mouvement d'expansion sur le site urbain, qui est en rapport avec l'augmentation de cette population, et non moins avec l'amélioration progressive de son standard de vie et son adaptation aux modes de la vie européenne la plus moderne. Enfin, il ressort de la nomenclature des professions exercées et de la proportion dans laquelle elles le sont, que le nombre des artisans dépasse 21 % en Algérie, et que la grande masse des Israélites de l'Afrique du Nord vit de son travail ; une partie importante constitue un prolétariat des deux sexes sur lequel sévit une misère indéniable.

Les géographes, les ethnographes et les sociologues seront reconnaissants à M. le grand Rabbin Eisenbeth d'avoir mis à leur disposition une documentation aussi abondante et précise ; elle invite tout naturellement à de nouvelles recherches qui permettront de réviser quelques erreurs et de suivre l'évolution de phénomènes souvent des plus intéressants.

René LESPÈS.

Jean-Pierre Faure. — *Alger capitale*, 1 vol. in-16, 123 p., 3 planches. Paris, 1936.

Ce petite livre ne répond à son titre que parce qu'Alger, capitale incontestée, a servi de sujet pour l'application de quelques-uns des principes exposés par l'auteur. C'est une esquisse très rapide de l'urbanisation, telle qu'il l'entend, d'après ses conceptions personnelles, et en étroite communion avec celles du maître Le Corbusier. Ceux qui ont lu la « Ville radieuse », cet ouvrage si riche en suggestions originales, en reconnaîtront les idées fondamentales traduites avec clarté et logique.

L'urbanisme est une science qui doit être traitée comme telle, et qui relève de la technique des ingénieurs plus encore que de l'esthétique architecturale. Le sol de la cité, organe collectif, créé pour « offrir le maximum de possibilités d'échanges de toutes natures au plus grand nombre de gens possible », a une valeur véritable selon le rendement que l'homme en obtient dans l'exercice de cette fonction. Seule la concentration du peuplement peut lui conférer une plus-value croissante. Le terrain du centre des grandes villes, particulièrement précieux, appelle une utilisation rationnelle permettant de concilier le logement d'une population aussi dense que possible et les nécessités de l'hygiène, qui réclament le maximum d'espace libre. Il faut dont changer l'échelle de la construction ; elle l'a été en fait, par la force des choses, au cours du dernier siècle. Mais la maison de six étages ne répond plus ni aux besoins ni à la technique moderne pourvue, grâce aux matériaux nouveaux et aux progrès du machinisme, de moyens qui autorisent de bien plus grandes audaces : c'est vers l'immeuble de 15 et 20 étages, et vers les espaces libres entre les constructions de 120 et 150 m. que l'on doit tendre désormais ; la notion du volume doit supplanter celle de l'espace bâti. L'auteur formule ce qu'il appelle le principe de Le Corbusier, dont toute l'œuvre du grand urbaniste est l'application. Dans tout projet de plan de ville, l'étude des volumes bâtis et celle des voies de circulation, que l'on a jusqu'ici étroitement subordonnées, doivent être absolument indépendantes. Le volume doit être déterminé le premier, la voirie s'y adaptera, à ciel ouvert, en tunnel, le long des façades, à travers les constructions, en dessus ou en dessous. De la solution la plus simple, celle du volume

bâti entre deux façades parallèles, on pourra passer à ...tres plus variées, que permettent aujourd'hui la souplesse des moyens mis à la disposition des constructeurs et le conditionnement de l'air. C'est affaire de calcul et de technique, et non plus de simple esthétique ou de fantaisie.

L'auteur penche manifestement vers les conceptions de l'ingénieur. Il a d'ailleurs, dans un appendice illustré de figures et de graphiques, exposé ce qu'il appelle les « lois du profil », le problème de l'ascenseur « devenu un organe indispensable de la maison, « l'analytique du plan », le rapport entre la distance moyenne de vis-à-vis et l'espacement, ce qu'il appelle « le coefficient d'involution », les types de diagrammes caractéristiques des divers plans, les procédés de la circulation « cantonnée », l'aménagement des carrefours et des croisements, et y a joint deux notes présentées au Comité de voirie de la Ville d'Alger.

Le titre de l'opuscule trouve sa pleine justification dans l'exposé du plan conçu par Le Corbusier pour la reconstruction du quartier de la Marine et l'utilisation des terrains militaires des anciennes fortifications. Nous ne reviendrons pas ici sur la description et le commentaire de ce projet, familier aux Algérois, pour avoir été présenté dans plusieurs expositions et expliqué par l'auteur lui-même avec le talent et l'accent de conviction qu'on lui a toujours reconnus.

Nous n'entreprendrons pas non plus la critique des idées que M. J.-P. Faure a esquissées plus que développées dans les derniers chapitres, sur « les déterminantes esthétiques », la « biologie de la ville moderne », le « commandement de l'argent ». Il y aurait là matière à des discussions longues et épineuses. Le financement des entreprises de cette envergure est certainement la partie la plus délicate. D'autres problèmes encore se posent, notamment celui de l'esthétique des villes, qui n'est certes pas inconciliable avec les méthodes rationnelles de la construction la plus moderne, mais qui mérite qu'on lui fasse une large part dans l'aménagement des villes, du point de vue français surtout. De l'hygiène, de l'air, de la lumière et du soleil, du confort, oui certainement, au premier chef, mais aussi autre chose : la compréhension du site, dans tout ce qu'il peut avoir d'harmonieux et d'attrayant, et son humanisation en vue de créer, non seulement de l'utilité, mais aussi de la beauté.

René LESPÈS.

Marcel Cohen. — *Traité de langue amharique* (*Abyssinie*). xv + 444 pp., gr. in-8° ; xxxiii tableaux, 1 carte. (Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie, t. XXIV), Paris, 1936.

On sait que des populations sémitiques, originaires de l'Arabie du Sud, ont envahi et conquis le plateau éthiopien, quelques siècles avant notre ère. Elles y ont apporté leurs langues : le *guèze*, maintenant langue morte, qui est devenu la langue religieuse et savante de toute l'Abyssinie ; le *tigré*, parlé sur la côte érythréenne (qui paraît avoir été la principale voie d'invasion) ; le *tigrigna*, parlé dans la région d'Axoum, et qui semble une forme évoluée du guèze ; l'*amarigna* ou *amharique*, parlé dans toute la partie centrale du plateau ; la dynastie « salomonienne », qui régnait sur le pays depuis le XIIIe siècle, avait fait de l'amharique la langue officielle de l'Abyssinie ; d'autres dialectes encore : *gouragué*, *harari*, *argobba*, *gafat*, sont parlés aux limites méridionales de l'amharique ou forment des îlots sémitiques, au milieu des territoires de langues conchitiques ; *agaw*, *galla*, *sidama* (voir l'intéressante carte de la page 10).

On sentait vivement le besoin d'une grammaire pratique de l'amharique, en langue française, pour l'usage des étudiants : celle de Mondon-Vidailhel n'était plus au point. D'autre part, les spécialistes des langues éthiopiennes et tous les sémitisants souhaitaient un traité complet de langue amharique, qui tienne compte de tous les progrès réalisés, depuis la grammaire d'Armbruster (1908), dans l'étude de cette langue.

Le livre de M. Marcel Cohen satisfait ce double désir.

Professeur d'amharique, depuis de longues années, à l'Ecole Nationale des Langues Orientales vivantes de Paris, il a concrétisé dans son livre la matière de son enseignement, et ses étudiants, de même que les travailleurs isolés, trouveront là un livre d'étude commode, complet et clair. Spécialiste éminent des langues sémitiques, il nous donne, tout au long de ce gros traité, les derniers résultats de ses recherches sur ce domaine. Le livre est remarquablement abondant ; on y trouvera, avec des vues fines et profondes, une masse considérable de détails utiles.

L'ouvrage est essentiellement descriptif. Ce qui manque un peu, dans ce traité compact, ce sont les aperçus d'ensemble, surtout historiques. L'auteur en avait cependant senti la

nécessité : « J'offre ce livre, disait-il dans sa préface, aux chamito-sémitisants non éthiopisants et aux linguistes non sémitisants qui voudront avoir un aperçu au sujet d'une langue sémitique très évoluée sur terrain conchitique... ». C'est là en effet le grand intérêt que présente l'amharique, du point de vue du sémitique et du point de vue de la linguistique générale : l'énorme évolution qu'ont subie des langues sémitiques de type remarquablement archaïque (le guèze est là pour le prouver), au contact de langues conchitiques d'une structure notablement différente.

Or, cela, les sémitisants ne le voient dans le livre de M. Marcel Cohen, qu'au prix de nombreuses recherches et comparaisons de détail. Quant aux autres linguistes, on peut affirmer qu'ils ne le verront pas du tout. On aurait souhaité au début ou à la fin de chaque chapitre, quelques lignes d'interprétation historique, indiquant, dans la mesure du possible, quelle était la situation ancienne, et comment elle avait évolué pour aboutir à l'état de chose amharique. Surtout, on attendait à la fin de l'ouvrage une ample conclusion montrant jusqu'à quel point, et sous quelles influences l'amharique s'était éloigné du type normal des langues sémitiques.

Mais c'est là un regret de théoricien, sans grande portée pratique. Celui qui ne désire que des faits les trouvera en une abondante moisson, bien classés, bien étudiés, clairement présentés dans ce bel ouvrage.

J. CANTINEAU.

Revue des Périodiques

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques. Procès-verbaux. — *Janvier 1936.* — L. Leschi : *Exaguim* d'El-Mahder (Constantine). Epitaphes du IIIe siècle, à Timgad. — L. Poinssot : Note sur une intaille de *Thysdrus* (El-Djem). Note sur une amulette. Note sur une intaille de Carthage. Note sur un sarcophage de Souk-el-Biaz. — Abbé Chabot : Inscriptions libyques de la région de Sila. — *Février 1936.* — Compte rendu de M. Cagnat des relevés faits en Tunisie pour la feuille de Kasserine (Carte au 50.000^{e}). — Compte rendu de M. Albertini sur l'activité archéologique en Algérie. — *Mai 1936.* — L. Leschi : Inscriptions latines de la région de Souk-Ahras, de Nechmeya, de Bône, des *Aquae Flavianae.* — L. Poinssot : Epitaphes de *Gillium.* Inscriptions d'Henchir Bou-Cha. Stèles et chapiteaux. Inscriptions chrétienne. Camée et intaille trouvés à Carthage. Mosaïque. — L. Chatelain et R. Thouvenot : Inscriptions de Volubilis. — *Juin 1936.* — L. Leschi : Inscription de Madaure. — L. Feuille : Etablissement agricole des environs de *Thaenae.* — R. Cagnat : Statue de femme de Tanger et Diplôme militaire de Banasa. — *Novembre 1936.* — L. Poinssot : Inscriptions de *Gigthi,* d'Henchir Bou-Flis. — *Décembre 1936.* — L. Leschi : Inscriptions de Tébessa, d'El-Gahra. — *Janvier 1937.* — L. Leschi : Inscriptions d'Aïn-Bessem (Alger). — E. Albertini : Milliaires d'Algérie. — L. Poinssot : Inscriptions des environs du Kef (Tunisie). — *Février 1937.* — G. Feuille : Tombes des environs de Sfax et nécropoles de *Thaenae.* — J. Guey : Inscriptions de Ksiba (près de Souk-Ahras). — Abbé Chabot : Inscription libyque de La Meskiana. — *Mars 1937.* — P. Massiera : Inscriptions de la région de Sétif : Aïn-Mafeur, Colbert, N'gaous, Tocqueville, Aïn-Agram, Zraia. — *Avril 1937.* — Compte rendu du IIe Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord.

L'Algérie catholique. — *Décembre 1936.* — L. Leschi : Les vestiges du christianisme antique dans le département d'Alger.

Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'Ecole de Rome. — *1936.* — R. Thouvenot : L'art provincial en Maurétanie Tingitane. Les mosaïques. — W. Seston : Sur les derniers temps du christianisme en Afrique. — J. Bérard : Un triomphe bachique sur une mosaïque de Cherchel. — P. Courcelle : Une seconde campagne de fouilles à Ksar-el-Kelb.

Revue Tunisienne. — *2e trimestre 1936.* — G. Lapeyre : Thibari. — J. Farrugia de Candia: Monnaies aghlabites du Musée du Bardo. (*Premier supplément*). — Ch. Monchicourt : Etudes kairouanaises. VI. Les Hafsides en exil de 1574 à 1581. — M. S. Mzali et J: Pignon : Documents sur Kheredine. IV. Le problème tunisien vu à travers la question d'Orient (*suite*). — P. Marty : Les chants lyriques populaires du Sud tunisien (*suite*). *Notes et Documents.* — L. Dumas : Les anciennes carrières de la colline du Keddel. — P. Grandchamp : Un document nouveau sur Saint Vincent de Paul et l'abjuration du 29 juin 1609 à Saint-Pierre d'Avignon. — *3e et 4e trimestres 1936.* — F. Icard : Sceaux et plombs marqués trouvés à Carthage. — Farrugia de Clandia : Monnaies fatimites du Musée du Bardo. — Mlle D. Métral : Gravures pariétales d'une habitation troglodyte du Djebel Segdel (Extrême-Sud tunisien). — Ch. Monchicourt : Etudes kairouanaises. VII. L'essai de restauration hafside. — M. Bousige : Deux ponts voisins de Radès. — P. Grandchhamp : Un mameluk tunisien d'origine française, alias Joseph Marini. — P. Grandchamp : Arbre généalogique de la famille hassinite (1705-1936). — *1er trimestre 1937.* — J. Despois : Les îles Kerkena et leurs bancs. Etude géographique. — A. Gateau : Ibn Abd Al-Hakam et les sources arabes relatives à la conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne (*suite*). — J. Farrugia de Candia : Monnaies fatimides du Musée du Bardo (*suite*). — P. Marty : Les chants lyriques populaires du Sud tunisien (*suite*).

Bulletin trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran. — *3e et 4e trimestres 1936.* — Mme M. Vincent: Une nouvelle inscription latine de Regiae (Arbal). — J. Cazenave : Armoiries espagnoles récemment découvertes à Oran. — L. Voinot : Confréries et zaouias au Maroc. Les établissements religieux du Maroc oriental du Nord. — F. E. Roubet : Nouvelles stations préhistoriques découvertes dans le Dahra Occidental. — Isaac Ronche : Un grand rabbin à Tlemcen au XVe siècle. — *1er trimestre 1937.* — Mme M. Vincent : Les ruines romaines du Cap Ivi, en relation avec celles de *Quiza.* — P. Courtot : Inscriptions inédites d'*Altava* (Lamoricière). — L. Voinot : Confréries et zaouias au Maroc. Les établissements religieux du Maroc oriental Nord (*suite*). — R. Thinthoin: Rhar Bou Djlida. — C. Kehl : Indigènes et musulmans en Algérie. Notes historiques et juridiques. — S. Coutière : Le Haschich en Oranie.

CHRONIQUE

A L'INSTITUT

L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres vient de décerner la Médaille Paul Blanchet à M. Massiéra, Principal du Collège de Sétif, Président de la Société historique et géographique de la région de Sétif. Cette distinction, destinée à récompenser les travaux archéologiques accomplis dans l'Afrique du Nord, réjouira tous ceux qui ont suivi depuis plusieurs années l'activité scientifique de M. Massiéra. Les fouilles de Tocqueville, de Tarmount, ses explorations du Hodna et de la région de Sidi-Aïssa, ses recherches dans la région de Périgotville et à Sétif même sont bien connues des participants aux Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes de l'Afrique du Nord. La Société historique algérienne est particulièrement heureuse d'adresser à son confrère M. Massiéra ses bien vives félicitations.

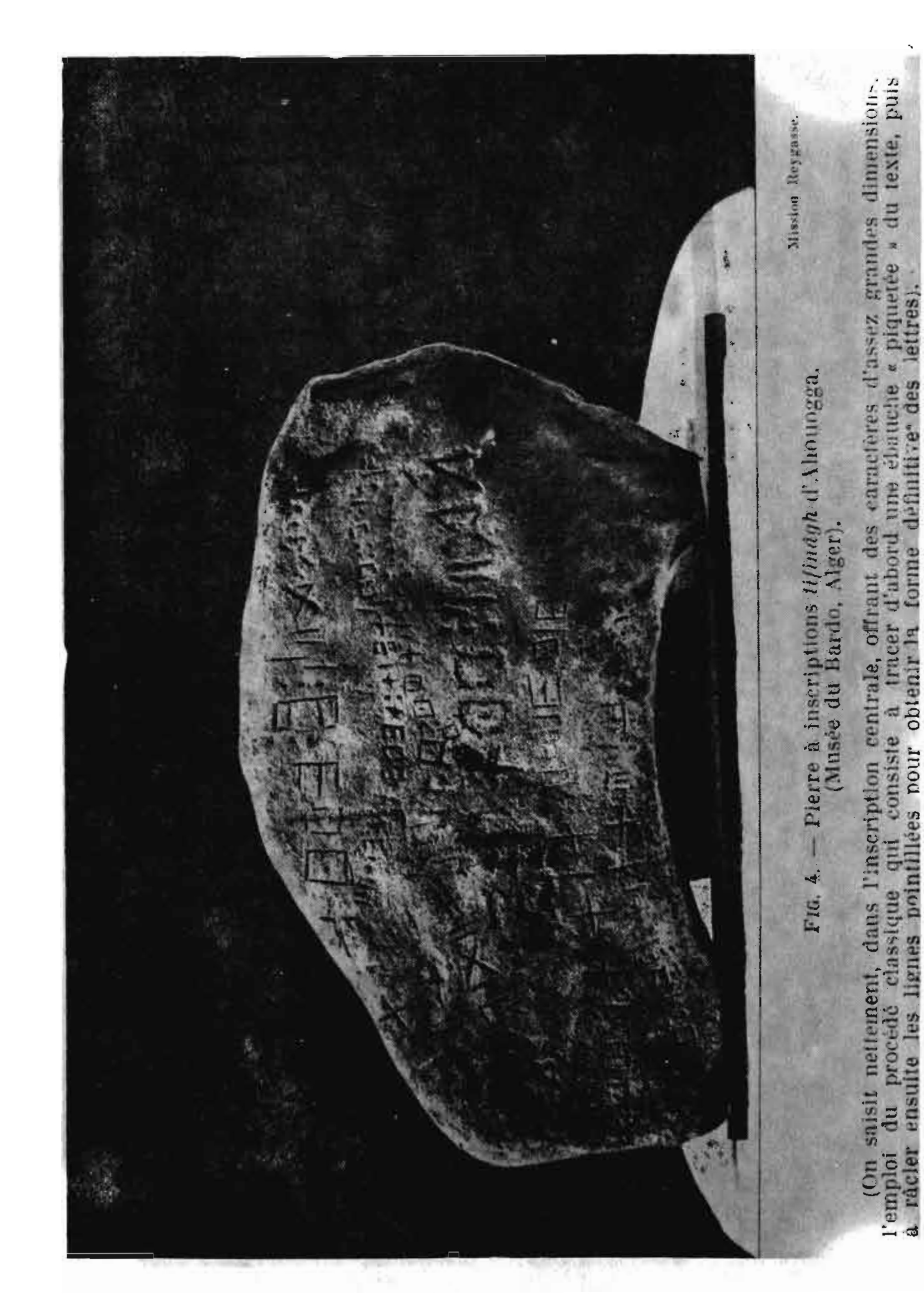
TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGTIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »(1)

(1937)

(1) Le quatre-vingt-unième volume (3° et 4° trimestres 1937) sera constitué par les « Actes du Congrès de Constantine ».



Mission Reygasse.

Fig. 4. — Pierre à inscriptions *tifinagh* d'Ahoungga. (Musée du Bardo, Alger).

(On saisit nettement, dans l'inscription centrale, offrant des caractères d'assez grandes dimensions, l'emploi du procédé classique qui consiste à tracer d'abord une ébauche « piquetée » du texte, puis à racler ensuite les lignes pointillées pour obtenir la forme définitive des lettres).

FIG. 3 — Pierre à inscriptions *tifinagh* d'Ahouogga.
(Musée du Bardo, Alger).

Mission Reygasse.

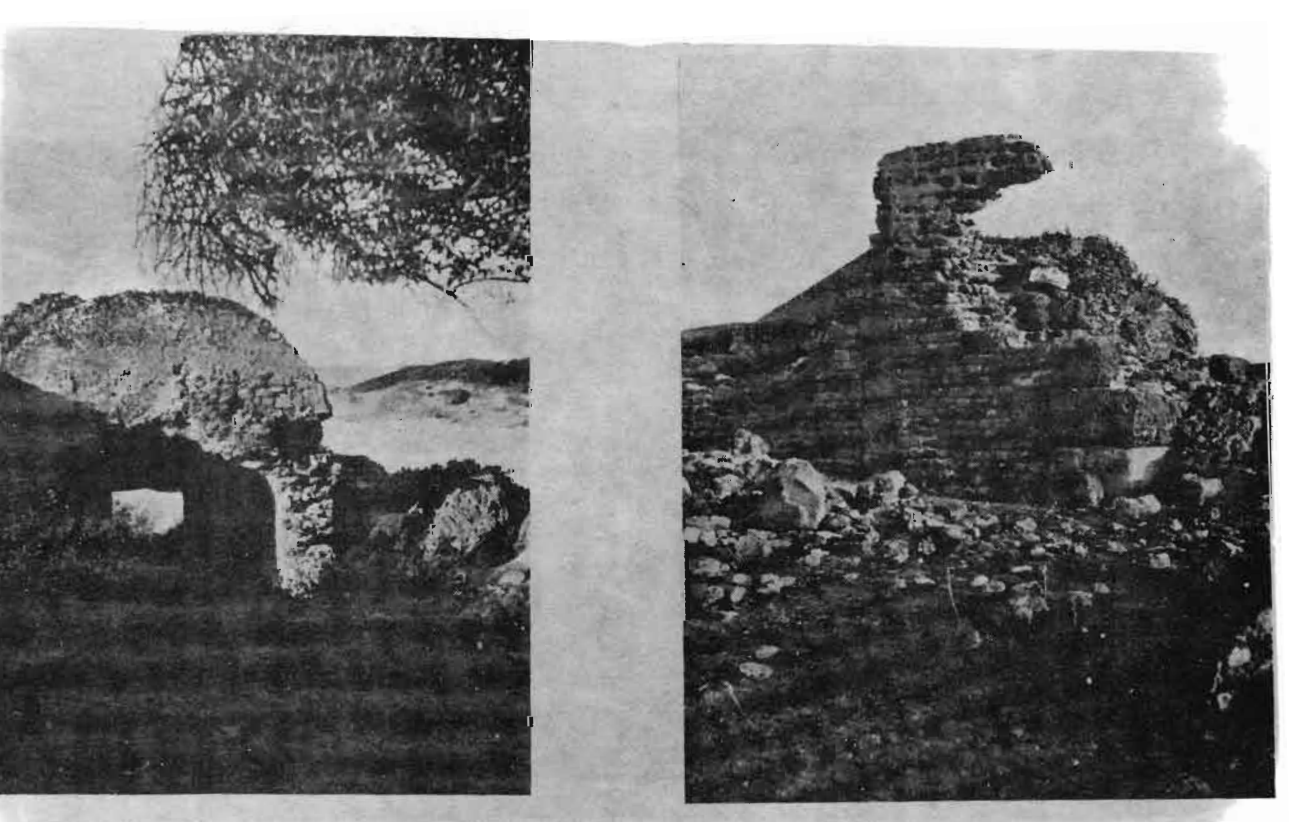


FIG. 2. — Paratianis.
Lieu appelé, dans le pays: Les ruines saintes.

FIG. 3. — Paratianis.

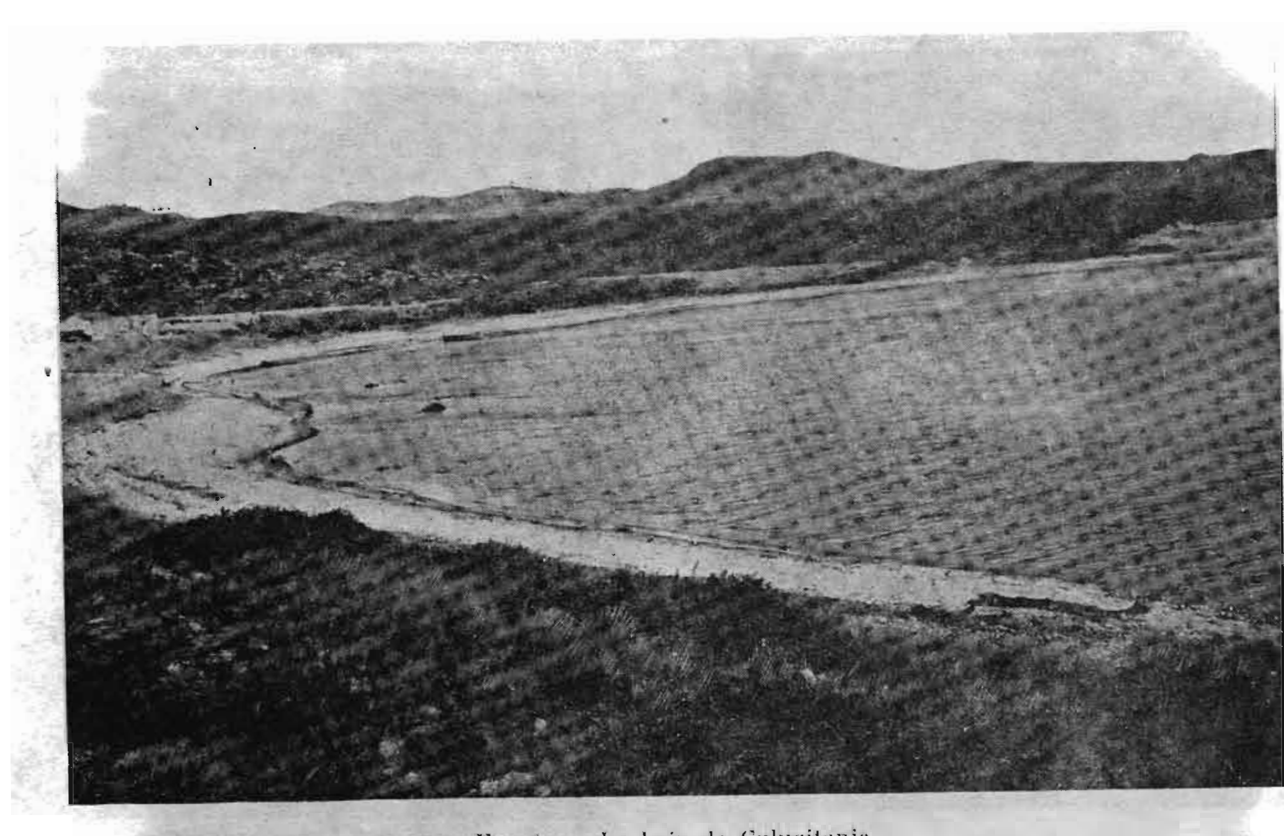


Fig. 1. — La baie de Culucitanis.

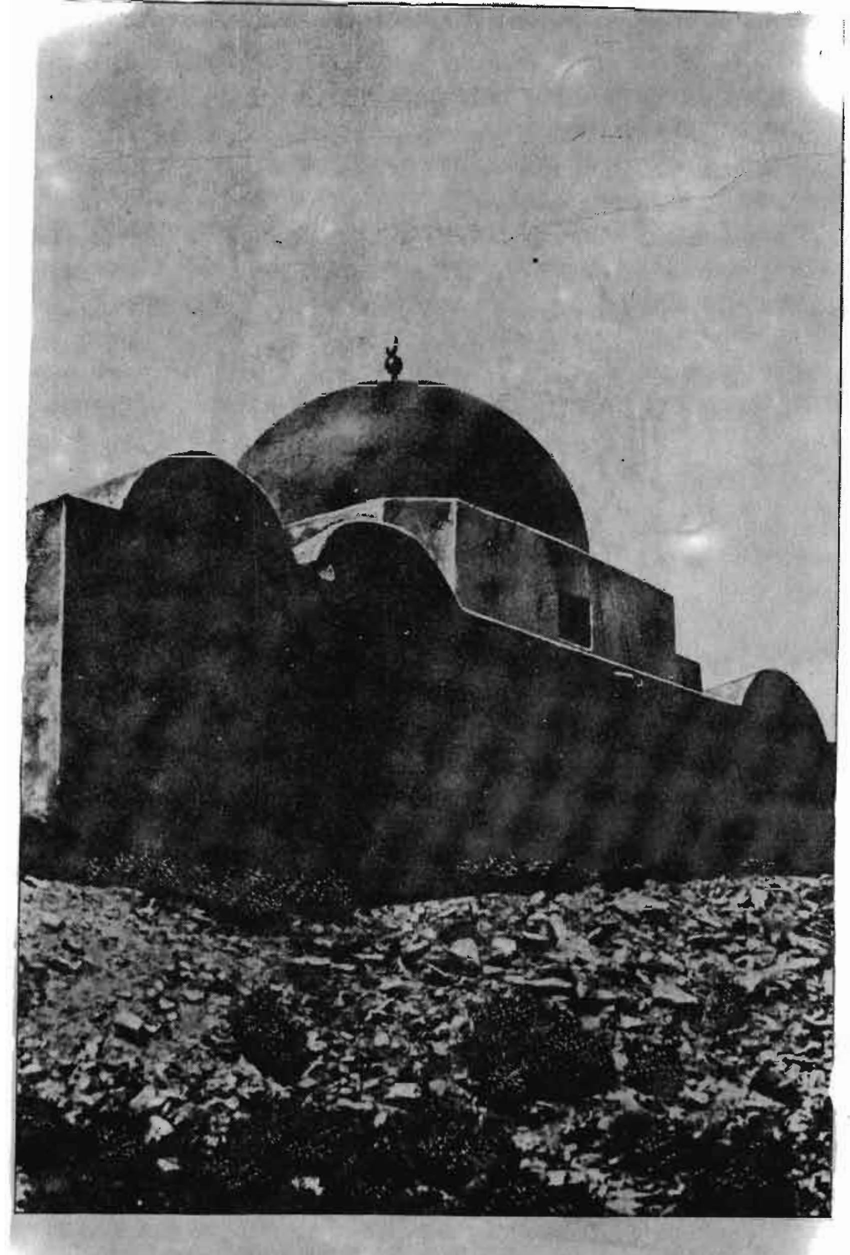


Fig. 2. — Pierre à inscriptions *tifinagh* d'Ahouggar (Musée du Bardo, Alger).

Mission Reygasse.

Fig. 1. — Pierre à inscriptions *tifinagh* d'Ahouogga.
(Musée du Bardo, Alger).

(Les inscriptions qui recouvrent ces blocs détachés

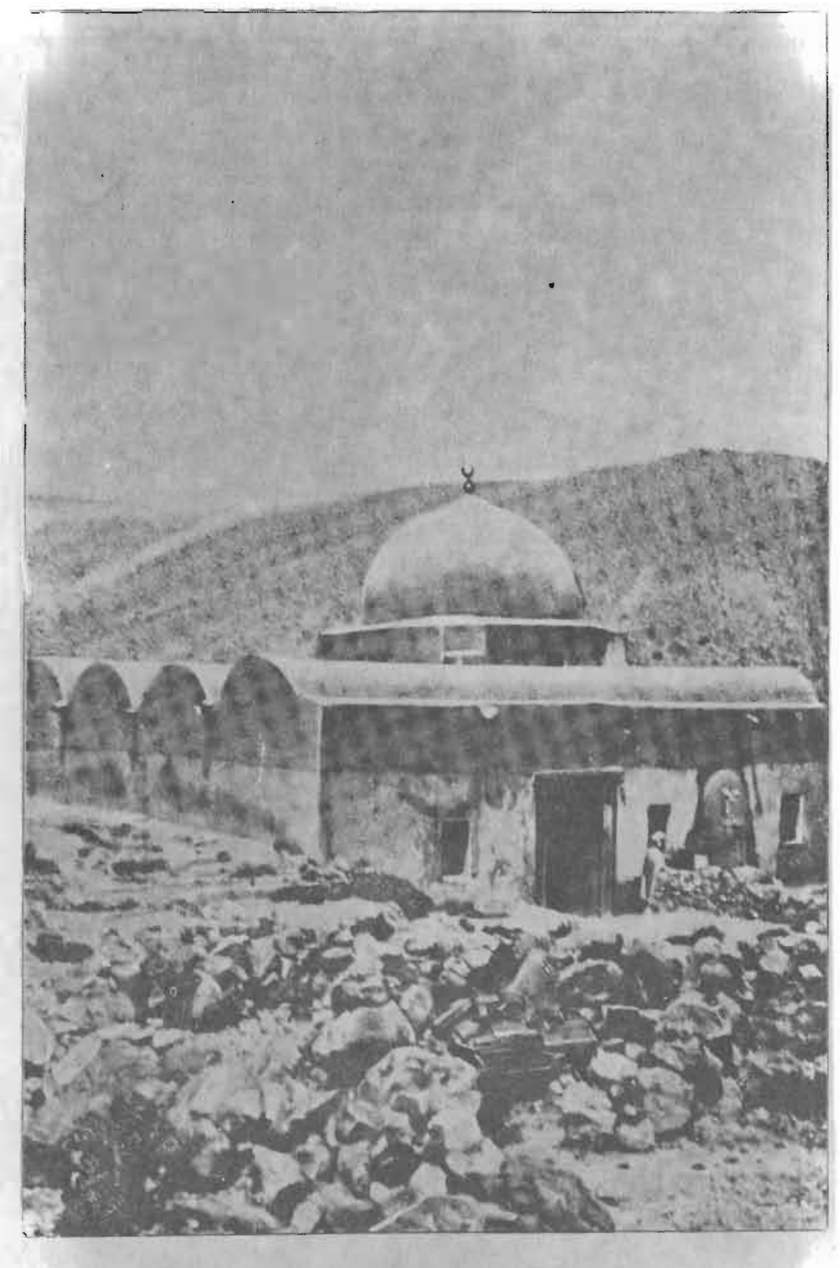


(Photo Marsili)

Guentis : Un aspect de la Mosquée de Sidi Abid.



Inscription bilingue de Lixus
après une photographie communiquée par M. Cesar de M[illegible]

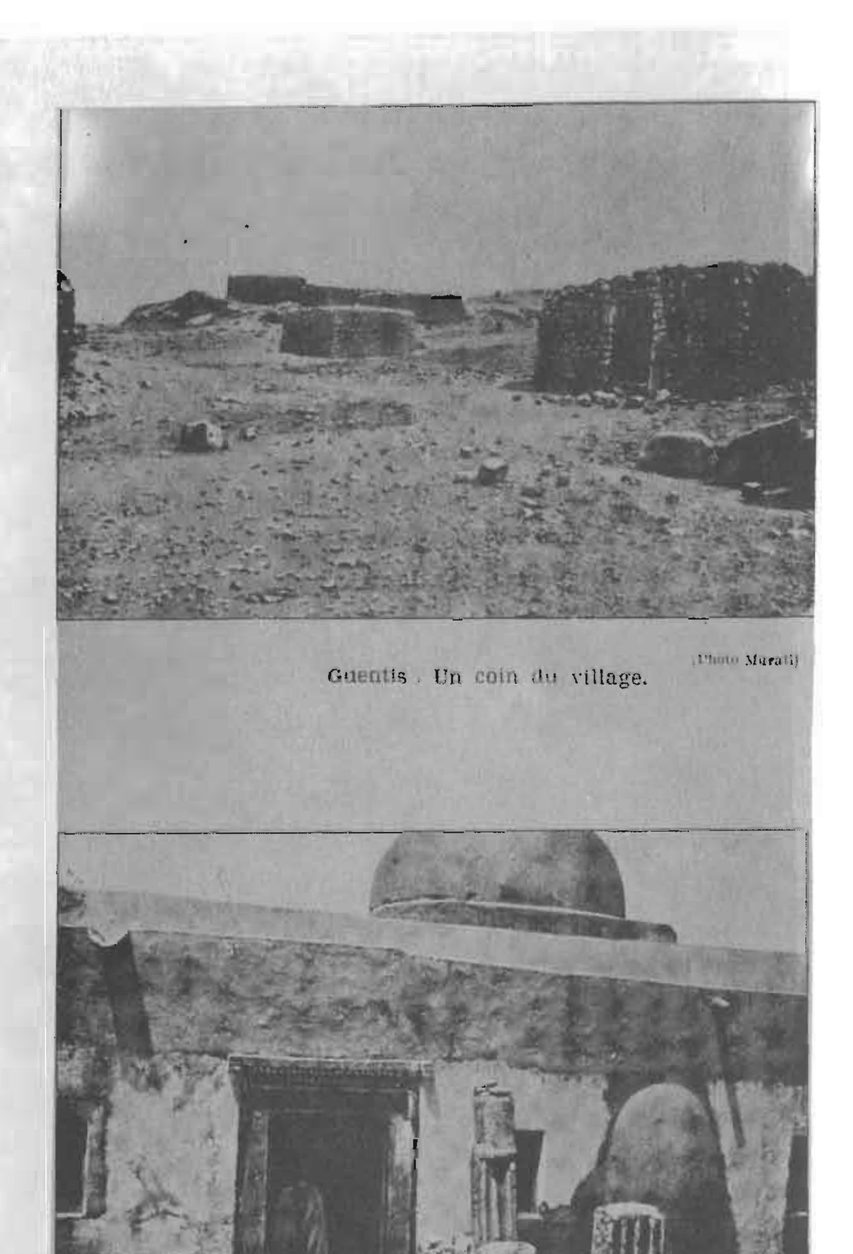


(Photo Mar[illegible])

Chenris : La Mosquée de Sidi Abid,
avec au premier plan la tombe de Douib.

(Photos Murati)

Geuntis : La mosquée de Sidi Abid, vues prises à l'intérieur.
Dans le fond la tombe d'Abdelmalek.

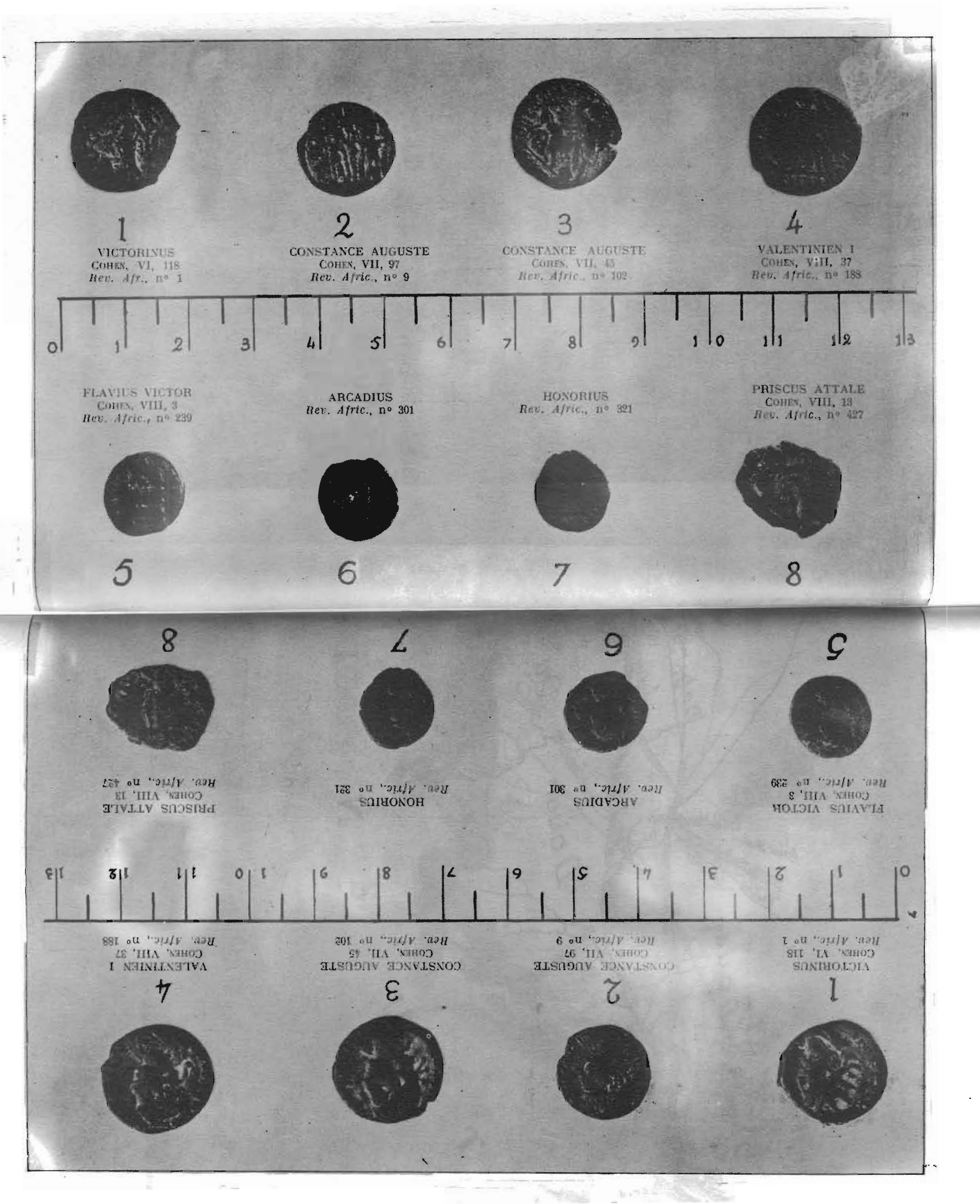


(Photo Murati)

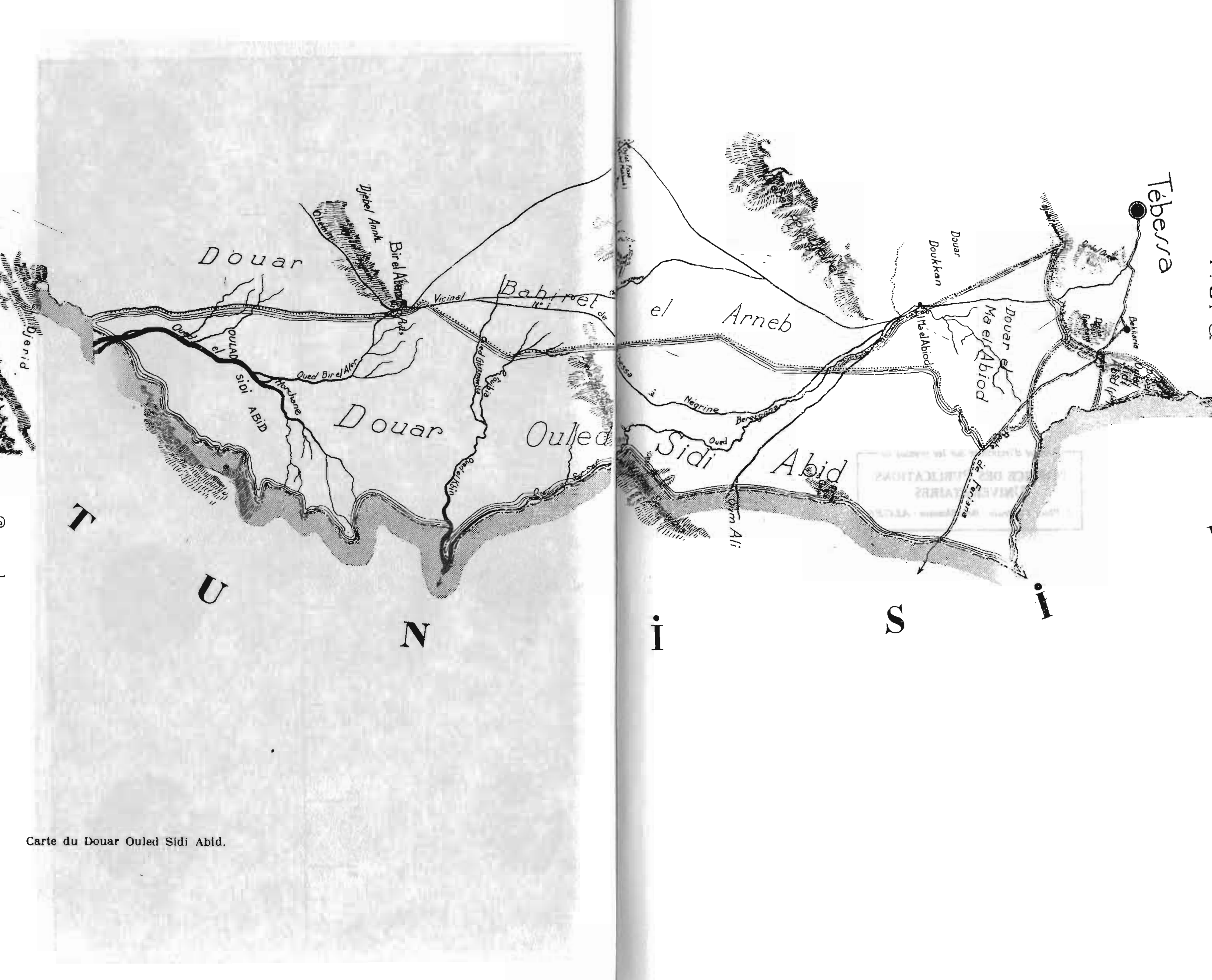
Guentis . Un coin du village.

(Photo Murati)

Guentis : Entrée du sanctuaire de Sidi Abid.



1
VICTORINUS
COHEN, VI, 118
Rev. Afr., n° 1
2
CONSTANCE AUGUSTE
COHEN, VII, 97
Rev. Afric., n° 9
3
CONSTANCE AUGUSTE
COHEN, VII, 45
Rev. Afric., n° 102
4
VALENTINIEN I
COHEN, VIII, 37
Rev. Afric., n° 188
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13
FLAVIUS VICTOR
COHEN, VIII, 3
Rev. Afric., n° 239
ARCADIUS
Rev. Afric., n° 301
HONORIUS
Rev. Afric., n° 321
PRISCUS ATTALE
COHEN, VIII, 13
Rev. Afric., n° 427
5
6
7
8



Carte du Douar Ouled Sidi Abid.

Achevé d'imprimer sur les presses de
l'OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale - Ben-Aknoun - ALGER